



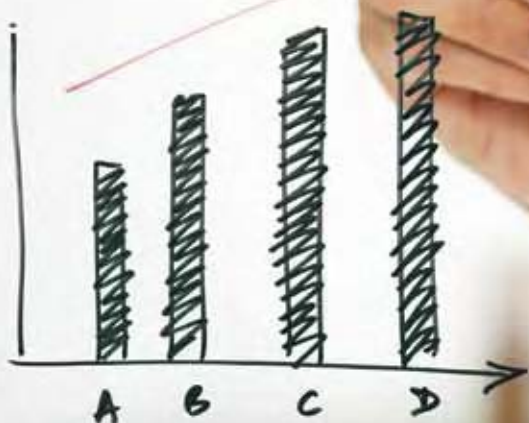
CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

N°2 - OCTOBRE 2011

dialogue

ANALYSE

INFLATION, MODULATIONS DE L'INDEX ET COMPÉTITIVITÉ



Inflation, modulations de l'index et compétitivité

IMPRESSUM

Editeurs

Chambre des salariés

18, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
Tél. : 27 494 200
Fax : 27 494 250
www.csl.lu • csl@csl.lu

Jean-Claude Reding, président
Norbert Tremuth, directeur
René Pizzaferrri, directeur

Impression

Imprimerie Watgen

Distribution

Librairie "Um Fieldgen Sàrl"
3, rue Glesener
L-1634 Luxembourg
Tél. : 48 88 93
Fax : 40 46 22
info@libuf.lu

ISSN : 5 453000 200362

Préface



Jean-Claude Reding
Président de la Chambre des salariés

À la suite de la publication en mai 2008 d'un Dialogue analyse¹ consacré à l'augmentation des prix à la consommation des ménages au Luxembourg, la Chambre des salariés du Luxembourg a décidé de revenir sur le sujet dans ce nouveau numéro qui offre des analyses à la fois actualisées et approfondies.

On s'intéressera, dans une première partie, aux origines de l'inflation au Luxembourg, en traquant dans une comparaison internationale les produits qui ont le plus contribué à l'inflation ces dernières années et qui expliquent ainsi les divergences minimales de trajectoire dans l'évolution des prix à la consommation. On étudiera également l'influence de l'indexation automatique des salaires sur cet indicateur pour déterminer quel rôle la première pourrait jouer dans la hausse des prix. Sont aussi présentées quelques simulations illustratives de ce qui aurait pu/dû être l'évolution globale des prix si le prix de certains produits avait évolué au Luxembourg de la même manière que ces mêmes prix dans un autre pays européen.

Une deuxième partie sera consacrée à la recherche des causes structurelles de la trajectoire luxembourgeoise de l'inflation, les coûts salariaux luxembourgeois ne pouvant nullement en être la cause, comme cela est trop souvent entendu ou cru. On y retrouve notamment le fait bien établi que le Luxembourg connaît une croissance économique structurellement plus élevée que les pays comparables, ce qui y expliquerait facilement, selon moult économistes, une inflation plus élevée, qui, en dépit de ce phénomène de croissance relativement dynamique, n'est pourtant guère détectable.

Ensuite, dans une troisième partie, nous procéderons à quelques simulations supplémentaires de l'effet éventuel de telle manipulation ou telle modulation du système d'indexation sur l'échéance des tranches indiciaires.

Pour terminer, nous nous interrogerons à nouveau sur la pertinence et le bien-fondé de certains discours qui assimilent trop vite et de manière trop automatique, presque robotique inflation et soi-disant perte de « compétitivité » des entreprises luxembourgeoises.

Au final, il semble clair que, contrairement aux idées reçues, l'inflation luxembourgeoise, qui n'est guère divergente du reste de la zone euro, nuit bien davantage aux ménages – dont la valeur des revenus du travail s'érode notamment en cas de modulation de l'index – qu'aux entreprises – dont les performances ne sont finalement pas affectées par la progression des prix à la consommation.

Bonne lecture.

Luxembourg, octobre 2011

¹ CEPL, L'inflation au Luxembourg de 1999 à 2007 : mythes et réalités, mai 2008

Sommaire

Note de synthèse	7
I. Prix à la consommation de 2000 à 2011 : à la recherche d'une déviance luxembourgeoise	11
1. Une comparaison internationale très honorable	13
1.1. 2000-2010 : une inflation tout à fait dans la norme européenne	13
1.2. 2010-2011 : une accélération généralisée des prix à la consommation	16
2. Évolutions de certains prix et incidences sur le différentiel d'inflation vis-à-vis des pays voisins	17
2.1. Des prix de certains services qui augmentent démesurément	17
2.1.1. <i>Évolution générale des prix des services</i>	17
2.1.2. <i>Des prix administrés qui pèsent lourdement sur l'inflation</i>	19
2.1.3. <i>L'indexation des salaires suffit-elle à expliquer une progression des prix des services intensifs en main-d'œuvre supérieure au Luxembourg ?</i>	26
2.1.4. <i>Prix des autres services</i>	36
2.2. Les produits alimentaires	39
2.2.1. <i>Évolution du prix des produits alimentaires</i>	39
2.2.2. <i>Des prix à la consommation alimentaire progressant nettement plus rapidement que les prix des produits agricoles</i>	42
2.2.3. <i>Les coûts de la main-d'œuvre peuvent-ils expliquer une progression plus forte des prix alimentaires au Luxembourg ?</i>	43
2.2.4. <i>Évolutions des prix par catégorie de produits alimentaires</i>	45
2.2.5. <i>Boissons non alcoolisées</i>	53
2.3. Alcools et tabacs	54
2.3.1. <i>Évolution des prix des boissons alcoolisées</i>	55
2.3.2. <i>Évolution des prix des tabacs</i>	57
2.4. Biens énergétiques	58
2.4.1. <i>La transmission des prix du pétrole aux prix à la consommation</i>	58
2.4.2. <i>Évolution du prix des énergies</i>	60
2.5. Les biens industriels	64
2.5.1. <i>Biens industriels non durables</i>	64
2.5.2. <i>Biens industriels semi-durables</i>	65
2.5.3. <i>Biens industriels durables</i>	67
3. Au final, une inflation tout à fait dans la norme !	73

II.	Les raisons logiques qui expliquent la trajectoire de l'inflation luxembourgeoise	75
1.	Les coûts salariaux ne peuvent être incriminés dans l'évolution de l'inflation au Luxembourg	77
1.1.	Des coûts salariaux minimes dans les composantes des prix des biens de consommation.	78
1.1.1.	<i>Coûts salariaux et excédent brut d'exploitation : une comparaison France – Luxembourg</i>	78
1.1.2.	<i>Les marges par emploi des entreprises les plus élevées d'Europe</i>	79
2.	Autres causes structurelles qui contribuent aussi à expliquer le développement des prix à la consommation au Luxembourg	80
2.1.	Une structure du secteur du commerce différente des pays voisins	80
2.1.1.	<i>Un hard discount nettement moins présent au Luxembourg</i>	80
2.1.2.	<i>Un marché moins concurrentiel ?</i>	81
2.2.	Une puissance d'achat moins forte	81
2.3.	Un pouvoir d'achat supérieur	82
2.3.1.	<i>Pour une même catégorie de dépenses de consommation, les produits vendus ne sont pas les mêmes au Luxembourg que dans les pays voisins</i>	82
2.3.2.	<i>Au Luxembourg, une attention portée aux prix moindre que dans les pays voisins</i>	83
3.	Et une croissance économique nettement supérieure	84
4.	Conclusion : des salaires et leur indexation automatique comme bouc émissaire	88
III.	Quelle est l'utilité des modulations indiciaires ?	89
1.	Un niveau de pouvoir d'achat d'ores et déjà très loin de l'indice des prix	91
1.1.	Une cote d'application déjà nettement inférieure à l'indice base 1948	91
1.1.1.	<i>La modulation des années 1980 pèse toujours sur le pouvoir d'achat des ménages</i>	91
1.1.2.	<i>La neutralisation de taxes ajoute une perte de pouvoir d'achat des ménages</i>	92
1.2.	Une application postérieure aux augmentations de prix	93

1.3.	Une moyenne mobile ajustant les prix après leur augmentation et renforçant la perte de pouvoir d'achat	94
1.4.	Cumul de l'ensemble des effets	94
2.	Des modulations 2006-2011 aux effets marginaux pour les entreprises mais importants sur le pouvoir d'achat	96
3.	Une nouvelle modulation en 2012 inutile	101
3.1.	Report de 2011 : une mesure superflue	102
3.2.	Des hausses de prix administrés qui pèsent lourdement sur l'inflation et les échéances de tranches indiciaires	104
4.	Sortie des carburants	105
4.1.	Sortie des carburants depuis 2000 : un effet très marginal à l'avantage des entreprises	105
4.2.	Sortie des carburants après 2011	106
IV.	L'inflation n'est pas un indicateur de compétitivité	117
1.	Indice des prix à la consommation et « compétitivité-coût »	119
2.	Indice des prix à la consommation et « compétitivité-prix »	123
2.1.	Une relation « compétitivité-prix » à la consommation inexistante ou à l'exportation complexe et à relativiser	123
2.2.	« Compétitivité-prix » à la consommation : un raccourci méthodologique de surcroît empreint de limites	128
2.2.1.	De nombreux biens de consommation sont non soumis à la concurrence internationale	129
2.2.2.	Les prix à la consommation ne représentent qu'une infime partie de ce qui est produit au Luxembourg	133
2.2.3.	Au Luxembourg, les évolutions de prix à la consommation sont sans relation avec les prix du PIB (déflateur)	136
3.	En résumé : incongruité de l'inflation comme indicateur de compétitivité pour le Luxembourg	139
	ANNEXES	141
	Les divisions des biens et services de consommation (disponibles sur www.csl.lu/publications-csl)	

Note de synthèse

Note de synthèse

L'indexation automatique des salaires serait à la source d'un surcroît endémique d'inflation, auquel ferait face le Luxembourg, particulièrement par rapport à ses voisins, et qui pénaliserait les entreprises dans leur lutte compétitive par les prix sur les marchés nationaux et internationaux. Par conséquent, les adversaires de ce mécanisme économique de préservation de la valeur de l'ensemble des salaires face au renchérissement du coût de la vie voudraient au minimum en voir modifier les formes, qui par des reports incessants de tranches indiciaires, qui par une recomposition du panier, qui par d'autres biais plus ou moins tranchants, afin de corriger une trajectoire prétendument déviante des prix à la consommation.

La CSL est d'avis que ces arguties masquent la véritable nature de ce parti pris qui vise, en réalité, l'autre fonction économique de l'indexation automatique des salaires qui sert à stabiliser tant bien que mal, sur un plan macro-économique, la clé de partage du revenu primaire (que l'on appelle la valeur ajoutée) entre les apporteurs/détenteurs de capitaux et les salariés. Le présent Dialogue analyse entend démontrer ce discours mystificateur bien rôdé.

Il montre en effet que :

- en dépit de l'indexation automatique et (quasi-) intégrale des salaires, ces derniers sont largement en retard sur l'évolution des prix à la consommation finale des ménages et que chaque manipulation supplémentaire du système affectera davantage le pouvoir d'achat, voire le niveau de vie des ménages salariés ;
- l'indexation des salaires n'a, dans une hypothèse maximaliste, qu'un effet insignifiant sur l'inflation et qu'en matière d'inflation de second tour, il s'agit bien d'une boucle prix-salaires au Luxembourg, et non pas salaires-prix ;
- l'évolution globale des prix à la consommation est sur le long terme tout à fait dans la norme européenne, le différentiel minime d'inflation vis-à-vis des pays voisins n'étant in fine qu'infime et ne pouvant guère s'expliquer par la présence de l'indexation automatique des salaires ;
- en revanche, ce différentiel, y compris par rapport à l'Allemagne, est explicable par des phénomènes structurels spécifiques au Luxembourg qui n'ont par ailleurs aucun lien avec les questions de « compétitivité-prix » des entreprises : c'est ainsi que, par exemple, les prix administrés, les loyers ou les biens électroniques peuvent à eux-seuls rendre compte du différentiel d'inflation. En outre, les structures

de marché, l'environnement économique, le pouvoir d'achat élevé, les taux de marge ambitieux fixés par les dirigeants d'entreprise contribuent également à dessiner la trajectoire des prix au Luxembourg ;

- la croissance économique dynamique est synonyme d'inflation supérieure à celle des économies moins dynamiques, par exemple l'Allemagne, et qu'en dépit de ce phénomène reconnu, le Luxembourg performe relativement bien en disposant d'une relativement faible inflation pour une croissance économique robuste ;
- quand bien même les données relatives à l'inflation devaient se dégrader pour le Luxembourg, cela ne signifierait aucunement que la « compétitivité-prix » des produits luxembourgeois viendraient à en pâtir à l'international, étant donné que compétitivité et prix à la consommation des ménages n'ont rien de commun au Luxembourg, si l'on veut bien se donner la peine de réfléchir à la question. Ce serait plutôt du côté de la « compétitivité-prix » à l'exportation qu'il conviendrait de porter son attention dans l'analyse de la position compétitive du Luxembourg ;
- en effet, le panier de la ménagère contient de nombreux produits qui ne sont pas soumis à la concurrence internationale, les prix à la consommation ne représentant par ailleurs qu'une infime partie de ce qui est produit au (et exporté du) Luxembourg et les prix du PIB n'étant pas liés à ceux de la consommation ;
- les simulations effectuées par la CSL sur les modulations passées et potentiellement à venir indiquent que ces dernières ont finalement des effets marginaux pour les entreprises par rapport à leur objectif de transfert de valeur des salaires vers leurs comptes d'exploitation, mais que ces effets sont bien évidemment importants pour le pouvoir d'achat des salariés ;
- l'impact de la sortie des carburants est également marginal et pourrait même être inopportun en se révélant contra-cyclique et qu'il conviendrait davantage de surveiller l'évolution de catégories de produits (tels les prix administrés ou certains services) qui pourraient très bien être mieux contrôlés, alors qu'ils exercent une influence considérable sur l'évolution des prix luxembourgeois.

La CSL est d'avis qu'il ne revient pas aux salariés de payer, par la perte ou la modulation de l'indexation automatique de leurs revenus, pour des augmentations endogènes de prix à la consommation souvent allègrement discrétionnaires.

I.

**Prix à la consommation de
2000 à 2011 : à la recherche
d'une déviance luxembourgeoise**

Alors que l'inflation mondiale connaît depuis quelques mois une recrudescence marquée sous l'impulsion de la reprise économique et de la montée du prix des matières premières, telles le serpent de mer, les inquiétudes sur la perte de « compétitivité-prix » ne manqueront pas de revenir sur le devant de la scène médiatique.

Voilà en effet maintenant quelques années que certains observateurs s'appesantissent sur la perte de compétitivité-prix qui résulterait d'une inflation plus forte au Luxembourg que dans les pays voisins.

Notons d'emblée, mais nous y reviendrons, que si le Luxembourg perdait effectivement en compétitivité-prix depuis dix ans en raison d'une progression des prix à la consommation supérieure à celles des pays voisins, comme d'aucuns se risquent à l'affirmer, il est étonnant que le Luxembourg continue aujourd'hui encore à surperformer ces même voisins en termes de résultats économiques.

Cette première partie sera consacrée à la comparaison des niveaux d'inflation entre les différents pays européens, comparaison européenne qui établit clairement que le Luxembourg n'affiche pas une inflation élevée par rapport aux autres pays européens, hormis peut-être vis-à-vis de l'Allemagne, différentiel aisément explicable par de simples causes tout à fait rationnelles et qui, par ailleurs, ne préjugent à l'évidence en rien de la compétitivité-prix relative entre les deux pays.

1. Une comparaison internationale très honorable

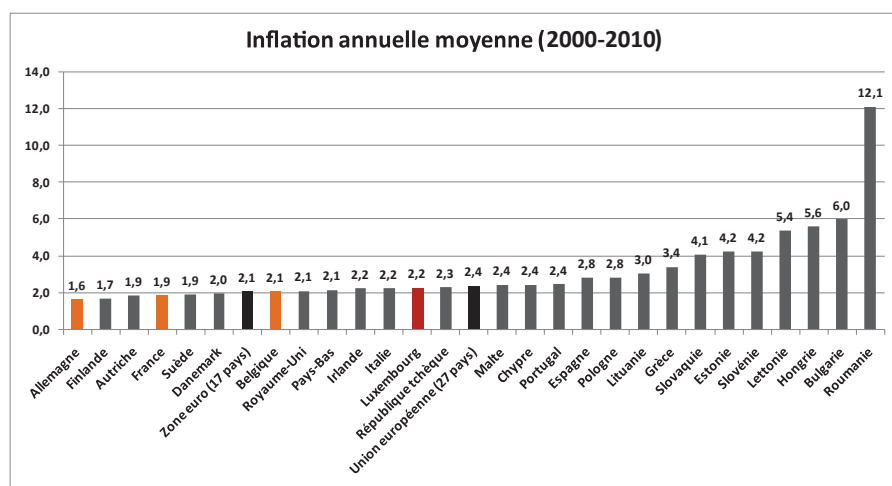
1.1. 2000-2010 : une inflation tout à fait dans la norme européenne

L'observation du graphique suivant montre parfaitement que, en se situant en position intermédiaire au sein de l'Union Européenne, **le Luxembourg dispose d'une inflation tout à fait normale** ; il n'existe guère de pays qui disposent d'une inflation significativement inférieure au Luxembourg sur les dix dernières années. L'écart moyen avec les pays qui précèdent le Luxembourg n'est que de 0,2 point, contre deux points avec les pays qui le suivent.

Dans la mesure où l'on veut croire que le prix à la consommation des seuls ménages (et non des entreprises) et compétitivité auraient partie liée², peut-on en effet raisonnablement estimer que la Belgique avec ses 0,1 point, voire la France avec 0,3 point de moins disposent réellement d'une inflation suffisamment et significativement inférieure au point de modifier les positions compétitives ? Il importe donc de raison garder et que le malade imaginaire des coûts salariaux (cf. l'Econews 10/2010 de la CSL), souffrant d'hypocondrie, ne s'invente pas une nouvelle maladie qui n'existe pas, celle de l'inflation excessive.

Au sein de l'Union européenne, remarquons que si 11 pays connaissent une inflation inférieure, 15 connaissent une inflation plus forte. Au sein de la zone euro, le Luxembourg se situe exactement au milieu du classement avec six pays avec une légèrement moindre inflation et huit pays avec une plus forte inflation.

² Rappelons qu'au Luxembourg, ce lien est tissé du fait de la seule disponibilité à court terme des prix à la consommation (finale) des ménages (à l'exclusion donc des biens intermédiaires et d'équipement/investissement) et non pas en raison de la pertinence supposée de ces données dans l'analyse de la « compétitivité-prix », comme pourraient davantage l'être les prix à la production ou à l'exportation.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Alors que certains soulignent l'incompatibilité de l'inflation luxembourgeoise avec l'appartenance du Luxembourg dans la zone euro, on voit que sur ce critère d'inflation, de nombreux pays quitteraient cette zone bien avant ou en même temps que le Luxembourg. En outre, si l'inflation moyenne de la zone euro est de 2,1% par an, soit à un niveau légèrement inférieur au Luxembourg de 0,1 point, lequel est non seulement tiré nettement vers le bas par la seule Allemagne³ et

peut même être simplement le fruit d'aléas statistiques, l'inflation moyenne simple des pays de la zone euro (moyenne non pondérée) est de 2,6%. Cela signifie que les pays de la zone euro, sans considération de leur poids économique en termes de PIB, ont en moyenne une inflation de 2,6%.

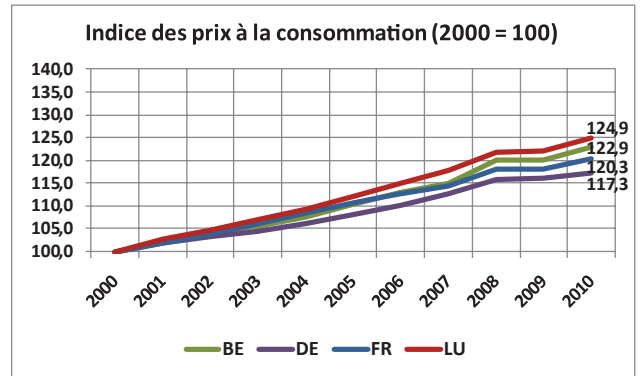
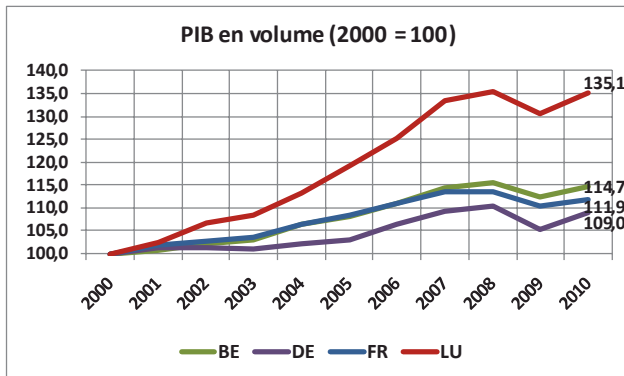
Bien sûr, certains objecteront que les principaux partenaires commerciaux se situent à gauche de l'échelle et disposent d'une inflation moindre. Cependant, alors que la différence avec ces pays est pour le moins globalement insignifiante (0,2 point en moyenne), il est curieux de toujours vouloir établir le différentiel d'inflation luxembourgeois mais jamais le différentiel de croissance. En d'autres termes, si certains veulent bien mettre en évidence le prétendu surplus d'inflation luxembourgeois, ils ne soulignent jamais la manifeste surcroissance économique luxembourgeoise, alors même que, comme nous le verrons ultérieurement, la relation entre croissance et inflation est clairement établie.

Ainsi, certains observateurs de la vie économique luxembourgeoise se plaisent à faire remarquer que le Luxembourg aurait perdu sept points de compétitivité-prix par rapport à l'Allemagne depuis 2000, mais ces mêmes observateurs se refusent pourtant à souligner parallèlement le différentiel de création de richesses (mesurées en termes de PIB), pourtant sans commune mesure avec le précédent et favorable au Grand-Duché : sur les dix dernières années, ce dernier est de 20 à 26 points avec les pays voisins !

Il est vrai que la mise en parallèle d'une soi-disant perte de compétitivité et d'une réelle performance économique largement supérieure reste un exercice difficile à contre-argumenter. En outre, remarquons que les classements des progressions des prix à la consommation et de la croissance économique sont strictement identiques. Nous reviendrons sur cette relation positive entre croissance et inflation, mais notons pour l'heure que le Luxembourg est, économiquement, sans aucun doute dans la position la plus enviable parmi ses voisins.

³ Vu qu'il s'agit d'une moyenne pondérée en fonction du poids des économies nationales.

PRIX À LA CONSOMMATION DE 2000 À 2011 : À LA RECHERCHE D'UNE DÉVIANCE LUXEMBOURGEOISE

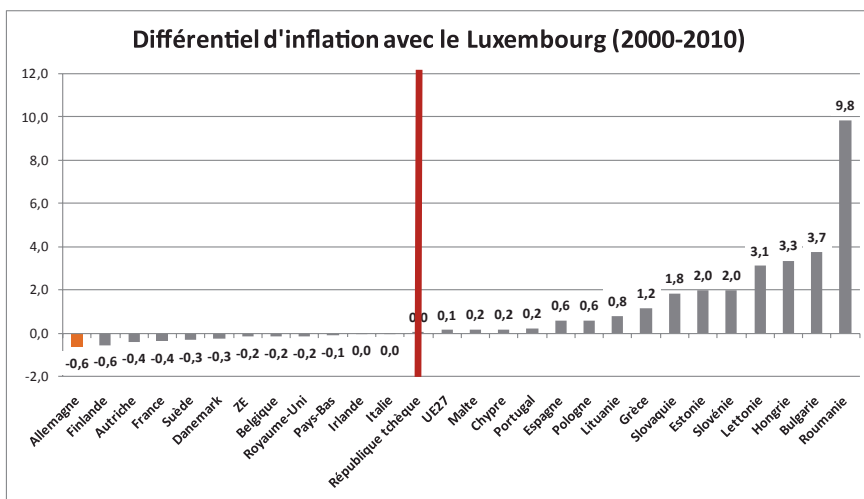


Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

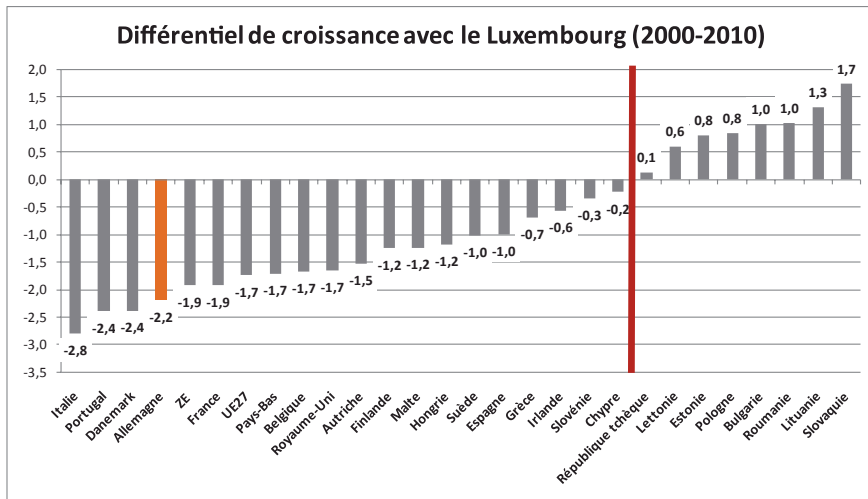
Les deux graphiques suivants illustrent parfaitement la subjectivité d'une focalisation sur un différentiel d'inflation, d'une part, pour le moins marginal et, d'autre part, inapte à cerner la problématique de la compétitivité luxembourgeoise. On voudrait en effet nous faire croire que les quelques pays disposant d'une inflation annuelle moyenne de quelques dixièmes de points moindre seraient une menace pour la compétitivité du Luxembourg. Pourtant, dans le même temps, le différentiel de croissance se chiffre lui en plusieurs points avec de nombreux pays.

Remarquons en outre que seuls certains nouveaux États membres font mieux en termes de croissance du PIB en volume, mais que dans le même temps, tous font moins bien en termes d'inflation ! À l'opposé, ceux qui font mieux que le Luxembourg de quelques dixièmes de points en matière d'inflation font nettement moins bien en matière de croissance économique.

La situation la plus enviable est-elle celle du Luxembourg avec 3,1% de croissance annuelle ou de l'Allemagne avec 0,9% ?



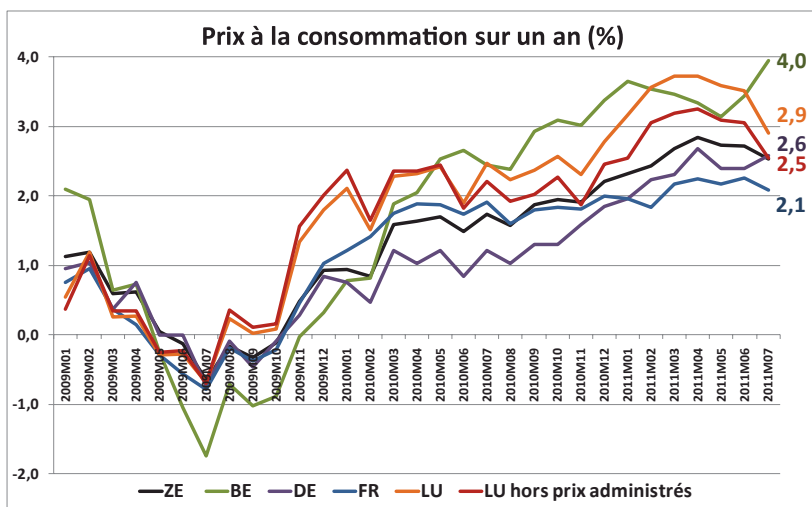
Source : Eurostat, Statec, calculs CSL



Source : Eurostat, Stateg, calculs CSL

1.2. 2010-2011 : une accélération généralisée des prix à la consommation

Avec la reprise économique et la montée des cours des matières premières, l'ensemble des pays européens a connu un regain d'inflation qui semble toutefois s'apaiser sauf en Belgique. En juillet dernier, le niveau annuel d'inflation atteignait 2,9% au Luxembourg contre 4% en Belgique 2,6% en Allemagne et 2,1% en France. Toutefois, il n'aura échappé à personne que les prix administrés ont nettement progressé depuis un an au Luxembourg. Aussi, hors prix administrés, l'inflation annuelle du Luxembourg a été simplement de 2,5%, soit un niveau strictement identique à celui de la zone euro. Notons encore que dans toute l'UE, sur 27 pays, seul huit ont connu en juillet un niveau d'inflation plus faible.



Source : Eurostat, Stateg, calculs CSL

* * *

On le voit, sur le long terme, le différentiel d'inflation du Luxembourg est tout relatif et n'est véritablement significatif qu'envers les économies les moins dynamiques, comme nous le verrons plus en détail dans la deuxième partie.

Quant au regain d'inflation européen que nous connaissons actuellement, il est généralisé, bien que toutefois plus marqué au Luxembourg, ce qui

va, à ne pas en douter, remettre au centre des débats l'inflation et son impact prétendument négatif sur la compétitivité de l'économie. Pourtant, deux écueils majeurs viennent à l'encontre de cette éventuelle perte de compétitivité pressentie :

- **l'évolution des prix à la consommation finale des ménages (l'inflation) nuit bien plus au pouvoir d'achat des ménages, en l'absence de mécanisme d'ajustement automatique, qu'à la compétitivité des entreprises dont les produits intermédiaires et d'équipement qu'elles consomment sont exclus du panier des ménages** ; à maintes reprises, la CSL a démontré que la relation entre prix à la consommation et compétitivité-prix était loin d'être aussi évidente qu'il n'y paraît.
- **l'inflation luxembourgeoise doit plus à certains phénomènes particuliers** que nous allons maintenant traiter en observant les évolutions **des prix de certains biens et services, qu'à une soi-disant perte de compétitivité.**

2. Évolutions de certains prix et incidences sur le différentiel d'inflation vis-à-vis des pays voisins⁴

Se limiter à affirmer la perte de compétitivité luxembourgeoise en raison d'une divergence d'inflation avec l'Allemagne, qui connaît par ailleurs une inflation atypique puisque la plus faible de toute l'Union européenne, constitue un raccourci hâtif. Ceci est d'autant plus vrai que, comme nous allons le voir à travers l'évolution de différentes catégories de biens et services, le différentiel s'explique par de nombreux éléments sans aucun rapport avec la compétitivité-prix.

2.1. Des prix de certains services qui augmentent démesurément

Les prix des services sont fréquemment accusés d'augmenter plus rapidement au Luxembourg que dans les pays voisins, ceci en raison des hausses de salaires et dans la mesure où beaucoup de services sont intensifs en main-d'œuvre. Pourtant à y regarder de plus près, non seulement on s'aperçoit que nombre des services est constitué par des prix administrés, mais également que beaucoup de services ne sont absolument pas intensifs en main-d'œuvre, si bien que la relation entre tranches indiciaires et évolution générale des prix des services se révèle quelque peu hasardeuse.

2.1.1. Évolution générale des prix des services

Les services qui représentent autour de 40% des dépenses de consommation ont progressé plus rapidement au Luxembourg que dans les pays voisins, mais aussi plus rapidement que l'indice général des prix, à l'image

4 Nous avons retenu les catégories de biens et services suivants :

- services ;
- biens alimentaires ;
- alcools et tabacs ;
- biens industriels non durables ;
- biens industriels semi-durables ;
- biens industriels durables.

La somme des pondérations de ces catégories ne correspond pas à 1000 en raison de l'adduction d'eau et des produits pharmaceutiques qui sont traités dans les prix administrés et non dans les biens non durables, sans pour autant avoir été ajoutés à l'indice du prix des services.

de la France, tandis qu'en Belgique, ils ont progressé au même rythme et en Allemagne un peu moins rapidement.

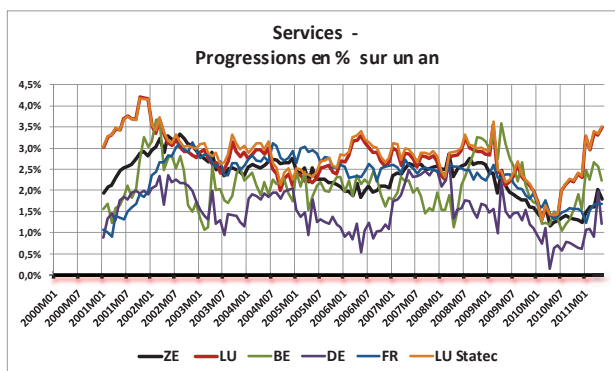
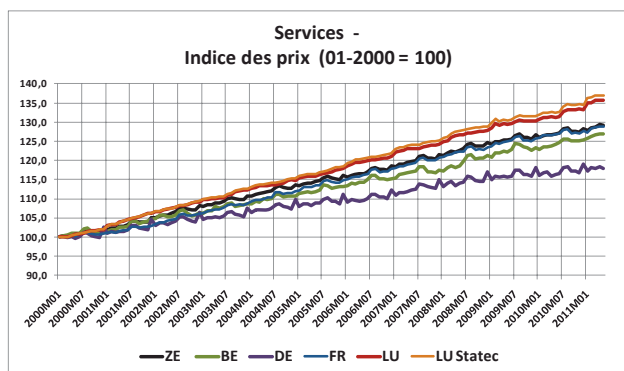
On peut distinguer trois catégories de services : les prix administrés, les services intensifs en main-d'œuvre et enfin les « autres services ». Ce sont ces derniers qui connaissent les moins fortes progressions de prix, souvent inférieures à l'inflation globale. A contrario, les prix administrés ainsi que les services intensifs en main d'œuvre progressent le plus souvent plus vite que l'inflation moyenne dans les quatre pays, la seule exception concernant les prix administrés belges.

Evolution annuelle moyenne des prix (2000-2010) | Pondérations 2011 (pour mille)

	ZE	BE	DE	FR	LU	ZE	BE	DE	FR	LU
Ensemble des biens et services	2,0	2,1	1,6	1,9	2,2	1000,0	1000,0	1000,0	1000,0	1000,0
Services	2,4	2,1	1,5	2,4	2,7	413,2	385,8	438,2	398,0	415,9
(*)					2,8					416,9
Prix administrés (services)	2,8	1,8	2,1	2,6	3,4	87,4	82,4	101,6	93,2	102,6
Services intensif en main d'œuvre	3,0	3,1	1,9	2,9	3,4	174,3	153,5	118,6	145,1	169,5
Autres services	1,4	1,3	1,1	1,6	1,7	152,2	149,9	219,5	160,5	143,9

Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

(*) : voir note⁵



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Comme le montrent les graphiques ci-dessus, les légères approximations d'Eurostat (voir note 5) dans la composition des services ne prêtent que peu à conséquence sur l'indice général des prix. Dans les trois catégories de services que nous avons retenues, le Luxembourg figure systématiquement en tête des progressions de prix. Nous allons maintenant en détailler les évolutions afin d'en déterminer les éventuelles raisons spécifiques.

5 L'agrégation opérée par Eurostat diffère quelque peu de la définition stricte des services, ce qui explique la légère différence de progression des prix ainsi que de pondération obtenue à partir des données du Statec. Cependant, pour des raisons de comparabilité avec les pays voisins, nous avons calculé deux indices de prix des services, l'un selon la nomenclature retenue par le Statec et l'autre, par souci de comparaison, selon la nomenclature et les regroupements retenus par Eurostat. Les différences sont les suivantes :

- la réparation de chaussures n'est pas intégrée aux services par Eurostat qui regroupe ce service avec les achats d'articles chaussants.
- les services pour animaux domestiques ne sont pas intégrés séparément par Eurostat et sont regroupés avec les achats d'animaux domestiques.

2.1.2. Des prix administrés qui pèsent lourdement sur l'inflation

Sans vouloir remettre en cause la nécessité des augmentations de prix administrés afin de pouvoir assurer un service public de qualité ou vouloir leur donner une importance démesurée, il est intéressant de commencer par cette catégorie de prix dans la mesure où ils ont une responsabilité non négligeable dans la récente accélération des prix. La plupart des prix administrés portent sur les services. Deux catégories de biens figurent toutefois parmi eux : l'alimentation en eau et les produits pharmaceutiques. Par souci de clarté, et bien que cette partie soit consacrée aux prix des services, nous avons intégré ces deux biens à notre analyse afin d'avoir une vision exhaustive des prix administrés dans leur ensemble.

a. Définition

Les prix administrés regroupent les prix de biens et services qui sont totalement ou principalement fixés par les pouvoirs publics. La liste des prix administrés retenue par Eurostat varie selon les pays⁶. Le tableau ci-dessous reprend la liste des prix administrés retenue par Eurostat au Luxembourg et dans les pays voisins.

	BE	DE	FR	LU
04.41	Alimentation en eau			
04.42	Collecte des ordures ménagères			
04.43	Reprise des eaux usées			
04.44	Services divers liés au logement			
04.51	Electricité			
04.52	Gaz			
06.11	Produits pharmaceutiques: médicaments			
06.12	Produits médicaux divers			
06.13	Appareils et matériel thérapeutiques			
06.21	Services médicaux			
06.22	Services dentaires			
06.23	Services paramédicaux			
06.30	Services hospitaliers			
07.24	Autres services relatifs aux véhicules personnels			
07.31	Transport de personnes par chemin de fer			
07.32	Transport de personnes par route			
07.35	Transport combiné de personnes par rail et route			
08.1	Services postaux			
08.3	Services de téléphonie, télécopie, etc.			
09.41	Services sportifs et récréatifs			
09.42	Services culturels			
10	Enseignement			
11.12	Cantines			
12.4	Protection sociale			
12.5	Assurances liées au logement			
12.5	Services privés d'assurance-maladie, etc.			
12.5	Assurances liées aux transports			
12.5	Autres assurances: responsabilité civile, etc.			
12.7	Autres services n.d.a.			
	Prix totalement administrés			
	Prix principalement administrés			
	Jusqu'à l'année mentionnée			
	Services postaux pour la Belgique : totalement jusqu'en 2005, puis partiellement depuis 2006			

⁶ La définition complète est disponible sous le lien suivant : http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/hicop/library?l=/public/administered_hicp-ap/explanationspdf/_EN_1.0_&a=d

b. Évolution des prix administrés

Nous allons nous intéresser ici à l'évolution comparée des prix qui sont toujours administrés au Luxembourg. On notera que l'ensemble des prix administrés a progressé légèrement moins rapidement que les seuls prix administrés concernant les services. Ceci tient essentiellement, malgré la forte progression des prix de l'eau, à l'évolution des produits pharmaceutiques dont les prix ont baissé et font plus que compenser l'augmentation du prix de l'eau.

Comme le montre le tableau suivant, les prix administrés ont globalement progressé plus rapidement au Luxembourg que dans les pays voisins. C'est tout particulièrement le cas des services relatifs au logement, mais également dans le domaine de la santé, avec les services médicaux et paramédicaux.

Concernant les services dentaires, mais aussi les soins hospitaliers, les progressions de prix annuels moyens luxembourgeois n'intègrent pas la très forte progression de ces prix au premier janvier 2011. Ainsi, alors que les services dentaires ont vu leurs prix diminuer en moyenne de 9,2% par an entre 2000 et 2010, la forte hausse de janvier fait finalement revenir le Luxembourg au niveau de 2000. Le même phénomène concerne les services hospitaliers.

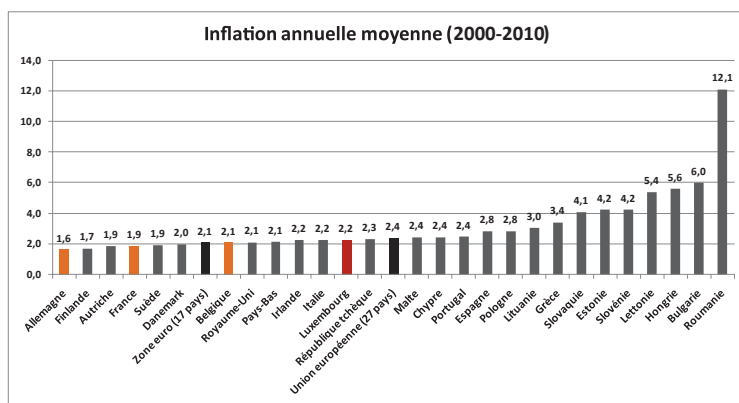
On notera encore une progression marquée des prix des services de transports et tout particulièrement des autres services relatifs aux véhicules personnels avec +5,2% par an en moyenne (frais de stationnement, leçon de conduite, contrôles techniques...).

Evolution annuelle moyenne des prix (2000-2010) Pondérations 2011 (pour mille)

	ZE	BE	DE	FR	LU	ZE	BE	DE	FR	LU
Ensemble des biens et services	2,0	2,1	1,6	1,9	2,2	1000,0	1000,0	1000,0	1000,0	1000,0
Prix administrés	2,6	1,8	2,2	2,4	3,1	107,6	101,3	125,2	111,6	119,3
04.41 Adduction d'eau	2,7	4,3	1,5	2,7	6,8	7,7	5,4	12,2	5,0	7,4
04.42 Enlèvement des ordures	3,0	0,0	1,5	4,3	3,1	5,6	4,8	7,3	4,8	7,0
04.43 Services d'assainissement	2,4		1,7	2,5	13,6	4,7	4,0	10,3	5,1	4,4
06.11 Produits pharmaceutiques	1,0	0,6	3,1	0,6	-0,4	12,5	13,6	11,4	13,4	9,3
06.21 / 23 Services médicaux ; services paramédicaux	3,2	1,4	2,4	3,4	6,2	10,5	9,4	10,9	11,9	2,6
----- Services médicaux					8,6					1,5
----- Services paramédicaux					2,7					1,1
06.22 Services dentaires	2,3	2,1	2,3	-0,1	-9,2	7,6	1,1	6,0	7,0	0,7
06.30 Services hospitaliers (2001-2010)	3,5	1,5	2,6	5,3	3,4	5,3	6,3	6,8	2,3	1,8
07.24 Autres services relatifs aux véhicules personnels	2,1	1,4	1,2	2,5	5,2	9,8	12,6	14,0	9,2	4,8
----- Frais de stationnement, etc.					8,2					2,1
----- Contrôle technique automobile					1,5					0,5
----- Leçons de conduite, etc.					1,9					1,9
----- Location de véhicule sans chauffeur					2,1					0,3
07.31 Transport de voyageurs par chemin de fer	3,1	1,8	3,1	2,6	3,3	5,0	4,2	6,8	6,0	2,5
07.32 Transport de voyageurs par route	2,9	0,7	2,7	0,4	3,7	4,9	3,8	1,3	5,9	2,9
----- Transport de personnes par autobus					3,5					2,5
----- Transport de personnes par taxi					4,8					0,4
07.35 Transport de voyageurs combiné	3,3	2,1	3,4	2,6	2,3	4,8	1,5	10,6	2,3	3,0
08.1 Services postaux	1,8	3,4	0,7	2,6	2,9	1,7	1,1	2,4	2,1	0,4
09.41 Services sportifs et récréatifs	3,0	2,6	2,6	2,9	2,8	10,7	10,2	8,6	12,8	7,3
11.12 Cantines	2,4	3,1	2,2	2,0	2,7	6,5	4,2	3,8	12,1	4,9
12.4 Protection sociale	2,6	1,4	2,1	3,1	2,8	10,5	19,4	12,7	11,7	60,4
----- Maisons de retraite et de soins, etc.					3,5					41,6
----- Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.					1,0					18,8

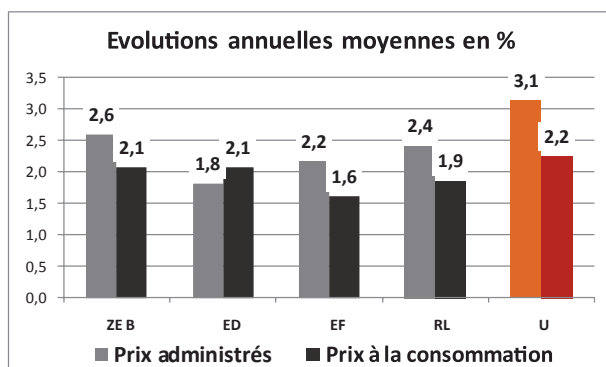
Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

PRIX À LA CONSOMMATION DE 2000 À 2011 : À LA RECHERCHE D'UNE DÉVIANCE LUXEMBOURGEOISE



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

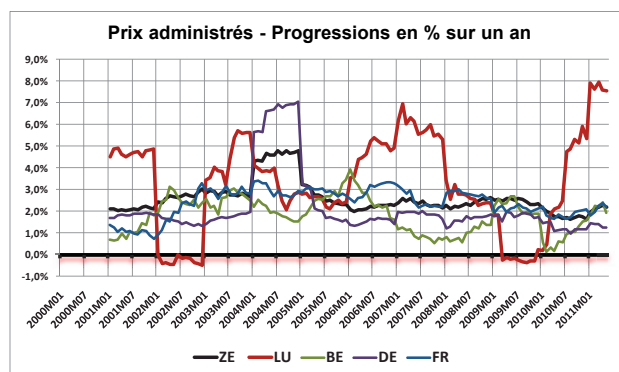
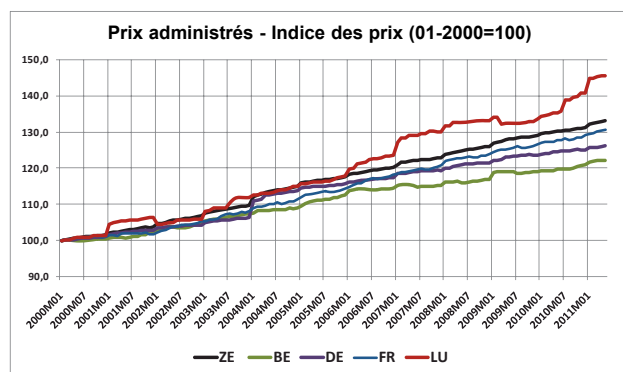
Au total, les prix qui sont administrés au Luxembourg y représentent tout de même près de 12% des dépenses de consommation et ont progressé à un rythme nettement supérieur à l'inflation. Si en Belgique, on constate le phénomène inverse, en Allemagne et en France, c'est autour de 0,5 point par an que les prix ont augmenté plus vite que l'inflation. Au Luxembourg, c'est près d'un point de plus !



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Comme le montrent les graphiques suivants, alors que jusqu'en 2006, les prix administrés augmentaient à un rythme « raisonnable » ou tout au moins conforme à ceux de la zone euro, leur progression s'est accélérée par la suite. En 2006, puis 2007, les prix administrés ont connu une vive accélération en atteignant jusqu'à 7% de croissance début 2007. Rappelons que lors de la tripartite d'avril 2006, en contrepartie de la première modulation de l'index, le gouvernement s'était engagé à se montrer raisonnable sur l'évolution des prix administrés.

Par la suite, les prix administrés ont ralenti leur progression, jusqu'à la nouvelle accélération sur 2010-2011 en atteignant même un rythme d'augmentation annuelle de 8% en début d'année 2011.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Les prix administrés ont donc tiré l'inflation vers le haut, tout particulièrement dans la période récente. Mais dans quelle mesure leur incidence a été décisive sur le taux d'inflation que nous avons pu connaître et que nous connaissons actuellement ?

c. Une inflation récente largement impactée par les prix administrés

À la consultation de la liste des prix administrés luxembourgeois, on perçoit immédiatement que ces prix n'ont strictement rien à voir avec la « compétitivité-prix » de l'économie luxembourgeoise. Que se serait-il donc passé si les prix administrés luxembourgeois avaient évolué à un rythme plus raisonnable, conformément à la volonté gouvernementale affichée en 2006 ? Ou bien encore si les pays voisins avaient connu des progressions de prix administrés identiques au Luxembourg ?

Concernant le retour d'une inflation relativement forte, beaucoup d'observateurs soulignent l'impact de la montée des prix des produits pétroliers ou des prix alimentaires. Pourtant, les prix administrés constituent un facteur au moins aussi déterminant en connaissant une brusque accélération à partir de la mi-2010, alors que l'économie mondiale se relevait à peine et partiellement de la crise.

Les prix administrés se sont donc récemment envolés, mais leur brusque progression remonte en fait à l'été 2010. Alors que ceux-ci étaient sur un rythme de progression annuelle de 2,5% en juin, celui-ci a grimpé à 4,7% en juillet, sous l'impulsion des prix de l'eau et à quelque 8% en 2011 sous l'impulsion additive des prix de la santé.

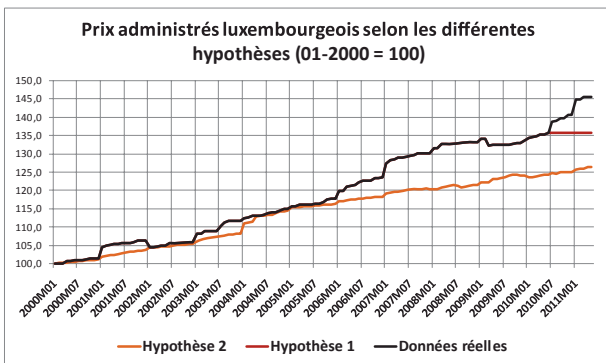
Dans la suite, nous avons recalculé l'indice global des prix selon deux hypothèses :

- des prix administrés luxembourgeois stables à partir de juin 2010 ;
- des prix administrés luxembourgeois évoluant individuellement au rythme des prix allemands, soit une progression moyenne de 2,2% par an en rythme annuel entre 2000 et 2010.

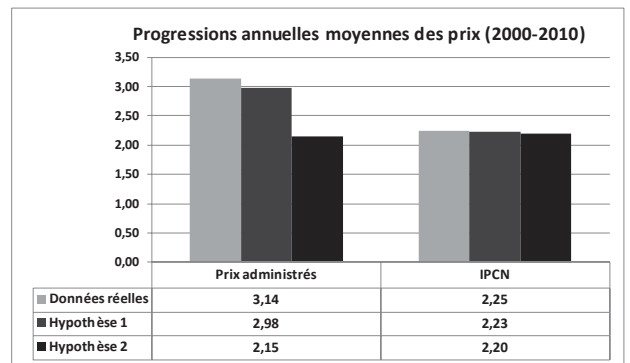
Les incidences sur les progressions annuelles moyennes des prix sont évidemment très nettes pour les prix administrés eux-mêmes. Ainsi, les seules hausses de prix administrés constatées depuis juin 2010 font-elles progresser la hausse annuelle moyenne de 0,15 point sur l'ensemble de la période, mais surtout, on

PRIX À LA CONSOMMATION DE 2000 À 2011 : À LA RECHERCHE D'UNE DÉVIANCE LUXEMBOURGEOISE

voit nettement la différence de progression des prix administrés avec les prix allemands avec un point de différence, toujours sur la période 2000-2010.

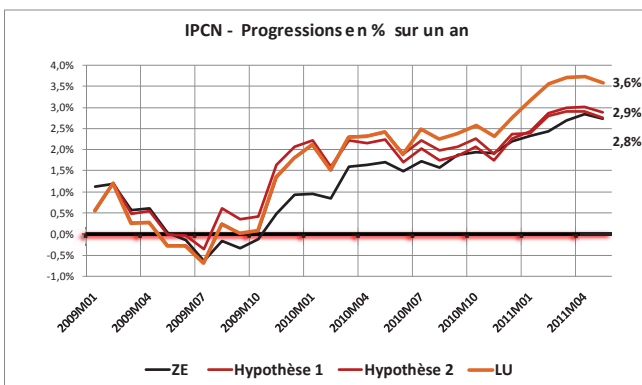


Source : Stavec, calculs CSL



L'incidence sur l'inflation totale est somme toute limitée en moyenne annuelle, quoique nous verrons que selon la seconde hypothèse de progressions des prix administrés luxembourgeois au rythme allemand amènerait une différence de 0,05 point. D'aucuns feront remarquer qu'il s'agit là d'un ergotage à la deuxième décimale, mais nous constaterons plus tard qu'il a son importance.

Cependant, l'incidence sur le taux d'inflation que nous connaissons actuellement est nettement plus significative. Selon les hypothèses retenues, de stabilité ou tout au moins de progression plus raisonnable des prix administrés luxembourgeois, le taux d'inflation du mois de mai aurait été de 2,9% ou 2,8% contre les 3,6% constatés. L'impact des récentes hausses du prix de l'eau et de la santé est donc loin d'être négligeable !



Source : Stavec, calculs CSL

d. Une inflation dans les pays voisins qui serait nettement revue à la hausse avec des prix administrés luxembourgeois

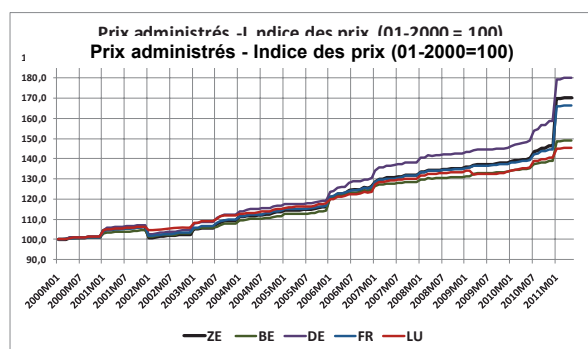
Les prix administrés luxembourgeois progressant plus rapidement que dans les pays voisins, cela a forcément une incidence négative sur le niveau d'inflation comparative. Incidence qui porte évidemment bien moins sur la « compétitivité-prix » que sur le pouvoir d'achat des ménages, compte tenu de la modulation « permanente » de l'index depuis 2006.

Inversement, si les prix administrés augmentaient dans les pays voisins au même rythme qu'au Luxembourg, quelles seraient les conséquences sur le différentiel d'inflation ?

Pour répondre à cette question, nous avons recalculé les indices de prix des pays voisins en y simulant une évolution similaire de chaque prix administré pris individuellement comme au Luxembourg. Dans une telle configuration, les prix administrés augmentent nettement plus fortement dans les pays voisins qu'au Luxembourg, bien qu'individuellement, ils suivent la même trajectoire.

L'explication tient au poids relatif des dépenses. Ainsi, au Luxembourg, la moitié des dépenses en biens et services dont les prix sont administrés est consacrée à la protection sociale ; ces prix ont augmenté sur la période un peu moins vite que l'ensemble des prix administrés. À l'inverse, les autres services relatifs aux véhicules personnels et surtout les services de santé ont progressé à des rythmes particulièrement rapides et sont nettement plus fortement pondérés dans les pays voisins qu'au Luxembourg, notamment en raison de meilleurs taux de remboursements au Grand-Duché.

Ainsi, avec des variations de prix identiques au Luxembourg et dans les pays voisins, les seules différences de pondérations des différents biens et services suffisent à provoquer des différences considérables entre les évolutions des indices de prix agrégés.

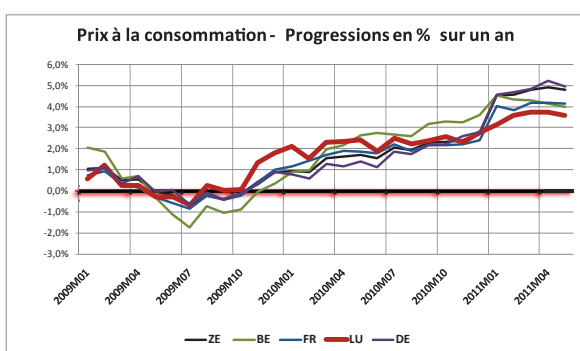


Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Une telle configuration avec des prix administrés évoluant au même rythme qu'au Luxembourg dans les pays voisins aurait donc accru les taux d'inflation des pays voisins, tout particulièrement dans la période récente. Avec les récentes hausses des prix de la santé ou de l'eau, si ces mêmes hausses de prix avaient été appliquées dans les pays voisins, leur indice global des prix aurait augmenté significativement.

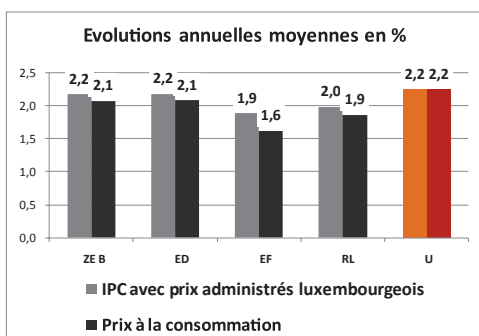
PRIX À LA CONSOMMATION DE 2000 À 2011 : À LA RECHERCHE D'UNE DÉVIANCE LUXEMBOURGEOISE

Ainsi, alors que le Luxembourg avait en mai 2011 affiché 3,6% d'inflation annuelle, les pays voisins se situaient entre 4% pour la Belgique et 5% pour l'Allemagne. Le Luxembourg aurait-il pour autant gagné en compétitivité vis-à-vis d'eux ?



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

En outre, sur la longue période, on peut remarquer que le différentiel d'inflation entre le Luxembourg et les pays voisins se serait réduit considérablement. Zone euro et Belgique auraient vu leur taux d'inflation annuel moyen entre 2000 et 2010 rejoindre le niveau luxembourgeois, celui de la France serait monté de 1,9 à 2% et l'Allemagne aurait vu son taux annuel moyen d'inflation grimper de 1,6% à 1,9%.



Source : Statec, calculs CSL

Sans vouloir particulièrement incriminer les prix administrés dans l'inflation luxembourgeoise, force est de constater tout de même que des écarts de variations de prix avec des niveaux qui peuvent demeurer inférieurs comme dans le cas de la santé, des variations de pondérations entre les pays, peuvent suffire à engendrer des différences significatives, sans qu'une quelconque « compétitivité-prix » n'intervienne.

On peut constater une nette dissymétrie entre la baisse du taux d'inflation luxembourgeois en appliquant les hypothèses précédentes concernant les évolutions de prix administrés et l'augmentation du taux d'inflation des pays voisins en y appliquant les augmentations de prix luxembourgeoises.

Ceci tient à la différence de pondération des services de santé dont les prix ont particulièrement augmenté au Luxembourg. En effet, avec une pondération nettement plus importante des services médicaux dans les pays voisins, les progressions spectaculaires des prix luxembourgeois engendreraient une inflation nettement plus forte qu'au Luxembourg.

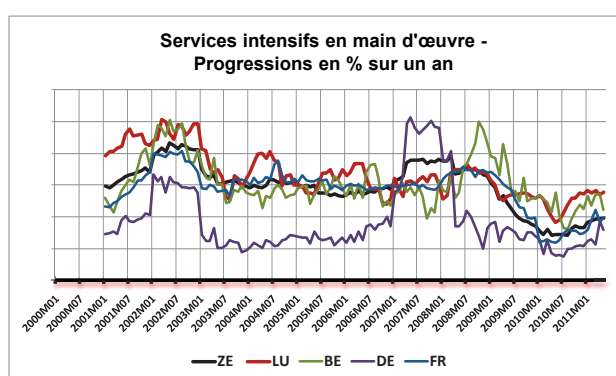
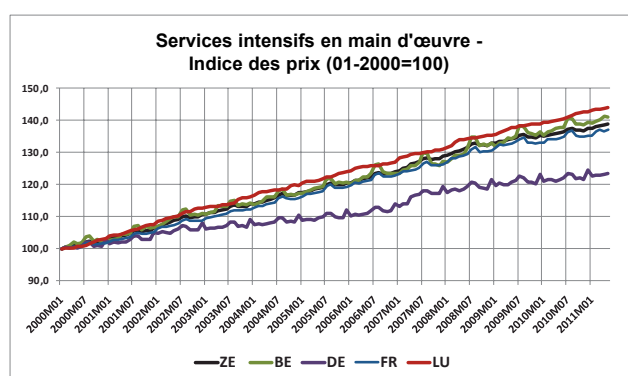
On pourra rétorquer que cela est lié au fait que la part remboursée est plus importante au Luxembourg et qu'un doublement du prix de la part revenant aux assurés représente toujours moins que celle revenant aux assurés sociaux dans les pays voisins. Or, le même phénomène joue pour les gains de productivité ainsi que dans le cas de l'inflation qui nous préoccupe ici, notamment pour les produits à accises qui, du fait d'accises fixes moins importantes que dans les pays voisins, voient leurs prix progresser plus rapidement (voir infra).

2.1.3. L'indexation des salaires suffit-elle à expliquer une progression des prix des services intensifs en main-d'œuvre supérieure au Luxembourg ?

Si avec 3,4% par an, les prix des services administrés augmentent plus rapidement que dans les pays voisins et la zone euro dans son ensemble, il en est de même pour les services intensifs en main d'œuvre qui ont également progressé de 3,4% par an en moyenne de 2000 à 2010 contre 3% pour la zone euro, 3,1% pour la Belgique, 2,9% pour la France, l'Allemagne fermant la marche avec 1,9%.

Nous avons retenu une définition large des services intensifs en main d'œuvre dont la liste et les évolutions générales de prix figurent dans le tableau ci-dessous. Il s'agit d'une définition relativement large dans la mesure où, pour bon nombre de services, s'ils contiennent une part non négligeable de coûts salariaux, il n'en demeure pas moins que ces coûts sont le plus souvent loin de représenter la part principale des coûts de production totaux.

Au Luxembourg comme dans les pays voisins, les prix de ce type de services ont progressé plus rapidement que ceux de l'ensemble des services. On notera que les différences entre le Luxembourg, la France ou la Belgique sont somme toute marginales, seule l'Allemagne se distinguant avec des progressions de prix nettement inférieures.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

PRIX À LA CONSOMMATION DE 2000 À 2011 : À LA RECHERCHE D'UNE DÉVIANCE LUXEMBOURGEOISE

Evolution annuelle moyenne des prix (2000-2010)						Pondérations 2011 (pour mille)					
		ZE	BE	DE	FR	LU	ZE	BE	DE	FR	LU
	Ensemble des biens et services	2,0	2,1	1,6	1,9	2,2	1000,0	1000,0	1000,0	1000,0	1000,0
	Services	2,4	2,1	1,5	2,4	2,7	413,2	385,8	438,2	398,0	415,9
	Services (Statec)					2,8					416,9
	Services intensif en main d'œuvre	3,0	3,1	1,9	2,9	3,4	174,3	153,5	118,6	145,1	169,5
03.01.04	Nettoyage à sec, réparation et location de vêtements	2,3	2,8	1,2	1,9	3,9	1,6	0,6	1,3	1,3	0,3
	Réparation de chaussures					3,4					1,1
04.03.02	Services d'entretien et de réparations courantes du logement	3,1	2,8	2,2	3,5	3,9	9,0	3,3	6,4	13,5	9,6
04.04.04	Autres services relatifs au logement	3,1		1,4	3,2	2,5	8,7	0,9	6,4	5,5	5,1
05.01.03	Réparation des meubles, articles d'ameublement et revêtements	2,5		1,0	3,7		0,7		1,4	0,7	
05.03.03	Réparation des appareils ménagers	2,5	2,8	1,9	2,9	4,2	0,8	1,1	0,9	0,3	2,2
05.06.02	Services domestiques et autres services pour l'habitation	3,1	2,7	1,4	3,2	3,0	8,9	11,6	3,0	6,0	22,9
	Emploi de personnel domestique, etc.					3,0					20,4
	Services divers liés à l'habitation					2,6					2,5
07.02.03	Entretien et réparations de véhicules	3,5	4,8	2,3	4,2	4,4	24,3	28,0	23,6	19,9	22,9
09.01.05	Réparation des équipements audiovisuels, etc.	2,1	3,4	1,8	2,1	2,2	0,9	0,4	1,6	1,6	0,8
09.2.3	Réparation des autres biens durables importants du domaine des	3,4				2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
	Services pour animaux de compagnie					2,6					1,4
10	Enseignement	3,4	2,1	3,7	3,0	3,4	11,5	6,4	10,1	7,8	10,8
11.01.01	Restaurants et cafés	3,0	3,0	1,7	2,3	3,4	70,1	62,4	32,7	52,3	64,8
	Repas au restaurant					2,9					33,0
	Boissons au restaurant					4,1					7,5
	Vin, bière, autres boissons alcoolisées					4,5					6,2
	Eaux minérales, boissons gazeuses et jus					4,2					3,4
	Café et thé					3,2					3,6
	Petite restauration, collations, pâtisserie, glaces, etc.					3,2					11,1
11.02	Services d'hébergement	2,5	2,9	1,8	3,3	3,9	15,7	16,5	15,0	14,2	2,9
	Hôtels, motels, auberges, campings, etc.					3,2					2,3
	Internats, etc.					4,6					0,5
12.01.01	Salons de coiffure et esthétique corporelle	2,4	3,0	1,4	2,0	2,7	11,8	12,0	10,6	9,3	18,9
	Salons de coiffure					2,7					15,5
	Esthétique corporelle					2,8					3,4
12.7	Autres services n.d.a.	2,5	1,8	1,8	2,2	2,6	10,2	10,3	5,8	12,5	8,4

Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

a. Examen détaillé des services intensifs en main-d'œuvre luxembourgeois

Le tableau suivant présente la part des coûts salariaux dans le chiffre d'affaires. Sur les 17 services considérés, nous avons pu établir un rapprochement pour quelques-uns sur base des données structurelles du Statec. Il s'agit bien sûr d'approximations dans la mesure où il n'existe pas de statistiques directement relatives aux biens et services de consommation, mais seulement relatives aux branches Nace.

Toutefois, on voit bien que globalement les salaires représentent une part relativement peu importante du chiffre d'affaires. Si pour les salons de coiffure et d'esthétique, ils représentent 42,6%, pour les services d'entretien du logement, la restauration ou encore l'hôtellerie, ils en représentent environ un tiers, et moins pour les autres services dont nous avons pu obtenir des données approchantes.

Service IPCN	Part des salaires dans le chiffre d'affaires	Branche Nace utilisée
Entretien, réparation et location de vêtements, etc.	7,9%	Blanchisserie/teinturerie (93.01)
Réparation de chaussures		
Services d'entretien du logement	32,6%	Travaux de finition (45.4)
Services divers liés au logement		
Réparation des appareils ménagers		
Emploi de personnel domestique, etc.		
Services divers liés à l'habitation		
Entretien et réparations		
Réparation des équipements audiovisuels, etc.		
Réparation des autres biens durables pour loisirs		
Services pour animaux de compagnie		
Enseignement		
Repas au restaurant	33,8%	Restaurants (55.3)
Cafés	23,4%	Cafés (55.4)
Hôtellerie	32,9%	Hôtels (55.1)
Salons de coiffure et esthétique corporelle	42,6%	Coiffure et beauté (93.02)
Autres services n.d.a.	15,9%	Services funéraires, entretien corporel et autres services personnels (93.03/93.04/93.05)

Source : Statec, données structurelles sur les entreprises, dernières données disponibles 2008

Faut-il rapprocher les salaires de la valeur ajoutée brute ou du chiffre d'affaires ?

Traditionnellement, on rapproche les salaires de la valeur ajoutée brute. Dans ce cas, nous sommes en présence d'une logique de répartition de la valeur ajoutée brute entre le travail et le capital, c'est-à-dire entre le coût salarial total et l'excédent brut d'exploitation correspondant à la marge des entreprises après salaires.

Le tableau suivant prend l'exemple d'une entreprise réalisant un chiffre d'affaires de 150, dont on déduit les consommations intermédiaires pour obtenir une valeur ajoutée brute de 100. Cette valeur ajoutée brute se répartit entre 50 pour les salariés et 50 pour l'entreprise. Notons au passage que cela correspond environ à la répartition de la valeur ajoutée brute au Luxembourg au niveau de l'ensemble de l'économie, alors que cette répartition est plutôt d'un niveau supérieur à 60/40 dans les autres pays européens.

- **T2** : Arrive notre fameuse tranche indiciaire. En T2, le coût salarial augmente donc de 2,5% et passe de 50 à 51,25. Si l'entreprise ne bouge pas ses prix, elle voit bien sûr sa marge réduite, de même que la part salariale augmente.
- **T2/CA** : Suite à la tranche indiciaire, l'entreprise décide de vouloir conserver la même marge qu'avant. Pour ce faire, elle augmente son prix (son chiffre d'affaires) de 150 à 151,25. Cette augmentation de prix permet de couvrir le coût de la tranche indiciaire et elle conserve ainsi la même marge de 50 en valeur absolue.

Certes, l'entreprise voit sa marge par rapport à la valeur ajoutée se réduire, mais rappelons que c'est au Luxembourg que les marges après salaires sont parmi les plus élevées d'Europe.

- **T2/VA** : Une autre entreprise, suite à cette tranche indiciaire souhaite augmenter sa valeur ajoutée brute également de 2,5%. Le résultat en est une augmentation de prix du double. Ainsi elle augmente sa marge également de 2,5%.

En fait, c'est tout comme si les dirigeants de l'entreprise se disaient : comme les salariés ont eu une indexation de 2,5%, il n'y a pas de raison pour que notre marge n'ait pas également une indexation de 2,5%.

- T2/CA2 : Une 3^e entreprise se dit puisque les salaires augmentent de 2,5%, et bien j'augmente mes prix (le chiffre d'affaires) de 2,5%. Le résultat en est une augmentation des salaires de 2,5%, une augmentation de la valeur ajoutée brute de 3,75% et surtout une augmentation de sa marge de 5% !

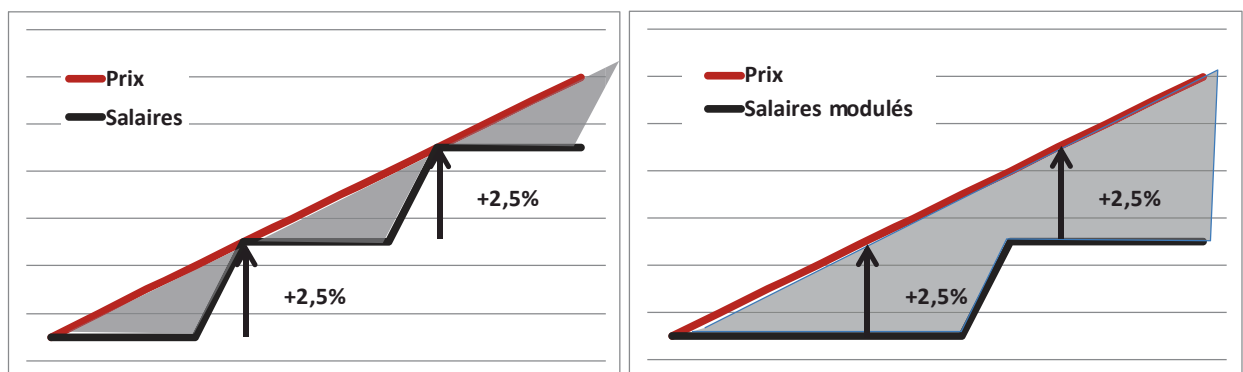
Ici, c'est tout simplement comme si l'entreprise saisisait un effet d'opportunité et se disait puisque les salariés gagnent 2,5% de plus, et bien j'augmente encore plus ma marge. C'est le cas de toutes les entreprises artisanales ou autres qui appliquent des clauses d'indexation.

Hausses de prix nécessaires à la couverture d'une tranche indiciaire

	T1	T2	T2/CAT	2/VA	T2/CA2
Chiffre d'affaires	150	150	151,25	152,5	153,75
Valeur ajoutée brute	100	100	101,25	102,5	103,75
Coût salarial	50	51,25	51,25	51,25	51,25
Excédent brut d'exploitation	50	48,75	05	1,25	52,5

Mais ces hausses de prix sont-elles nécessaires après l'application d'une tranche indiciaire et celle-ci provoque-t-elle une inflation de second tour ?

Il convient toujours de garder à l'esprit que l'application d'une tranche indiciaire est postérieure à l'augmentation des prix. Or pendant tout ce temps, les entreprises bénéficient de ces augmentations de prix, et ce n'est qu'après le rattrapage des salaires qu'elles en perdent le bénéfice (zone grisée). Notons au passage que les reports d'échéances que nous avons connus ces dernières années n'ont fait qu'amplifier ce phénomène.

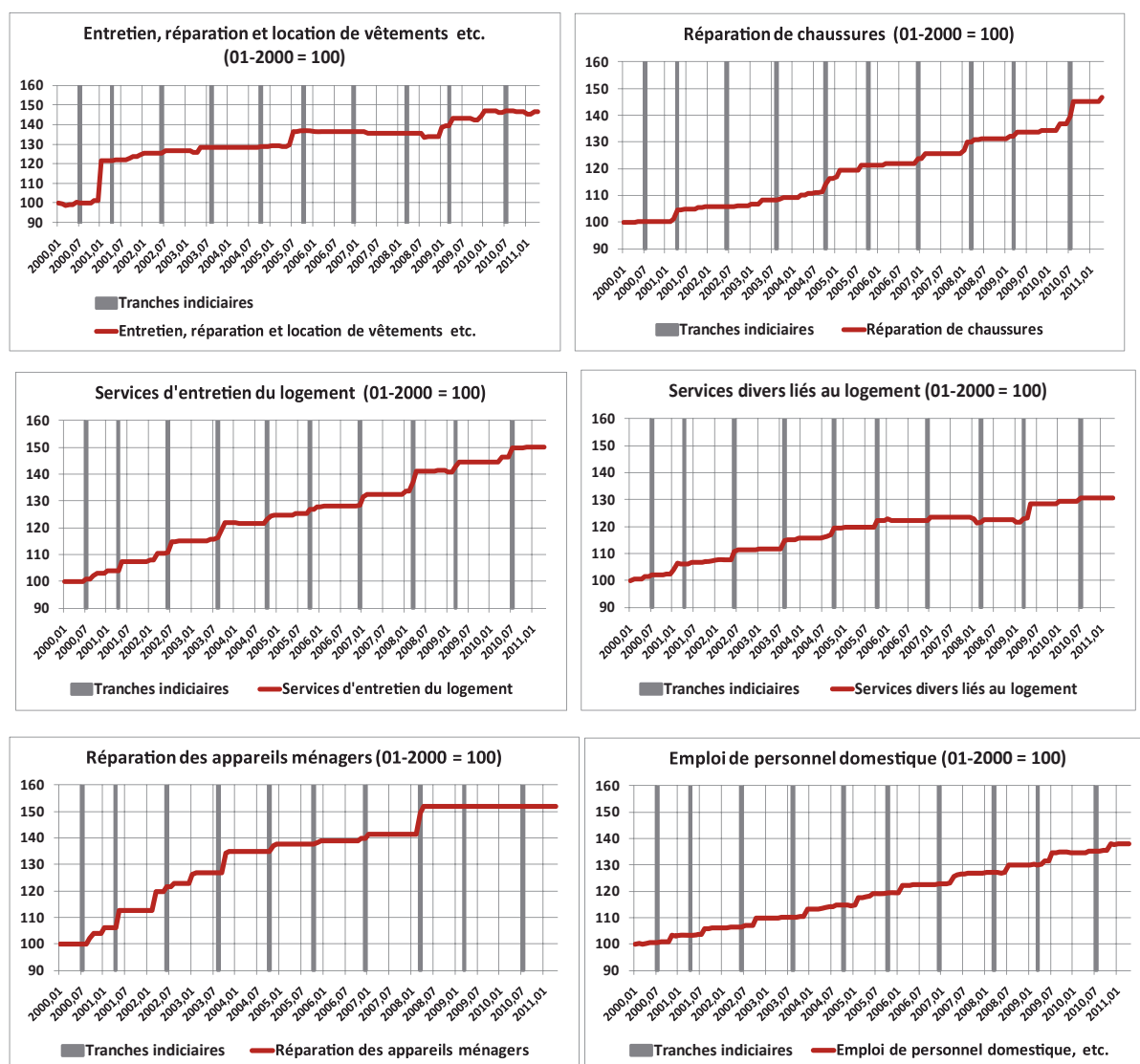


Ce n'est donc pas l'indexation des salaires qui provoque de l'inflation, mais bien l'inflation qui provoque l'indexation des salaires. Que les entreprises se servent par la suite de justification pour après augmenter de nouveau les prix ne fait en réalité qu'alimenter non pas la boucle inflationniste, mais bien la boucle salariale.

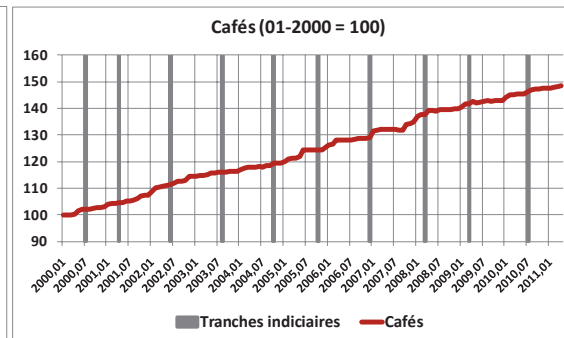
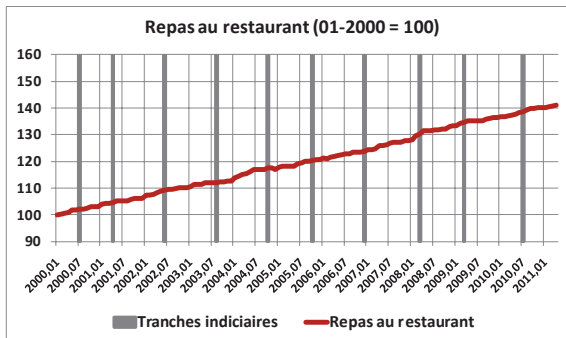
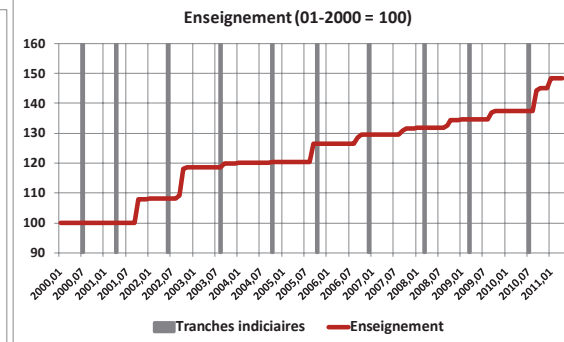
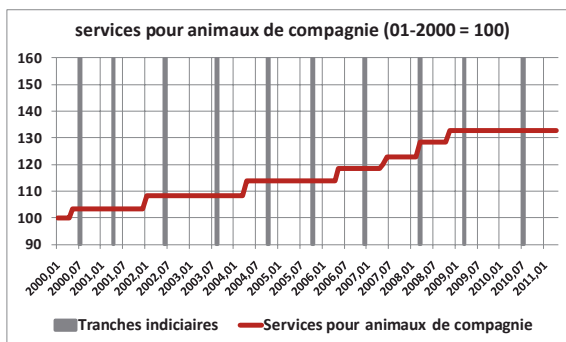
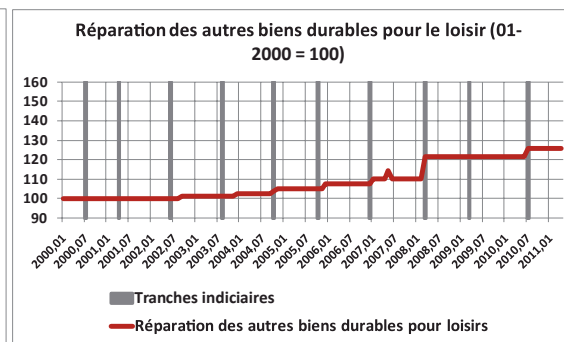
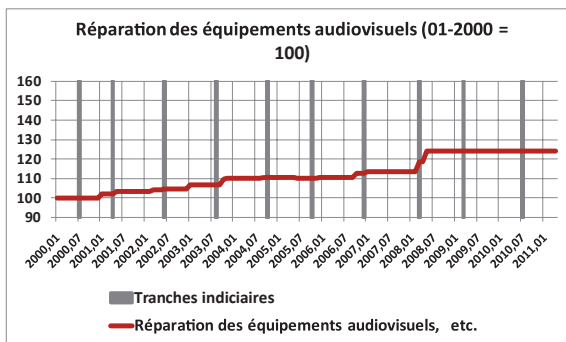
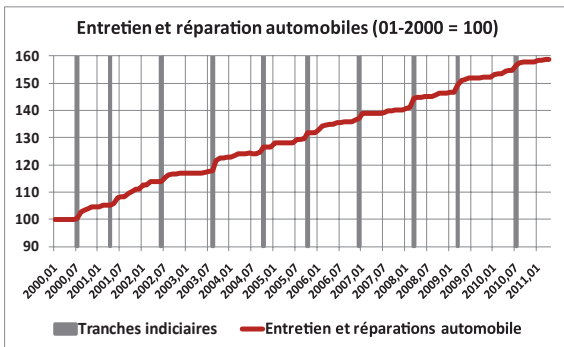
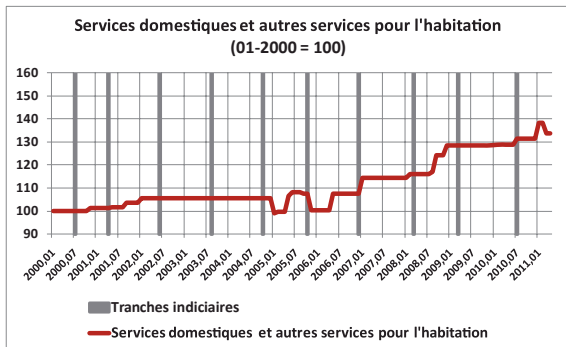
Ceci est d'autant plus vrai que si certains services sont relativement intensifs en main-d'œuvre (dont certains peuvent voir les salaires peser jusqu'à un tiers du chiffre d'affaires comme dans notre exemple) :

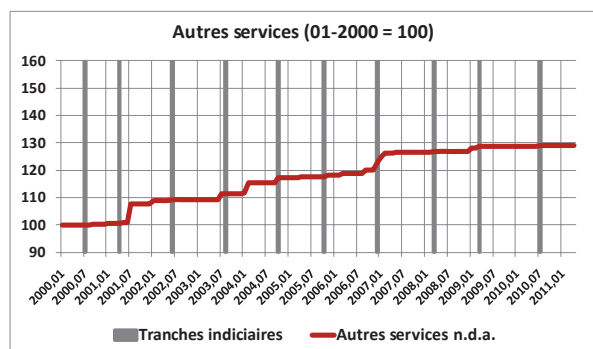
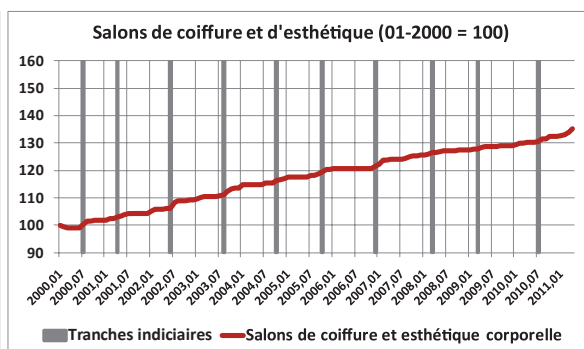
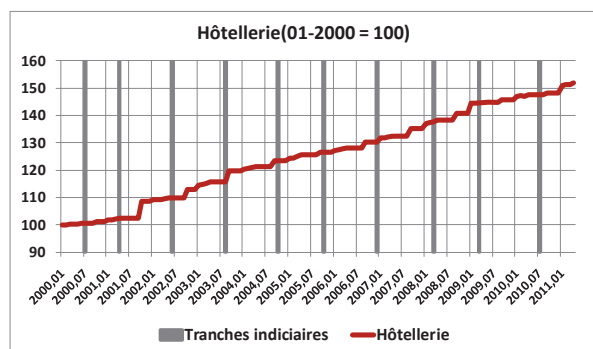
- non seulement ils ne pèsent que marginalement dans l'IPCN (16,9%), et beaucoup de ceux que nous avons considérés comme services intensifs en main-d'œuvre ne le sont pas vraiment ;
- mais, en outre, comme nous le verrons plus loin avec les biens de consommation, l'immense majorité de ces biens étant importés, il n'y a pas de contagion de la production à la distribution. Or, les coûts salariaux dans le secteur du commerce ne représentent le plus souvent que 10% du chiffre d'affaires. Si bien qu'une hausse de coûts salariaux de 2,5% serait couverte par une simple augmentation (non justifiée par ailleurs, puisque déjà préalable à et à l'origine de l'inflation) de 0,25%.

Tranches indiciaires et évolution des prix des services



PRIX À LA CONSOMMATION DE 2000 À 2011 : À LA RECHERCHE D'UNE DÉVIANCE LUXEMBOURGEOISE





Source : Stateg, calculs CSL

Le prix de ces services augmente par palier et on ne peut s'empêcher de penser à l'incidence de l'indexation des salaires sur ces prix des services. Nous y reviendrons ultérieurement, mais voici déjà un petit aperçu.

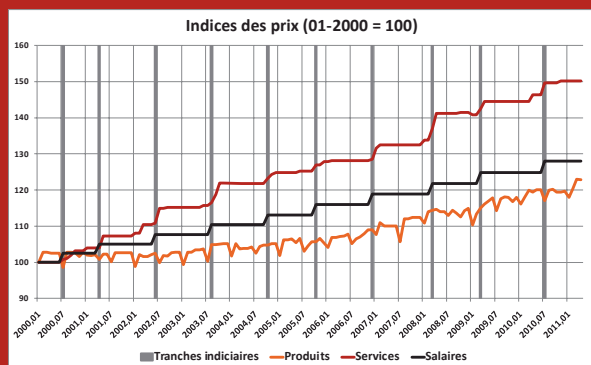
Zoom sur les services d'entretien du logement

Le prix de ces services augmente par palier et on ne peut s'empêcher de penser à l'incidence de l'indexation des salaires sur les prix des services. Nous reviendrons ultérieurement sur l'incidence de l'indexation sur les prix des services, mais voici déjà un petit aperçu.

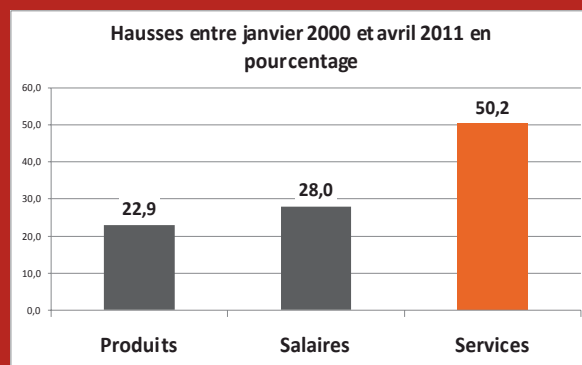
Comme le montre le graphique suivant, à chaque échéance, le prix des « services d'entretien et réparation du logement » connaissent un palier. Cependant, alors qu'entre janvier 2000 et avril 2011, les prix des services ont augmenté de 50%, les salaires (par le seul effet de l'indexation) ont eux augmenté de 28%.

Il est probable que, dans ce type d'emploi, le principal facteur d'augmentation des salaires soit l'index ainsi que la revalorisation du SSM, et il est possible que les salaires aient en réalité augmenté un peu plus. Cependant, le coût salarial moyen du secteur de la construction a augmenté de 26,7% entre 2000 et 2010 (données comptabilité nationale), soit à peine plus qu'un salaire simplement indexé avec 24,9% (moyenne 2010 / moyenne 2000) et les prix des services a quant à lui augmenté de 46% (moyenne 2010 / moyenne 2000).

Si l'on formule l'hypothèse que les prix des consommations intermédiaires du secteur ont augmenté au même rythme que les produits pour l'entretien et les réparations courantes du logement intégrés à l'IPCN, nous nous apercevons qu'en fait, les prix des services ont augmenté environ deux fois plus rapidement que les coûts. Il semble donc difficile d'incriminer l'indexation des salaires dans la hausse du prix des services.



Source : Statec, calculs CSL



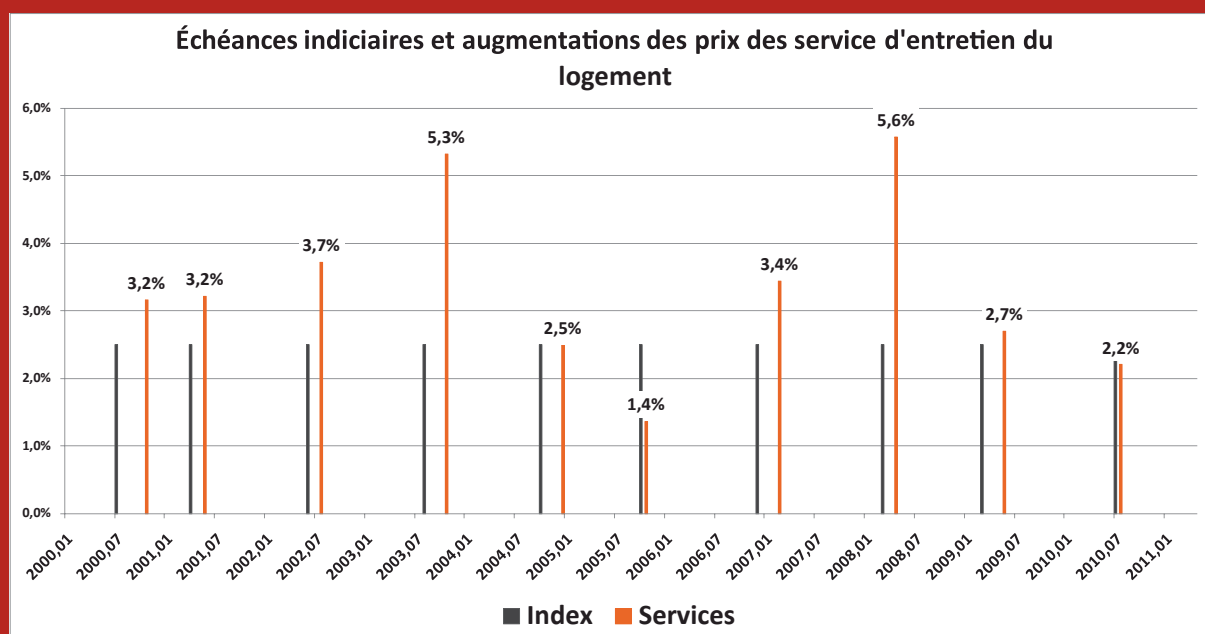
Pour mieux se rendre compte de l'évolution comparée des salaires et des prix des services, il est intéressant d'observer les progressions des prix des services en se limitant aux quelques mois qui suivent une échéance indiciaire. Les seuls paliers observés après une échéance et intégrés dans le graphique ci-dessous ne représentent que 38,5% d'augmentation sur un total de 50%.

Presque systématiquement, les hausses de prix sont nettement supérieures à l'échéance de 2,5%. On notera certes que l'échéance d'octobre 2005 n'a été suivie que d'une augmentation des prix de 1,4%, ou encore celle de juillet 2010 de 2,2%. Cependant, ces paliers ne constituent pas les seules hausses de prix (38,5% sur 50%), et, en outre, de nombreux paliers ont allègrement dépassé les 2,5%.

Ainsi l'échéance d'août 2003 a-t-elle été suivie d'une progression des prix de 5,3% en 3 mois ou celle de mars 2008 de 5,6% en deux mois.

Avec des salaires et des prix des produits d'entretien progressant deux fois moins rapidement que les prix des services, il est difficile d'incriminer l'indexation des salaires dans la forte progression de ces derniers. **Il semblerait plutôt, à la vue des décalages entre augmentations salariales et augmentations de prix, que l'indexation des salaires ne soit qu'un prétexte pour augmenter les prix au-delà du raisonnable.**

Source : Statec, calculs CSL

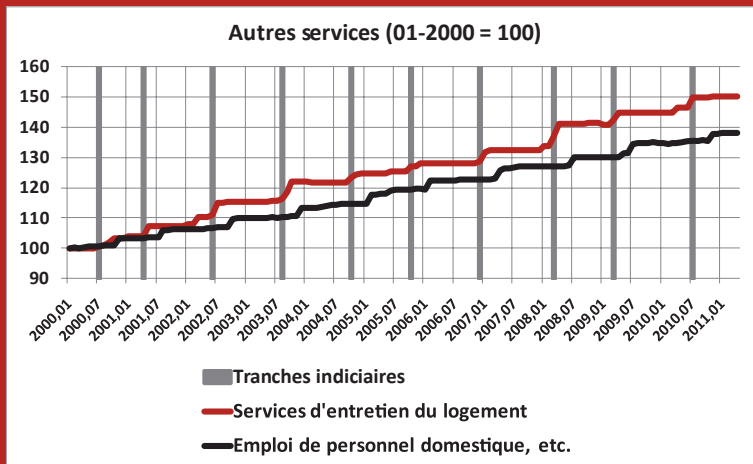


En réalité, si l'on avait voulu couvrir une tranche indiciaire (en rappelant que cela est superflu, puisque l'indexation n'est qu'un rattrapage des salaires sur l'augmentation préalable des prix, et non pas l'inverse), une augmentation ad hoc des prix d'un tiers des 28% (part des salaires dans le chiffre d'affaires de la branche, cf. supra) aurait amplement suffi, alors que, sur cette même période, ils ont augmenté de 50%.

La comparaison entre les services d'entretien du logement, pour lesquels les salaires représentent un tiers du chiffre d'affaires, et l'emploi de personnel domestique⁷, où les salaires devraient représenter l'essentiel

⁷ Services domestiques assurés par un personnel salarié pour le service privé de l'employeur : maîtres d'hôtel, cuisiniers, bonnes, chauffeurs, jardiniers, gouvernantes, secrétaires, précepteurs, personnes au pair, etc.,
 – services similaires, y compris Baby-sitting et ménage, assurés par des entreprises ou des indépendants,
 – services pour l'habitation tels que lavage de vitres, désinfection, fumigation et dératisation,
 – nettoyage à sec, blanchissage et teinturerie du linge de maison, d'articles textiles et ménagers et de tapis,
 – location de meubles, d'articles d'ameublement, de tapis, d'équipements pour la maison et de linge de maison.
 Non compris : nettoyage à sec, blanchissage et teinturerie (03.1.4) ; enlèvement des ordures (04.4.2) ; évacuation des eaux usées (04.4.3) ; charges de copropriété pour gardiennage, jardinage, nettoyage, chauffage et éclairage de la cage d'escalier, entretien des ascenseurs et des vide-ordures, etc., dans les immeubles en habitat collectif (04.4.4) ; services de sécurité (04.4.4) ; déblaiement de la neige et ramonage des cheminées (04.4.4) ; services de déménagement et d'entreposage (07.3.6) ; services de nourrices, crèches, garderies, et autres services d'accueil de la petite enfance (12.4.0) ; gardes du corps (12.7.0).

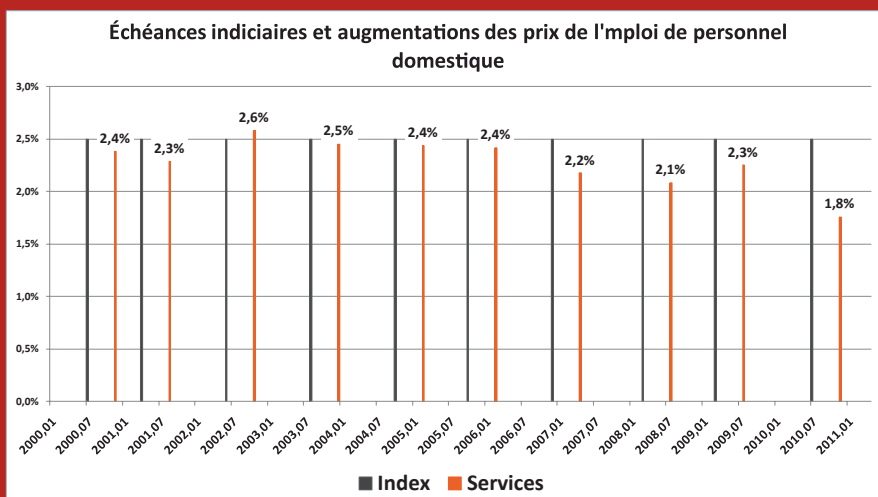
PRIX À LA CONSOMMATION DE 2000 À 2011 : À LA RECHERCHE D'UNE DÉVIANCE LUXEMBOURGEOISE



Source : Stateg, calculs CSL

du prix, est d'ailleurs particulièrement intéressante. En effet, si les deux indices de prix connaissent des sauts au moment des tranches indiciaires, on voit qu'elles sont plus fortes et intensives dans les services d'entretien.

En outre, ces augmentations qui étaient plus ou moins égales à 2,5% deviennent depuis 2007 significativement inférieures au montant des tranches et interviennent systématiquement quatre mois après la date d'application.

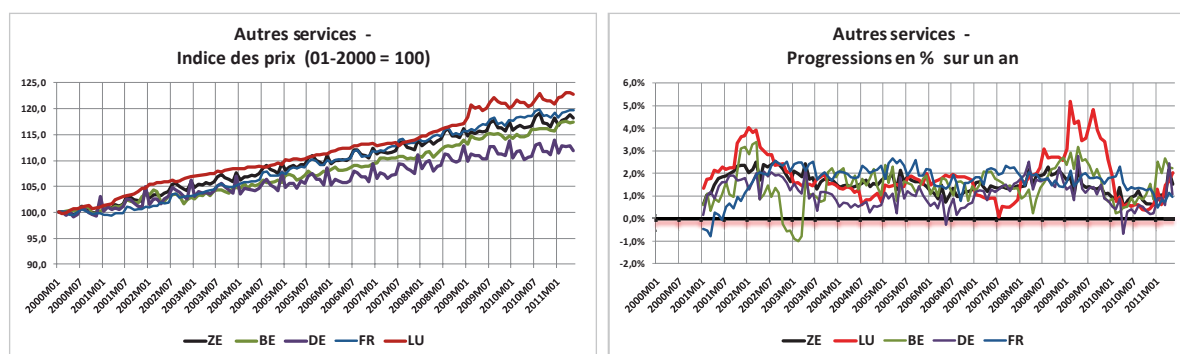


Source : Stateg, calculs CSL

2.1.4. Prix des autres services

a. Évolution des prix des autres services

Comme pour les autres services, le Luxembourg connaît une progression plus rapide des prix, même si le différentiel, notamment vis-à-vis de la France, est nettement moindre.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

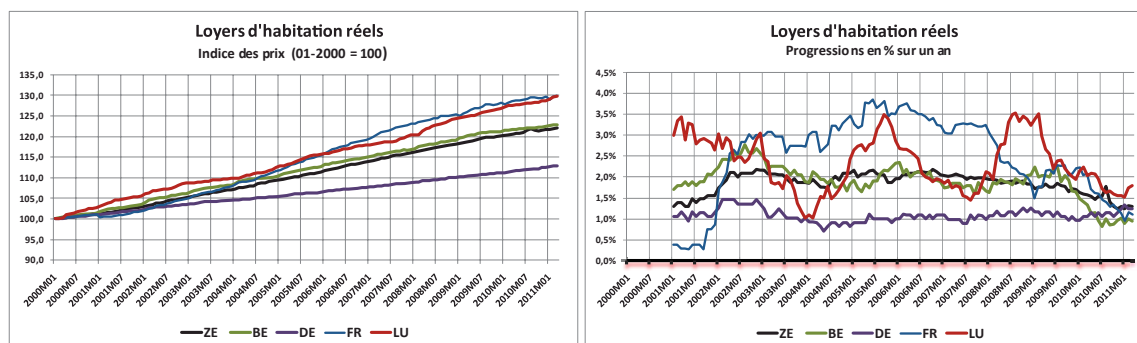
On notera que dans les assurances et services financiers, le Luxembourg connaît une progression des prix globalement moins rapide, de même que pour les autres achats de services de transport ou encore les services de téléphonie. À l'opposé, le transport aérien et les voyages à forfait progressent plus rapidement, de même que les services culturels. Peut-être faut-il y voir un effet d'aubaine en raison d'une demande proportionnellement plus forte au Luxembourg compte tenu d'un plus fort pouvoir d'achat, mais aussi l'effet de positions dominantes sur le marché.

PRIX À LA CONSOMMATION DE 2000 À 2011 : À LA RECHERCHE D'UNE DÉVIANCE LUXEMBOURGEOISE

Evolution annuelle moyenne des prix (2000-2010)						Pondérations 2011 (pour mille)					
		ZE	BE	DE	FR	LU	ZE	BE	DE	FR	LU
	Ensemble des biens et services	2,0	2,1	1,6	1,9	2,2	1000,0	1000,0	1000,0	1000,0	1000,0
	Services	2,4	2,1	1,5	2,4	2,7	413,2	385,8	438,2	398,0	415,9
	Services (Statec)					2,8					416,9
	Autres services	1,4	1,3	1,1	1,6	1,7	152,2	149,9	219,5	160,5	143,9
03.01.04	Nettoyage à sec, réparation et location de vêtements	2,3	2,8	1,2	1,9	3,9	1,6	0,6	1,3	1,3	0,3
	Réparation de chaussures					3,4					1,1
04.01	Loyers d'habitation réels	1,9	1,9	1,1	2,5	2,3	59,8	47,1	103,8	69,5	50,8
	Loyers pour maison					2,1					12,2
	Loyers pour appartement					2,4					37,4
	Loyers pour garage					2,9					1,2
07.03.03	Transport de voyageurs par air	2,9	-1,5	4,0	2,6	4,1	5,8	3,5	3,2	9,7	1,8
07.03.04	Transport de voyageurs par mer et voies navigables intérieures	2,9		1,2	0,4	2,7	0,8		0,7	0,4	0,1
07.03.06	Autres achats de services de transport	1,6		1,0	1,5	1,0	0,8	0,3	0,6	0,7	1,0
08.02_03	Equipements et services de téléphone et de télécopie	-2,1	-1,9	-1,8	-1,6	-3,6	29,0	28,1	25,2	30,5	24,5
	Services de téléphone et de télécopie	-1,3	-1,5	-1,5	-1,1	-2,5	27,3	26,3	24,5	29,2	23,0
09.04.02	Services culturels	2,0	-0,2	1,8	1,8	2,6	14,0	19,2	17,5	14,7	6,8
	Cinémas					2,8					0,7
	Théâtres, concerts, musées, bibliothèques, etc.					2,7					1,8
	Services de télévision et de radiodiffusion					2,7					3,3
	Location de matériel et biens culturels					3,7					0,1
	Autres services culturels					0,1					1,0
09.06	Voyages à forfait	3,0	3,0	1,7	2,3	3,4	15,1	21,9	32,8	2,9	25,2
	Voyages à forfait par chemin de fer					3,5					0,3
	Voyages à forfait par autocar					5,5					2,2
	Voyages à forfait par voiture (2001-2010)					3,0					3,1
	Voyages à forfait par avion					3,0					17,4
	Autres voyages à forfait: croisières					3,9					2,2
12.5.2	Assurances liées au logement	2,4	3,2	0,7	3,0	2,9	2,9	7,5	2,1	6,4	1,4
12.5.3	Assurances liées à la santé	3,2	3,8	2,5	2,9	2,2	6,4	4,3	10,7	11,6	1,6
12.5.4	Assurances liées au transport	2,1	1,4	0,7	0,9	1,0	9,2	9,9	11,6	7,0	12,6
12.5.5	Autres assurances	2,8	1,8	2,5		2,2	2,0	2,4	4,7		3,3
12.6	Services financiers n.d.a.	2,8	4,1	2,2	1,4	1,5	5,8	5,7	5,4	6,4	14,7

b. Une incidence des loyers non négligeable

Concernant les loyers on mentionne souvent leur niveau élevé au Luxembourg. On remarquera tout de même que la France connaît un niveau de progression légèrement supérieur avec 2,5% par an contre 2,3% au Luxembourg.

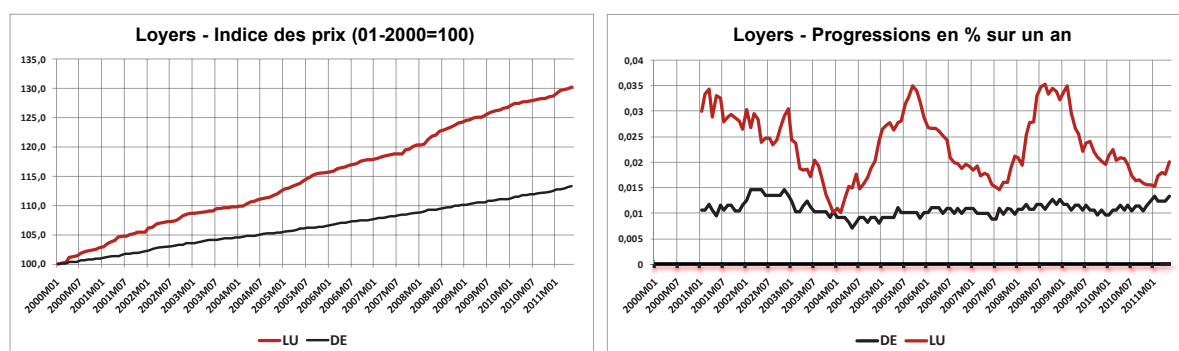


Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Mais ce qui va nous intéresser ici, c'est surtout le différentiel de progression des prix des loyers avec l'Allemagne puisque nous sommes du simple au double : les loyers luxembourgeois progressent à un rythme légèrement supérieur à l'inflation pendant qu'en Allemagne, ils progressent à un rythme nettement inférieur à son inflation. L'autre paramètre à considérer est que, du fait d'une plus forte proportion de propriétaires au Luxembourg (65%) qu'en Allemagne (40%), le poids des loyers dans l'indice des prix est plus de deux fois supérieur qu'au Luxembourg.

Un prix qui augmente nettement moins rapidement que l'inflation et qui est deux fois plus pondéré en Allemagne face à un prix qui augmente légèrement plus rapidement que l'inflation au Luxembourg, voilà de quoi profondément modifier le différentiel d'inflation entre les deux pays.

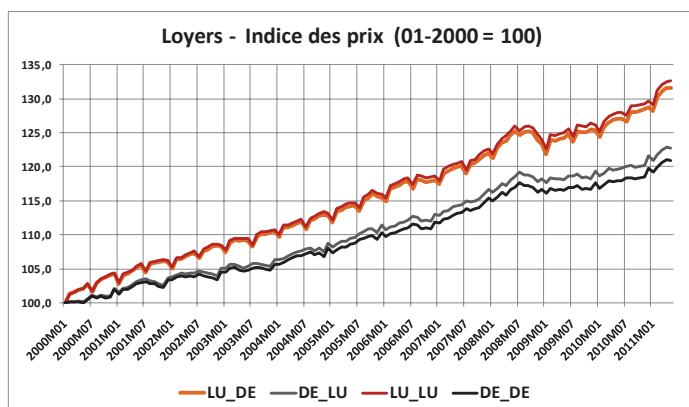
Si le différentiel de progression des loyers entre le Luxembourg et l'Allemagne en moyenne annuelle est important, il est encore plus impressionnant lorsque l'on observe les indices mensuels. Entre janvier 2000 et mai 2011, pendant que les loyers augmentaient de 13,3% en Allemagne, ils progressaient de 30,3% au Luxembourg, soit 2,3 fois plus.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Quel aurait été l'impact sur l'inflation si l'Allemagne avait connu la progression des loyers luxembourgeoise et le Luxembourg la progression des loyers allemands ?

- L'inflation luxembourgeoise en aurait été légèrement diminuée en passant en moyenne annuelle entre 2000 et 2010 de 2,25% à 2,18% ;
- l'inflation allemande aurait été significativement relevée en passant de 1,6% par an à 1,8% par an.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

2.2. Les produits alimentaires

2.2.1. Évolution du prix des produits alimentaires

Comme l'illustrent les graphiques suivants, c'est au Luxembourg et en Belgique que les prix alimentaires ont le plus progressé. Les produits alimentaires, avec 2,7% par an en moyenne, ont augmenté plus rapidement que l'évolution générale des prix avec 2,2% par an. Cette progression plus rapide des prix alimentaires que l'inflation générale se retrouve donc également en Belgique, alors qu'en France ou en Allemagne, la différence n'est que marginale.

Il faut dire que cette progression doit beaucoup à la période 2007-2008 où les prix alimentaires avaient connu une progression généralisée très marquée avec un pic durant l'été 2008 où les rythmes de progression des biens alimentaires, poussés par les augmentations des prix des matières premières, atteignaient plus de 7% en Belgique, et plus de 6% au Luxembourg comme en Allemagne ou en France.

Cependant, avec la baisse des prix des matières premières, on a pu noter un repli des prix alimentaires. Or cette période est particulièrement intéressante. Ainsi, les trois pays voisins tout comme la zone euro ont connu après cette flambée des prix un recul des prix alimentaires sur un an alors que le Luxembourg ne connaissait qu'un ralentissement de la progression.

Pour la zone euro, les prix étaient en évolution négative durant 10 mois, de juin 2009 à mars 2010. La Belgique de son côté a connu une baisse de moindre ampleur que la zone euro et moins longue avec des prix en baisse sur six mois, de juillet à décembre 2009. En France, la baisse s'est avérée un peu plus importante qu'en Belgique, et un peu plus longue, mais c'est surtout en Allemagne que la baisse a été la plus marquée avec des prix alimentaires en baisse jusqu'au tour de 3% et sur une période plus prolongée avec 12 mois.

De son côté, le Luxembourg aura non seulement connu une baisse ou, tout au moins, un ralentissement des prix, plus tardif, mais aussi nettement moins marqué. Seuls deux mois auront connu des rythmes de progression des prix sur un an symboliquement négatifs : février et mars 2010 avec respectivement -0,1% et -0,3%. Ainsi, lorsque les prix sont orientés à la hausse dans les autres pays, le Luxembourg suit le mouvement, mais lorsqu'ils le sont à la baisse, le Luxembourg semble plus réticent à suivre le mouvement.



Source : Eurostat, Stavec, calculs CSL

Par catégorie de biens alimentaires, on notera que pour le Luxembourg, toutes ont progressé plus rapidement que l'inflation, à l'exception des boissons non alcoolisées, et ce, y compris chez les pays voisins et dans la zone euro. La même tendance a pu être remarquée dans les autres pays européens, mais on notera tout de même un gros décalage entre le Luxembourg et les pays voisins dans la catégorie « Lait, fromages et œufs » dont les prix ont progressé moins rapidement que l'inflation en Allemagne et France, alors qu'au Luxembourg, c'est la catégorie qui, avec +3,1% par an en moyenne, a le plus progressé derrière les fruits.

PRIX À LA CONSOMMATION DE 2000 À 2011 :
À LA RECHERCHE D'UNE DÉVIANCE LUXEMBOURGEOISE

Evolution annuelle moyenne des prix (2000-2010)						Pondérations 2011 (pour mille)					
		ZE	BE	DE	F	LU	ZE	BE	DE	FR	LU
	Ensemble des biens et services	2,0	2,1	1,6	1,9	2,2	1000	1000	1000	1000	1000
1	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,2	2,7	1,5	2,0	2,7	153,5	171,9	121,0	159,8	111,5
01.1	Produits alimentaires	2,3	2,9	1,6	2,1	2,8	140,4	157,5	105,5	145,7	98,9
01.1.1	Pains et céréales	2,5	3,6	1,9	1,9	3,2	25,7	32,4	19,2	23,0	18,4
	Riz					1,8					0,4
	Pain de ménage et pains spéciaux					3,8					5,2
	Pistolets, baguettes, etc.					3,3					1,8
	Biscuits, biscottes, etc.					3,0					2,7
	Pâtes alimentaires					3,4					1,8
	Pâtisserie ordinaire					3,8					1,5
	Pâtisserie fine, gâteaux et tartes					2,8					2,2
	Tourtes, quiches et pizzas					0,7					1,1
	Farines et autres produits à base de céréales					2,9					1,6
01.1.2	Viande	2,3	2,6	1,6	2,5	2,5	35,7	43,8	24,2	41,9	25,6
	Viande de boeuf					2,4					4,5
	Viande de veau					3,1					2,3
	Viande de porc					2,2					2,7
	Viande d'ovins et de caprins					3,5					0,3
	Viande de volaille					2,5					3,0
	Saucisses et saucissons					2,7					4,0
	Jambon					2,7					3,3
	Pâté et autres produits de viande; abats comestibles					2,5					2,5
	Conserves, préparations et produits de viande					2,6					2,3
	Lapin, gibier et autres viandes					2,9					0,7
01.1.3	Poisson	2,4	2,6	3,0	1,6	2,6	10,4	9,7	3,8	10,9	7,0
	Poissons frais					3,5					1,1
	Poissons surgelés					2,0					0,7
	Fruits de mer frais, congelés ou surgelés					3,5					0,7
	Poissons et fruits de mer séchés, fumés ou salés					1,6					2,5
	Conserves, préparations et produits de poissons, etc.					1,5					2,1
01.1.4	Lait, fromages et œufs	2,0	2,6	1,4	1,5	3,1	21,9	19,6	16,8	23,6	15,7
	Lait entier					3,7					1,5
	Lait écrémé et demi-écrémé					3,9					1,0
	Lait en conserve ou en poudre					2,3					0,3
	Yaourts					2,8					2,9
	Fromage et lait caillé					2,9					6,7
	Autres produits laitiers					3,7					2,3
	Oeufs					3,0					1,1
01.1.5	Huiles et graisses	2,2	2,4	2,0	1,9	2,4	5,1	3,7	3,3	3,8	2,9
	Beurre					2,9					1,0
	Margarine et autres graisses végétales					2,5					0,5
	Huile d'olive					1,3					0,7
	Autres huiles alimentaires					3,5					0,5
	Autres graisses animales					1,4					0,1
01.1.6	Fruits	2,7	2,7	1,9	2,5	3,3	11,7	11,6	11,5	10,2	7,9
	Fruits frais					3,3					6,6
	Fruits séchés, noix					2,8					0,7
	Fruits surgelés, conserves et produits à base de fruits					3,4					0,7
01.1.7	Légumes	2,5	3,2	1,0	2,5	2,7	15,8	18,0	13,3	15,2	11,0
	Légumes frais					1,9					5,8
	Légumes surgelés ou séchés					2,9					0,5
	Légumes en conserve ou transformés					3,1					2,1
	Autres produits à base de légumes					3,3					0,4
	Pommes de terre					4,6					1,2
	Produits dérivés des pommes de terre					2,2					1,0
01.1.8	Sucre, confitures, miel, chocolat et confiserie	1,7	2,9	1,7	1,4	2,4	9,8	12,1	8,7	11,2	6,8
	Sucre et succédanés de sucre					0,6					0,4
	Confiture, marmelade, gelées					2,4					0,4
	Miel					4,6					0,1
	Chocolat					3,6					2,6
	Confiserie					2,4					1,4
	Glaces alimentaires et crèmes glacées					1,7					1,5
	Autres produits à base de sucre ou cacao					4,1					0,4
01.1.9	Produits alimentaires n.d.a.	1,5	2,1	1,2	1,8	2,5	4,5	6,6	4,8	5,9	3,6
	Sauces préparées, vinaigre et autres condiments					2,8					1,5
	Sel, poivre et autres épices					2,3					0,5
	Soupes, préparations et autres produits alimentaires					2,3					1,5
01.2	Boissons non alcoolisées	1,3	1,2	0,9	1,4	2,0	13,1	14,4	15,5	14,1	12,6
01.2.1	Café, thé, cacao	1,0	1,0	0,4	1,3	1,0	3,7	2,9	4,4	4,6	3,1
	Café					1,1					2,7
	Thé, infusions					0,1					0,3
	Cacao et chocolat en poudre					2,5					0,1
01.2.2	Eaux minérales, boissons gazeuses et jus de fruits et de légumes	1,4	1,2	1,2	1,5	2,4	9,4	11,4	11,2	9,5	9,4
	Eaux minérales gazeuses et non gazeuses					1,9					3,8
	Boissons gazeuses: sodas, limonades etc.					2,9					2,9
	Jus de fruits et sirops					2,3					2,6
	Jus de légumes					4,0					0,1

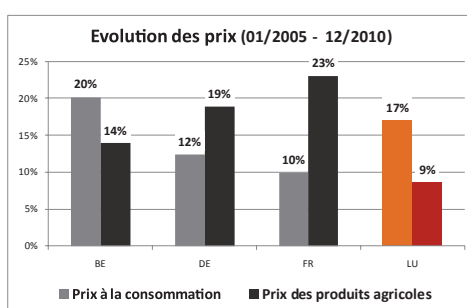
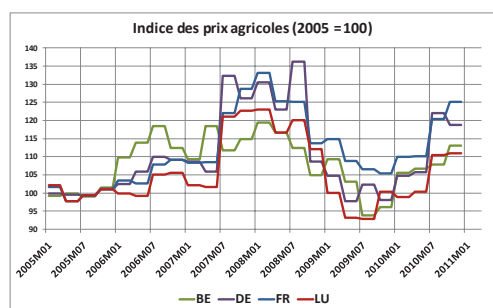
2.2.2. Des prix à la consommation alimentaire progressant nettement plus rapidement que les prix des produits agricoles

Les prix à la consommation de l'alimentaire suivent donc globalement une même tendance dans les différents pays, mais avec tout de même une progression plus marquée au Luxembourg et en Belgique, notamment en raison d'ajustements à la baisse qui semblent plus tardifs et moins marqués au Grand-Duché.

Les prix des produits alimentaires sont largement dépendants des prix agricoles nationaux (soit le prix de vente des produits des agriculteurs luxembourgeois). Si ces derniers suivent globalement une même tendance dans les différents pays, il existe tout de même des différences notables. Le Luxembourg semblerait ainsi suivre une progression moins marquée que les pays voisins et plus particulièrement l'Allemagne et la France. Lors du précédent pic de 2007-2008, on notera notamment qu'au Luxembourg, mais aussi en Belgique, les prix agricoles ont connu une progression nettement moins marquée qu'en Allemagne et France.

Si l'on observe l'évolution au cours des cinq dernières années, on constate que c'est au Luxembourg que les prix des produits agricoles ont le moins progressé avec +9%, mais c'est également au Luxembourg que les prix des produits alimentaires ont le plus progressé avec +17%.

On remarquera par ailleurs que si au Luxembourg les prix de l'alimentaire ont plus fortement progressé que les prix agricoles, de même qu'en Belgique, en Allemagne et en France, c'est le contraire, avec des progressions nettement moins marquées des prix à la consommation que des prix des produits agricoles.

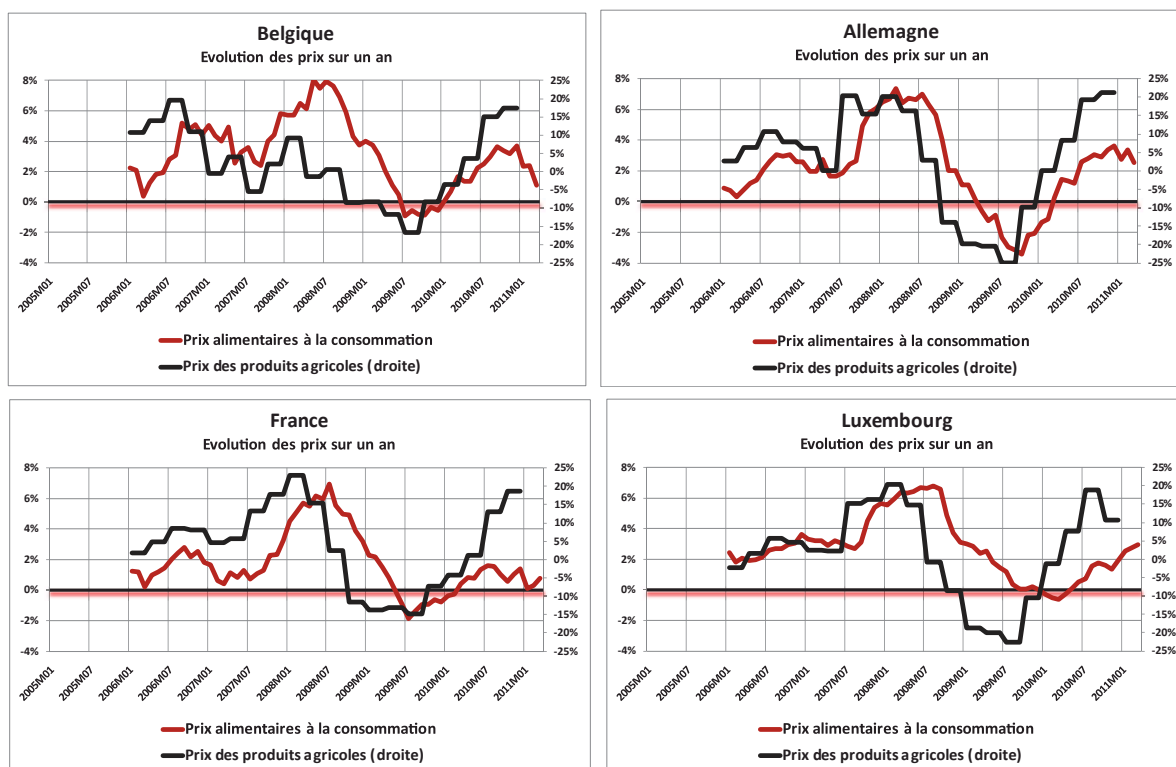


Source : Eurostat

Comment expliquer une telle différence entre l'évolution des prix à la consommation et les prix agricoles ?

Comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, les prix à la consommation suivent de près, avec quelques mois de décalage, les prix agricoles, même si pour la Belgique, la tendance est moins marquée. Cependant, ces graphiques mettent clairement en évidence des ralentissements plus tardifs et moins marqués des prix à la consommation par rapport aux prix agricoles. Compte tenu de la dépendance du Luxembourg aux importations de produits alimentaires, il est évident que les prix alimentaires luxembourgeois ne sont pas simplement dépendants des prix agricoles luxembourgeois. On notera cependant que malgré tout, le Luxembourg est loin de suivre les tendances des autres pays européens.

PRIX À LA CONSOMMATION DE 2000 À 2011 : À LA RECHERCHE D'UNE DÉVIANCE LUXEMBOURGEOISE



Source : Eurostat, Stavec, calculs CSL

Remarquons également qu'alors que la progression des prix alimentaires a entamé un tassement dans les trois pays voisins, le Luxembourg quant à lui continue sa progression.

Des applications plus tardives et moins marquées des baisses des prix agricoles constituent une première explication possible de cette divergence forte entre prix à la consommation et prix agricoles.

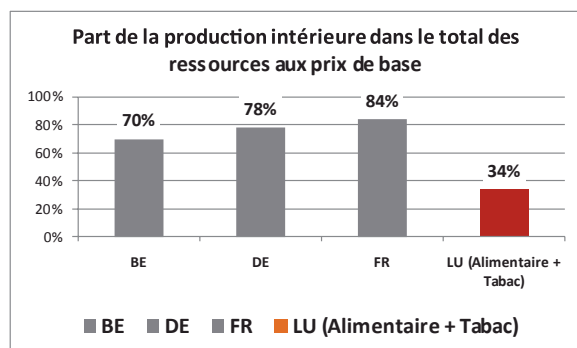
Une deuxième explication tient également dans le fait que l'essentiel des produits alimentaires est importé. De ce fait, les prix à la consommation alimentaires dépendent bien plus des prix agricoles internationaux que luxembourgeois. Cependant, **comment expliquer dans ce cas que les prix alimentaires luxembourgeois progressent plus rapidement que dans les pays voisins ?**

2.2.3. Les coûts de la main-d'œuvre peuvent-ils expliquer une progression plus forte des prix alimentaires au Luxembourg ?

a. Les coûts de fabrication minimes au Luxembourg

Comme le montre le graphique ci-dessous, la part de la production domestique dans les ressources (production + importations) est particulièrement faible au Luxembourg où elle ne représente que 34% de l'ensemble des ressources au prix de base, le reste étant importé. Les ressources sont par conséquent très peu produites localement.

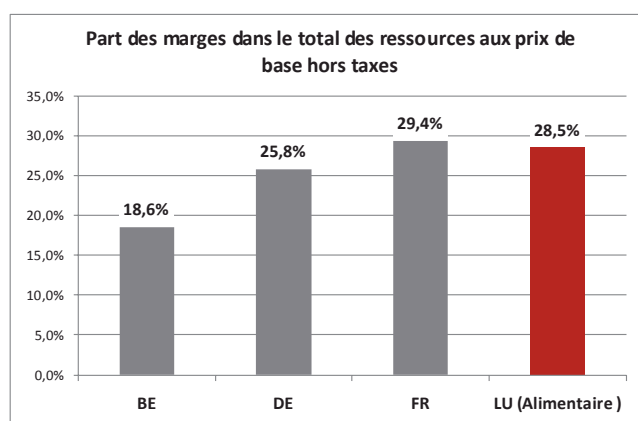
Les importations de tabacs sont bien sûr incluses dans l'ensemble des ressources, le Statec ne distinguant pas les deux branches et Eurostat ne publiant pas ce détail, mais en tout état de cause, avec un total des ressources au prix de base de 282 millions pour le tabac sur 1957 millions pour l'alimentaire augmenté du tabac, soit 14%, son effet resterait marginal et ne remettrait pas en cause que l'essentiel des biens alimentaires consommés au Luxembourg est importé.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

b. Les coûts de commercialisation

Le tableau emplois-ressources nous fournit une première approche des coûts de commercialisation, avec les marges commerciales et de transport. Avec 28,5% au Luxembourg, juste derrière la France avec 29,4%, on constate qu'un tiers de la valeur des ressources en produits alimentaires est composé de marges commerciales et de transports.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Mais ce qui nous intéresse, ce sont aussi les coûts salariaux et leur éventuelle incidence sur les prix à la consommation.

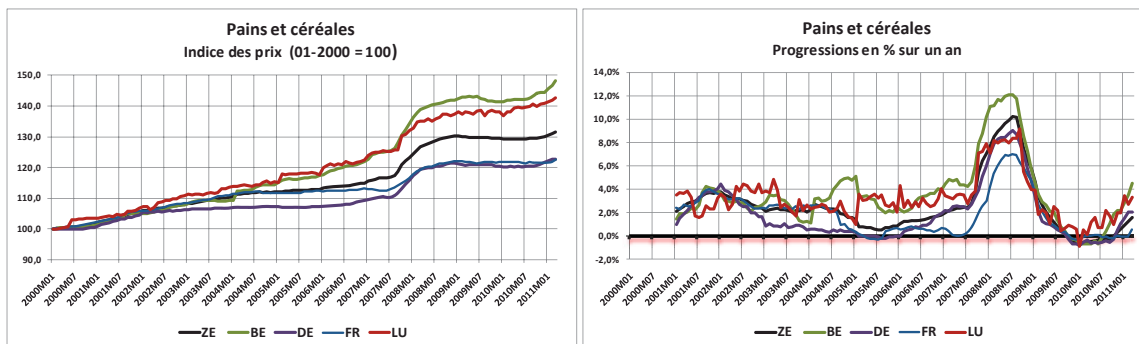
Dans le commerce de détail en magasin non spécialisé (grandes surfaces), les coûts de la main d'œuvre représentent 9,9% du chiffre d'affaires hors taxes. Nous sommes donc loin des 28,5% représentés par les marges commerciales et de transport. **Avec une telle part dans le chiffre d'affaires, une augmentation de 2,5% des salaires aurait une incidence de 0,25% sur les prix de l'alimentaire.**

2.2.4. Évolutions des prix par catégorie de produits alimentaires

a. Pains et céréales

Cette catégorie de biens non durables progresse nettement plus rapidement au Luxembourg et en Belgique qu'en France et Allemagne où les prix ont globalement progressé de manière similaire, notamment depuis le rattrapage de l'Allemagne sur la France en 2008.

Les graphiques ci-après montrent très bien l'accélération des prix des produits à base de céréales lors de la montée des prix des matières premières fin 2007 - début 2008. On remarquera cependant que la Belgique qui suivait très étroitement la courbe du Luxembourg semble avoir répercuté plus fortement cette augmentation des prix des matières premières.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Entre fin 2007 et l'automne 2008, les prix de cette catégorie ont grimpé de 10% à 12% en Belgique, de 7% à 9% en Allemagne, entre 6% et 7% en France, et de 7% à 9% au Luxembourg. Par la suite, et contrairement à l'ensemble des biens alimentaires, la baisse des prix des matières premières semble avoir été répercutée au Luxembourg de manière similaire aux pays voisins et sans retard. Mais si pendant la flambée des prix des matières premières, le Luxembourg ne semble pas avoir amplifié le mouvement, on notera tout de même quelques périodes de progression des prix plus rapide que dans la zone euro :

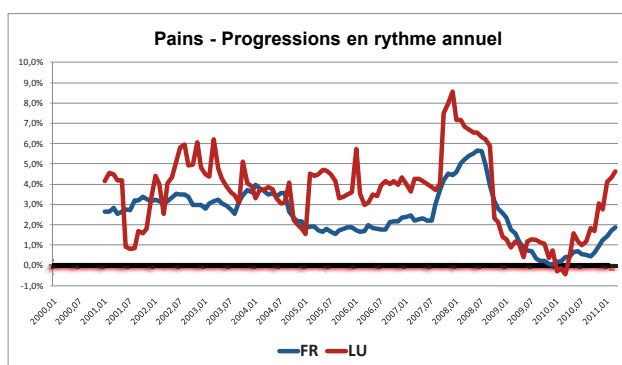
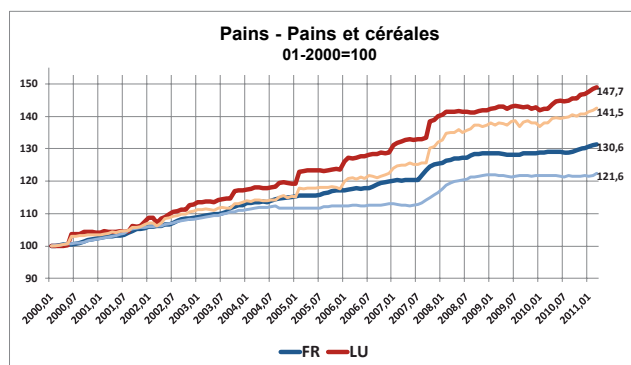
- de mai 2002 à avril 2003, les prix progressaient en moyenne de 4,1% au Luxembourg contre 2,6% dans la zone euro ;
- de février 2005 jusqu'à la flambée des matières premières, les prix ont progressé en moyenne de 3,1% au Luxembourg contre 1,4% dans la zone euro ;
- depuis début 2010, le Luxembourg connaît une progression plus forte que la zone euro et en accélération. On notera qu'en rythme annuel la progression des prix est restée négative dans la zone euro jusqu'en septembre 2010 contre seulement janvier pour le Luxembourg.

Deux catégories de biens concernés par cette rubrique nous permettent de faire une comparaison plus fine avec la France : le pain et les céréales.

Pains

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des prix du pain entre janvier 2000 et mars 2010. Les courbes plus claires représentent celle de l'ensemble de la sous-catégorie à laquelle appartient le bien, en l'occurrence, « pains et céréales ». Les chiffres à droite représentent l'indice au 1^{er} janvier 2010. Ainsi, entre janvier 2000 et janvier 2011, l'indice du prix du pain est passé de 100 à 147,7, soit une progression de 47,7% au Luxembourg, contre 30,6% en France.

Les prix du pain ont globalement progressé plus rapidement que l'ensemble de la sous-catégorie. On peut noter une évolution des prix presque systématiquement supérieure au Luxembourg qu'en France.



Source : Insee, Stavec, calculs CSL

Il pourrait être tentant de voir dans cette évolution plus rapide des prix luxembourgeois un effet de l'indexation ; toutefois, en France et selon l'Insee, les frais de personnel représentent autour de 30% du chiffre d'affaires et ont même connu une progression de 29% en 2000 à 31,5% en 2006. Toujours selon l'Insee et pour la France, les consommations intermédiaires sont passées de 38,8% du chiffre d'affaires à 40,9%.

Si l'on se base sur une part des salaires de 30% et que les salaires aient hypothétiquement augmenté de 3% par an au Luxembourg et de 1% en France, une répercussion intégrale des augmentations salariales sur les prix les amèneraient à progresser de 1% au Luxembourg contre 0,3% en France, soit un différentiel d'évolution des prix de 0,7% par an. Or, le différentiel est de 1,2% par an. Si l'on ajoute que l'écart d'évolution salariale entre le Luxembourg et la France est certainement moindre, ce n'est donc pas dans les évolutions salariales qu'il faut chercher le différentiel de progression des prix du pain entre le Luxembourg et la France.

Si l'on ajoute que le prix de la baguette au levain du même producteur luxembourgeois coûte 1,40 euro à Dudelange et 0,95 euro à Mont Saint Martin en France, on comprend que la différence de prix est sans doute plus due à un effet d'aubaine lié à un plus fort pouvoir d'achat de la population luxembourgeoise qu'à une pression des coûts salariaux. D'autant plus que la pâte utilisée est la même et fabriquée au Luxembourg.

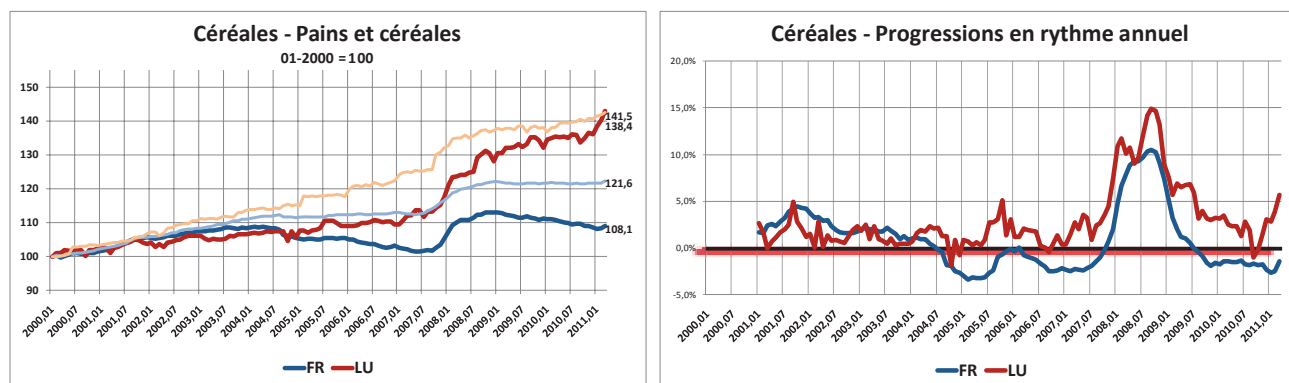
Céréales

L'étude de l'évolution du prix des céréales est particulièrement riche d'enseignements concernant l'éventuelle influence des salaires sur l'inflation. Cette catégorie de produits regroupe les préparations à base de céréales (cornflakes, flocons d'avoine, etc.) et autres produits à base de céréales (malt, farine de malt, extrait de malt, fécule de pomme de terre, tapioca, sagou et autres féculés), y compris : produits farineux en préparation avec de la viande, du poisson, des fruits de mer, du fromage, des légumes ou des fruits (tous les détails des catégories de biens et services figurent en annexe).

Il existe bien au Luxembourg deux entreprises de « travail des grains », des moulins⁸, mais l'une comporte 12 salariés et l'autre certainement plus, mais en tout état de cause, ce n'est pas la production luxembourgeoise qui fournit l'essentiel de la consommation du pays.

Comme le montrent les graphiques ci-après, les prix des céréales ont augmenté entre janvier 2000 et janvier 2010 de 38,4% au Luxembourg et de simplement 8,1% en France (près de 5 fois moins). Par ailleurs, depuis 2004, les prix des céréales connaissent une progression systématiquement plus importante que la France. Les courbes suivent certes la même tendance, mais le Luxembourg est toujours un cran au-dessus, amenant au bout de dix ans le Luxembourg à connaître un différentiel d'inflation avec la France de 33 points.

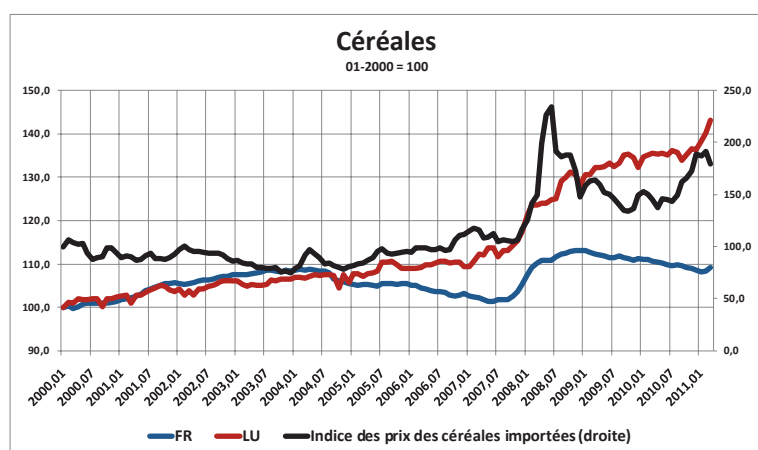
⁸ MOULIN J.P. DIESCHBOURG SARL et MOULINS DE KLEINBETTINGEN SA



Source : Statec, calculs CSL

Ce ne sont évidemment pas les deux moulins luxembourgeois qui ont perdu en compétitivité prix. L'essentiel des farines sont importées et les « coûts salariaux luxembourgeois » sont donc très marginaux, y compris dans le secteur de la commercialisation comme nous le verrons plus loin.

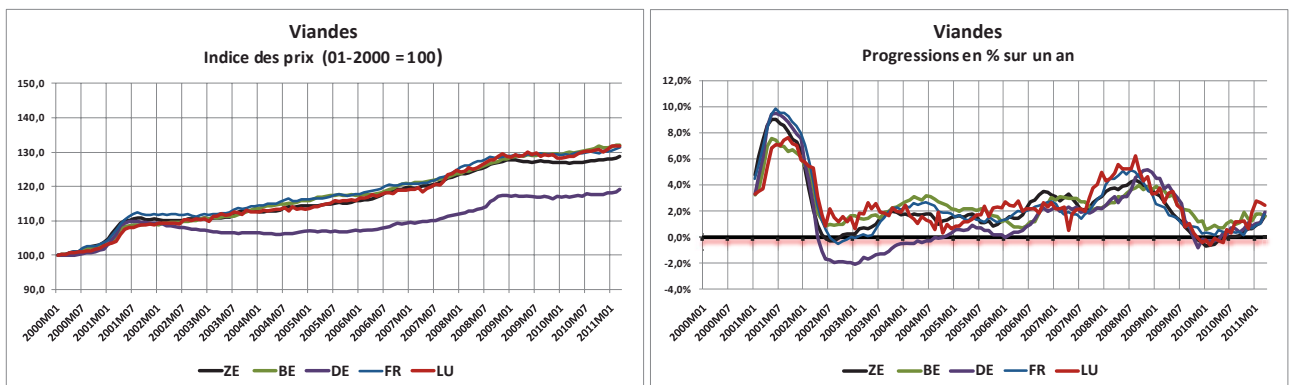
Mais surtout, le graphique suivant montre clairement que, alors que le prix des céréales importées augmentait, en France, les prix qui baissaient se sont mis à progresser vivement et au Luxembourg, leur progression s'est nettement accélérée. Cependant, lorsque les prix des céréales importées ont baissé, cela s'est traduit en France pas une baisse de prix, tandis qu'au Luxembourg, cela s'est simplement traduit par un ralentissement de la progression.



Source : Statec, calculs CSL

b. Viandes

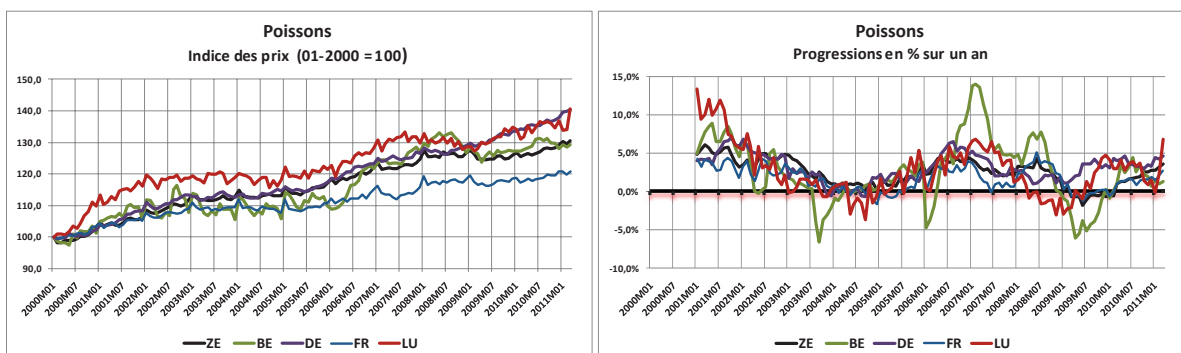
L'observation du prix des viandes est particulièrement intéressante. On constate en effet qu'entre le Luxembourg, la Belgique et la France, les évolutions de prix sont quasiment identiques. Seule l'Allemagne se distingue avec une évolution des prix nettement en deçà. En fait, tous les pays ont suivi la même trajectoire à une exception près : la période 2002-2006 où l'évolution des prix était nettement inférieure en Allemagne, avec même une période de baisse des prix entre 2002 et 2004. C'est cette période qui explique une progression globale de l'Allemagne nettement inférieure aux autres pays puisque depuis 2007, les 4 pays connaissent une progression équivalente.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

c. Poissons

Concernant les prix des poissons, la France se distingue par une progression des prix nettement plus faible que dans les trois autres pays. On notera également une volatilité plus importante en Belgique. Le Luxembourg pour sa part connaît une progression des prix identique à l'Allemagne sur l'ensemble de la période.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Dans le détail, on ne note pas de cohérence particulière entre les évolutions des différentes sous catégories de produits. Alors que l'essentiel des poissons est importé au Luxembourg, on remarque des prix en progression particulièrement forte pour le poisson frais ou les fruits de mer, tandis que les produits transformés voient leurs prix progresser nettement moins rapidement.

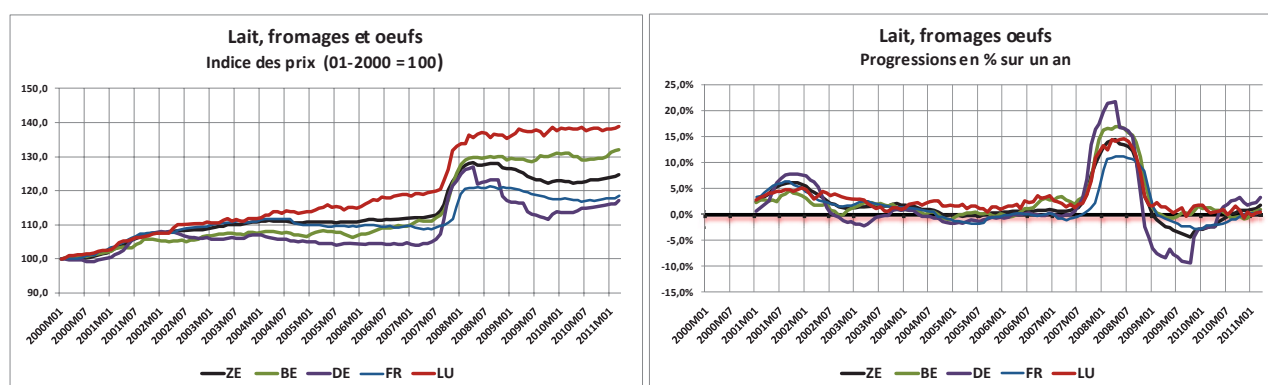
Ainsi, avec des coûts de distribution identiques, des coûts de production luxembourgeois négligeables, le Luxembourg ne disposant selon le répertoire systématique des entreprises édité par le Statec d'aucune industrie de transformation du poisson, on note tout de même de fortes divergences de progression des prix.

d. Lait, fromages et œufs

Dans cette catégorie de produits quelque peu disparate, l'ensemble des pays suit les mêmes cycles. On remarque toutefois que l'Allemagne les accentue à la hausse comme à la baisse. Mais tout en suivant des cycles similaires, le Luxembourg connaît là encore une progression plus rapide des prix.

Toutefois, si l'on observe les progressions en rythme annuel, on constate que ce niveau supérieur de progression des prix est dû essentiellement à la période 2004-2007 durant laquelle les prix étaient particulièrement stables dans les autres pays alors qu'ils continuaient à progresser, bien que faiblement, au Luxembourg. Ainsi, entre janvier 2004 et juillet 2007, alors que les prix augmentaient de 1,7% dans la zone euro, qu'ils diminuaient de 1% en Allemagne et de 2% en France, ils augmentaient de 7,1% au Luxembourg, la Belgique se situant en position intermédiaire avec 3,9%, hausse essentiellement due à la fin de période.

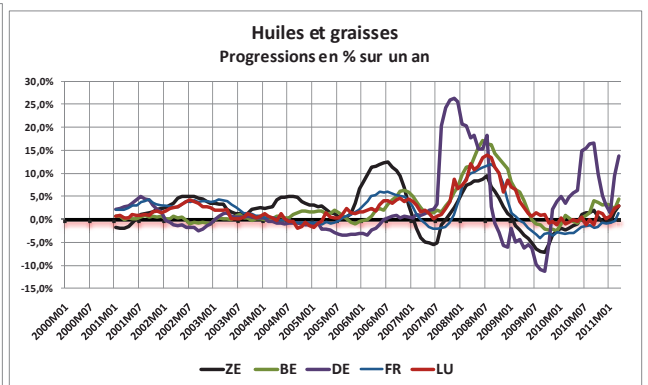
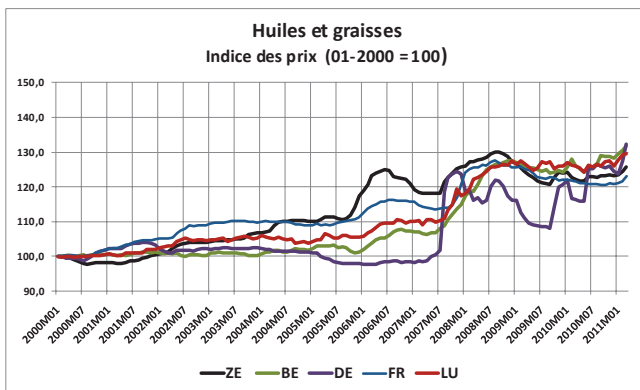
On peut constater également que la forte accélération des prix des produits laitiers et des œufs à partir de la mi-2007 (jusqu'à +15% pour le Luxembourg et même plus de 20% en Allemagne) a été suivie d'une décélération tout aussi forte et suivant la baisse des prix des matières premières. Cependant, alors que l'évolution de prix est même devenue négative en Allemagne et en France, le Luxembourg, mais aussi la Belgique sont demeurés simplement à des niveaux stables ou en légère progression.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

e. Huiles et graisses

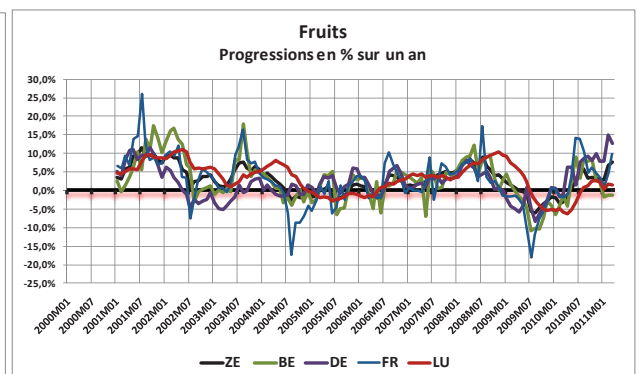
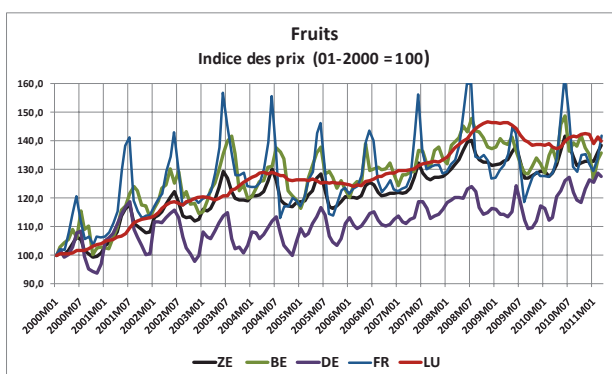
Dans cette catégorie de produits, la Belgique et la France ainsi que Luxembourg semblent suivre des cycles similaires. On remarquera cependant l'extrême volatilité de l'Allemagne. Sur la fin de période, Belgique, Allemagne et Luxembourg se situent globalement au même niveau, supérieur à la France qui pourtant figurait pendant une bonne partie de la période à un niveau de progression plus rapide



Source : Eurostat, Stavec, calculs CSL

f. Fruits

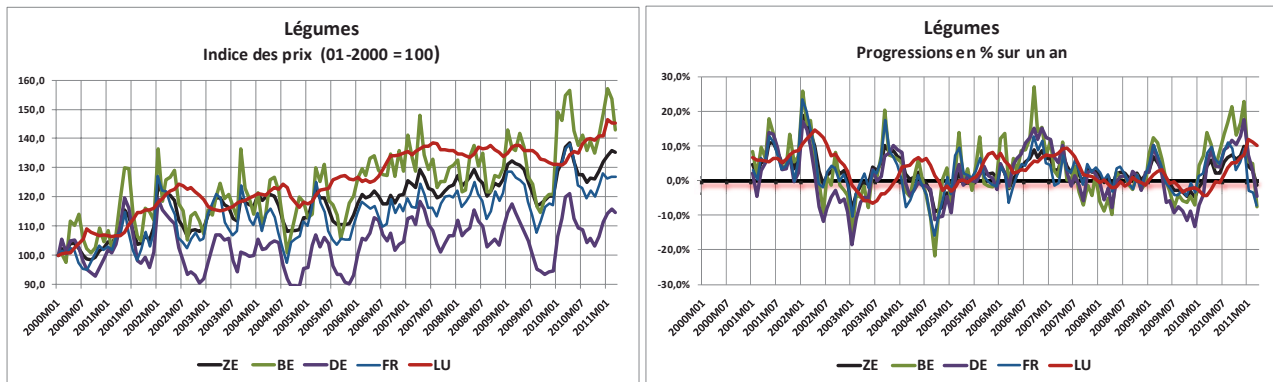
Les prix des fruits et légumes progressent à un rythme similaire en France, Belgique et au Luxembourg. L'Allemagne figure toujours nettement en retrait, même si cela semble s'accélérer en fin de période. Notons au passage que le Luxembourg utilise une méthode différente des autres pays en utilisant un panier de fruits mobile tenant compte des saisons.



Source : Eurostat, Stavec, calculs CSL

g. Légumes

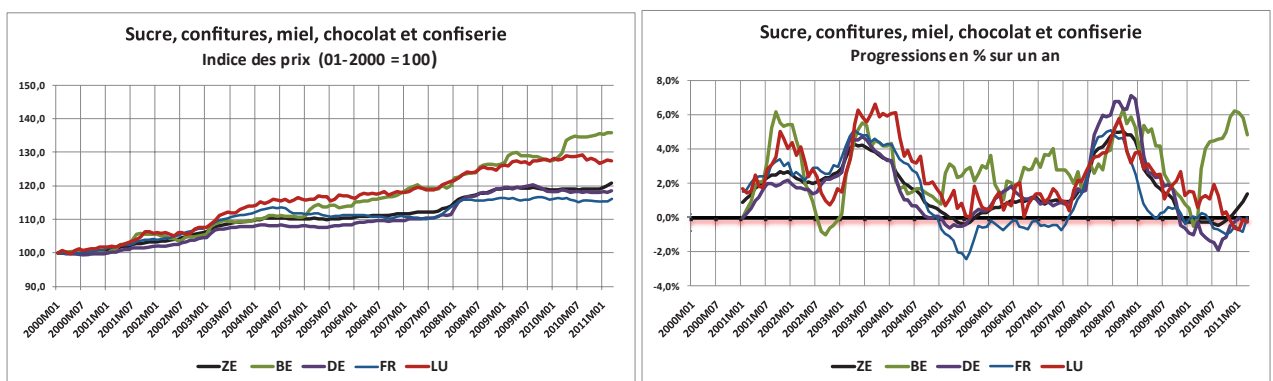
Les prix des légumes ont globalement augmenté aussi rapidement qu'en Belgique, mais plus rapidement qu'en France ou Allemagne. Notons que les décalages dans le temps des prix luxembourgeois sont provoqués par l'utilisation par le Statec de moyennes mobiles dans l'indice des prix.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

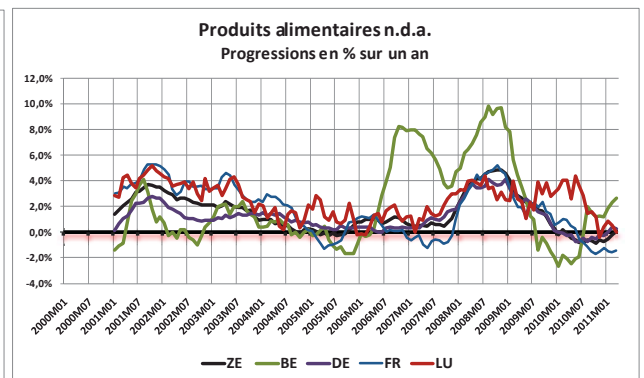
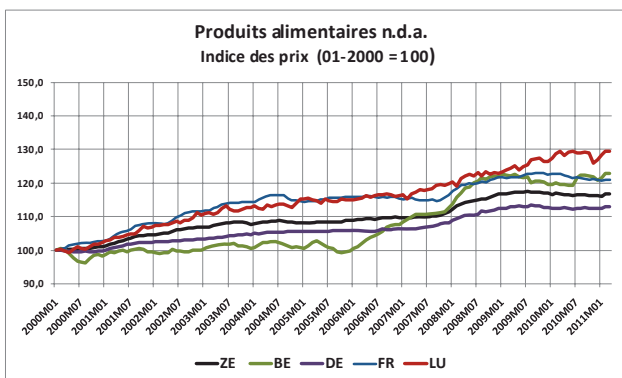
h. Sucre, confitures, miel, chocolat et confiserie

Ici encore, les cycles des prix sont relativement semblables entre les pays. Cependant, le Luxembourg demeure presque systématiquement à un cran au-dessus.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

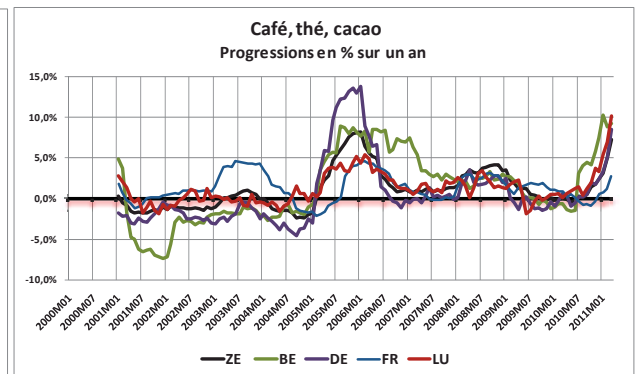
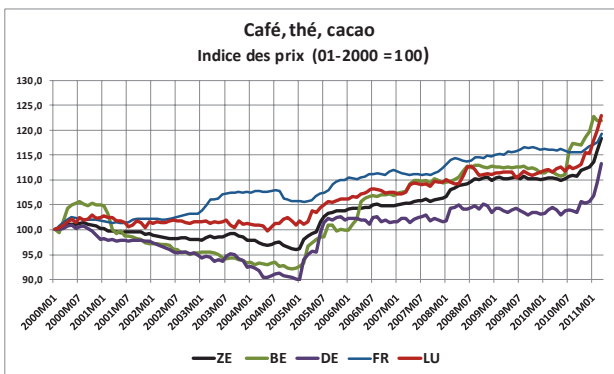
i. Produits alimentaires non définis ailleurs



Source : Eurostat, Stateg, calculs CSL

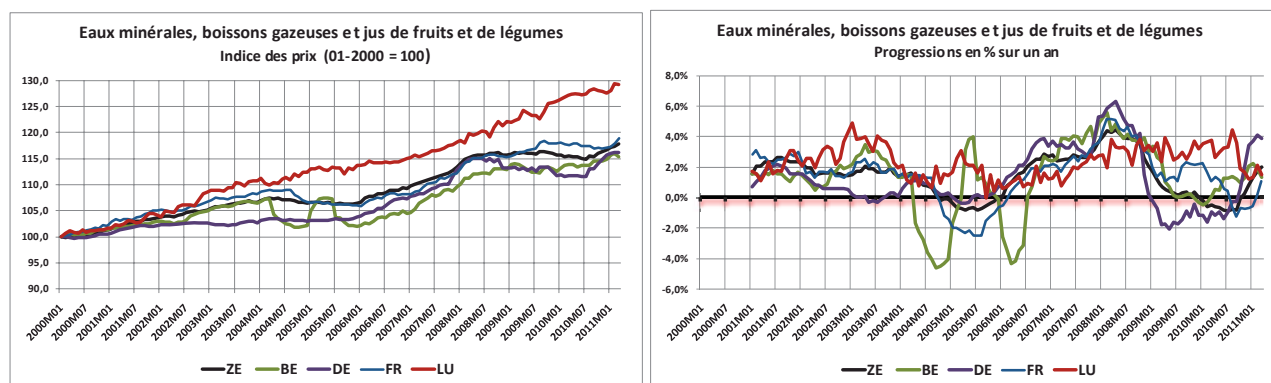
2.2.5. Boissons non alcoolisées

a. Café, thé, cacao



Source : Eurostat, Stateg, calculs CSL

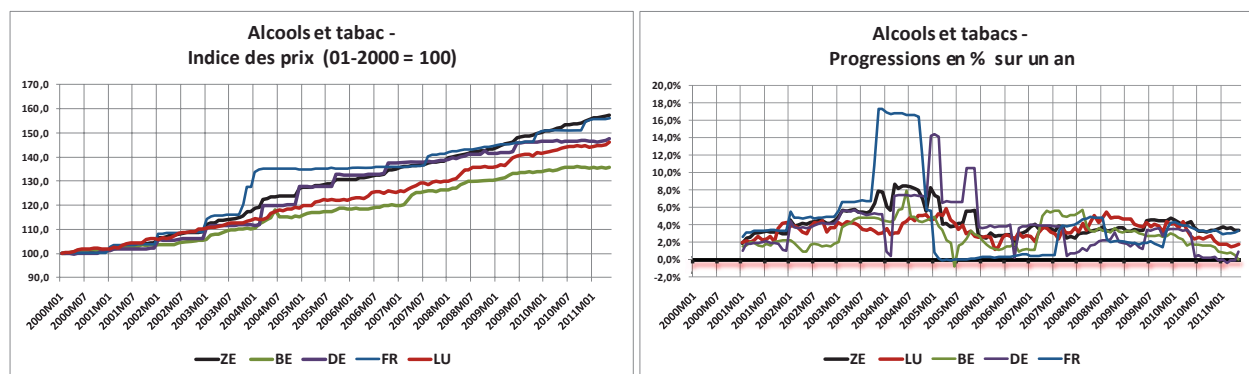
b. Eaux minérales, boissons gazeuses et jus de fruits et de légumes



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

2.3. Alcools et tabacs

Dans tous les pays, les prix des alcools et tabacs ont progressé nettement plus rapidement que l'inflation. En comparaison, seule la Belgique a connu une progression plus faible que le Luxembourg.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

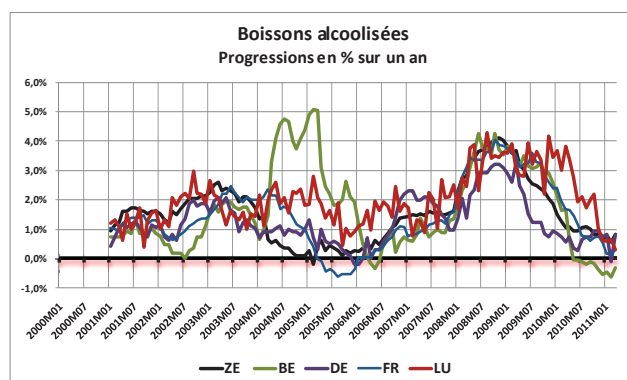
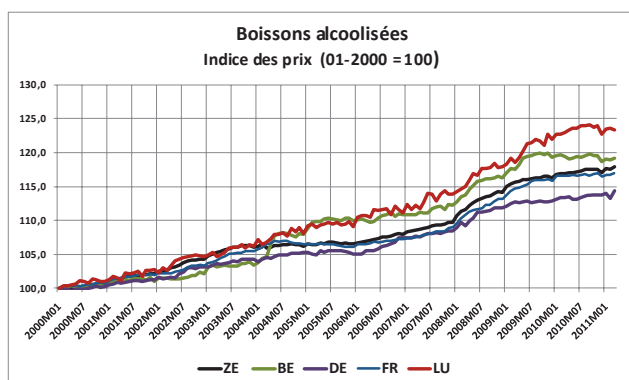
Evolution annuelle moyenne des prix (2000-2010) | Pondérations 2011 (pour mille)

		ZE	BE	DE	F	LU	ZE	BE	DE	FR	LU
Ensemble des biens et services		2,0	2,1	1,6	1,9	2,2	1000	1000	1000	1000	1000
02	Boissons alcoolisées et tabac	4,2	3,0	3,9	4,2	3,6	39,5	46,8	45,1	35,8	35,5
02.1	Boissons alcoolisées	1,6	1,8	1,3	1,5	2,0	14,7	20,4	18,5	16,7	21,2
02.1.1	Spiritueux	1,3	1,3	1,0	1,0	1,8	3,0	1,8	2,1	4,7	3,1
02.1.2	Vins	1,6	1,6	1,3	1,7	1,8	6,8	11,9	6,3	10,3	11,8
	Vins blancs					2,0					3,6
	Vins rouges					1,4					5,1
	Vins rosés					1,9					1,4
	Vins mousseux, champagne, apéritifs à base de vin, etc.					2,6					1,8
02.1.3	Bière	1,8	2,3	1,3	1,7	2,6	5,0	6,7	10,1	1,8	6,3
02.2	Tabac	6,0	4,9	5,7	6,5	5,9	24,8	26,5	26,7	19,1	14,2
	Cigarettes					6,0					12,6
	Cigares					2,8					0,5
	Autres tabacs					5,8					1,1

2.3.1. Évolution des prix des boissons alcoolisées

Les prix des boissons alcoolisées ont augmenté plus rapidement au Luxembourg que dans les pays voisins. Pourtant, ici encore, bien qu'il existe une production domestique de vins et bières, les coûts de production ne peuvent être à l'origine de cette évolution supérieure. En dehors d'une forte accélération des prix en Belgique durant l'année 2004, sans doute provoquée par un changement dans la taxation des alcools, on peut constater que les prix des boissons alcoolisées suivent globalement les mêmes tendances entre les différents pays.

Mais si les phases d'accélération et de décélération sont proches, on note une fois encore que le Luxembourg se distingue quelque peu. Le différentiel d'inflation du Luxembourg sur les pays voisins n'est en fait pas permanent et correspond plus à des périodes identifiées. Parmi celles-ci, et à l'image des produits alimentaires, on remarque une nouvelle fois une résistance à la baisse.



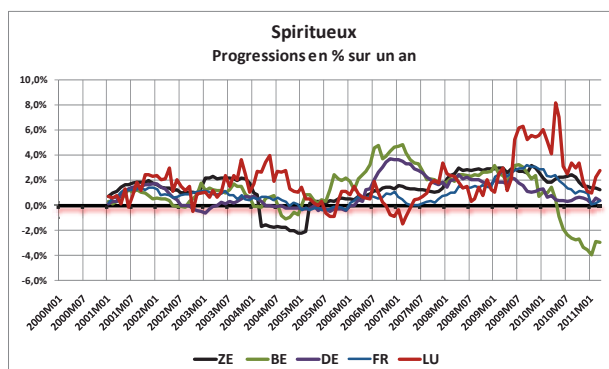
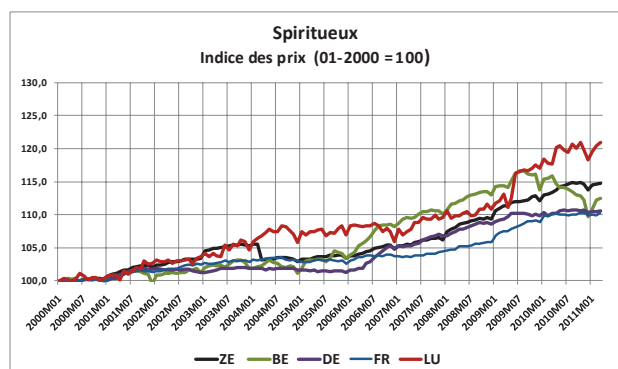
Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

a. Spiritueux

C'est notamment flagrant pour les spiritueux dont la production est marginale au Luxembourg et dont les prix ont progressé presque deux fois plus rapidement au Luxembourg qu'en Allemagne ou en France.

Contrairement aux produits alimentaires dont les évolutions de prix suivent globalement les mêmes cycles entre les différents pays, on constate que les spiritueux ont connu des évolutions très différentes entre le Luxembourg et les pays voisins. Ainsi, en 2004, la progression des prix luxembourgeois était nettement plus forte que dans les pays voisins où les prix étaient plutôt orientés à la baisse ou tout au moins à une stabilisation.

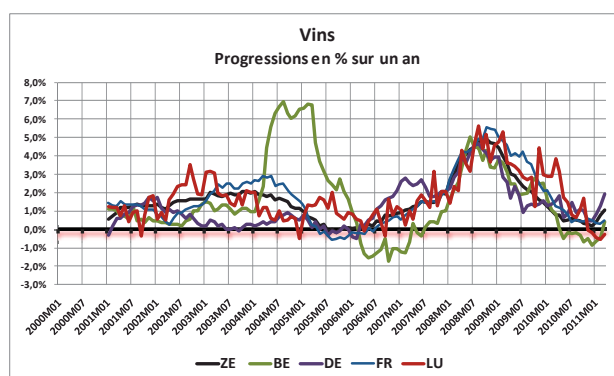
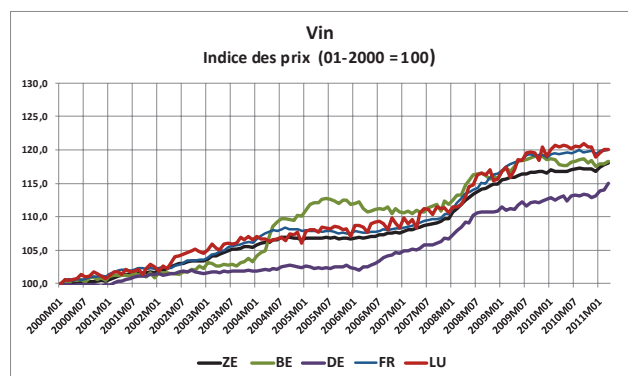
Inversement, en 2006-2007, les prix luxembourgeois augmentaient moins rapidement que dans certains pays voisins, voire baissaient comme fin 2006 début 2007, pendant que leur progression atteignait un pic en Belgique et Allemagne. Puis les prix se sont mis à accélérer quand ils décéléraient dans ces deux pays. Enfin, à partir de 2009, les prix se sont nettement accélérés au Luxembourg, pendant qu'ils décéléraient ou baissaient dans les pays voisins.



Source : Eurostat, Stateg, calculs CSL

b. Vins

À la différence des spiritueux, les évolutions de prix des vins suivent globalement les mêmes trajectoires et cycles dans les différents pays avec une exception belge en 2004-2005 où les prix ont particulièrement augmenté. Alors même que la production domestique de vins est certainement proportionnellement à la consommation plus importante que pour les spiritueux, on ne note pas de différence significative d'évolution des prix entre le Luxembourg et les pays voisins, si ce n'est l'Allemagne, toujours un cran en dessous.



Source : Eurostat, Stateg, calculs CSL

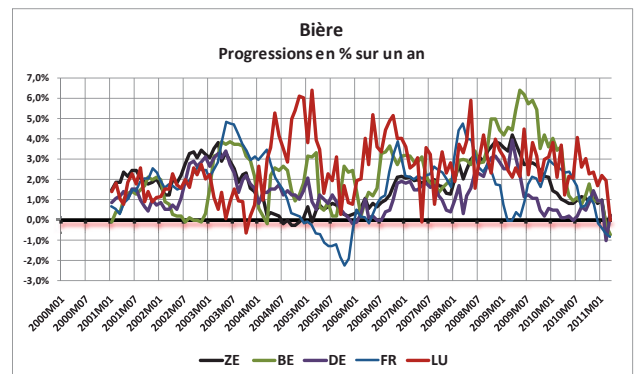
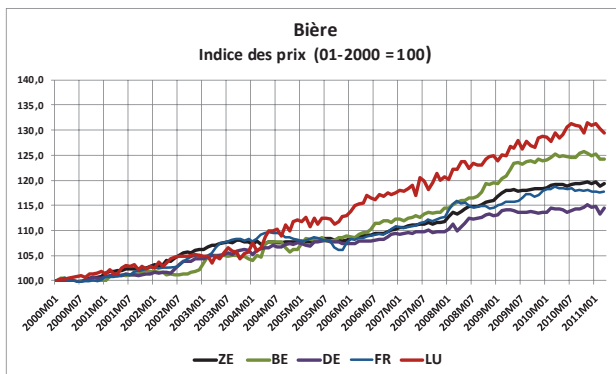
c. Bière

Le prix de la bière a augmenté nettement plus rapidement au Luxembourg que dans les pays voisins. Il est intéressant de constater que l'augmentation des prix au Luxembourg a été sur la période presque parfaitement linéaire, alors que dans les pays voisins, elle s'est nettement ralentie autour de 2005 puis accélérée en 2008 lors de la montée des prix des matières premières.

Ici encore, les évolutions de prix luxembourgeois ne semblent pas réagir à la même logique que dans les pays voisins et les coûts ne semblent pas être la raison de cette progression déconnectée des pays voisins.

Il existe bien sûr une production nationale importante, mais il est intéressant de relever qu'au moment où la fermeture de la brasserie Diekirch était évoquée, au début de l'année 2010, on évoquait alors tout de même un bénéfice annuel de 5 millions d'euros pour 97 salariés, soit tout de même un bénéfice de plus de 50.000 euros par salarié⁹.

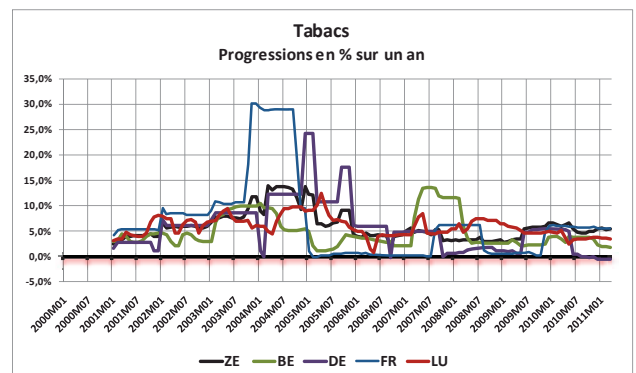
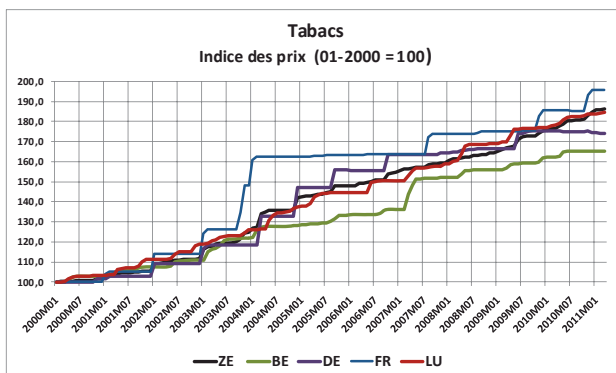
Serait-ce donc un manque de profitabilité qui aurait fait progresser les prix plus rapidement au Luxembourg que dans les pays voisins ? Rien n'est moins sûr.



Source : Eurostat, Stateg, calculs CSL

2.3.2. Évolution des prix des tabacs

Concernant les tabacs, on notera que le Luxembourg a connu une progression des prix presque identique à la zone euro, moindre qu'en France, mais tout de même supérieure à l'Allemagne et la Belgique. S'agissant d'un produit fortement fiscalisé, les hausses de prix sont totalement déconnectées des cycles économiques et répondent plus à une logique fiscale.



Source : Eurostat, Stateg, calculs CSL

⁹ <http://www.land.lu/index.php/printarchive/items/erreur-daiguillage.html>

À ce titre, il convient de noter qu'un moindre poids des accises dans le prix total implique, à progression de prix hors taxes identique, des hausses de prix plus fortes dans les pays à faibles accises. Nous reviendrons ultérieurement sur ce phénomène, tout particulièrement s'il concerne les produits pétroliers.

En effet, si le prix d'un paquet de cigarette hors accises est de 2 euros, et que dans un pays les accises sont de 2 euros et un autre de 3 euros, si le prix hors taxes augmente de 10%, le prix total, accises comprises, augmentera de 5% dans le pays qui a le moins d'accises et de 4% dans celui qui en a le plus.

Parmi les pays voisins, il n'y a qu'en France que le prix du tabac a augmenté plus. Le Luxembourg a-t-il pour autant perdu en compétitivité prix par rapport à la Belgique et l'Allemagne ?

2.4. Biens énergétiques

C'est en Allemagne que les prix de l'énergie ont le plus progressé devant le Luxembourg.

Dans sa dernière note de conjoncture (NC 2/2011), le Statec a très bien démontré l'incidence des variations du prix du pétrole sur les prix à la consommation. Dans son encadré intitulé « Transmission des prix du pétrole aux prix à la consommation », résumé ci-après, l'organisme statistique luxembourgeois a évalué l'incidence d'une augmentation du prix du baril de Brent d'un euro. Au total, en Belgique, l'incidence sur les prix de l'énergie est de 0,95 point en raison d'un effet se prolongeant plus longtemps dans le temps. Puis vient le Luxembourg avec une incidence de 0,78 point, puis viennent l'Allemagne et la France avec 0,59 point.

2.4.1. La transmission des prix du pétrole aux prix à la consommation

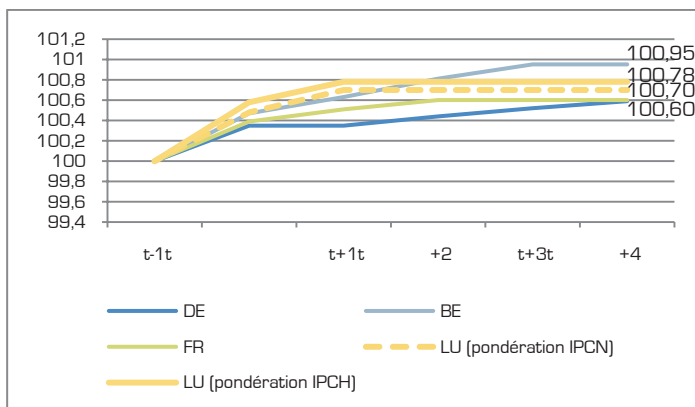
Dans sa note de conjoncture n° 02/2001, le Statec analyse l'influence que peut avoir la fluctuation des prix du pétrole sur l'indice des prix à la consommation national et l'indice des prix à la consommation harmonisé. On part de l'hypothèse d'une augmentation du prix du pétrole de 1 EUR en début de période (c'est-à-dire en t).

On peut en tirer deux enseignements principaux :

1. la hausse du prix du pétrole se répercute plus fortement sur les taux annuels du sous-indice énergie ainsi que de l'indice général des prix en Belgique (+0,95% et +0,12%) et au Luxembourg (+0,7% en pondération IPCN ; +0,78% en pondération IPCH) qu'en Allemagne ou en France (tous deux 0,59%) ;
2. les effets sur l'inflation ne se font pas ressentir immédiatement. Si au Luxembourg la transmission se fait assez rapidement, dans les 2 à 3 trimestres suivant la hausse des prix du pétrole, elle s'étire sur une plus longue durée en Allemagne où les augmentations sont encore répercutées jusqu'à un an plus tard. La constante est que l'impact se fait de moins en moins sentir au fur et à mesure que l'on s'éloigne du moment de la hausse du prix du pétrole.

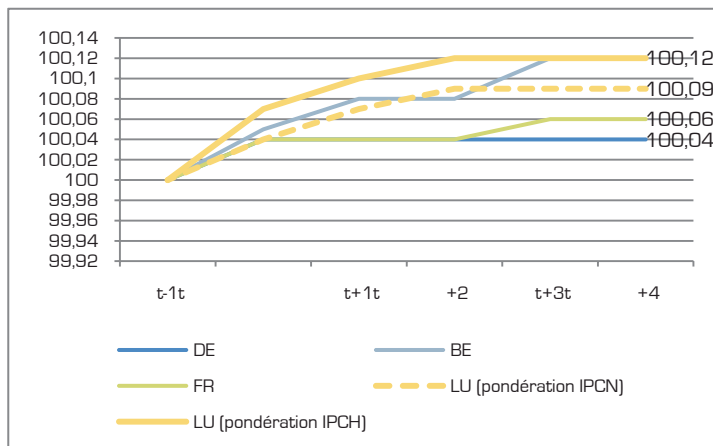
À noter que si la répercussion immédiate d'une hausse des prix du pétrole est plus élevée au Luxembourg, c'est en Belgique que l'indice énergie augmentera le plus à moyen terme.

Figure 1 : Transmission d'une hausse de un euro du prix du pétrole sur le sous-indice énergie



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Figure 2 : Transmission d'une hausse de un euro du prix du pétrole sur l'indice général



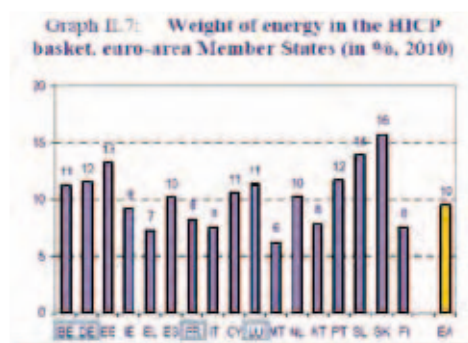
Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Selon la Commission Européenne¹⁰, il existe différentes explications à ces différences dans la transmission.

D'une part, il faut prendre en compte le poids du sous-indice énergie dans l'IPCH, plus élevé au Luxembourg, en Belgique et en Allemagne qu'en France.

En outre, il faut prendre en compte qu'une hausse du prix du pétrole fait également augmenter d'autres prix, comme par exemple les prix des transports ou les prix du gaz (souvent indexés par rapport au prix du pétrole), et que ces ajustements ne se font pas du jour au lendemain.

¹⁰ Quarterly Report on the Euro Area, Vol. 10 N° 1 (avril 2011)



Les facteurs structurels peuvent également jouer un rôle important : intensité énergétique¹¹, indépendance énergétique...

Finalement, l'environnement fiscal contribue lui aussi aux différences de transmission des hausses du prix du pétrole. En effet, les droits d'accises sont calculés sur des volumes plutôt que sur des prix, et ainsi, plus les droits d'accises sont élevés et moins la hausse des prix du pétrole va se faire ressentir sur le prix final.

Un exemple simple permet de clarifier ce point. Soient deux pays, dans lesquels un même bien est imposé différemment :

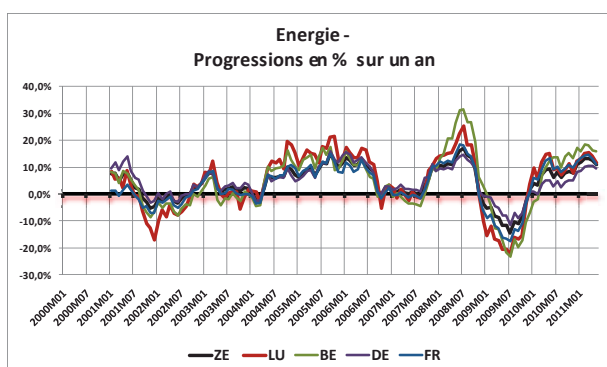
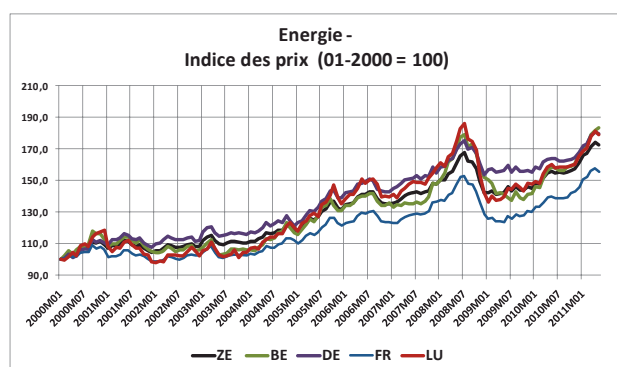
	Prix HT	Accises	Prix TTC
Pays A	100	20	120
Pays B	100	5	105

Soit maintenant une hausse du prix HT de 10% dans les deux pays :

	Prix HT	Accises	Prix TTC	Hausse du prix TTC
Pays A	110	20	130	+8,33%
Pays B	110	5	115	+9,52%

On voit que dans le pays A, le niveau relativement plus élevé des droits d'accises permet d'amortir les effets d'une hausse du prix hors taxes¹².

Cela explique en partie pourquoi le Luxembourg et la Belgique sont plus impactés par une hausse des prix pétroliers que l'Allemagne ou la France, pays dans lesquels les droits d'accises sont relativement plus élevés.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

¹¹ Le rapport Consommation d'énergie/PIB

¹² Nous faisons ici abstraction de la TVA qui fait évidemment aussi partie du prix TTC.

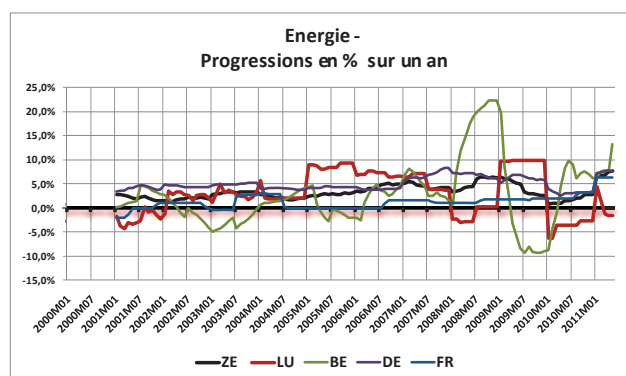
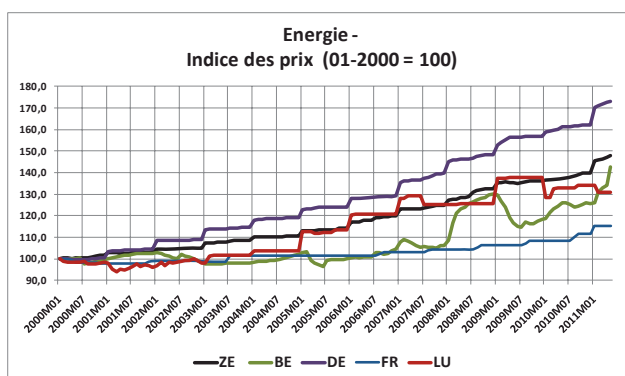
PRIX À LA CONSOMMATION DE 2000 À 2011 : À LA RECHERCHE D'UNE DÉVIANCE LUXEMBOURGEOISE

Evolution annuelle moyenne des prix (2000-2010)						Pondérations 2011 (pour mille)					
		ZE	BE	DE	FR	LU	ZE	BE	DE	FR	LU
	Ensemble des biens et services	2,0	2,1	1,6	1,9	2,2	1000	1000	1000	1000	1000
	Energie	3,8	3,7	4,4	2,9	3,8	103,6	110,2	123,0	92,9	96,8
04.5	Electricité, gaz et autres combustibles	4,1	4,1	5,0	3,1	4,1	56,8	64,6	78,3	48,9	47,4
04.5.1	Electricité	3,1	2,3	4,9	1,1	3,0	24,5	27,6	33,1	23,0	19,7
04.5.2	Gaz	4,6	4,7	4,8	5,3	5,2	16,7	22,1	15,9	14,1	13,0
04.5.3	Combustibles liquides	4,8	5,9	4,8	4,8	5,6	9,5	14,2	12,6	9,3	13,1
04.5.4	Combustibles solides	2,9	2,1	2,0	2,5	0,9	1,0	0,6	1,0	0,7	0,1
04.5.5	Chaleur	5,2		5,3	5,5	3,0	5,1		15,8	1,8	1,4
07.2.2	Carburants et lubrifiants	3,3	3,1	3,5	2,8	3,5	46,9	45,7	44,7	44,0	49,4
	----- Gas-oil					4,0					28,6
	----- Essence					3,5					20,7
	----- Lubrifiants et additifs					3,1					0,1

2.4.2. Évolution du prix des énergies

a. Évolution du prix de l'électricité

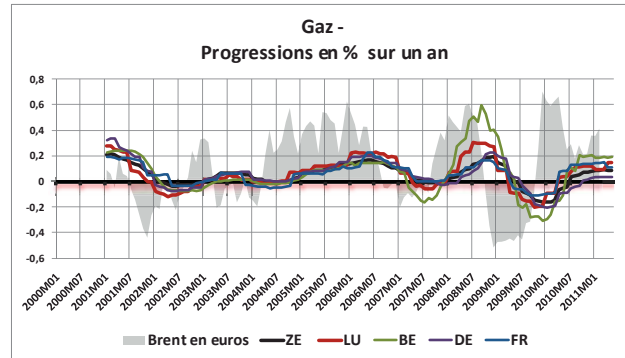
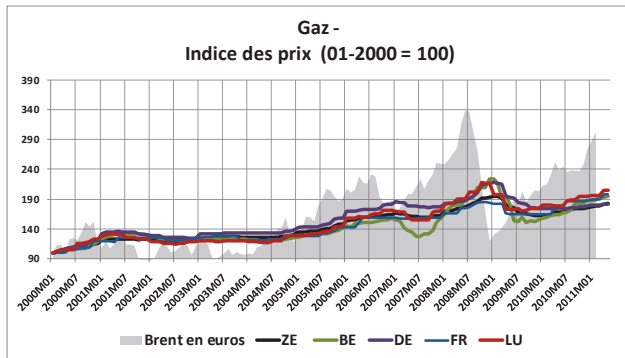
Les prix de l'électricité ont connu des évolutions très disparates avec 4,9% par an en Allemagne contre 1,1% par an en France. Le Luxembourg a tout de même connu une progression des prix relativement forte avec 3% par an.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

b. Évolution du prix du gaz

Les prix du gaz, indexés sur le cours du pétrole suivent les mêmes cycles dans les différents pays, même si les cycles comparés au prix du Brent sont moins marqués que pour les produits strictement pétroliers comme nous le verrons plus loin. Les prix luxembourgeois ont augmenté légèrement moins rapidement qu'en France en moyenne annuelle, mais tout de même significativement plus qu'en Belgique et en Allemagne.



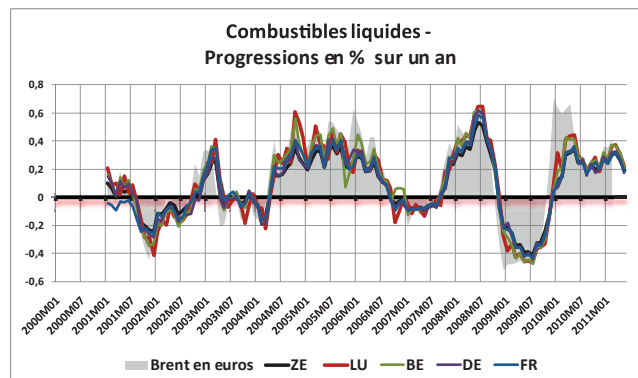
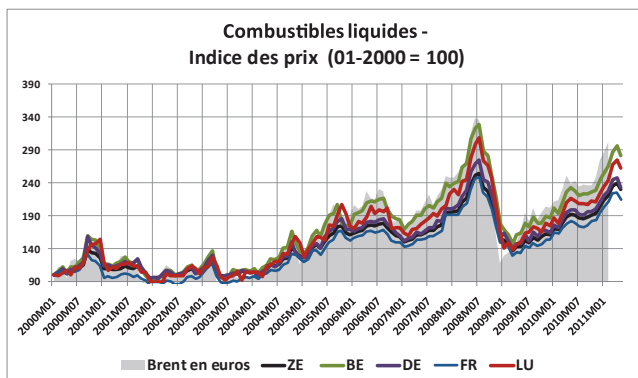
Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

c. Évolution du prix des combustibles liquides

Les prix des combustibles liquides (fuel domestique) suivent logiquement les mêmes cycles que le cours du pétrole. Toutefois, le Luxembourg et la Belgique auront connu une progression particulièrement forte avec en moyenne annuelle respectivement 5,9% et 5,6%. De leur côté, l'Allemagne et la France auront connu une progression annuelle moyenne de 4,8%.

Une influence non négligeable est sans doute due aux différences d'accises. En Belgique comme au Luxembourg, le droit d'accise est de 15 euros pour 1000 kg, soit le niveau minimum requis par la Commission Européenne. En France, il se monte à 18,5 euros et en Allemagne à 25 euros.

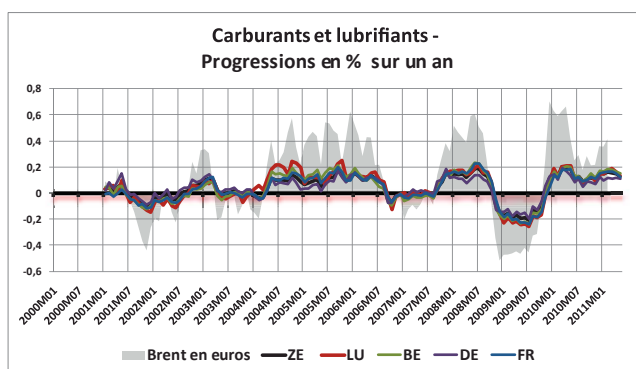
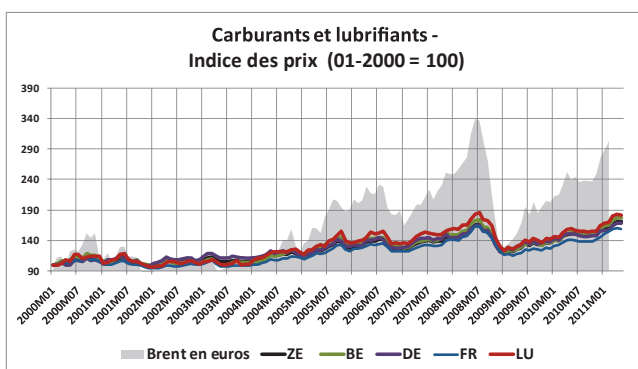
Or comme nous l'avons souligné à propos du tabac, plus la part des accises est faible, s'agissant d'une taxe fixe, plus une augmentation du prix hors taxes va peser sur l'augmentation du prix.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

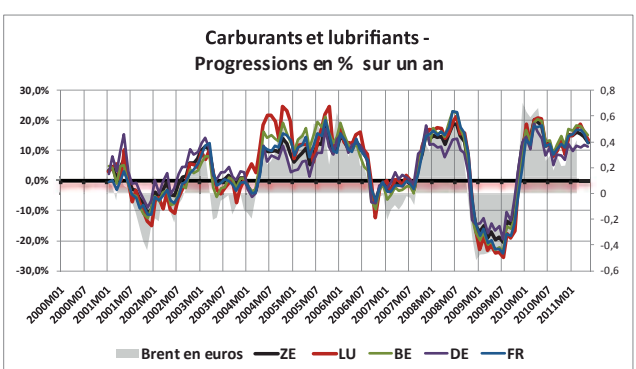
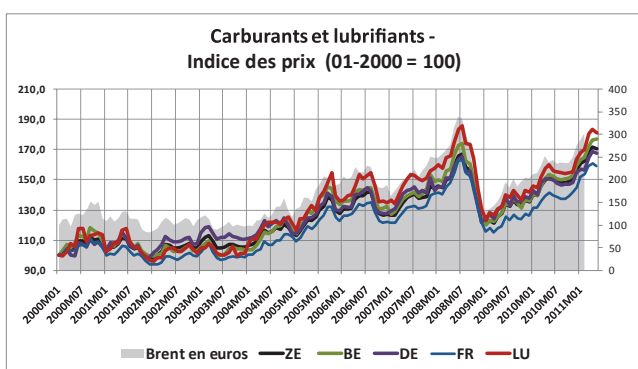
d. Évolution du prix des carburants

Comme pour les combustibles liquides, les prix des carburants suivent de près l'évolution du cours du Brent. Avec 3,5% en moyenne annuelle, le Luxembourg et l'Allemagne se démarquent tout de même de la Belgique avec 3,1% et surtout de la France avec 2,8%.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Cependant, comme le montrent les graphiques ci-dessus, les variations de prix sont atténuées par rapport aux variations du prix du pétrole. L'explication tient à la forte proportion d'accises sur les carburants. Les graphiques ci-dessous illustrent parfaitement ce phénomène. En plaçant le cours du Brent sur une autre échelle, on perçoit parfaitement ce phénomène.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

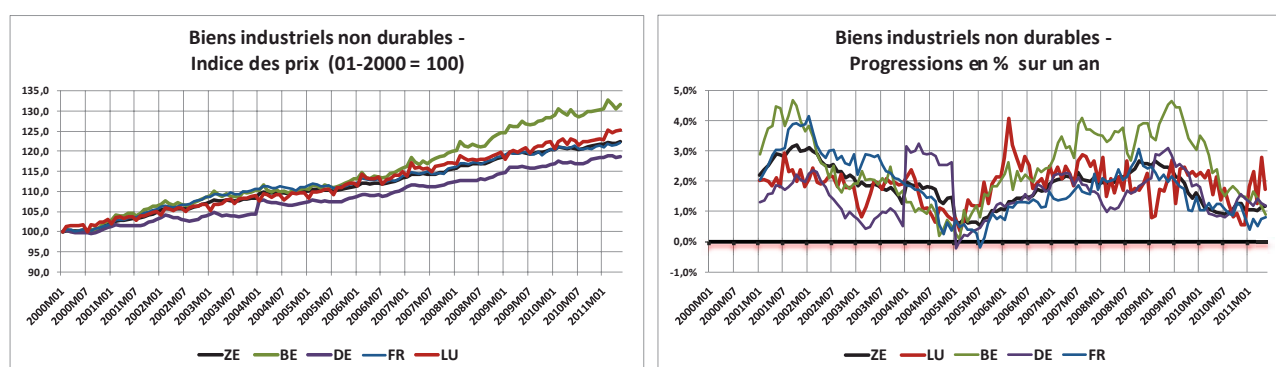
Si les prix des carburants ont plus fortement augmenté au Luxembourg et en Allemagne qu'en France ou Belgique, il semble difficile d'affirmer que le Luxembourg ait perdu en compétitivité-prix par rapport à ces derniers lorsque l'on voit les files d'attente aux stations-service luxembourgeoises.

2.5. Les biens industriels

2.5.1. Biens industriels non durables¹³

Les biens non durables sont les biens qui sont détruits à leur première utilisation. Il s'agit d'une acception large dans la mesure où les plantes d'intérieur ou encore les animaux domestiques sont classés dans cette catégorie.

Dans cette catégorie, le Luxembourg a connu une progression des prix conforme à la moyenne de la zone euro, la Belgique se distinguant par une progression des prix nettement supérieure. Si la plupart des prix ont augmenté moins rapidement que dans les pays voisins, le Luxembourg se distingue par des progressions plus fortes dans les biens de loisirs.



Source : Eurostat, Stateg, calculs CSL

¹³ Ont été exclus de cette catégorie certains biens non durables traités par ailleurs :

- Biens alimentaires
- Alcools et tabacs
- Biens non durables énergétiques
- Biens non durables correspondant à des prix administrés tels que l'alimentation en eau et les produits pharmaceutiques

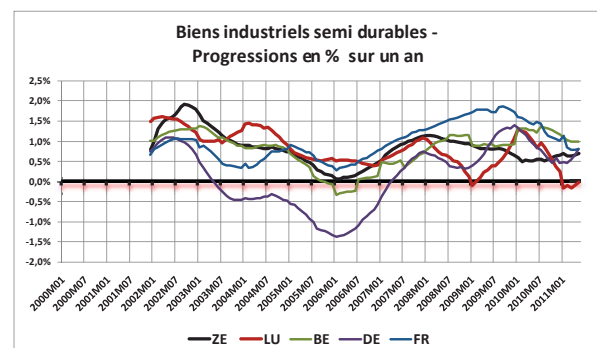
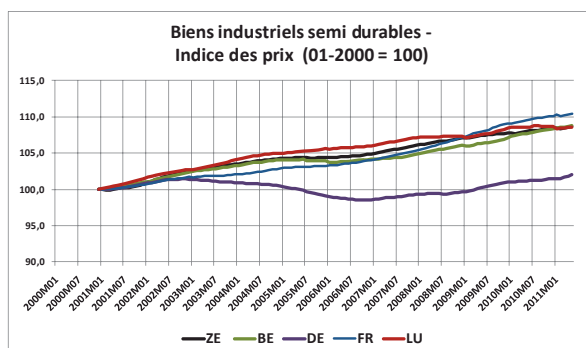
D'autre part, par souci d'homogénéité avec les agrégats retenus par Eurostat, les produits d'entretien et de nettoyage automobile n'ont pas été intégrés. Inversement, ont été ajoutés à l'agrégat des biens industriels non durables les services pour animaux domestiques de même que les appareils électriques pour soins corporels qui sont considérés par le Stateg comme des biens durables.

PRIX À LA CONSOMMATION DE 2000 À 2011 : À LA RECHERCHE D'UNE DÉVIANCE LUXEMBOURGEOISE

Evolution annuelle moyenne des prix (2000-2010)						Pondérations 2011 (pour mille)					
		ZE	BE	DE	FR	LU	ZE	BE	DE	FR	LU
	Ensemble des biens et services	2,0	2,1	1,6	1,9	2,2	1000	1000	1000	1000	1000
	Biens industriels non durables	1,9	2,6	1,6	1,8	1,9	62,4	72,3	62,6	69,2	65,7
4.3.1	Produits pour l'entretien et les réparations courantes du logement	2,6	3,3	2,1	2,2	1,6	5,7	10,8	8,2	3,0	8,9
5.6.1	Articles de ménage non durables	1,2	2,7	0,2	1,7	1,6	10,6	12,7	5,4	10,7	7,7
6.1.2/3	Autres produits médicaux, produits et appareils thérapeutiques	2,2	0,9	3,3	1,2	-0,4	6,1	6,6	8,3	6,7	9,7
	----- Produits médicaux divers					-0,3					6,6
	----- Appareils et matériel thérapeutiques					-0,5					3,1
	----- Produits d'entretien et de nettoyage automobile					1,9					1,1
9.3.3	Jardins, plantes et fleurs	1,7	2,4	1,1	1,5	2,8	6,6	8,5	8,8	7,2	13,0
	----- Fleurs					4,9					4,9
	----- Plantes et produits pour jardins					8,1					8,1
9.3.4/5	Animaux d'agrément et produits liés, y compris les services	1,9	2,0	1,3	1,9	2,4	5,1	8,1	6,0	7,2	5,5
	----- Animaux de compagnie					1,1					1,1
	----- Aliments et autres articles pour animaux de compagnie					3,0					3,0
	----- Services pour animaux de compagnie					1,4					1,4
9.5.2	Journaux et périodiques	2,9	3,0	3,1	2,2	4,6	8,5	7,0	9,4	8,6	3,3
	----- Presse et quotidiens					2,5					2,5
	----- Revues et périodiques					0,8					0,8
9.5.3/4	Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	1,7	3,3	1,0	2,0	1,8	3,3	4,4	3,9	4,3	1,6
	----- Presse et quotidiens					2,5					0,1
	----- Revues et périodiques					0,8					1,5
12.1.2/3	Appareils électriques pour les soins personnels et autres appareils, articles et produits pour les soins personnels	1,4	2,1	0,5	1,9	1,4	16,7	14,2	12,7	21,6	16,0
	----- Appareils électriques pour soins corporels					0,5					1,4
	----- Appareils non électriques pour soins corporels					1,4					0,1
	----- Articles d'hygiène corporelle et produits de beauté					1,6					13,8
	----- Autres produits pour soins corporels					0,7					0,7

2.5.2. Biens industriels semi-durables¹⁴

Les biens semi-durables sont des biens qui peuvent être utilisés plusieurs fois mais dont la durée de vie est limitée. Dans ce domaine, le Luxembourg a connu une progression des prix tout à fait conforme à la zone euro, au même niveau que la Belgique et légèrement moins qu'en France.



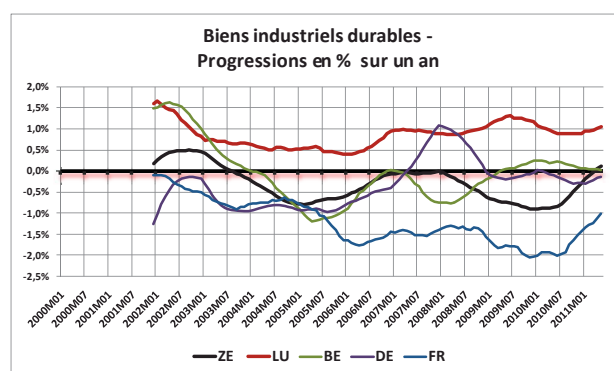
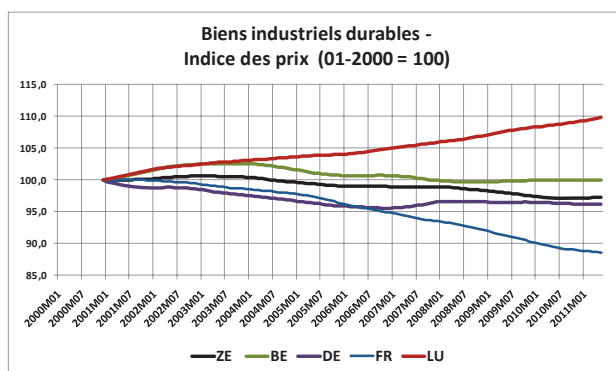
Source : Eurostat, Stavec, calculs CSL (afin de neutraliser l'effet des soldes, les graphiques ci-dessus ont été réalisés sur base de la moyenne mobile annuelle)

¹⁴ Par soucis d'harmonisation avec les agrégats d'Eurostat ont été exclus les petits appareils électroménagers qui sont agrégés avec les gros appareils ménagers, les petits outillages pour la maison et le jardin qui sont intégrés aux gros outillages. Ont été rajoutés la réparation de chaussures qui sont agrégés avec les articles chaussants, ainsi que les produits d'entretien automobile qui sont intégré aux pièces détachées et accessoires.

Evolution annuelle moyenne des prix (2000-2010)						Pondérations 2011 (pour mille)					
		ZE	BE	DE	FR	LU	ZE	BE	DE	FR	LU
	Ensemble des biens et services	2,0	2,1	1,6	1,9	2,2	1000	1000	1000	1000	1000
	Biens semi durables	0,8	0,8	0,1	1,0	0,8	107,6	98,8	89,8	115,6	84,5
3.1.1	Tissus d'habillement	0,8	1,9		0,1	0,1	0,1	0,4	0,0	0,1	0,5
3.1.2	Vêtements	0,5	0,3	-0,1	0,2	0,5	49,5	46,8	40,0	36,0	33,3
	Vêtements pour homme					0,9					12,5
	Hommes: Pardessus, imperméables, anoraks, etc.					1,2					1,4
	Hommes: Costumes (ensembles)					0,5					1,6
	Hommes: Vestes					0,9					1,1
	Hommes: Pantalons					0,9					2,6
	Hommes: Chemises					0,9					1,5
	Hommes: Pullovers, chandails, cardigans, etc.					0,7					1,8
	Hommes: Linge de corps					2,2					0,1
	Hommes: Chaussettes, etc.					1,6					0,1
	Hommes: Vêtements de sport					1,9					1,6
	Hommes: Autres vêtements					0,4					0,5
	Vêtements pour dames					0,3					16,2
	Dames: Manteaux, imperméables, anoraks, etc.					-0,4					1,8
	Dames: Ensembles, tailleurs, deux-pièces					0,0					1,8
	Dames: Robes					-0,2					0,8
	Dames: Vestes					0,5					1,4
	Dames: Jupes					-0,1					1,0
	Dames: Pantalons					0,0					2,9
	Dames: Blouses et chemises					0,9					0,3
	Dames: Pull-overs, chandails, cardigans, etc.					-0,5					2,9
	Dames: Linge de corps					2,5					0,7
	Dames: Bas, collants, chaussettes					1,9					0,4
	Dames: Vêtements de sport, maillots de bain					1,8					1,4
	Dames: Autres vêtements					1,0					1,0
	Vêtements pour enfants					0,1					4,7
	Enfants: Manteaux, imperméables, vestes, anoraks, etc.					-0,4					0,7
	Enfants: Pantalons, jupes					0,0					1,2
	Enfants: Pullovers, chemises, blouses					0,9					1,2
	Enfants: Linge de corps					0,6					0,1
	Enfants: Vêtements de sport					0,5					0,5
	Enfants: Autres vêtements					-0,8					0,3
	Vêtements pour bébés					0,2					0,5
3.1.3	Autres articles vestimentaires et accessoires du vêtement	1,0	1,8	0,9	0,7	1,2	2,1	1,5	1,3	3,6	0,7
3.2	Articles chaussants, y compris les réparations	1,2	1,4	0,5	1,0	1,4	13,8	10,5	10,3	11,1	12,6
	Chaussures pour hommes					1,2					4,0
	Chaussures pour dames					1,1					5,6
	Chaussures pour enfants et bébés					0,8					1,9
	Réparation de chaussures					3,4					1,1
5.2	Articles de ménage en textiles	0,9	1,8	0,1	0,6	1,3	4,9	6,0	4,3	4,7	5,8
	Literie: matelas, etc.					0,3					1,8
	Linge de lit: couvertures, draps, etc.					0,6					1,2
	Linge de table et de toilette					1,5					0,4
	Tissus d'ameublement, rideaux, tentures, etc.					2,3					2,3
5.4	Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	1,9	2,3	1,3	1,9	1,9	5,6	5,7	4,6	7,7	1,1
	Verrerie et cristallerie					2,6					0,3
	Vaisselle					2,3					0,3
	Coutellerie et argenterie					1,0					0,1
	Ustensiles de cuisine et autres articles de ménage					1,7					0,4
7.2.1	Pièces détachées et accessoires automobiles	2,4	1,0	1,3	2,9	-0,3	10,4	5,0	7,6	29,1	14,5
	Pneus					-0,7					
	Autres pièces détachées et accessoires					1,8					
	Produits d'entretien et de nettoyage					1,9					
9.1.4	Supports d'enregistrement	-2,1	-2,9	-1,5	-3,0	0,0	2,8	4,4	3,0	3,3	1,4
	Supports d'enregistrement d'images et de son					-2,5					0,1
	Supports préenregistrés d'images et de son					0,1					1,1
	Films photographiques, cinématographiques, etc.					0,8					0,1
9.3.1	Jeux, jouets et passe-temps	-0,7	0,6	-0,6	-1,4	0,9	5,3	7,6	5,8	5,4	3,3
9.3.2	Equipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	-0,3	-0,5	-1,2	0,1	0,8	2,8	1,0	3,1	4,3	0,8
09.5.1	Librairie	1,4	2,3	0,6	1,1	0,8	6,1	6,9	6,7	4,6	3,7
12.3.2	Autres effets personnels	1,1	2,2	1,0	1,1	2,4	4,4	3,0	3,1	5,9	6,8
	Articles de voyage et autres contenants					2,6					3,1
	Autres articles personnels					2,0					3,7

2.5.3. Biens industriels durables¹⁵

Les biens durables sont les biens utilisés plusieurs fois et durant une période assez longue. L'évolution de ces prix est particulièrement intéressante. Alors qu'ils progressent au Luxembourg, ils sont stables en Belgique et diminuent en Allemagne et en France. Alors que le Luxembourg est toujours demeuré sur une progression des prix positive, les autres pays sont le plus souvent demeurés avec des prix en baisse.



Source : Eurostat, Stateg, calculs CSL (afin de neutraliser l'effet des soldes, les graphiques ci-dessus ont été réalisés sur base de la moyenne mobile annuelle)

a. Des prix des automobiles qui n'ont pas subi la crise

Les prix des automobiles ont progressé légèrement plus rapidement que dans les pays voisins qui ont connu des augmentations particulièrement homogènes. Si jusqu'en 2007 les évolutions de prix des automobiles sont restées relativement homogènes, seule la France restant légèrement en dessous, à partir de 2007-2008, on note par après un net ralentissement dans les pays voisins, alors que le Luxembourg a poursuivi une trajectoire linéaire comme si la crise ne l'avait pas affecté. Cependant, les immatriculations de véhicules ont baissé en 2009-2010. Notons qu'avec 5,9% du chiffre d'affaires dans le commerce automobile, ce ne sont bien évidemment pas les coûts salariaux qui peuvent expliquer ces augmentations de prix supérieures au Luxembourg, mais sans doute plutôt une différence de structure de consommation comme nous le verrons en 2^e partie.

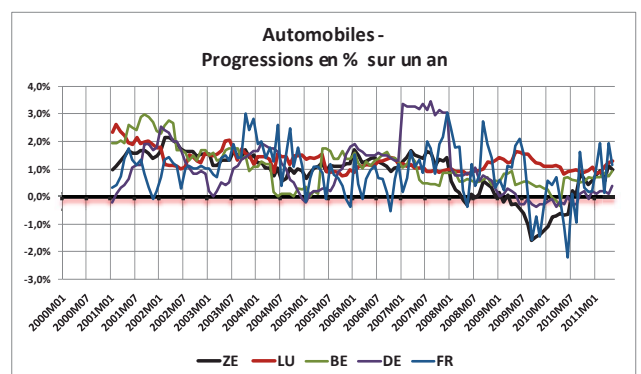
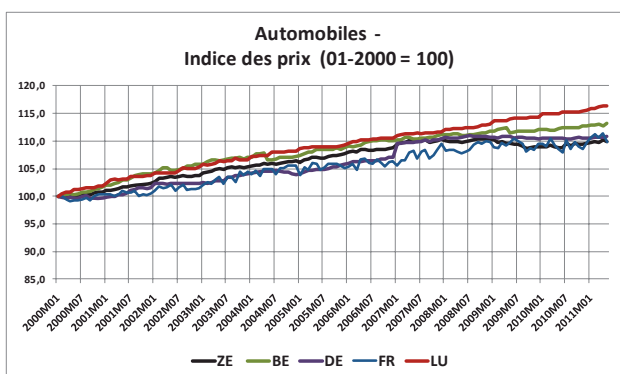
¹⁵ Pour correspondre aux agrégats Eurostat, ont été ajoutés aux biens durables les petits appareils électroménagers, le petit outillage pour la maison et le jardin ainsi que le petit matériel électrique. Inversement ont été supprimés les appareils et matériels thérapeutique.

Evolution annuelle moyenne des prix (2000-2010) Pondérations 2011 (pour mille)

		ZE	BE	DE	FR	LU	ZE	BE	DE	FR	LU
Ensemble des biens et services		2,0	2,1	1,6	1,9	2,2	1000	1000	1000	1000	1000
Biens durables		-0,3	0,0	-0,4	-1,2	0,9	100,7	97,1	97,3	108,0	174,9
5.1.1	Meubles, articles d'ameublement	1,5	1,3	1,0	1,2	2,0	21,7	18,3	24,1	16,0	25,9
	Mobilier de salon, salle à manger et bureau					1,9					9,7
	Mobilier de chambre à coucher					2,1					4,7
	Mobilier de cuisine					2,6					4,5
	Mobilier de salle de bain					2,2					1,9
	Mobilier de jardin					0,4					1,4
	Luminaire et accessoires de décoration					0,8					3,7
5.1.2	Tapis et autres revêtements de sol	1,1	1,7	0,9	0,5	1,1	1,7	1,1	3,3	0,5	1,6
5.3.1/2	Gros appareils ménagers électriques ou non et petits appareils électroménagers	-0,7	-0,1	-0,9	-1,9	-0,1	8,8	10,6	7,8	9,3	8,1
	Réfrigérateurs et congélateurs					-0,4					1,1
	Lave-linge, sèche-linge et lave-vaisselle					-0,5					2,1
	Cuisinières, fours, etc.					-0,3					1,5
	Appareils de chauffage et de climatisation					0,1					1,2
	Appareils de nettoyage					-0,9					0,7
	Autres gros appareils ménagers					1,8					0,4
	Petits appareils électroménagers					0,6					1,1
5.5	Outils pour la maison et le jardin	1,1	0,7	0,7	1,1	1,3	4,4	5,4	5,4	5,6	4,2
	Gros outillage à moteur pour la maison					0,9					0,8
	Gros outillage à moteur pour le jardin					0,3					1,2
	Outils et accessoires pour la maison					1,4					1,2
	Outils de jardin					2,2					0,4
7.1.1	Automobiles neuves et d'occasion	0,9	1,1	1,0	0,9	1,3	39,3	38,3	37,8	42,5	113,0
	Automobiles diesel, cylindrée <= 2000 cm3					1,5					52,5
	Automobiles diesel, cylindrée >= 2001 cm3					1,3					28,1
	Automobiles à essence, cylindrée < 1500 cm3					1,3					5,3
	Automobiles à essence, cylindrée 1501-2000 cm3					1,5					13,0
	Automobiles à essence, cylindrée 2001-3000 cm3					1,1					4,9
	Automobiles à essence, cylindrée > 3001 cm3					1,0					6,7
	Automobiles d'occasion					-2,4					2,5
7.1.2/3	Motocycles, cycles et véhicules à traction animale	0,8	2,0	1,1	-0,2	1,8	3,6	4,3	3,0	3,2	1,9
	Motocycles					1,8					1,2
	Bicyclettes et autres cycles					1,5					0,7
8.2	Equipements de téléphone et de télécopie	-12,0	-6,4	-7,2	-13,4	-9,9	1,8	1,8	0,7	1,3	1,5
9.1.1	Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'im	-7,7	-8,7	-6,2	-10,9	-3,4	4,9	5,3	2,9	7,2	3,8
	Appareils de reproduction etc. du son					-0,7					0,8
	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.					-5,0					3,0
9.1.2	Equipement photographique et cinématographique, instruments d'optique	-9,2	-7,2	-6,2	-13,5	-7,0	1,6	2,0	1,5	2,8	0,8
9.1.3	Matériel de traitement de l'information	-14,0	-13,7	-13,2	-14,6	-5,9	5,0	5,7	3,8	9,9	4,7
	Equipement informatique					-6,4					3,1
	Calculatrices, machines à écrire, etc.					-0,8					0,2
	Logiciels					0,2					0,1
9.2.1/2	Biens durables pour les loisirs d'intérieur et d'extérieur, y compris les instruments de musique	1,7	0,8	2,2	1,0	2,2	2,5	1,1	3,2	2,2	1,9
12.3.1	Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	5,0	5,4	2,3	4,9	4,2	5,3	3,2	3,8	7,7	7,4
	Bijouterie					6,9					4,4
	Horlogerie					1,3					3,0

b. Des baisses des prix de l'électronique surestimées dans les pays voisins

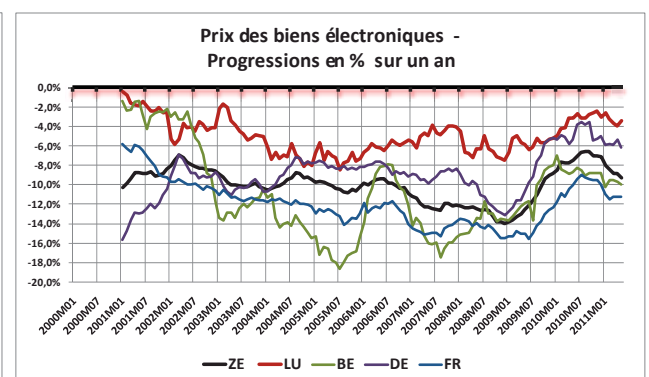
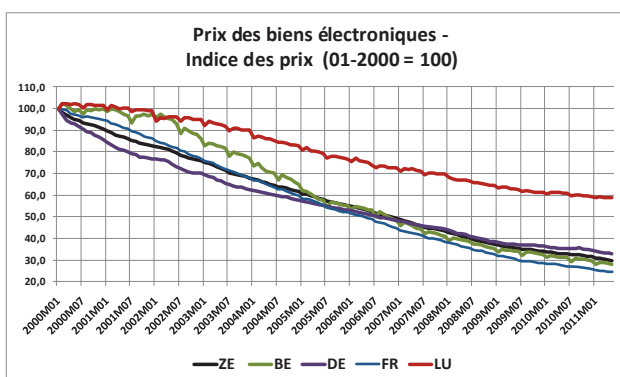
C'est dans les prix des biens durables que le différentiel d'inflation avec les pays voisins est le plus important.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Pendant qu'ils augmentaient de 0,9% par an en moyenne au Luxembourg, ils étaient stables en Belgique, baissaient de 0,4% par an en Allemagne et même de 1,2% en France. Le Luxembourg aurait-il donc perdu deux points de compétitivité-prix par an vis-à-vis de la France entre 2000 et 2010 ?

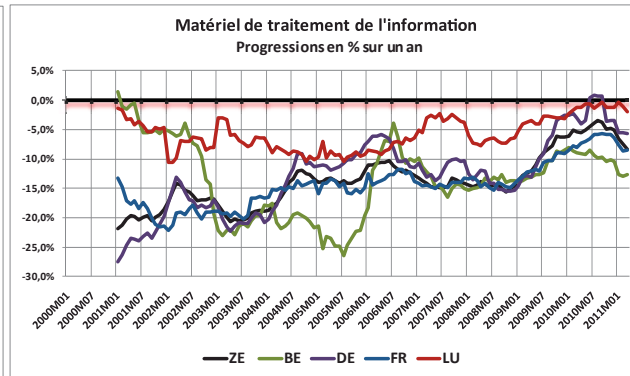
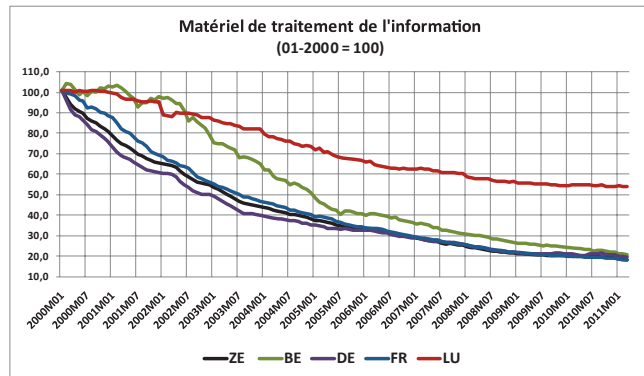
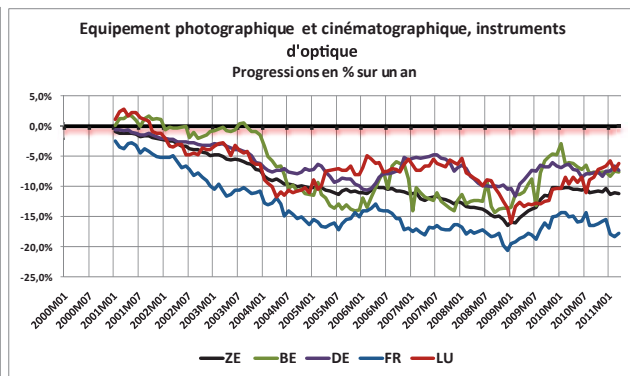
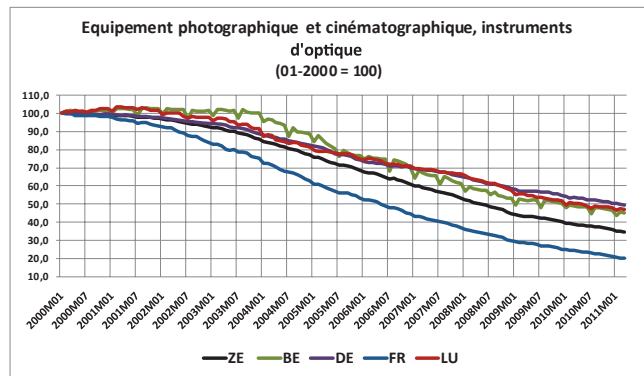
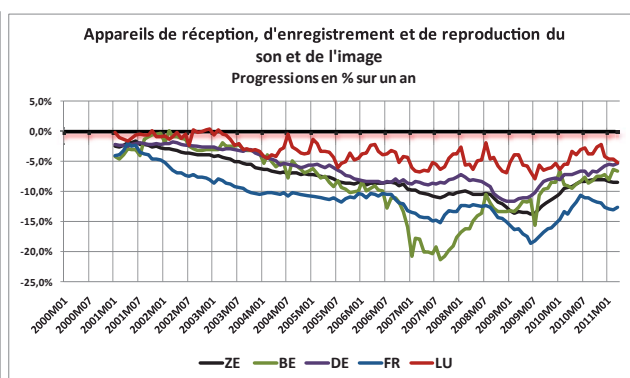
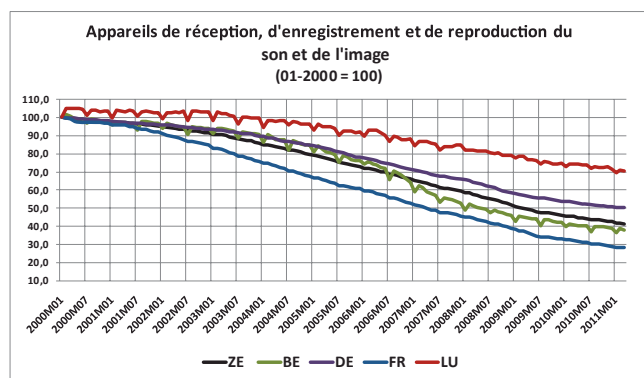
Alors que les prix diminuaient au Luxembourg d'environ 5% par an, la baisse des prix des biens durables électroniques atteignait autour de 10% par an dans les pays voisins, soit une baisse deux fois plus rapide !



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

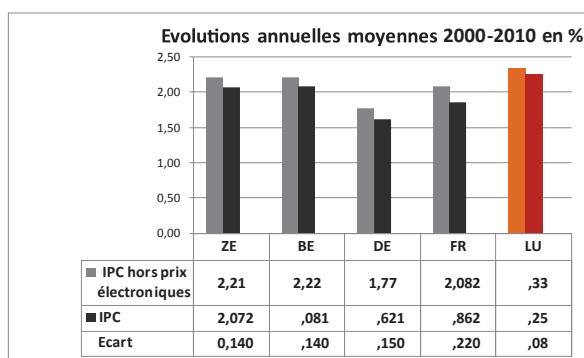
Evolution annuelle moyenne des prix (2000-2010) | Pondérations 2011 (pour mille)

		ZE	BE	DE	FR	LU	ZE	BE	DE	FR	LU
Ensemble des biens et services		2,0	2,1	1,6	1,9	2,2	1000	1000	1000	1000	1000
Biens électroniques		-10,1	-11,1	-9,1	-12,0	-5,1	11,6	13,0	8,2	19,8	9,3
9.1.1	Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	-7,7	-8,7	-6,2	-10,9	-3,4	4,9	5,3	2,9	7,2	3,8
9.1.2	Equipement photographique et cinématographique, instruments d'optique	-9,2	-7,2	-6,2	-13,5	-7,0	1,6	2,0	1,5	2,8	0,8
9.1.3	Matériel de traitement de l'information	-14,0	-13,7	-13,2	-14,6	-5,9	5,0	5,7	3,8	9,9	4,7



Source : Eurostat, Stateg, calculs CSL

L'inflation hors produits électroniques aurait été de 0,08 point de plus au Luxembourg, mais de 0,15 en Belgique ou Allemagne et même 0,22 point de plus par an en France. En d'autres termes l'inflation française aurait été de 0,2 point de plus par an sans cette baisse des prix de l'électronique, mais de seulement 0,08 point de plus au Luxembourg. Aussi, comme le montre le graphique suivant, le différentiel d'inflation avec les pays voisins se réduirait sensiblement.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Les prix de ces biens ont-ils réellement baissé ? Il s'agit là d'un phénomène que de nombreuses associations de consommateurs dénoncent en pointant du doigt le fait que la progression du pouvoir d'achat des ménages est notamment surestimée en raison du mode de calcul des évolutions de prix de ces types de biens.

À quoi tient ce phénomène ? En fait, tout comme il est difficile en comptabilité nationale de séparer les effets volumes des effets prix, il est difficile pour les statisticiens de séparer dans les augmentations de prix des améliorations de qualité comme le souligne l'Insee :

« Pour un type donné, un produit prend plusieurs formes : marque, couleur, matière, composants, origine... Dans l'idéal, un relevé de prix porte sur le même produit, dans le même point de vente, tout au long de l'année. Or cela n'est pas toujours possible dans la réalité, et il arrive qu'un produit absent soit remplacé par un autre produit du même type. Ce remplacement peut engendrer une différence de qualité.

Mesurer à qualité constante, c'est exclure du calcul de l'indice l'« effet qualité », c'est à dire l'évolution de prix due à la variation de qualité entre produit remplaçant et produit remplacé. Si les deux produits sont équivalents, l'effet de qualité est nul et la différence de prix entre l'ancien et le nouveau produit est entièrement prise en compte dans le calcul de l'indice.

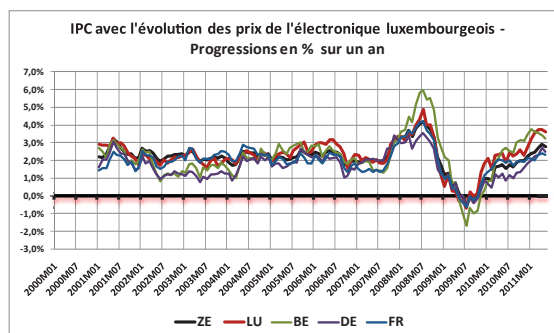
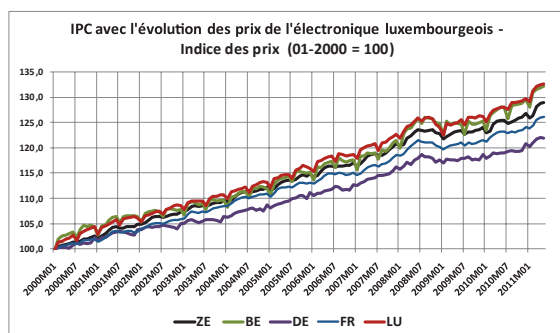
Un exemple : un pull pour homme a disparu définitivement des rayons d'un certain point de vente. Afin de continuer les relevés de prix, il est remplacé par un autre pull pour homme, très semblable, mais dont la composition n'est pas exactement la même ou dont la marque change. **Dans ce cas, il existe un effet de qualité à calculer : l'un des défis majeurs des indices de prix.** »¹⁶

¹⁶ http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=29&page=info_ipc.htm

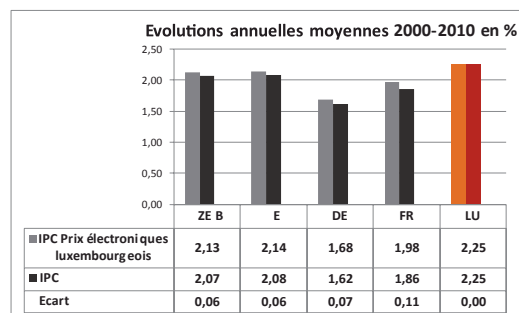
Et si ce n'est pas aisé pour un pull, cela l'est encore moins pour les biens électroniques dont les technologies évoluent sans cesse. Prenons le cas d'un téléviseur. Si en 2000 on achetait un tube cathodique pour une certaine somme, aujourd'hui on achète un écran plasma pour une somme nettement supérieure, et même dans les entrées de gammes, il est sans doute impossible de trouver un produit au même prix qu'en 2000. Pourtant, le prix de ces équipements a baissé au Luxembourg de 5% par an, soit 40% au total. Ainsi, un téléviseur que l'on aurait acheté 200 euros en 2000 ne coûterait plus que 120 en 2010. Bien sûr, ce produit n'existe plus, mais l'indice des prix indique une amélioration fictive de pouvoir d'achat en raison d'une nette surestimation de l'effet qualité, tout au moins dans les pays voisins, le Luxembourg étant sans doute plus proche de la réalité.

À ce problème méthodologique s'ajoute peut-être également le fait que les commerçants luxembourgeois ajustent moins volontiers les prix à la baisse, ceci étant sans doute rendu possible par le dynamisme inégalé du commerce luxembourgeois ainsi qu'une structure de consommation certainement davantage portée sur le haut de gamme.

Que se serait-il passé si les pays voisins avaient connu une progression des prix de l'électronique identique aux évolutions luxembourgeoises ? Les graphiques suivants montrent que l'écart inflationniste entre le Luxembourg et les pays voisins se serait sensiblement réduit.



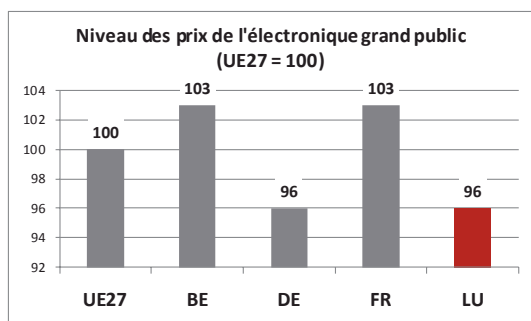
Source : Eurostat, Stateg, calculs CSL



Source : Eurostat, Stateg, calculs CSL

Cette évolution des prix et le différentiel entre le Luxembourg et les pays voisins est-elle réaliste ?

Eurostat vient de publier récemment une étude comparative des prix dans l'UE-27¹⁷. Dans cette publication, on apprend que pour l'électronique grand public, le Luxembourg se situe avec l'Allemagne à un niveau de prix inférieur à la moyenne européenne et surtout aux deux autres voisins, la Belgique et la France.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

La comparaison avec la France est particulièrement intéressante. En 2010, les prix de l'électronique grand public étaient de près de 7% inférieurs au Luxembourg. Pourtant les biens électroniques auraient baissé de 5,1% par an au Luxembourg contre 12% en France.

Ainsi, un même produit qui aurait valu 500 euros en 2000 'en vaudrait aujourd'hui 297 au Luxembourg et 140 en France, soit plus de deux fois moins !

3. Au final, une inflation tout à fait dans la norme !

Nous avons vu que, à eux seuls, quelques éléments du panier de consommation peuvent expliquer le résultat intermédiaire de Luxembourg ainsi que le différentiel infime d'inflation par rapport aux pays voisins :

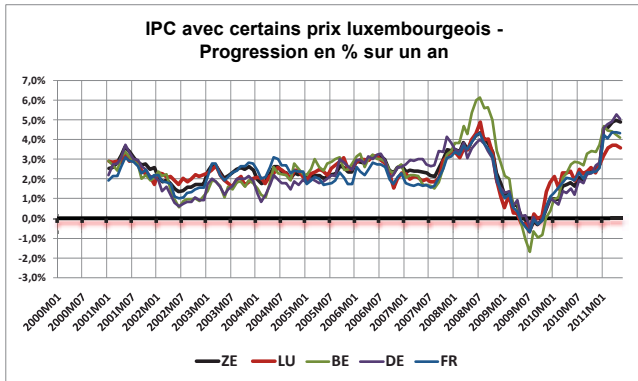
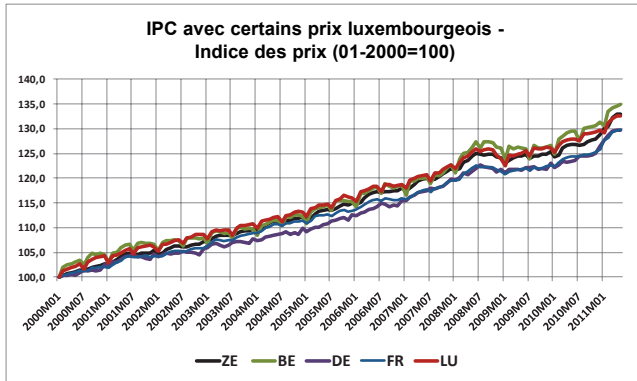
- des prix administrés augmentant nettement plus rapidement que dans les pays voisins ;
- des prix de certains services intensifs en main-d'œuvre qui augmentent démesurément par rapport aux salaires ;
- des prix des loyers progressant également plus fortement que dans les pays voisins ;
- des prix de l'électronique qui diminuent deux fois moins que dans les pays voisins, contre toute logique, par rapport au niveau des prix.

Que se serait-il passé si les pays voisins avaient connu, avec leur pondération respective, une progression des prix administrés, des loyers (deux catégories de prix totalement déconnectées de la notion de compétitivité-prix, mais bien connectés à la notion de pouvoir d'achat) ainsi que des prix de l'électronique grand public identique au Luxembourg ?

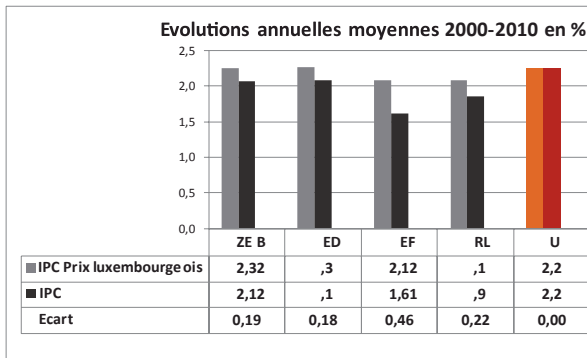
¹⁷ Eurostat, Statistics in focus 28/2011, « Significant differences in consumer prices across Europe »

Les graphiques ci-dessous illustrent cette simulation avec une application aux pays voisins des évolutions de prix luxembourgeois dans deux domaines indépendants de toute compétitivité ou pression par les coûts ainsi que d'un troisième domaine plutôt soumis à des difficultés méthodologiques qui, dit en passant, concernent tous les biens et services, mais se trouvent exacerbées dans ce domaine de l'électronique.

Cette simulation montre qu'en jouant simplement sur quelques paramètres, cela aurait suffi à resserrer très nettement les taux d'inflation, la zone euro et la Belgique se trouvant légèrement au-dessus du Luxembourg et l'Allemagne et la France à un niveau légèrement inférieur.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

II.

**Les raisons logiques qui expliquent
la trajectoire de
l'inflation luxembourgeoise**

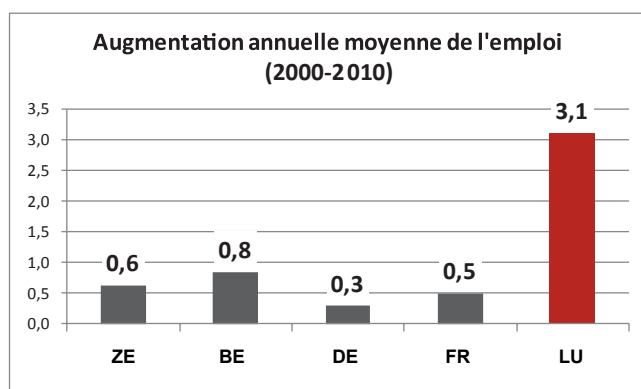
Comme nous l'avons vu, il aurait suffi que quelques prix n'appartenant pas au secteur concurrentiel évoluent dans les pays voisins comme ils l'ont fait au Luxembourg pour que ces voisins connaissent des taux d'inflation sur la même trajectoire que les taux luxembourgeois. Ceci n'empêche pourtant pas certains d'incriminer, par facilité ou pour des raisons moins avouables, le rôle des coûts salariaux dans l'inflation luxembourgeoise. Ce faisant, ils détournent l'attention par exemple de la pression que peuvent exercer sur les prix à la consommation finale les consommations intermédiaires des entreprises ou les taux de marge ambitieux fixés par les dirigeants d'entreprise.

Beaucoup de prix de biens de consommation augmentent légèrement plus rapidement au Luxembourg que dans les pays voisins : est-ce à cause des coûts salariaux ou d'autres facteurs peuvent-ils expliquer ce phénomène plus naturellement et plus subtilement ?

1. Les coûts salariaux ne peuvent être incriminés dans l'évolution de l'inflation au Luxembourg

Les coûts salariaux peuvent-ils réellement être incriminés dans l'inflation plus élevée au Luxembourg, alors même qu'elle est tout à fait dans la norme (voir la 1^{ère} partie) et que c'est sans doute plus le dynamisme du commerce luxembourgeois, tiré par une croissance forte, qui explique des progressions plus rapides des prix de certains produits (voir infra) ?

En fait, si les coûts salariaux luxembourgeois progressent plus rapidement, c'est moins en raison de l'index que des tensions sur le marché du travail. Entre 2000 et 2010, l'emploi a progressé de 3,1% par an, soit la progression de l'emploi la plus forte de toute l'UE-27, contre 0,3% en Allemagne. Ceci explique bien davantage que l'indexation la progression des salaires qui est de toute façon plus forte que ce que la seule indexation suggérerait. Ajoutons que, si les coûts salariaux évoluaient comme en Allemagne (sous le coup d'une stratégie purement non coopérative de désinflation compétitive), ce serait en réalité inquiétant et plutôt le signe d'une baisse de performances de l'économie luxembourgeoise et, donc, d'un manque de compétitivité.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

1.1. Des coûts salariaux minimes dans les composantes des prix des biens de consommation.

1.1.1. Coûts salariaux et excédent brut d'exploitation : une comparaison France – Luxembourg

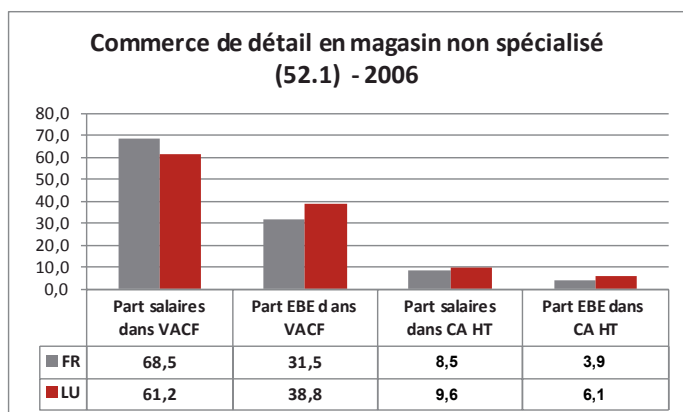
Au Luxembourg, la plupart des produits étant d'importation, les salaires ne pèsent pratiquement que dans les coûts de distribution.

Pour tous les secteurs du commerce de détail pour lesquels nous avons pu reconstituer des données homogènes entre le Luxembourg et la France, nous avons calculé les parts respectives des coûts salariaux et de l'EBE dans le commerce. Soulignons qu'il est regrettable que le Statec ne publie pas les données structurelles avec le niveau de détail de la France, même si les dernières données disponibles remontent à 2006¹⁸. Ceci serait possible dans la plupart des branches du commerce de détail (sans nuire à la confidentialité requise) et serait fort utile notamment dans le cadre de la mise en place si attendue de l'observatoire des prix et des marges.

Dans le commerce de détail en magasin non spécialisé (supermarchés, hypermarchés), on peut constater que le taux de marge luxembourgeois (qui se dégage par le prix de vente des produits de consommation finale) est nettement supérieur. La part des salaires dans la valeur ajoutée brute est nettement plus faible au Luxembourg avec 61,2% contre 68,5% en France. Sa contrepartie, l'EBE est donc nettement supérieur au Luxembourg. Si l'on rapporte ces agrégats au chiffre d'affaires, les salaires représentent 1,1 point de plus au Luxembourg, mais l'EBE en représente 2,2 points de plus. Ces chiffres montrent que les marges réalisées par les commerces luxembourgeois sont nettement plus fortes.

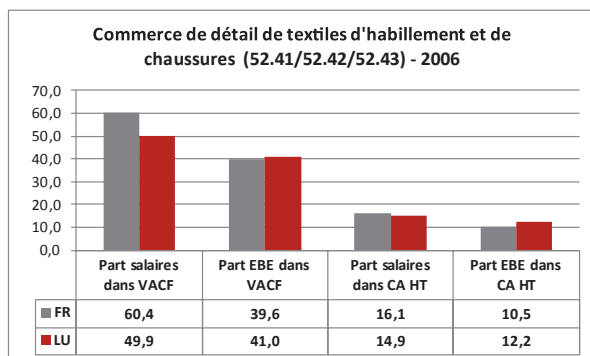
¹⁸ Liste des secteurs du commerce de détail (CD) dont l'Insee publie les données détaillées :

- Charcuteries
- Boulangeries et boulangeries-pâtisseries
- Activités artisanales à caractère commercial
- CD Petites surfaces à prédominance alimentaire
- CD Grandes surfaces à prédominance alimentaire
- CD en magasins non spécialisé à prédominance alimentaire
- CD non alimentaire en magasin non spécialisé (dont grands magasins)
- CD alimentaire en magasin spécialisé boucherie, triperie, volailles
- CD alimentaire en magasin spécialisé autre que le commerce de viandes et produits à base de viande
- CD alimentaire en magasin spécialisés
- CD de produits pharmaceutiques et d'articles médicaux et d'orthopédie
- CD d'habillement-chaussures
- CD d'autres équipements de la personne
- CD d'équipement du foyer
- CD d'aménagement de l'habitat
- CD de culture-loisirs-sports
- CD d'autres produits non alimentaires
- CD non alimentaire en magasins spécialisés
- Vente par correspondance
- CD hors magasin non compris la vente par correspondance
- CD hors magasin

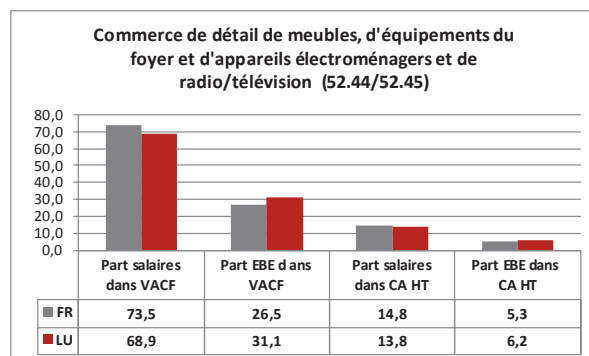


Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Dans le commerce d'habillement et de chaussures ainsi que d'équipement de la maison, le même constat est de mise. Dans les deux cas, le Luxembourg connaît des parts des salaires dans la valeur ajoutée au coût des facteurs nettement plus faibles et, inversement, des excédents bruts d'exploitation qui représentent une proportion nettement plus forte.



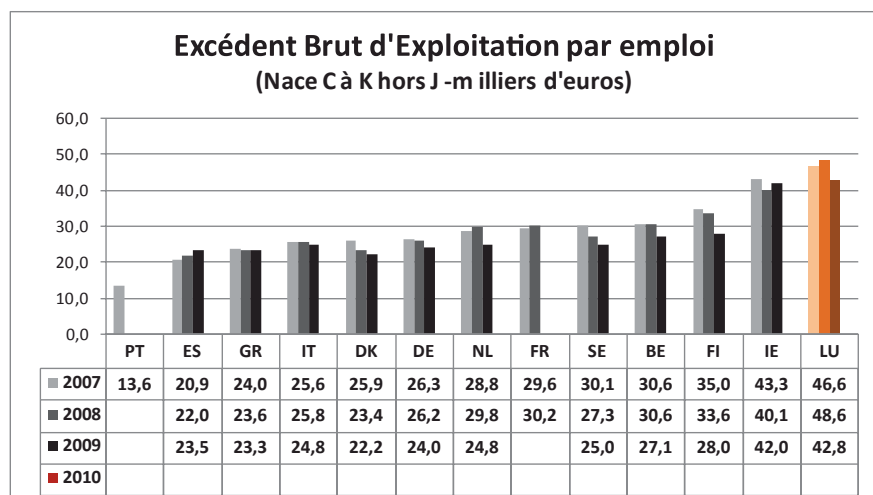
Source : Eurostat, Statec, calculs CSL



Plus que les coûts salariaux, ce seraient les marges des commerces luxembourgeois, de même que, de manière générale, les taux de marge fixés par les dirigeants d'entreprise s'adressant au marché local de consommation, qui pèseraient davantage sur l'inflation.

1.1.2. Les marges par emploi des entreprises les plus élevées d'Europe

Rappelons en effet, une fois encore, que les entreprises luxembourgeoises sont les plus profitables d'Europe. Cette profitabilité, sur laquelle Eurostat communique régulièrement en faisant part des taux de marge, peut également s'exprimer en termes de bénéfice d'exploitation par emploi (EBE/emploi). Le Luxembourg pointe largement en tête, comme à son habitude.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Adam Smith avait déjà cerné une bonne partie de la question en son temps, lui qui mettait en exergue une certaine propension patronale dans son ouvrage « La richesse des nations ». Smith y reproche aux marchands britanniques de se plaindre des difficultés de vendre leurs marchandises à l'étranger en raison des salaires élevés en Grande-Bretagne. Ces commerçants sont cependant silencieux sur leurs profits élevés alors qu'ils se plaignent des profits extravagants des autres. Or, dans beaucoup de cas, disait Smith, les bénéfices élevés du capital peuvent contribuer dans la même mesure, et parfois même plus, à la hausse des prix des produits britanniques que les salaires élevés des travailleurs britanniques¹⁹.

2. Autres causes structurelles qui contribuent aussi à expliquer le développement des prix à la consommation au Luxembourg

2.1. Une structure du secteur du commerce différente des pays voisins

2.1.1. Un hard discount nettement moins présent au Luxembourg

Selon une étude de la Société Nielsen spécialisée dans la grande distribution, le hard discount dispose d'une part de marché de plus de 32% en Allemagne, et de 14% à 15% en Belgique et France²⁰.

On ne dispose pas de données sur les parts de marché des enseignes de hard discount au Luxembourg. La France comptait en 2009 un peu plus de 4.500 enseignes de hard discounts, soit une pour 14.500 habitants.

¹⁹ Adam Smith, 1776. An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations. Book IV, Chapter 7, Part 3, www.adamsmith.org, « Our merchants frequently complain of the high wages of British labour as the cause of their manufactures being undersold in foreign markets, but they are silent about the high profits of stock. They complain of the extravagant gain of other people, but they say nothing of their own. The high profits of British stock, however, may contribute towards raising the price of British manufactures in many cases as much, and in some perhaps more, than the high wages of British labour.

²⁰ <http://fr.nielsen.com/site/documents/HardDiscount2009anneerecord.pdf>

Les données luxembourgeoises sont difficiles à obtenir, toutefois, le nombre d'enseignes de hard discount alimentaire serait de 16 sur le territoire luxembourgeois, soit une enseigne pour 31.000 habitants, soit près deux fois moins qu'en France.

Les enseignes de hard discount, spécialisées dans l'alimentaire font des prix leur argument de vente principal, voire exclusif. Dès lors, l'évolution des prix ne sera pas la même que dans une épicerie de proximité ou même que dans une grande surface « classique ». De plus, leur moindre présence sur le territoire amoindrit les effets de la concurrence qu'elles exercent envers les enseignes dites classiques, ce qui là encore empêche toute pression sur les prix.

2.1.2. *Un marché moins concurrentiel ?*

D'une manière plus générale, il existe des différences structurelles entre le secteur du commerce au Luxembourg et dans les pays voisins ayant pour résultat des évolutions des prix différentes.

D'une part, la moindre présence d'enseignes hard discount sur le marché luxembourgeois rendrait le marché moins concurrentiel.

D'autre part, et pendant de nombreuses années, l'installation de nouvelles implantations commerciales de grande taille a été bloquée au Grand-Duché²¹, ce qui a empêché le développement de la concurrence dans le secteur. En procédant de la sorte, on a peut-être favorisé des progressions de prix plus fortes. Comme nous le verrons par la suite, même lorsque les prix étaient orientés à la baisse, on constate que celle-ci était plus faible au Luxembourg que dans les pays voisins.

2.2. Une puissance d'achat moins forte

En France, les trois principales centrales d'achats contrôleraient 80% de la distribution alimentaire. Mais les puissantes centrales d'achat ne se limitent pas à l'alimentaire et touchent l'ensemble des secteurs à travers les grands groupes de distribution et principales franchises.

Dès lors la puissance d'achat, la pression sur les prix des fournisseurs, et les économies d'échelle y sont nettement plus fortes qu'au Luxembourg où l'effet de taille ne permet pas aux commerçants de négocier des prix aussi favorables que dans les pays voisins. Voilà encore un élément qui peut expliquer les différences de prix entre le Luxembourg et les pays voisins. On se trouve en effet en position d'oligopsonie (peu de centrales d'achat et de nombreux fournisseurs) mettant le rapport de force du côté des fournisseurs qui peuvent en profiter pour dégager des marges plus élevées.

Au Luxembourg, la puissance d'achat, même pour le leader de la grande distribution, demeurera à un niveau nettement insuffisant pour pouvoir négocier en position de force. Il s'agit ici encore d'une différence entre la structure commerciale des pays voisins et le Luxembourg qui peut expliquer pour une large part les différences de niveau et d'évolution des prix.

²¹ Situation sur laquelle la CSL ne porte pas de jugement de valeur dans la présente publication.

2.3. Un pouvoir d'achat supérieur

Ce n'est un secret pour personne, le Luxembourg dispose d'un niveau de vie supérieur moyen à celui de ses voisins. Dès lors, deux facteurs vont se conjuguer pour expliquer une progression des prix plus forte que dans les pays voisins.

2.3.1. Pour une même catégorie de dépenses de consommation, les produits vendus ne sont pas les mêmes au Luxembourg que dans les pays voisins

Le niveau de vie global de la population résidente est beaucoup plus élevé que dans les pays voisins. De ce fait, les produits de consommation achetés au Luxembourg par une grande partie des résidents sont davantage positionnés en haut de la gamme de produits que dans les pays voisins. Pour illustrer les différences fondamentales dans la structure des biens de consommation entre le Luxembourg et les pays voisins, voici une comparaison par marque des marchés automobiles français et luxembourgeois sur l'année 2010. Rappelons en outre qu'il s'agit d'un poste de dépenses particulièrement important puisque qu'il représente dans le panier de l'indice des prix 2010 un poids de 12% au Luxembourg contre 4,5% en France, qui affiche un niveau comparable aux autres voisins.

Sur l'année 2010, Mercedes et BMW ont bénéficié d'une part de marché de 14,48% au Luxembourg pendant qu'elle était de 4,10% en France²². Rien que les marques « grand luxe »²³ ont représenté au Luxembourg 1,35% de part de marché au Luxembourg, soit autant que Seat en France avec 1,37%.

22 Source : Statec pour Luxembourg et Comité des Constructeurs Français d'Automobiles pour la France.

Ventes et parts de marché des différentes marques automobiles au Luxembourg et en France en 2010

Marque	Ventes		Parts de marché		Marque	Ventes		Parts de marché	
	Lux.	France	Lux.	France		Lux.	France	Lux.	France
Alfa Romeo	826	13 033	1,66%	0,58%	Lexus	71	1 921	0,14%	0,09%
Alpina	8		0,02%	0,00%	Lotus	13		0,03%	0,00%
Aston Martin	28		0,06%	0,00%	Maserati	23		0,05%	0,00%
Audi	4 425	50 936	8,90%	2,28%	Mazda	345	10 232	0,69%	0,46%
Bentley	15		0,03%	0,00%	Mercedes	2 960	45 612	5,95%	2,04%
BMW	4 242	46 074	8,53%	2,06%	Mercedes-AMG	58		0,12%	0,00%
Bugatti	1		0,00%	0,00%	Mini	620	18 007	1,25%	0,80%
Cadillac	21		0,04%	0,00%	Mitsubishi	95	3 514	0,19%	0,16%
Caterham	6		0,01%	0,00%	Morgan	9		0,02%	0,00%
Chevrolet	65	21 247	0,13%	0,95%	Nissan	893	54 084	1,80%	2,42%
Chrysler USA	57		0,11%	0,00%	Opel	1 787	94 877	3,59%	4,24%
Citroën	2 904	328 146	5,84%	14,66%	Peugeot	3 736	400 663	7,51%	17,90%
Dacia	502	104 641	1,01%	4,68%	Porsche	356		0,72%	0,00%
Daihatsu	11		0,02%	0,00%	Quattro	34		0,07%	0,00%
Dodge	47		0,09%	0,00%	Renault	5 048	497 820	10,15%	22,24%
Ferrari	23		0,05%	0,00%	Rolls-Royce	4		0,01%	0,00%
Fiat	1 208	72 717	2,43%	3,25%	Saab	56	574	0,11%	0,03%
Ford (D)	2 742	114 810	5,51%	5,13%	Santana	1		0,00%	0,00%
Ford (USA)	28		0,06%	0,00%	Seat	1 248	30 645	2,51%	1,37%
Ford-CNG-Technik	180		0,36%	0,00%	Skoda	1 619	18 533	3,26%	0,83%
Honda	377	11 251	0,76%	0,50%	Smart	188	6 408	0,38%	0,29%
Hummer	4		0,01%	0,00%	Ssangyong	3	451	0,01%	0,02%
Hyundai	2 661	18 785	5,35%	0,84%	Subaru	113		0,23%	0,00%
Infiniti	8		0,02%	0,00%	Suzuki	439	22 070	0,88%	0,99%
Jaguar	126		0,25%	0,00%	Tesla	1		0,00%	0,00%
Jeep	107		0,22%	0,00%	Toyota	939	65 390	1,89%	2,92%
Kia	277	24 056	0,56%	1,07%	Volkswagen	6 682	146 538	13,44%	6,55%
Lada	6		0,01%	0,00%	Volvo	1 002	11 841	2,02%	0,53%
Lamborghini	1		0,00%	0,00%	Wiesmann	4		0,01%	0,00%
Lancia	189	3 368	0,38%	0,15%	Total	49 726	2 238 244	100%	100%
Land-Rover	284		0,57%	0,00%					

23 Bentley, Cadillac, Ferrari, Hummer, Infiniti, Jaguar, Lotus, Maserati, Morgan, Porsche, Rolls Royce

Inversement, la marque « low cost » de Renault, Dacia, a réalisé une part de marché de 4,68% en France (soit un peu moins que Mercedes au Luxembourg) pendant que Dacia réalisait au Luxembourg 1,01% de part de marché. Or, si le prix est un des arguments de vente principaux pour Dacia, il ne l'est que dans une mesure réduite pour Mercedes et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que leurs prix évoluent différemment.

Si l'on pousse un peu plus loin la comparaison des marchés automobiles, l'on remarquera que les voitures neuves immatriculées au courant des six premiers mois de 2010 avaient au Luxembourg une cylindrée moyenne de 1.869 cm³ pour une puissance moyenne de 103 kW, alors qu'en France la voiture moyenne avait une cylindrée de 1.553 cm³ et une puissance de 74kW²⁴.

Ainsi, pour une même catégorie de biens, on peut constater que les biens vendus ne sont pas les mêmes pour les deux pays. Globalement, le consommateur luxembourgeois a tendance à se positionner bien plus dans le haut de gamme que les pays voisins. Or, plus les biens sont positionnés haut dans la gamme des produits, moins le prix constitue un argument de vente et moins la concurrence s'effectuera sur ce critère. On pourrait même dire que pour certains biens haut de gamme, un prix élevé est un argument de vente²⁵.

Ce qui vaut pour l'automobile vaut bien évidemment pour d'autres biens de consommation. Dans les pays voisins, les enseignes d'entrée de gamme en matière de mobilier, habillement ou électroménager ont certainement une part de marché nettement plus importante qu'au Luxembourg²⁶, si bien que les évolutions de prix peuvent très bien être différentes sans pour autant qu'il ne soit question de perte de compétitivité.

2.3.2. Au Luxembourg, une attention portée aux prix moindre que dans les pays voisins

Nous avons indiqué que les commerçants luxembourgeois étaient sans doute moins incités à faire des efforts sur les prix dans un marché en très forte progression, sachant qu'ils écouleraient leurs marchandises sans grande difficulté.

Mais un autre élément vient également peser sur les politiques tarifaires des commerçants luxembourgeois. Il s'agit du pouvoir d'achat moyen de la population résidente²⁷. Avec un budget des ménages en moyenne largement supérieur aux pays voisins, les ménages résidents sont, au moins pour partie aisée, moins attentifs aux prix des biens et services. Ceci est d'autant plus vrai que leurs achats se portent plus facilement sur des produits de marque et haut de gamme pour lesquels le prix ne constitue qu'un argument de vente secondaire.

24 Selon les données de l'Association des constructeurs européens d'automobiles le Luxembourg se classe ainsi premier au sein de l'UE-15 pour laquelle la moyenne s'établit à 1.630 cm³ pour 83 kW.

25 On peut ici faire référence à l'« effet Veblen » selon lequel la demande pour certains biens (dont la possession traduit un statut social élevé) augmente avec leur prix.

26 Pour autant que de telles enseignes existent au Luxembourg...

27 Selon Eurostat, le revenu disponible brut ajusté des ménages, par personne, exprimé en standard de pouvoir d'achat, était le suivant en 2009 :

Allemagne	22.673
Belgique	21.062
France	22.077
Luxembourg	29.011

Ici encore, la particularité du marché local fait que les prix n'évolueront pas de la même manière entre le Luxembourg et les pays voisins. Une augmentation de prix de la part des fournisseurs pourra en effet être plus facilement répercutée sur le prix de vente dans un pays à fort pouvoir d'achat que dans les pays voisins où les budgets des ménages sont plus fortement contraints.

* * *

Au total, lorsque l'on compare les prix à la consommation du Luxembourg avec ceux de l'Allemagne ou la France, on compare donc des choses bien différentes. Ceci d'autant plus si on considère le différentiel de croissance économique qui existe entre ces pays.

3. Et une croissance économique nettement supérieure

Comme nous l'avons vu précédemment si le Luxembourg dispose d'une inflation globale supérieure à l'Allemagne, ce n'est pas le cas vis-à-vis de la zone euro dans son ensemble pour une raison très simple qui tient au différentiel de dynamisme économique. Cette relation inflation croissance qui est manifeste non seulement lorsque l'on compare les pays entre eux, mais aussi pour un pays donné dans le temps.

Nous avons déjà évoqué précédemment en quoi le dynamisme commercial favorisait l'inflation, mais ce qui est vrai au niveau du secteur du commerce l'est également au niveau macroéconomique.

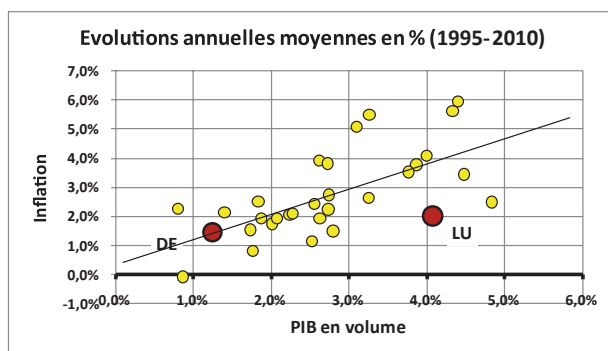
Sur longue période, les pays avec plus d'inflation sont également les pays ayant la plus forte croissance.

Si le Luxembourg connaît un différentiel d'inflation avec l'Allemagne (que le patronat prend souvent en modèle), il connaît un différentiel de croissance encore plus fort. D'une manière générale, plus un pays a une économie dynamique, plus l'inflation y est forte. Notons d'emblée que **la large majorité des pays de l'OCDE affichent un différentiel d'inflation par rapport à l'Allemagne !**

Comme le montre le graphique suivant, il existe une relation très nette entre inflation et croissance, **les pays de l'OCDE connaissant le plus d'inflation étant généralement les pays à plus forte croissance. Le Luxembourg se trouve d'ailleurs dans une position remarquable, puisque s'il dispose de la 4^e plus forte croissance économique des 32 pays de l'OCDE, derrière l'Irlande, la Corée, la Pologne et la République Slovaque, il ne rencontre en revanche que la 22^e plus forte inflation.**

À l'inverse, l'Allemagne, qui gagnerait en compétitivité sur le Luxembourg depuis de nombreuses années, si elle a disposé d'un des plus faibles taux d'inflation a également connu une des plus faibles croissances économiques de l'OCDE, seuls l'Italie et le Japon ayant fait moins bien en la matière.

LES RAISONS LOGIQUES QUI EXPLIQUENT LA TRAJECTOIRE DE L'INFLATION LUXEMBOURGEOISE



Source : OCDE, Statec, calculs CSL²⁸

L'observation du rapport entre le taux d'inflation et la croissance du PIB en volume est par ailleurs riche d'enseignements. Il indique **combien les pays de l'OCDE ont connu ces dernières années de points d'inflation par point de croissance**.

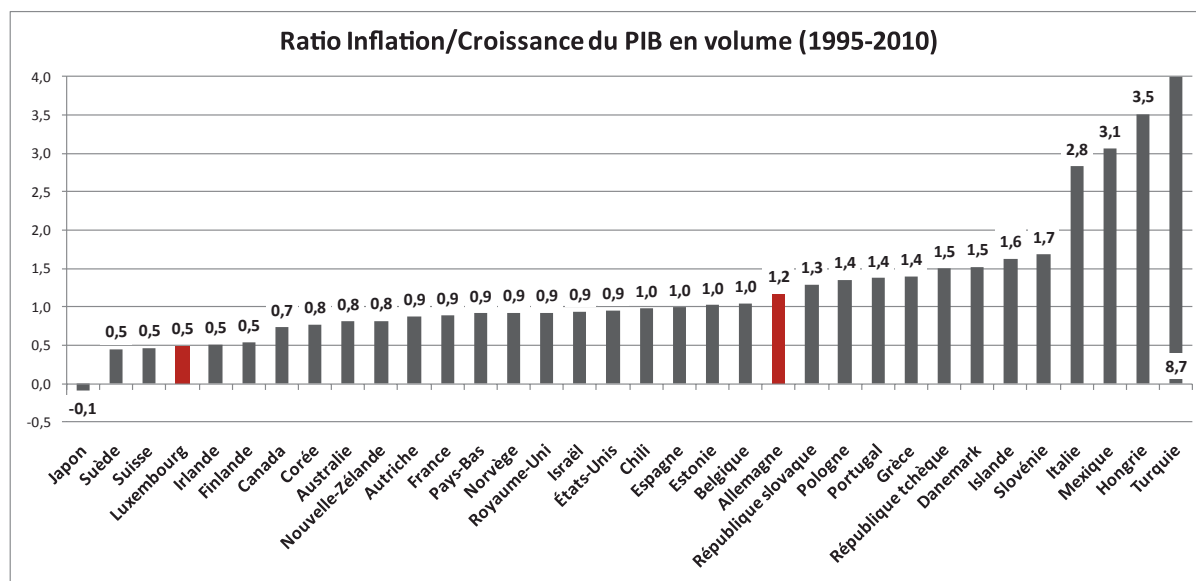
Le Luxembourg a connu ces dernières années une position particulièrement enviable avec un peu moins de 0,5 point d'inflation pour un point de croissance. Aucun des 34 pays de l'OCDE n'a fait significativement mieux que le Luxembourg !

Si la Suède et la Suisse sont devant le Luxembourg, il s'agit d'une avance non significative avec moins de 0,05 point de différence. Quant au positionnement du Japon, celui-ci est dû à une croissance du PIB en volume très faible de l'ordre de 0,79% par an en moyenne couplée à une situation de déflation durable de - 0,07% par an en moyenne.

Ceci signifie **que la croissance luxembourgeoise est l'une des moins inflationnistes de l'ensemble des 34 pays de l'OCDE²⁹**.

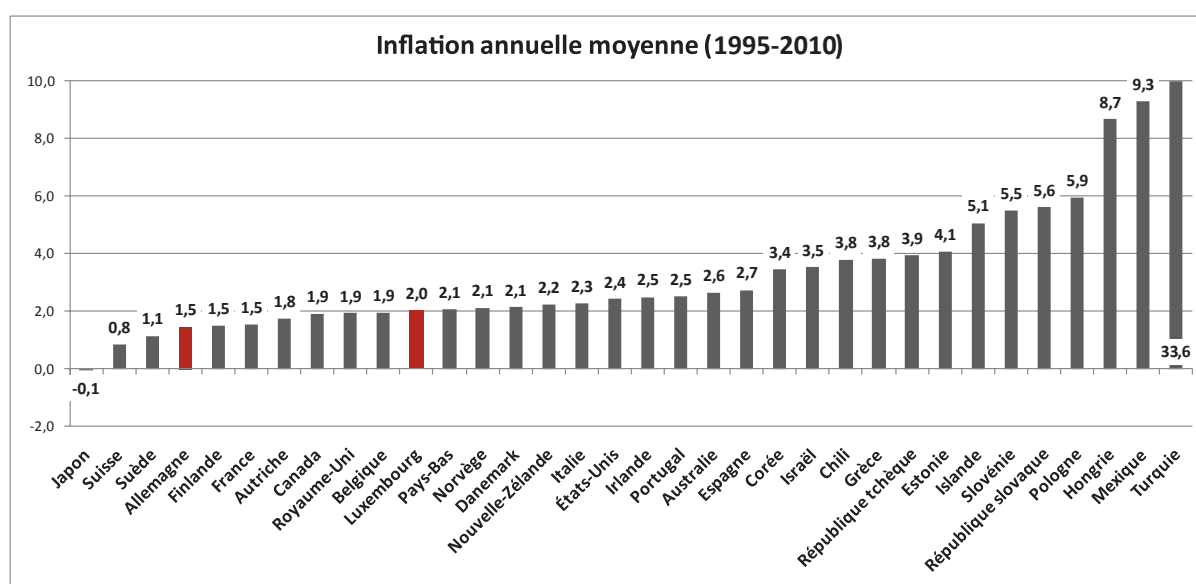
²⁸ En raison de leurs niveaux d'inflation atypiques, la Hongrie (8,7%), le Mexique (9,3%) et la Turquie (33,6%) n'ont pas été intégrés à la présentation graphique.

²⁹ La moyenne pondérée par le poids de chaque pays (PIB en volume 2010, Estonie exclue) de ce ratio s'établit à 1,21, donc à plus du double de la valeur pour le Luxembourg.



Source : OCDE, calculs CSL

Bien sûr, si le ratio inflation/croissance est si bas au Luxembourg, il le doit à sa croissance pour partie, mais également à son niveau d'inflation qui figure, avec 2% par an en moyenne, dans une norme tout à fait acceptable au sein de l'OCDE.



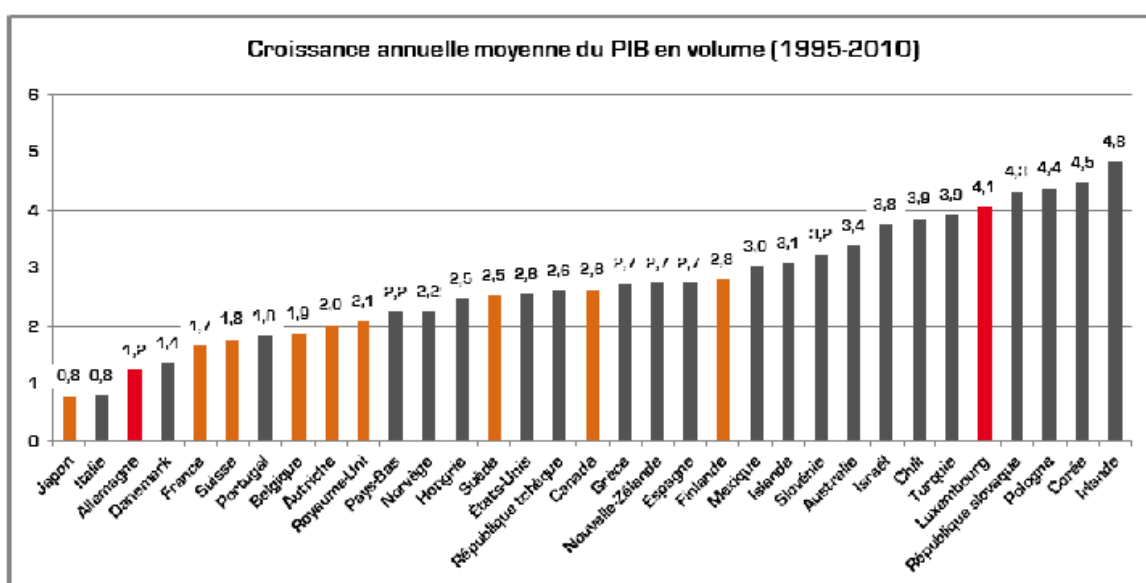
Source : OCDE, calculs CSL

LES RAISONS LOGIQUES QUI EXPLIQUENT LA TRAJECTOIRE DE L'INFLATION LUXEMBOURGEOISE

Au passage, et même si ce n'est pas le cœur du sujet ici, remarquons que le Luxembourg a connu sur les quinze dernières années une croissance exceptionnelle du niveau des pays émergents avec 4,1% par an en moyenne, soit la 5ème plus forte des 34 pays de l'OCDE.

Deux faits marquants peuvent être tirés de la comparaison entre croissance et inflation :

- pour l'Allemagne, le classement en termes de croissance et en termes d'inflation est tout à fait similaire : ces deux indicateurs se situent en bas de l'échelle ;
- pour le Luxembourg, le classement est presque diamétralement opposé : une inflation plutôt vers le bas du classement et une croissance plutôt vers le haut du classement OCDE. Remarquons également que dans le classement de la croissance, il faut descendre jusqu'à la Finlande (2,8% de croissance annuelle moyenne du PIB) pour trouver un pays avec une inflation plus faible. D'ailleurs, si l'on observe le positionnement des pays à moindre inflation que le Luxembourg, force est de constater qu'il s'agit également du classement des pays les moins performants de l'OCDE en termes de croissance économique.



En orange, les pays avec une inflation moindre que le Luxembourg

Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Comme on peut le constater, vouloir comparer économiquement l'inflation du Luxembourg, « cité-État » particulièrement dynamique, avec des États d'une autre dimension et nettement moins dynamiques relève du non-sens.

4. Conclusion : des salaires et leur indexation automatique comme bouc émissaire

De nombreuses raisons objectives, qui ne concernent nullement les salaires indexés, expliquent le positionnement honorable en termes de trajectoire d'inflation qui se traduit par un écart insignifiant par rapport à certains pays de l'UE-15 ou de la zone euro. Le Luxembourg est en effet une des économies les plus dynamiques de l'OCDE, ce qui explique pour une large part le léger surplus qu'elle pourrait connaître par rapport à la zone euro, le Luxembourg n'ayant connu sur la période 2000-2010 que 0,1 point d'inflation supplémentaire.

En dépit de cette croissance économique, l'inflation reste particulièrement faible au Luxembourg. **Les inquiétudes, infondées, viennent essentiellement d'une comparaison fâcheuse avec l'Allemagne**, qui dispose de **l'inflation la plus faible de la zone euro et la quatrième plus faible de toute l'OCDE (1995-2010)**. Mais lorsque l'on compare les deux taux d'inflation, on ne peut pas faire abstraction, comme c'est souvent bien volontairement le cas, du fait que **l'Allemagne a également connu ces dernières années la plus faible croissance économique de la zone euro** et même une des plus faibles de toute l'OCDE !

À cette croissance nettement supérieure à ses partenaires économiques, **d'autres motifs plus structurels** permettent d'expliquer une progression luxembourgeoise des prix légèrement et sporadiquement plus forte :

- une structure commerciale différente des pays voisins ;
- une puissance d'achat des commerçants luxembourgeois plus faible que les grosses centrales d'achats des pays voisins ;
- une structure de consommation différente avec notamment un positionnement dans la gamme différent. Pour une même catégorie de biens, ce ne sont pas les mêmes produits qui sont achetés ;
- un niveau de vie plus élevé au Luxembourg que dans les pays voisins...

De nombreuses causes logiques, parmi lesquelles comptent les taux de marge ambitieux, peuvent donc expliquer un différentiel d'inflation infime qui n'existe toutefois finalement que vis-à-vis des économies les moins dynamiques, dont il se trouve par ailleurs qu'elles sont nos principaux partenaires ; ceci ne manque pas de rehausser d'autant les performances économiques du Luxembourg, capable de générer une croissance aussi forte, avec des partenaires aussi atones et une inflation si faible.

Ajoutons, **ce qui est loin d'être anecdotique**, que le Statec dans sa Note de conjoncture 1/2010 indique que pour 2009, un **changement méthodologique** dans la méthode de collecte des données concernant le prix des voyages à forfait a engendré un surplus d'inflation de 0,2 point. Sans ce changement, toujours selon le Statec, l'inflation en 2009 n'aurait pas été de 0,4%, mais de 0,2%, soit moins que la zone euro.

D'une manière générale, comparer un pays comme le Luxembourg, qui ne dépasse pas au total la taille d'une ville moyenne dans les pays voisins, avec l'ensemble de ces pays relève de la gageure tant les spécificités sont fortes et rendent difficilement comparables les économies. **Dirait-on que Paris, Bruxelles ou Francfort perdent en compétitivité parce que les prix y sont plus élevés que dans le reste de leurs pays respectifs ?**

Aussi, lorsque l'on compare les prix à la consommation du Luxembourg avec ceux de l'Allemagne ou la France, on compare des choses bien différentes, l'exercice étant d'autant plus superfétatoire qu'il ne permet en rien de dégager des conclusions sur le gain ou la perte éventuels de compétitivité-prix relative des entreprises luxembourgeoises, dont on ne peut guère mesurer l'évolution par l'inflation, mais plutôt par les prix à l'exportation.

III.

**Quelle est l'utilité des
modulations indiciaires ?**

Nous avons vu que la prétendue « surinflation » luxembourgeoise était relativement introuvable et qu'en tout état de cause, un surplus éventuel d'inflation ne pouvait aucunement découler d'une quelconque boucle salaires-prix. De nombreuses spécificités structurelles et propres au contexte luxembourgeois, liées tant à son environnement économique (croissance, pouvoir d'achat...) qu'aux particularismes luxembourgeois (taille et structure du marché...) sont à l'origine de ce phénomène.

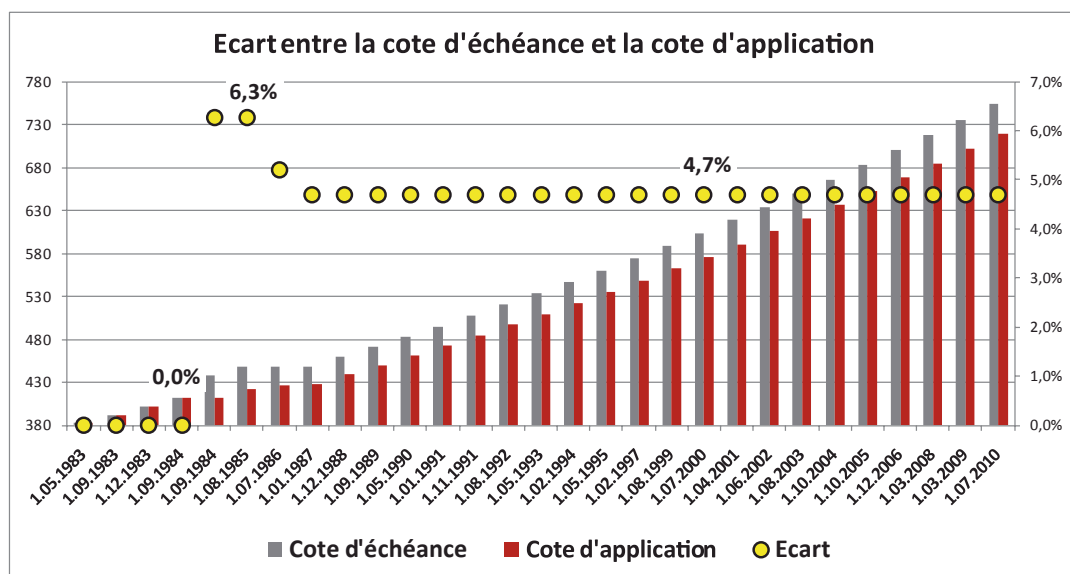
Malgré tout, des voix s'élèvent contre une indexation des salaires qui pénaliserait la compétitivité de l'économie la plus dynamique d'Europe. Depuis 2006, l'index a été modulé maintes fois, et il apparaît hautement intéressant de revenir sur cette période, de même que sur les événements qui lui sont antérieurs.

1. Un niveau de pouvoir d'achat d'ores et déjà très loin de l'indice des prix

1.1. Une cote d'application déjà nettement inférieure à l'indice base 1948

1.1.1. La modulation des années 1980 pèse toujours sur le pouvoir d'achat des ménages

Au début des années 1980, face au niveau élevé d'inflation, diverses modulations de l'index ont été opérées avec pour conséquence d'avoir fait chuter la cote d'application à un niveau de 6,3% inférieur à la cote d'échéance. Par la suite, en juillet 1986 et janvier 1987, deux rattrapages de successivement 1% et 0,5% ont été opérés, mais ceux-ci n'ont nullement compensé la perte accumulée précédemment, si bien qu'aujourd'hui encore subsiste un écart entre la cote d'application et la cote d'échéance de 4,7%.

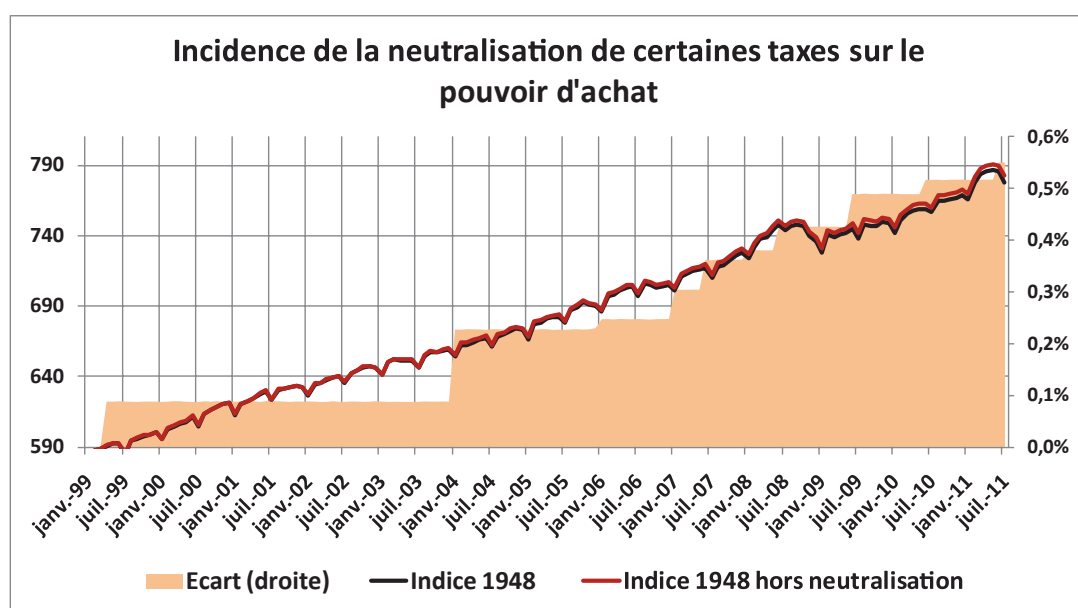


Source : Statec, calculs CSL

1.1.2. La neutralisation de taxes ajoute une perte de pouvoir d'achat des ménages

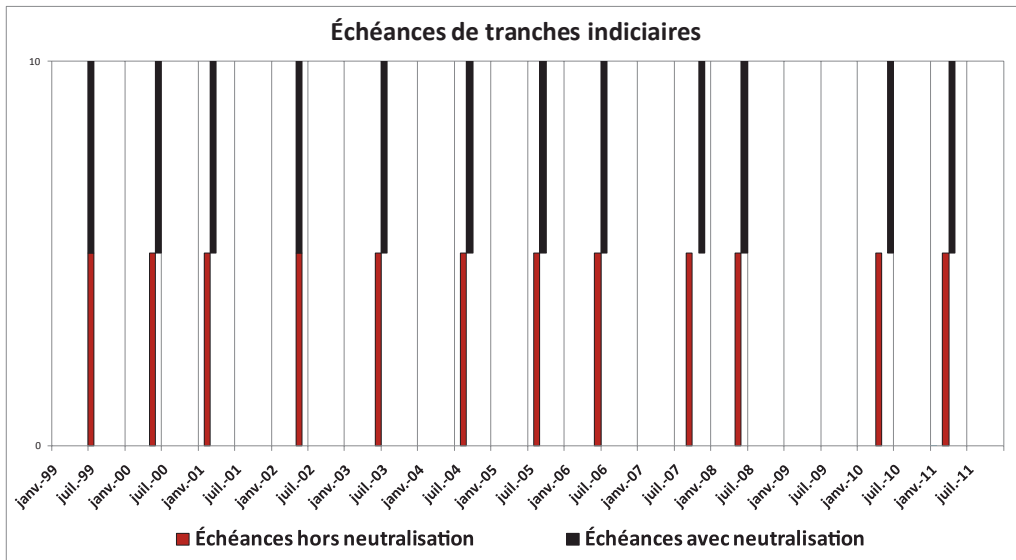
À cette perte de pouvoir d'achat accumulée depuis les années 1980 et jamais totalement compensée est notamment venue s'ajouter la neutralisation de la contribution sociale, de la contribution pour changement climatique sur les carburants ainsi que des taxes et accises fixes sur le tabac.

Au total, depuis 1999, l'incidence de ces neutralisations amène à un retard sur l'inflation de 0,55%. Cet effet peut paraître marginal, mais qu'en sera-t-il si un jour le gouvernement, notamment sous la pression de la Commission européenne, est amené à augmenter ces accises ?



Source : Statec, calculs CSL

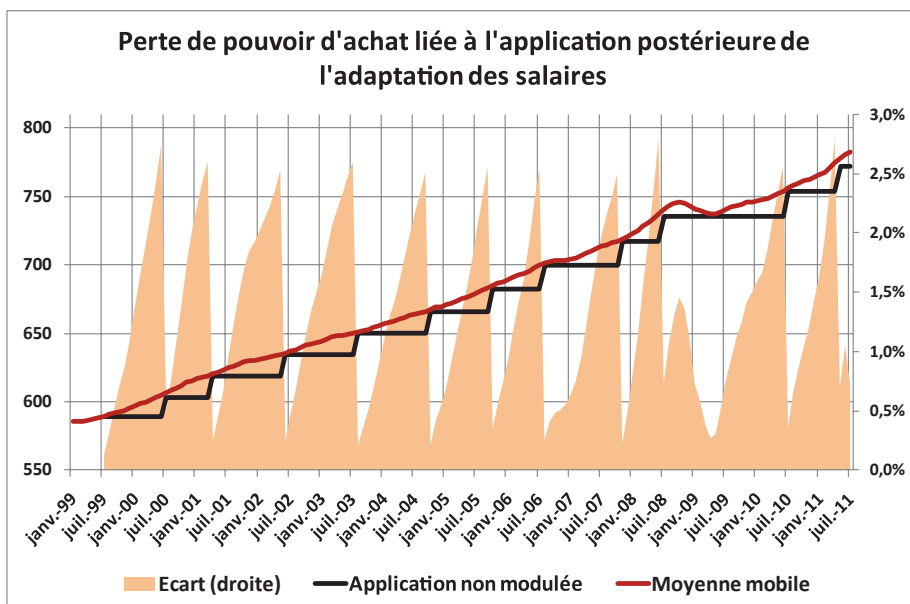
Un écart de 0,55% pourrait paraître anodin, mais, comme le montre le graphique ci-dessous, la neutralisation de certaines taxes sur l'indice commence déjà à porter ses fruits puisque, sans elles (c'est-à-dire si l'indice 1948 suivait scrupuleusement l'IPCN), les tranches indiciaires auraient été avancées d'un à deux mois dans la plupart des cas.



Source : Statec, calculs CSL

1.2. Une application postérieure aux augmentations de prix

L'indexation des salaires est bien évidemment postérieure aux augmentations de prix. À chaque application, le retard accumulé est d'un peu plus de 2,5% et, après l'application, il se rapproche de 0%. Au total, l'incidence sur le pouvoir d'achat est en moyenne de 1,4% chaque mois. Afin d'isoler l'effet de retard, les cotes d'application ont été remises en base 1999 (sans intégrer le retard historique pris durant les années 1980).

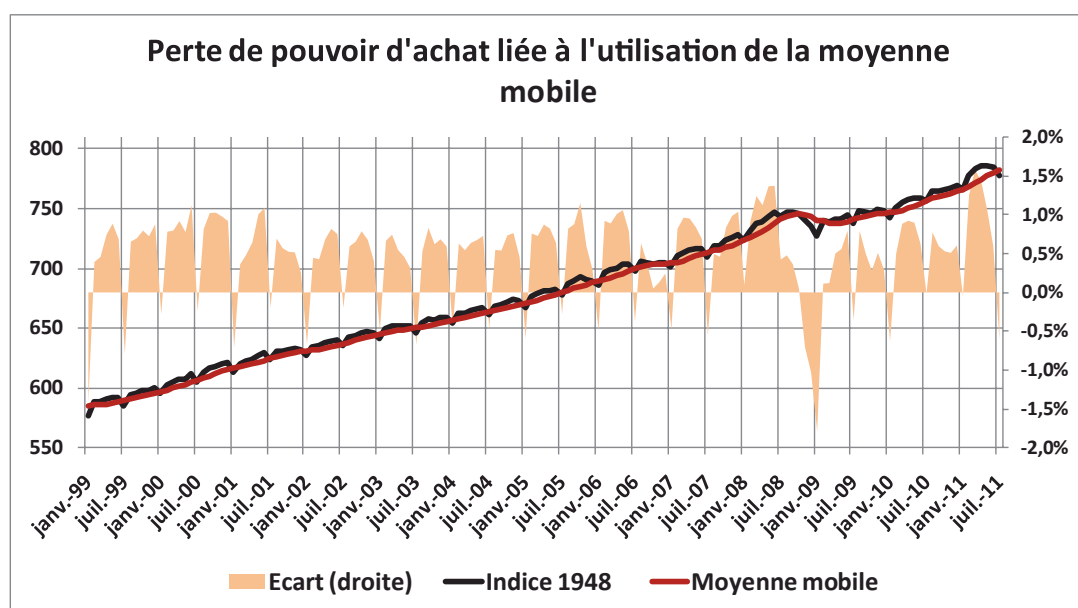


Source : Statec, calculs CSL

1.3. Une moyenne mobile ajustant les prix après leur augmentation et renforçant la perte de pouvoir d'achat

Afin d'éviter des ajustements trop brutaux, les salaires sont ajustés sur une moyenne mobile des six derniers mois. Comme on peut le constater, elle évolue toujours avec un certain retard sur l'indice des prix lui-même. Les seules exceptions sont constituées par la période de fin 2008, où les prix baissaient, ainsi que par les soldes.

En conséquence, cette méthode de calcul vient encore ajouter un effet de retard supplémentaire dans la revalorisation des salaires à l'inflation. En moyenne, l'écart de la moyenne mobile par rapport à l'indice 1948 est de 0,5%.

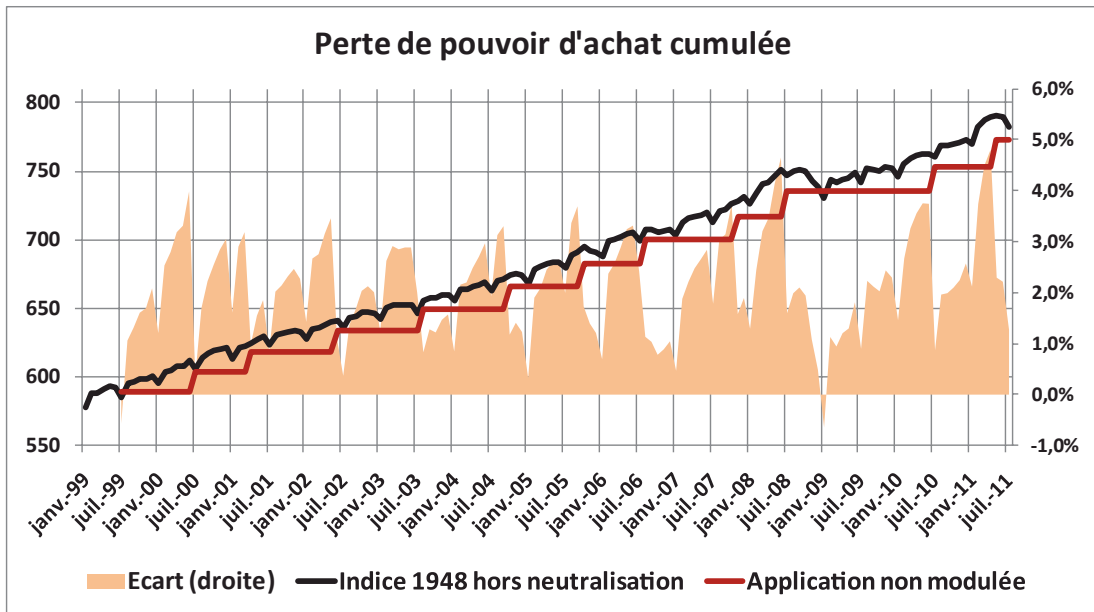


Source : Statec, calculs CSL

S'il semble logique que les salaires soient ajustés après les hausses de prix, celles-ci ne pouvant être anticipées qu'à condition de réintroduire une cote d'avance, cet exercice a toutefois le mérite de rappeler que les hausses de salaires ont bien lieu après que les entreprises aient augmenté les prix et non l'inverse.

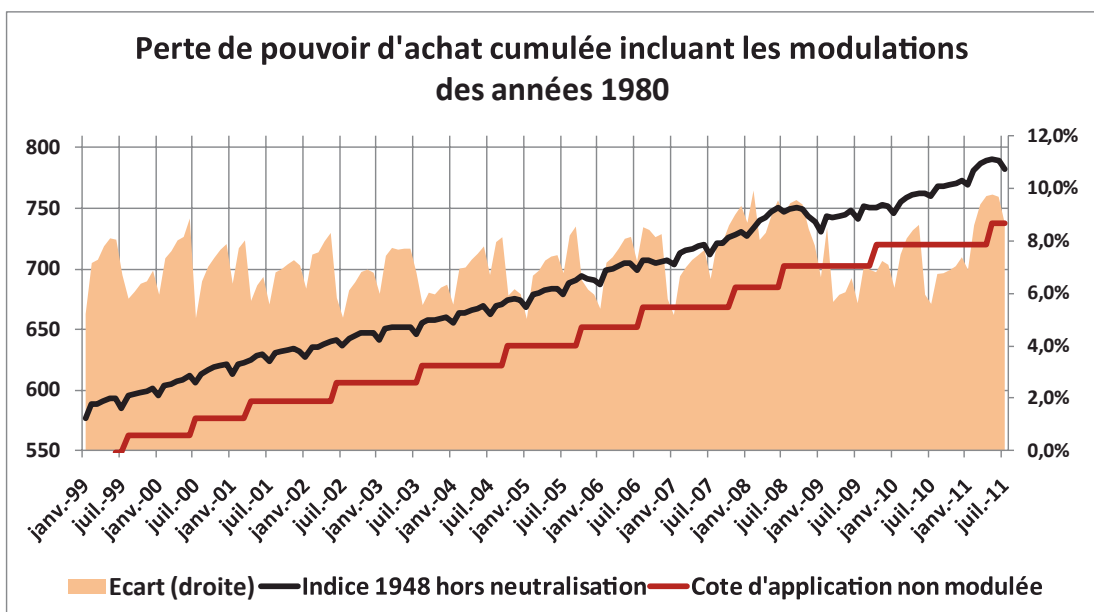
1.4. Cumul de l'ensemble des effets

Si l'on cumule l'ensemble de ces effets (neutralisations, retard sur la moyenne mobile, retard de la moyenne mobile sur l'indice 1948) mais sans intégrer l'impact des modulations 2006-2011 que nous abordons séparément plus loin dans la publication, c'est en moyenne 2,1% de perte de pouvoir d'achat que subissent les salariés chaque mois, avec un pic de 4,8% en 2011.



Source : Statec, calculs CSL

Si l'on ajoute encore les pertes liées au non-paiement de tranches dans les années 1980, c'est en moyenne 7,3% de perte de pouvoir d'achat que connaissent les salariés chaque mois, cet écart grandissant avec le temps. Sur le premier semestre 2011, la perte de pouvoir d'achat sur l'indice 1948 atteignait 9% en moyenne.

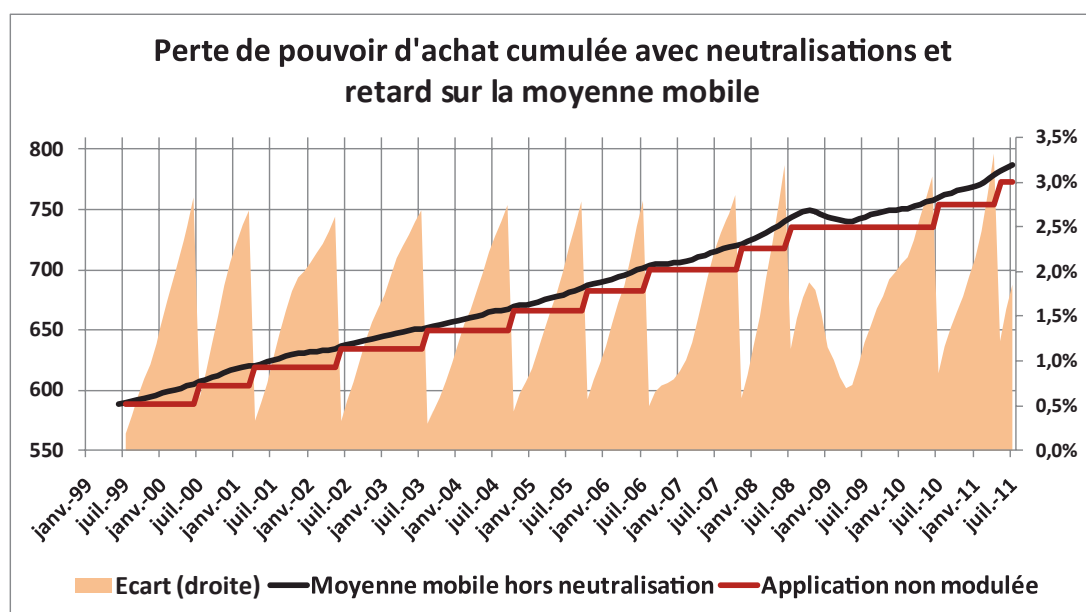


Source : Statec, calculs CSL

* * *

Ce petit exercice de style permet de montrer que, en dépit de l'indexation automatique, les salaires perdent de leur valeur, ce qui menace réellement le pouvoir d'achat. Que faut-il encore de plus aux partisans d'un changement dans l'indexation automatique des salaires ? Toute modification supplémentaire future du système, par le biais du panier, du report d'échéance ou d'une autre voie ne pourra qu'amplifier la dévalorisation déjà prononcée des salaires.

Bien évidemment, on objectera que ce qui s'est passé dans les années 1980 est bien loin et qu'il ne peut être question de revenir sur ces effets. Mais, abstraction faite du retard historique, même en n'intégrant uniquement que la neutralisation de taxes ainsi que le retard d'application sur la moyenne mobile, on observe que la perte de pouvoir d'achat n'est pas négligeable, puisqu'elle atteint en moyenne 1,6%. Et à ces écarts se sont ajoutés ces dernières années les écarts liés aux diverses modulations sur lesquelles nous allons revenir au point suivant.



Source : Statec, calculs CSL

2. Des modulations 2006-2011 aux effets marginaux pour les entreprises mais importants sur le pouvoir d'achat

Dans cette partie, nous avons rebasé les cotes d'application afin de neutraliser l'effet des modulations des années 1980. Depuis 2006, une nouvelle action politique a contraint les ménages à perdre en pouvoir d'achat, à savoir la modulation de l'index avec le report de tranches indiciaires :

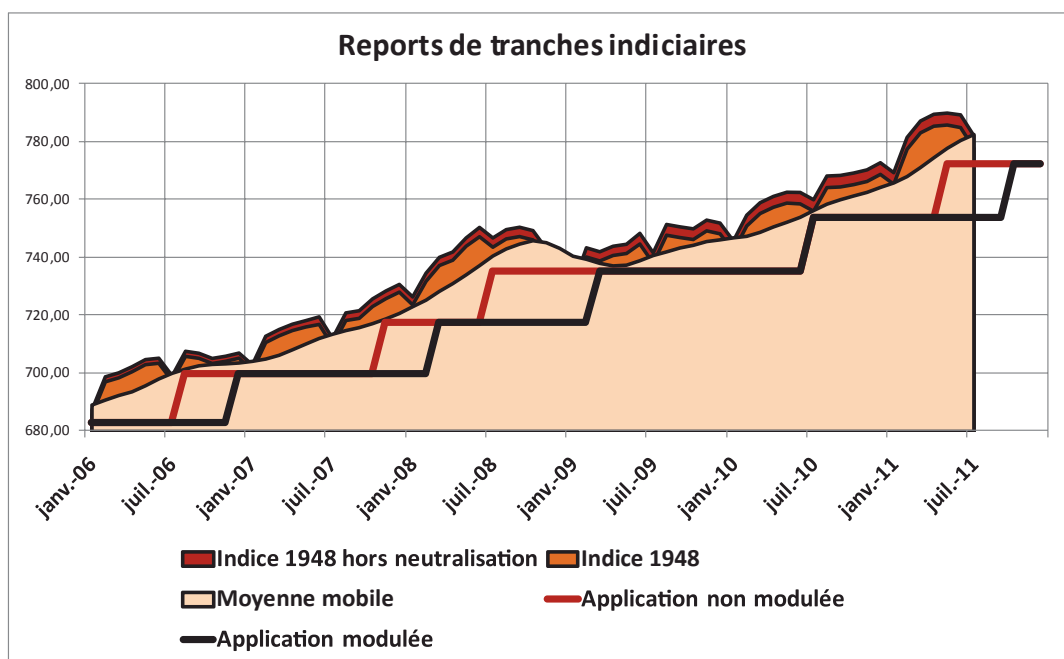
- la tranche déclenchée en juillet 2006 a été reportée à décembre de cette même année ;
- la tranche déclenchée en novembre 2007 a été reportée à mars 2008 ;

- la tranche déclenchée en juin 2008 a été reportée à mars 2009 ;
- la tranche déclenchée en avril 2011 a été reportée à octobre 2011.

Le graphique ci-dessous montre non seulement le décalage entre l'indice modulé et non modulé, mais également le décalage croissant entre la cote d'application et la moyenne mobile dont certaines taxes ont été neutralisées (effet de 0,55 point en juillet 2011).

Comme on peut le constater, le niveau de salaire uniquement augmenté de l'indexation devient identique à chaque fois. Comme l'indique le Statec dans un encadré intitulé « Modulations de l'indexation automatique et inflation »³⁰, « **les modulations de l'échelle mobile des salaires n'ont eu que peu d'impact sur la dynamique des salaires** ».

Le seul effet qu'auront eu ces modulations est qu'« **on peut affirmer que les modulations entreprises depuis 2006 ont bel et bien altéré le pouvoir d'achat des salariés (en les privant d'une hausse de salaire par rapport au cas où il n'y aurait pas eu de modulations) mais elles n'ont pas altéré la dynamique des salaires.** ».



Source : Statec, calculs CSL

³⁰ Statec, Note de conjoncture 1/2011, pp. 51-52.

Reports d'échéance : des effets macroéconomiques marginaux

Le Statec a également mis en exergue dans sa Note de conjoncture 2-11 (pp. 106-110) les résultats de la tentative de simulation du report de cinq mois de l'indexation des salaires en 2011.

Premier constat : tous les effets de ce « choc » sur les salaires seraient limités à 2011 et 2012. Le Statec avance que le principal effet du report du paiement de la tranche de 2011 serait un recul de la consommation privée des ménages en 2011 et 2012, suite à la baisse réelle de leur revenu disponible, impactant par la même occasion leur taux d'épargne. En contrepartie, et en toute logique en vertu des hypothèses de base sous-jacentes au modèle, l'emploi serait en très légère progression en 2011 par rapport au scénario de base du fait de la baisse des salaires.

En revanche, bien que les exportations non financières évoluent également à la hausse, le PIB en volume ne semble aucunement affecté par la modulation de l'indexation, la baisse de la consommation privée contrebalançant la hausse des exportations. En outre, la modulation n'exercerait pratiquement pas d'effet baissier sur les prix et le gain minime sur le solde public s'estomperait déjà en 2012.

En conclusion, selon le modèle MODUX, le report de cinq mois de la tranche indiciaire n'aura eu que des effets pratiquement nuls sur les grandes variables économiques et surtout purement éphémères, puisqu'évanouis après 2012. Le Statec confirme ainsi ce que la CSL n'a cessé de faire valoir depuis un certain nombre d'années : la boucle prix-salaires évoquées par la théorie économique ne peut être qu'extrêmement faible au Luxembourg du fait de ses spécificités économiques. Néanmoins, il est une donnée qui sera durablement affectée : le niveau de vie des ménages. En effet, bien qu'en toute vraisemblance les salaires retrouvent en 2013 leur niveau d'avant la modulation, la perte du pouvoir d'achat résultant d'une baisse du revenu réel des consommateurs, fût-elle limitée dans le temps, ne pourra jamais être récupérée !

En vertu des hypothèses de MODUX, seule la suppression intégrale d'une tranche indiciaire pourrait avoir des effets un peu plus substantiels sur l'emploi, les prix et l'activité réelle, mais celle-ci aurait également, à l'évidence, des effets négatifs encore plus prononcés sur le revenu des ménages, et, peut-on ajouter, a contrario, un impact d'autant plus positif sur le bénéfice des entreprises.

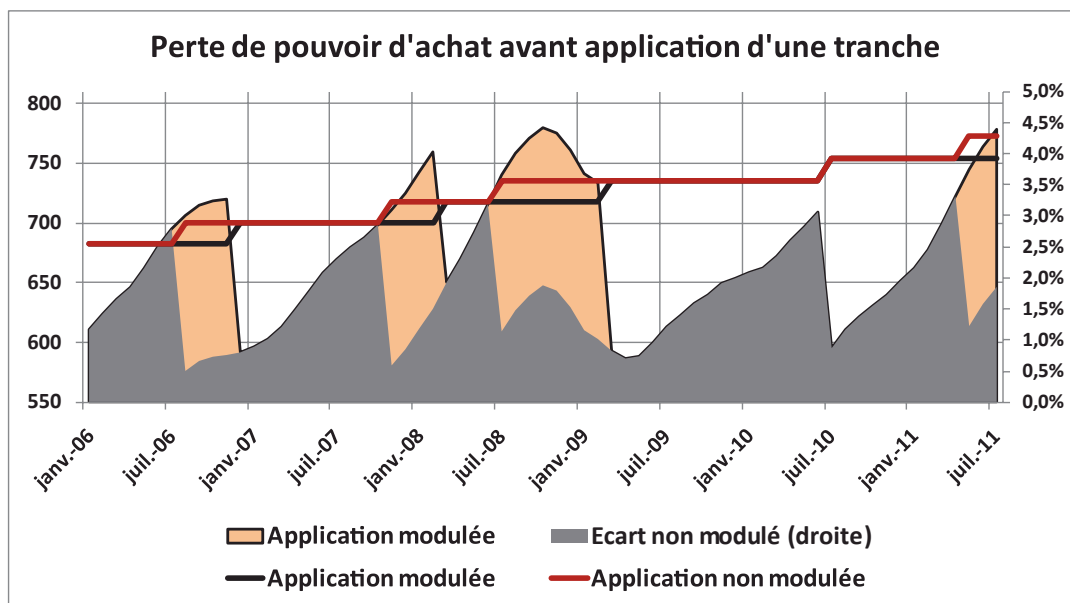
Non seulement le Statec a donc très bien démontré que l'index ne changeait rien à la dynamique salariale, mais en outre, il a également montré que les effets macroéconomiques étaient marginaux, mis à part pour les consommateurs.

Dans ce contexte, pourquoi vouloir absolument continuer un débat qui n'a pas lieu d'être dans l'économie européenne la plus riche, la plus dynamique et où les marges des entreprises sont parmi les plus larges d'Europe.

En fait, on pourrait ajouter un second effet : ce pouvoir d'achat perdu par les salariés ne s'est pas volatilisé, il s'est simplement transféré dans les marges des entreprises qui (est-il besoin de le rappeler) n'en ont pourtant certainement pas besoin au Luxembourg, où les marges sont globalement les plus élevées d'Europe. Tout au plus, les entreprises luxembourgeoises auront-elles gagné certaines années un peu plus pendant quelques mois, mais au détriment des salariés, alors même que la part de la valeur ajoutée brute (la richesse produite chaque année) revenant aux salariés (charges patronales comprises) est une des plus faibles d'Europe.

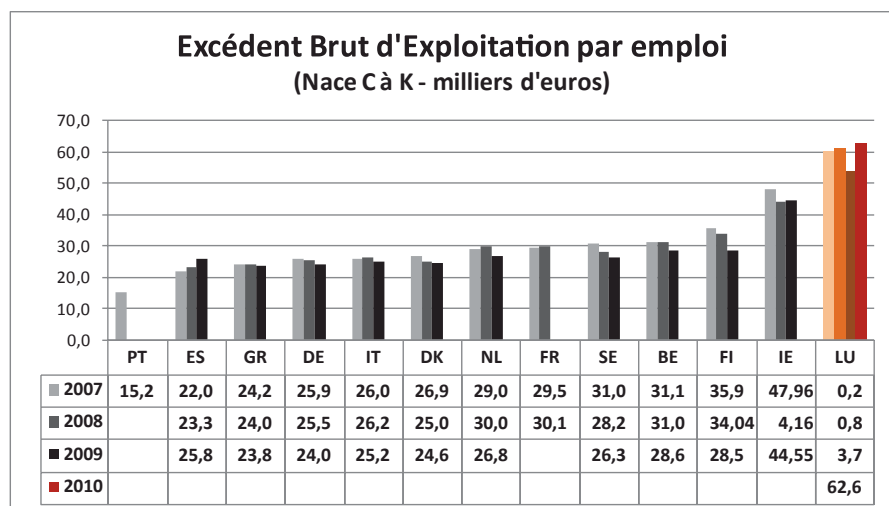
En effet, si la dynamique des salaires demeure inchangée, le seul effet des modulations est qu'entre la cote d'échéance et l'application de cette cote avec retard, le pouvoir d'achat des salariés s'est encore plus détérioré et les marges des entreprises ont davantage été confortées.

Mais entre-temps, les pertes de pouvoir d'achat auront été conséquentes pour les salariés. Alors qu'avant, l'application d'une tranche la perte de pouvoir d'achat des salariés plafonnait autour de 3%, avec la modulation, la perte de pouvoir d'achat maximum va même au-delà des 4% avec notamment en juillet 2011 un retard sur la moyenne mobile hors neutralisation de 4,4%.



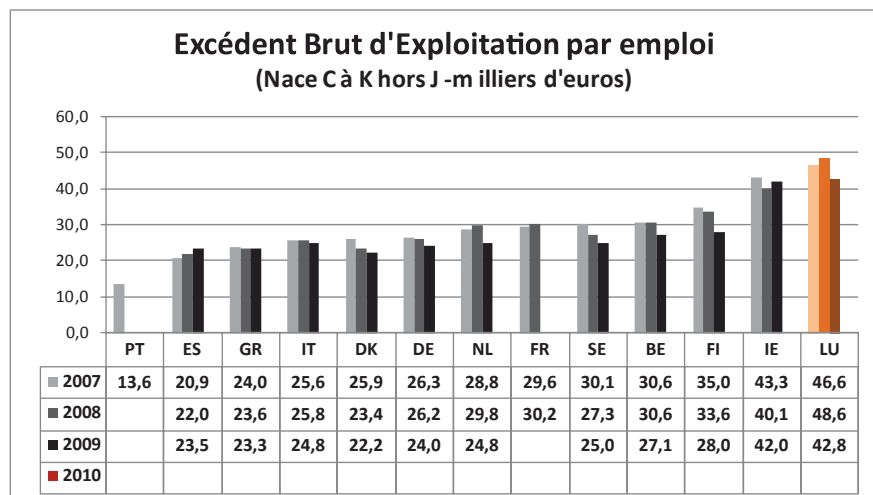
Source : Statec, calculs CSL

Ces prélèvements sur le pouvoir d'achat étaient d'autant plus inutiles que les marges des entreprises luxembourgeoises sont les plus confortables d'Europe. Comme le montrent les graphiques ci-après, que ce soit avant crise en 2007 ou après comme en 2009, pour l'ensemble de l'économie marchande, c'est au Luxembourg que l'EBE par emploi (marge après salaires) est la plus élevée. Qui plus est, en 2010, le Luxembourg a retrouvé son niveau d'avant crise.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

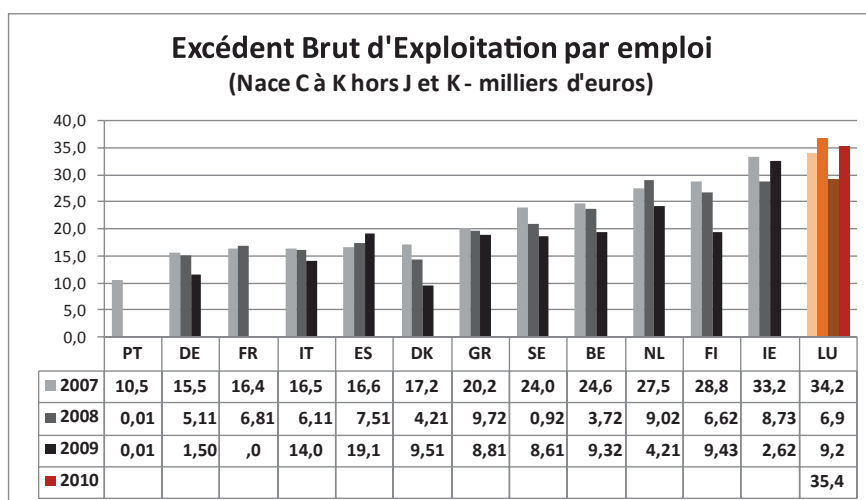
Même hors finance, le Luxembourg pointe toujours en tête de l'UE-15, autant dire de l'ensemble de l'Union européenne.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Pour 2010, les comptes nationaux ne permettent pas encore de détailler le secteur financier celui-ci étant agrégé avec la branche « immobilier, locations et services aux entreprises », mais pour l'ensemble de l'économie en dehors de ces branches, c'est une fois encore le Luxembourg qui pointait en tête avant la crise, loin devant les autres pays, hormis l'Irlande, loin d'être sortie de la crise et qui doit surtout sa performance à une baisse du nombre de salariés dans ces branches de 19% entre 2007 et 2009 (16% pour l'ensemble de l'économie marchande).

Dans le même temps, l'emploi salarié luxembourgeois augmentait de 3,6% dans ces branches (5,4% pour l'ensemble de l'économie marchande). Ici encore, en 2010, l'EBE par emploi est quasiment revenu à son niveau d'avant crise.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Face à de tels résultats, était-il nécessaire de rogner sur le pouvoir d'achat des salariés au bénéfice des entreprises ? Les chiffres prouvent en effet bien que de telles mesures ne sont pas nécessaires pour améliorer la compétitivité des entreprises, celle-ci n'étant absolument pas menacée.

3. Une nouvelle modulation en 2012 inutile

Les modulations opérées entre 2006 et 2011 s'étant avérées inutiles dans le changement de trajectoire espéré de la dynamique des salaires, sauf à transférer du pouvoir d'achat des salariés vers les entreprises les plus profitables d'Europe, quelle serait l'utilité d'une prolongation de la modulation actuelle que certaines voix appellent de leurs vœux ?

L'argumentation principale en faveur d'une non-application éventuelle de la tranche indiciaire au printemps prochain est le rapprochement entre l'échéance d'octobre 2011 et la suivante.

À ce sujet, la CSL souhaite rappeler deux éléments majeurs :

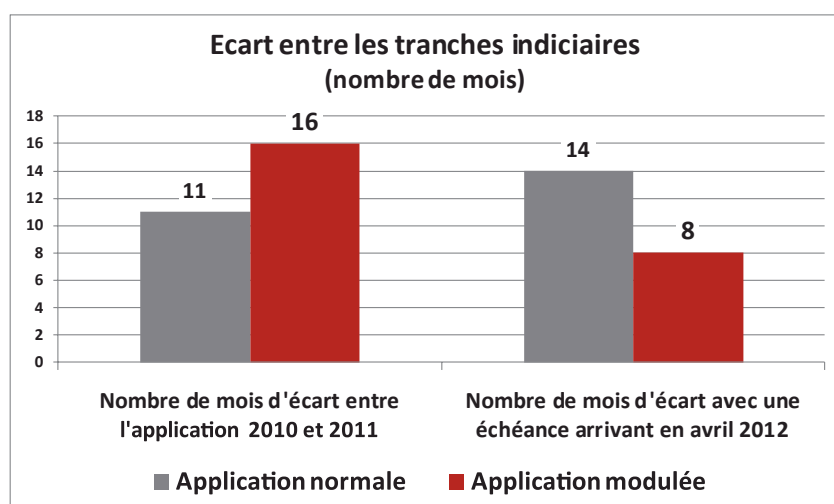
- sans le report de l'échéance de 2011, les deux échéances auraient été davantage espacées ;
- sans les hausses de prix administrés, ces échéances auraient été plus éloignées.

3.1. Report de 2011 : une mesure superflue

Dans un accord bipartite entre gouvernement et syndicats de septembre 2010, il a été décidé que la prochaine tranche à venir ne serait appliquée qu'en octobre 2011. Compte tenu du niveau d'inflation, atteint depuis le début de cette année, une prochaine tranche devrait voir le jour autour d'avril/mai 2012³¹.

Sans le report de l'échéance de l'application en mai au mois d'octobre 2011, les deux échéances auraient ainsi été espacées d'environ 12 mois. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la tranche de 2011 a été payée en octobre 2011 (soit 15 mois après la tranche de 2010) au lieu de mai 2011 (10 mois après la tranche de 2010). Si une tranche intervenait en mai prochain pour une application en juin 2012, le décalage avec la tranche de 2011 ne serait que de huit mois par rapport à l'application d'octobre 2011. Mais par rapport à l'échéance non modulée, l'écart serait de 12 mois.

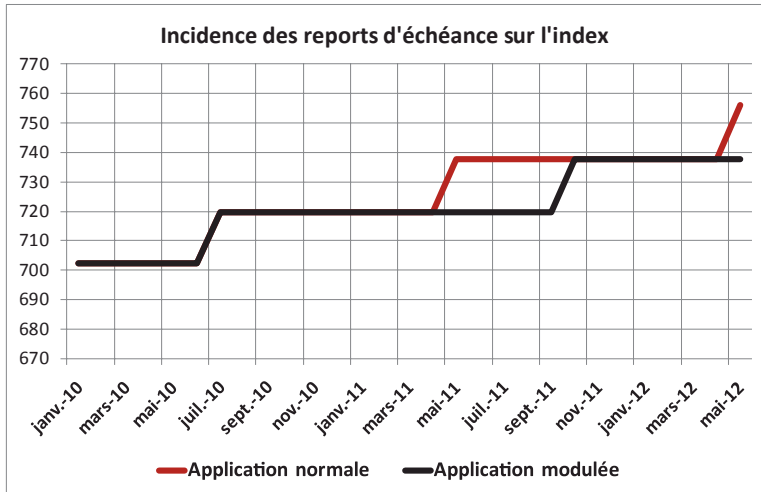
Les cinq mois que les entreprises auront donc gagné sur l'échéance 2011 au détriment des salariés, elles les reperdraient en 2012.



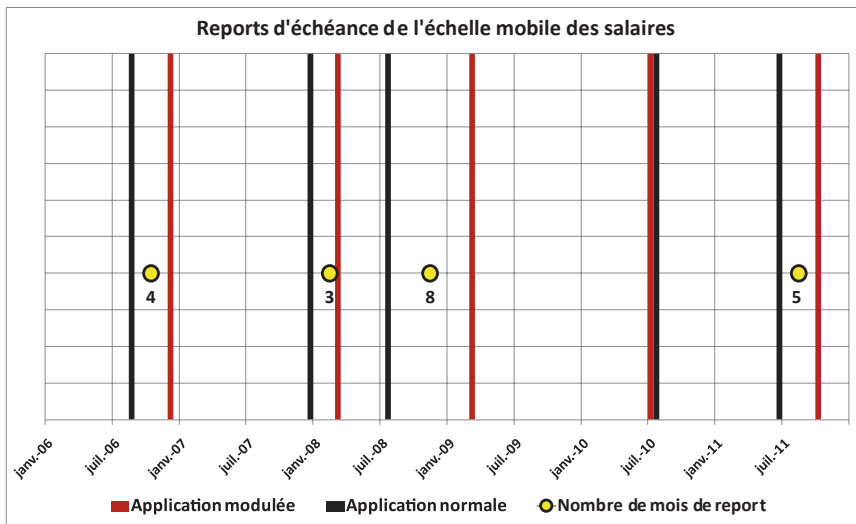
Source : Statec, calculs CSL

En réalité, les entreprises ne perdraient rien, elles gagneraient simplement quelques mois de report qu'elles n'auraient pas eu à exiger si la tranche de 2011 n'avait pas été totalement inutilement reportée.

³¹ Nous avons retenu comme hypothèse une inflation annuelle hors produits pétroliers de 2,5% jusqu'à la fin de l'année, puis de 2% en 2012, l'effet de base des hausses de prix administrés s'estompant en 2012. D'autre part, concernant les prix pétroliers, nous avons retenu une stabilisation du prix du Brent à 115 US\$ et un euro à 1,42 US\$ (hypothèses conformes à la dernière note de conjoncture du Statec).



Source : Statec, calculs CSL

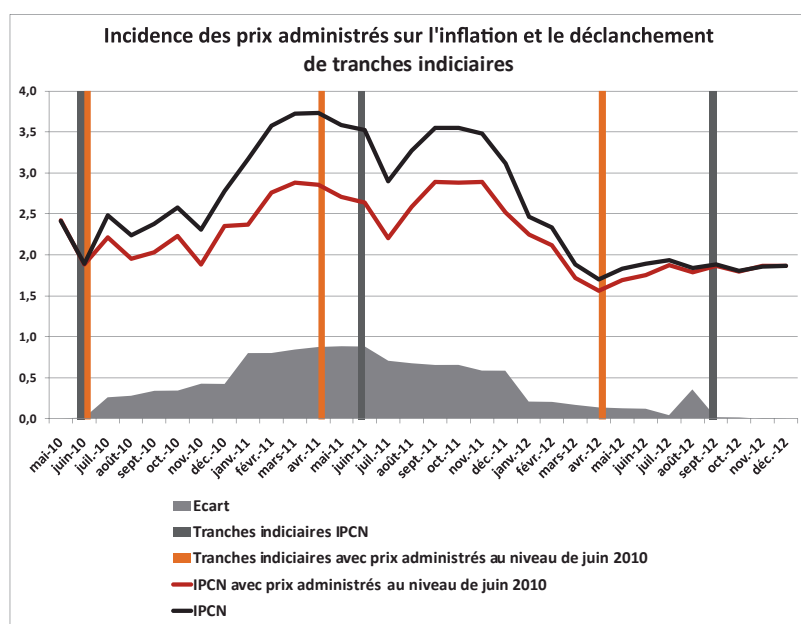


Source : Statec, calculs CSL

3.2. Des hausses de prix administrés qui pèsent lourdement sur l'inflation et les échéances de tranches indiciaires

Dans le débat sur le rapprochement des tranches indiciaires, il convient de ne pas oublier non plus l'incidence tout particulière de l'augmentation des prix administrés sur l'inflation. Sans les hausses de prix administrés intervenues depuis juin 2010, c'est-à-dire, par exemple, si ces derniers étaient restés au niveau de juin 2010 (et qu'ils progressaient au même rythme que l'inflation hors pétrole à partir de janvier 2012), le niveau d'inflation aurait été considérablement réduit : de 0,8 à 0,9 point.

De ce fait, la tranche indiciaire arrivée à échéance en avril 2011 aurait été retardée à mai, mais surtout, la tranche indiciaire qui pointerait à échéance de juin 2012 ne tomberait qu'en septembre 2012, soit cinq mois plus tard³².



Source : Statec, calculs CSL

L'effet de base des prix pétroliers ainsi que des prix administrés s'estompant peu à peu, nous reviendrions vers des niveaux d'inflation relativement faibles en 2012.

* * *

³² Hypothèses :

- inflation annuelle hors produits pétroliers à 2% en rythme annuel ;
- pétrole stable à 115 US\$;
- euro stable à 1,42 US\$.

Plus de détails sur la simulation de l'évolution des prix sont disponibles dans la partie consacrée à la sortie des carburants de l'indice.

Faut-il, à l'instar de ce qui s'est produit dans les années 1980, arriver à supprimer, graduellement mais totalement, une tranche ou plus, à force de cumuler les reports des applications de l'échelle mobile, alors même que nous sommes dans l'économie la plus dynamique, la plus riche et où les marges des entreprises sont les plus élevées d'Europe ?

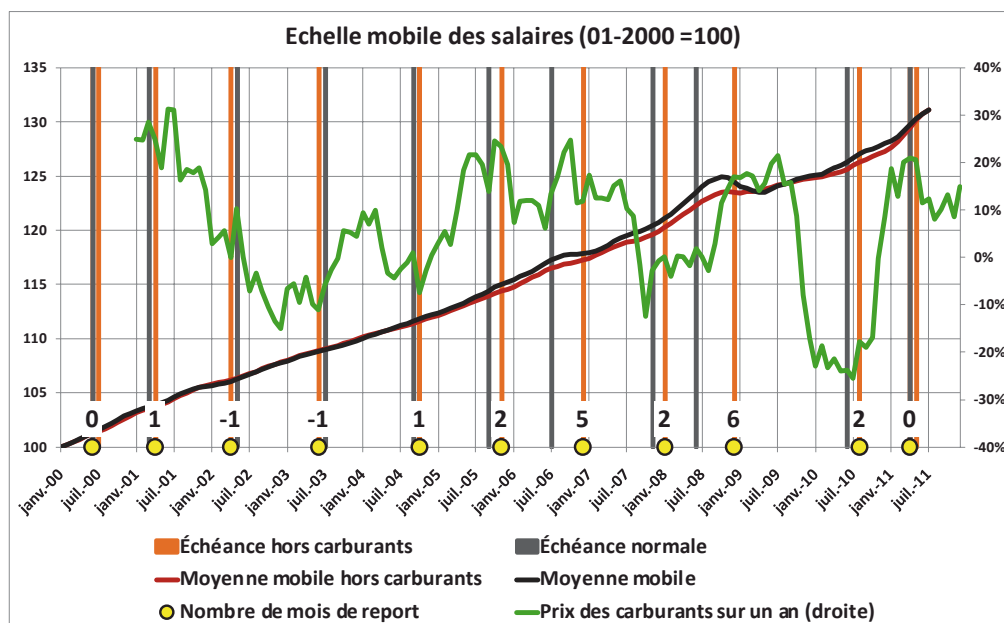
4. Sortie des carburants

Pour ce qui est de la sortie des seuls carburants du panier des produits servant à l'indexation, cette modulation risque bien d'être inopérante : si sur le long terme, cela ne changera rien, c'est en revanche au moment où les salariés en ont le plus besoin qu'ils perdront leur pouvoir d'achat pour le récupérer au moment où ils en ont le moins besoin. D'autre part, le prix du pétrole suit à priori les cycles économiques, ce qui risque d'engendrer des sauts de tranche en période de creux cyclique et, inversement, de les supprimer en phase haute.

4.1. Sortie des carburants depuis 2000 : un effet très marginal à l'avantage des entreprises

Une simulation de la sortie du carburant de l'indice depuis le 1^{er} janvier 2000 montre que celle-ci se serait avérée totalement inopérante, la moyenne mobile de l'indice 1948 avec ou sans carburant étant quasiment identique en avril 2011, date de la dernière échéance. Mais, dans les deux cas, l'écart moyen entre les échéances est identique avec 12,9 mois. En fait, globalement, les entreprises auraient simplement gagné sur l'ensemble de la période en moyenne 1,5 mois de décalage avec l'indice hors carburants.

On remarque en fait que, lorsque le prix des carburants baisse, les échéances hors carburants tendent à devancer les échéances selon l'indice avec carburants et inversement.



Source : Stavec, calculs CSL

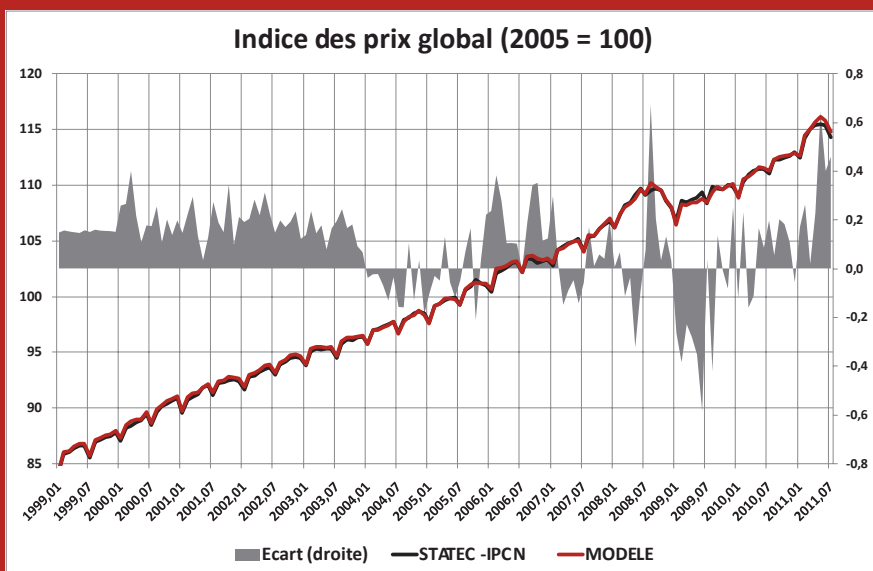
4.2. Sortie des carburants après 2011

Afin de déterminer quelle pouvait être l'évolution future des prix et des applications de tranches indiciaires, nous nous sommes livrés à la construction de modèles explicatifs de l'évolution des prix pétroliers.

Les modèles et leur pertinence

Nous avons appliqué un modèle explicatif de l'évolution des prix pétroliers à la période 2000-2011 afin de juger de sa pertinence à indiquer les moments où tombent les échéances indiciaires. Pour cela, nous avons substitué les indices déterminés par les modèles aux indices des prix du Statec.

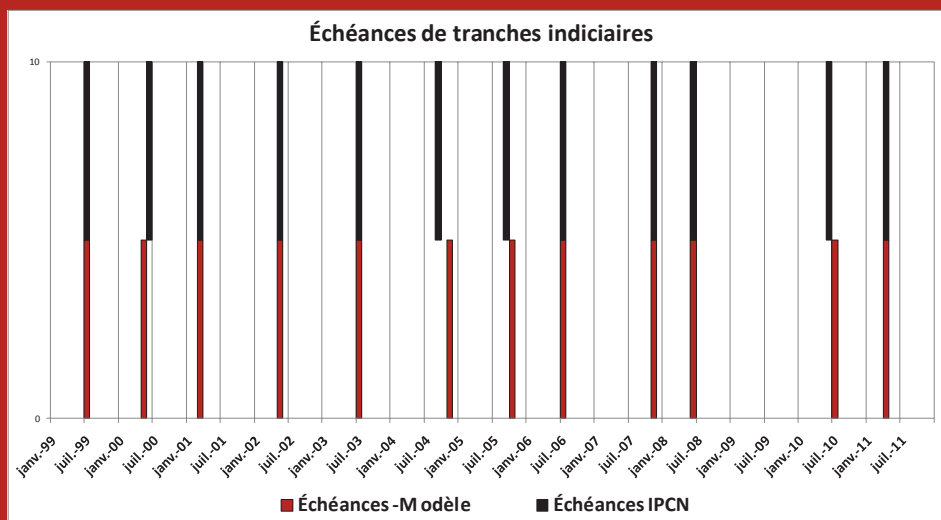
Comme le montre le graphique ci-dessous, les résultats obtenus après modélisation des prix des produits pétroliers donnent un résultat relativement satisfaisant avec en moyenne un écart en valeur absolue de 0,17 point entre l'IPCN et le modèle.



Source : Statec, calculs CSL

De même, si l'on compare les échéances de tranches indiciaires officielles selon l'évolution réelle de l'IPCN et celles obtenue par le modèle (où seuls les produits pétroliers sont modélisés, nous obtenons des résultats très proches.

Sur douze échéances entre 1999 et 2011, dans huit cas les résultats sont identiques, dans trois cas il y a un mois de décalage et dans un cas, il y a deux mois de décalages.

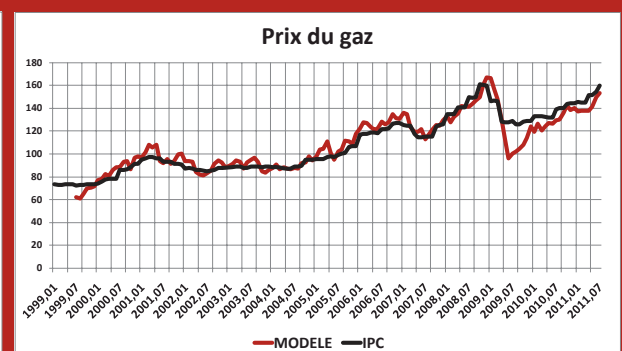
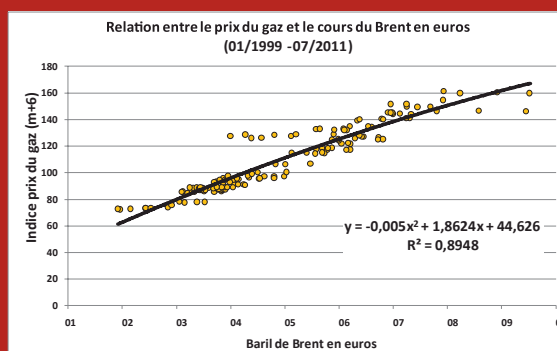


Source : Statec, calculs CSL

Modélisation des prix des produits pétroliers

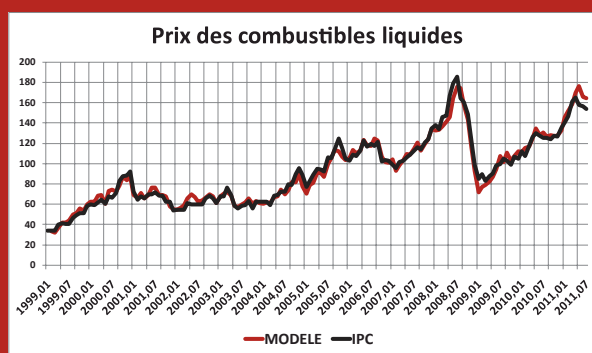
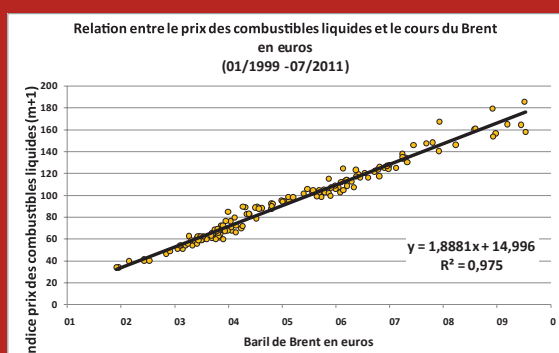
Les trois produits pétroliers que nous avons modélisés par rapport au prix du baril de Brent en euros sont le gaz, les combustibles liquides et les carburants et lubrifiants.

Le prix du gaz à m+6 (6 mois plus tard) est fortement corrélé avec le prix du Brent en euros sur base de l'équation polynomiale du 2ème degré figurant sur le graphique. L'indice recalculé est relativement proche de la réalité, si ce n'est qu'il est plus volatile en raison de la volatilité du cours du Brent. En outre, on peut constater en 2009 un ajustement à la baisse du prix du gaz insuffisant par rapport à celui du prix du pétrole.



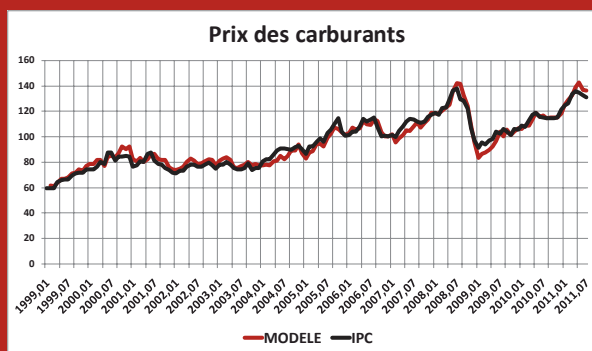
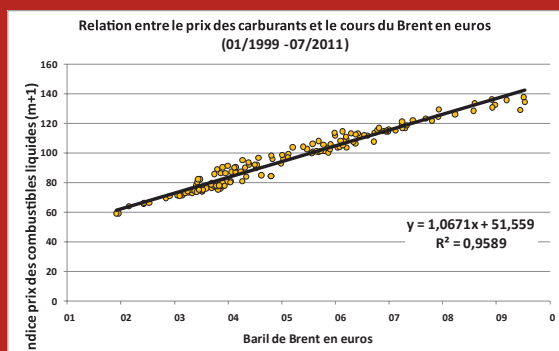
Source : Eurostat pour le cours dollar/euros, ministère français de l'industrie pour le cours mensuel du Brent, Statec pour l'indice des prix à la consommation.

La corrélation est encore plus forte avec le prix des combustibles liquides (fuel domestique) avec cette fois ci un décalage d'un mois. Dans le cas des combustibles liquides, la relation entre indice des prix et le modèle est nettement plus forte dans la mesure où ces prix suivent de plus près la tendance du prix du Brent avec un mois de décalage.



Source : Stavec, calculs CSL

Une relation identique et très forte pouvant être établie avec le prix des carburants et lubrifiants. On peut remarquer que la pente de la courbe concernant les carburants est nettement moins prononcée que pour les combustibles liquides. L'explication tient en fait à une moindre part des accises dans ces derniers, laquelle explique une plus grande sensibilité aux prix hors taxes que pour les carburants. Comme nous l'avons également mentionné dans la partie consacrée aux prix de l'énergie, ceci vaut également pour les différences avec les autres pays, les accises étant moins importantes au Luxembourg.



Source : Stavec, calculs CSL

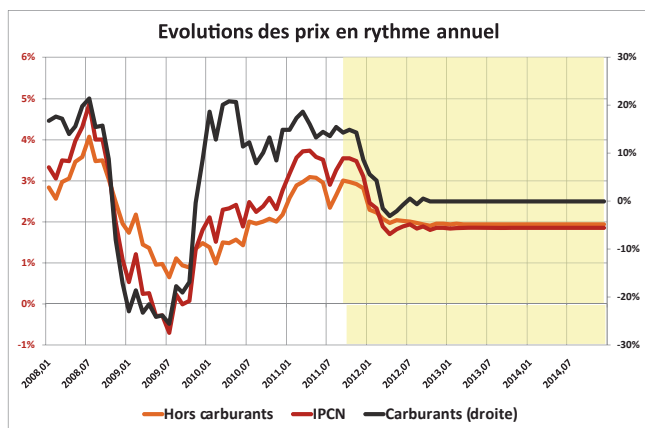
C'est sur base de ces modèles concernant la relation entre le prix du pétrole et des produits pétroliers que nous allons établir nos prévisions.

Baril de Brent stable à 115 US\$

Pour l'ensemble des projections que nous réaliserons, nous utilisons les deux hypothèses suivantes :

- prix hors produits pétroliers en progression de 2,5% en 2011, puis de 2% à partir de 2012, l'effet de base des hausses de prix administrés disparaissant (l'inflation annuelle moyenne hors produits pétroliers entre 1999 et 2010 s'est élevée à 2,1%) ;
- un cours de l'Euro stable à 1,42 US\$. Il ne s'agit pas d'une hypothèse très contraignante dans la mesure où les différentes simulations dépendront donc de l'évolution du prix du Brent, à la hausse comme à la baisse, celles-ci pouvant également résulter d'une variation du taux de change ;
- il n'est pas tenu compte d'éventuelles nouvelles neutralisations de taxes ;
- la simulation est effectuée avec une sortie des carburants à partir de janvier 2012 ;
- les projections sont réalisées en conservant les pondérations 2011.

Compte tenu de ces hypothèses, l'inflation continuerait à s'accélérer pour atteindre 3,5% jusqu'en novembre pour ensuite décroître progressivement jusqu'à 1,8% à partir de 2013. Avec cette projection et des hypothèses proches de celle du Statec, nous aurions, en 2011, 3,4% d'inflation et elle atteindrait 2% en 2012. Ces résultats sont proches de ceux du Statec qui a établi ses dernières prévisions à 3,3% en 2011 et 2,1% en 2012.

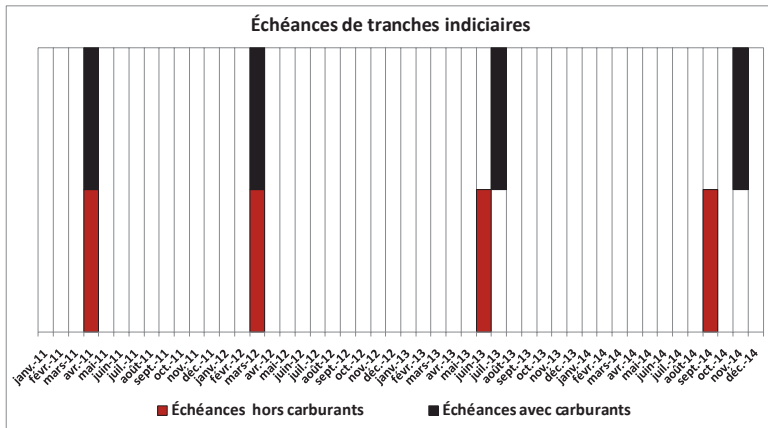


Source : Statec, calculs CSL

Ces résultats relativement satisfaisants nous permettent donc d'utiliser le modèle pour effectuer des simulations sur l'évolution future de l'indice des prix, ainsi que d'une éventuelle conséquence d'une sortie des carburants de l'indice en fonction de l'évolution future du prix du pétrole.

Avec les hypothèses retenues, une sortie des carburants de l'indice n'aurait que peu d'incidence sur les échéances. La deuxième tranche, celle de mars 2012, interviendrait environ 12 mois après celle d'avril 2011, puis la tranche suivante serait décalée d'un mois mais en faveur de l'indice avec carburants. La quatrième tranche serait décalée de deux mois.

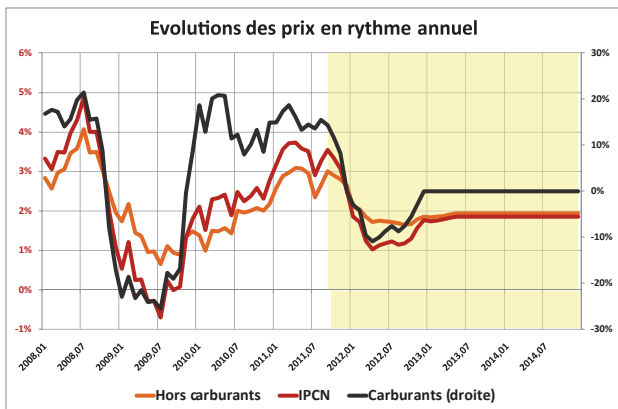
À ceci, une raison bien simple : le prix du baril restant stable, son incidence sur l'inflation devient nulle et même négative, les prix hors carburants progressant à 2% l'an et, les carburants étant sortis de l'indice alors même qu'ils ne progressent plus, ceci tend à relever le taux d'inflation par rapport à une situation où ils seraient intégrés dans l'indice. Avec carburants à prix stables, l'inflation totale serait, comme le montre le graphique ci-dessus, de 0,15 point inférieure et donc retarderait les échéances.



Source : Stavec, calculs CSL

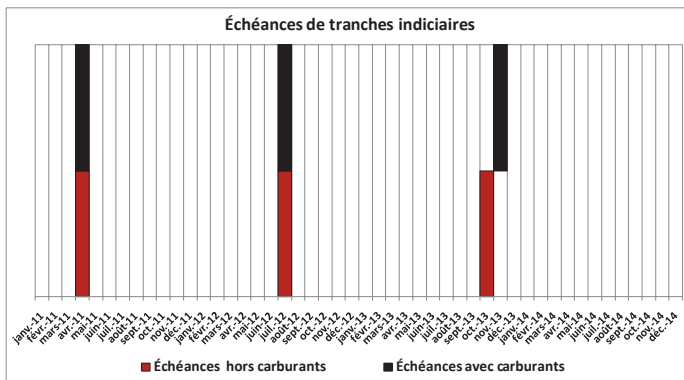
Baril de Brent baissant à 100 US\$

Le baril de Brent baisserait de 5 US\$ par mois jusqu'à atteindre un niveau de 100 US\$ et se stabiliserait à ce niveau par la suite. Dans ce cas, l'inflation annuelle moyenne 2011 serait de 3,3% puis de 1,4% en 2012 avant de remonter à 1,8% les années suivantes.



Source : Stavec, calculs CSL

Dans ce cas de figure, en plus de la tranche de 2011, deux nouvelles tranches interviendraient d'ici à 2014, la seconde étant décalée d'un mois par rapport à l'indice hors carburants dans la mesure où leurs prix restent stables, l'inflation hors carburants serait supérieure à l'inflation avec carburants. Seules trois tranches interviendraient sur l'horizon de projection, mais en le poursuivant, comme dans le cas précédent, la tranche hors carburants interviendrait deux mois après l'échéance avec carburants.

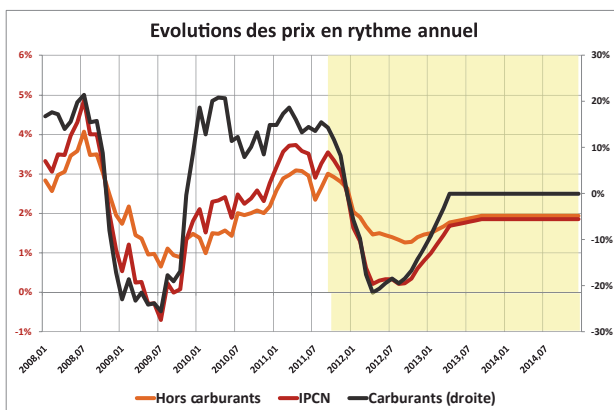


Source : Statec, calculs CSL

Baril de Brent baissant à 80 US\$

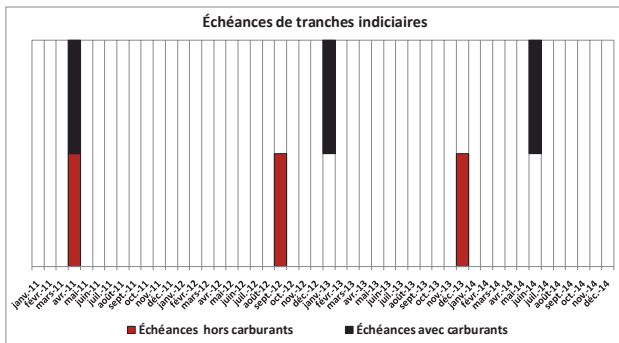
Nous avons vu que si le prix du pétrole se stabilise ou baisse, les échéances hors carburants sont plus éloignées que les échéances avec carburants. On peut forcer le trait avec une baisse plus prononcée du prix du baril de Brent décroissant de 5 US\$ chaque mois jusqu'au niveau de 80 US\$ (une telle dépréciation pouvant aussi être la résultante de l'appréciation de l'euro).

L'inflation atteindrait dans ce cas un rythme annuel de 3,3% en 2011 et de 0,6% en 2012 en raison d'une évolution négative des produits pétroliers. En fin de période, l'inflation hors carburants serait de 1,9% pendant que l'IPCN progresserait quant à lui de 1,8%.



Source : Statec, calculs CSL

Un tel contexte de baisse de prix du Brent amènerait, à l'inverse de la situation souhaitée par certains adversaires du système actuel d'indexation, à des échéances plus rapprochées. Certes, cette baisse est particulièrement prononcée et peu sembler caricaturale. Toutefois, elle nous permet de mettre en évidence ce phénomène qui pourrait tout de même se produire en cas de second tour de crise et si le prix du pétrole venait à décroître. Or, c'est justement dans un contexte de crise que les tranches indiciaires se rapprocheraient avec un indice hors carburants !



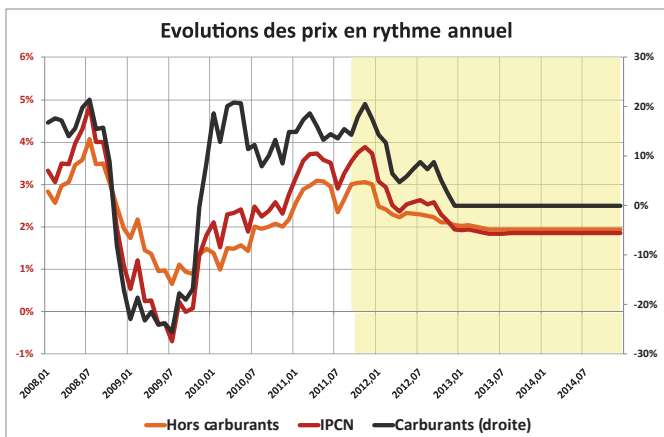
Source : Statec, calculs CSL

Dans un tel cas de figure, nous serions en présence de trois tranches indiciaires en comptant celle survenant en 2011. La deuxième hors carburant interviendrait quatre mois après l'échéance avec carburants, tandis que la troisième tomberait six mois plus tard, le décalage s'amplifiant tant que le prix du pétrole resterait stable.

Baril de Brent progressant à 130 US\$

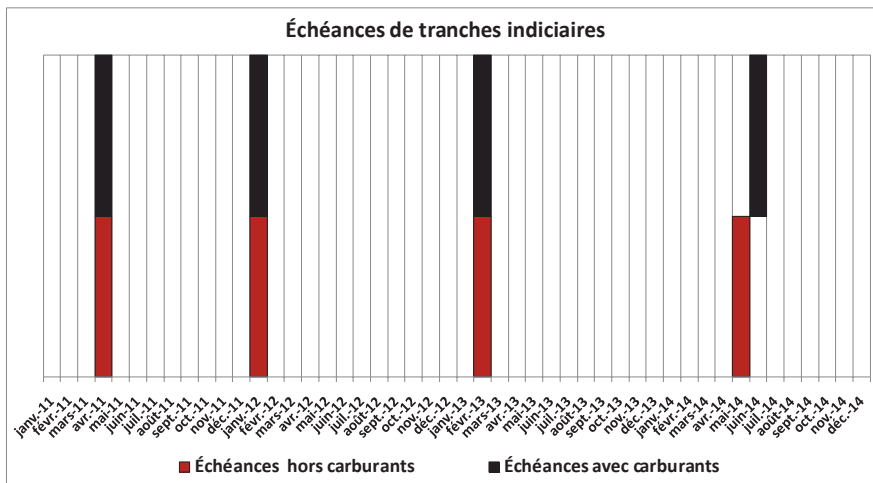
Le baril de Brent progresserait à 130 US\$ puis se stabiliserait sur le reste de l'horizon de projection à ce niveau (cette hausse peut également résulter d'une dépréciation de l'euro, le pétrole s'achetant en US\$).

Une telle configuration amènerait l'inflation de 2011 à 3,5%, celle de 2012 à 2,5%, puis, les prix des produits pétroliers demeurant stables, nous retrouverions un rythme d'inflation de 1,8%.



Source : Statec, calculs CSL

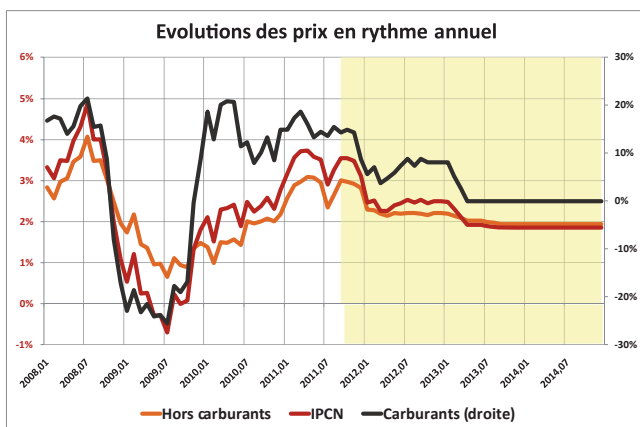
Une telle hausse (peu probable) au cours de l'année 2011 forcerait une échéance en janvier 2012, soit avant notre mise en application hypothétique de la sortie des carburants de l'indice. Par la suite, en 2013, les deux échéances interviendraient au même moment, le prix du pétrole s'étant stabilisé. En 2014, l'échéance hors carburants interviendrait un mois avant l'échéance avec carburants, l'inflation hors carburants redevenant supérieure à l'inflation totale, les prix des carburants demeurant stables.



Source : Statec, calculs CSL

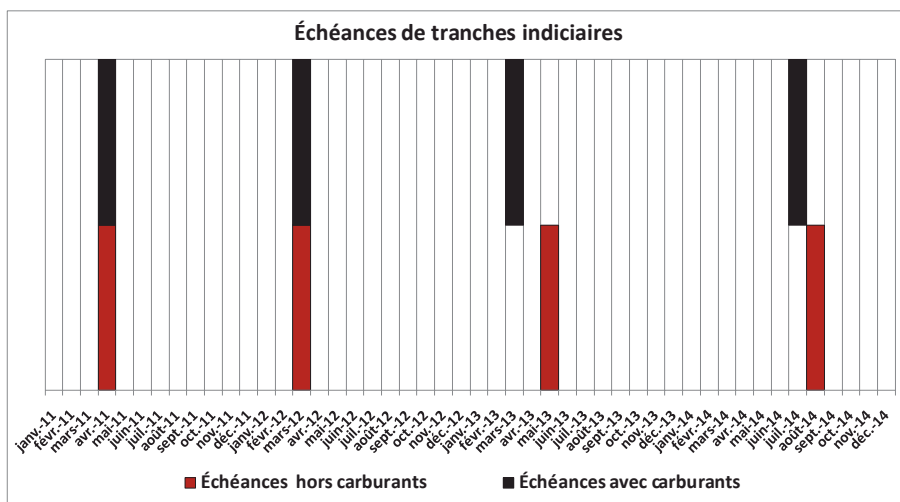
Baril de Brent progressant 130 US\$ après 2012

Le prix du Brent demeurerait à 115 US\$ jusqu'à la fin 2011 puis progresserait à 130 US\$, toujours de 5US\$ par mois, ceci nous permettant d'intégrer une progression du prix des carburants après que notre hypothèse d'application à partir de janvier 2012, intègre une augmentation des prix des carburants. Par la suite, le prix du Brent se stabiliserait à 130 US\$. Ceci nous mènerait à une inflation annuelle moyenne de 3,4% en 2011, puis 2,4% en 2010 avant de décroître à 1,8%.



Source : Statec, calculs CSL

Ce cas de figure engendrerait la concomitance de l'échéance postérieure à 2011 avec ou sans carburants. Par la suite, l'échéance 2013 hors carburants interviendrait deux mois avant l'échéance carburants inclus, et l'échéance de 2014 un mois avant, l'écart se réduisant progressivement par la suite avant de s'inverser si le prix du pétrole demeure stable ou se met à baisser.

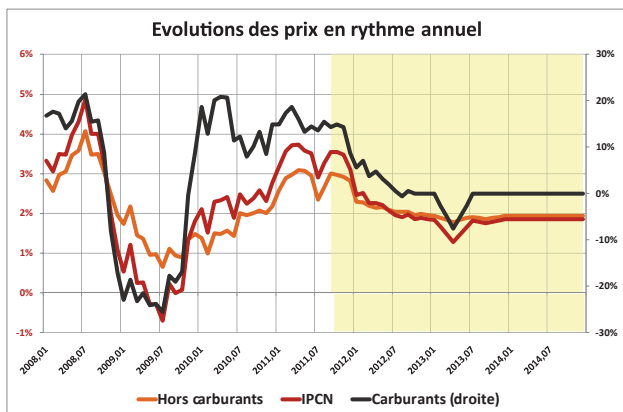


Source : Statec, calculs CSL

Baril de Brent progressant 130 US\$ après 2012 puis revenant à son niveau initial après le pic

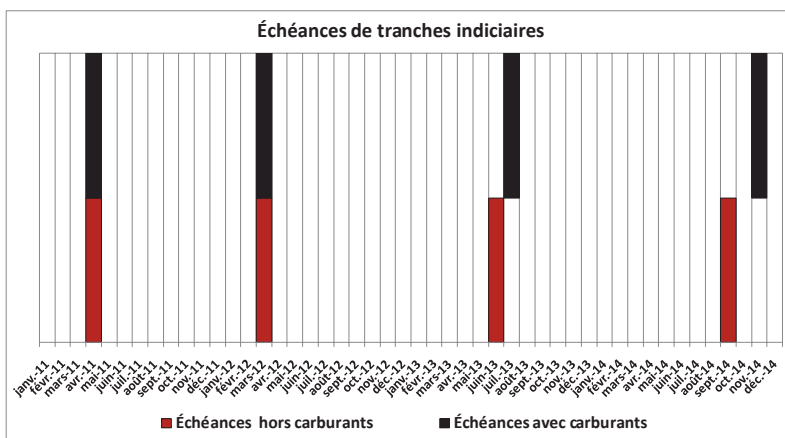
Dans ce cas de figure, le prix du Brent augmente de 5US\$ par mois après 2012 et s'y maintiendrait trois mois, une fois le pic atteint, pour revenir par la suite à son rythme initial de 115 US\$.

L'inflation serait toujours de 3,4% en 2011, diminuerait à 2,1% en 2012 puis à 1,7% en 2013 avant de remonter à 1,8%.



Source : Statec, calculs CSL

Cette configuration est intéressante dans la mesure où, si par rapport au scénario précédent, cela ne change rien pour la première échéance après 2011, du fait du retour du prix du baril à son niveau initial, les échéances avec carburants interviendraient après les échéances sans carburants, avec en 2013 un retard d'un mois, puis un retard de deux mois en 2014.



Source : Statec, calculs CSL

* * *

Cet exercice ne consiste évidemment pas à établir des prévisions économiques, dont on sait qu'elles sont aussi fiables que les prévisions météorologiques à un mois. Il s'agit surtout de montrer que la sortie des carburants peut avoir des effets inopportuns et inverses aux effets souhaités par les partisans de la modification du système d'indexation : en période de stabilité ou de baisse des prix des carburants, des effets contra-cycliques par le paiement de tranches indiciaires au cours de la crise et de baisse du cours du pétrole et, inversement, en menaçant le pouvoir d'achat des salaires au moment où ils en ont le plus besoin.

On a déjà argué que ce n'était pas au boulanger de subir la hausse des prix des carburants, mais si son client, pénalisé par son pouvoir d'achat en berne, n'achète plus de pain au chocolat, l'artisan ne serait-il pas victime à son tour ? En outre, on pourrait prolonger ce raisonnement quelque peu spéculatif en disant qu'il ne revient alors pas non plus à l'épicier de payer pour les augmentations des prix administrés ou les augmentations exagérées de prix par certains prestataires de services ou encore des loyers ! Mais au final, il n'appartient certainement pas non plus aux salariés de payer, par la perte de l'indexation de leurs revenus, pour des augmentations des prix à la consommation souvent allègrement discrétionnaires.

IV.

**L'inflation n'est pas
un indicateur de compétitivité**

Depuis 2007, l'inflation luxembourgeoise est conforme à celle de la zone euro et elle a même été rejointe par celle des trois pays voisins. De 2000 à 2010, le Grand-Duché a néanmoins connu une hausse annuelle moyenne des prix supérieure de 0,1 point sur cette période.

Comparativement aux pays voisins, l'écart est un peu plus fort puisqu'il atteint en moyenne 0,1 point par an avec la Belgique, 0,3 avec la France et 0,6 avec l'Allemagne. Il n'est toutefois pas inutile de répéter que ces différences de taux d'inflation reflètent également des différentiels de croissance économique largement favorables au Grand-Duché.

Alors qu'il se présente en réalité comme un gage de bonnes performances économiques, ce surcroît d'inflation luxembourgeois fait néanmoins craindre à divers observateurs que le Luxembourg ne perde en « compétitivité », notamment par rapport aux pays voisins qui sont à la fois nos principaux partenaires commerciaux et nos concurrents, comme si l'inflation, c'est-à-dire l'augmentation générale des prix à la consommation des ménages, constituait de tous temps et en tous lieux une menace pour les entreprises.

Or, la « compétitivité », c'est-à-dire le caractère performant et concurrentiel de produits qui répondent aux tests des marchés nationaux et internationaux, n'est guère monolithique, comme on tente de le faire croire régulièrement, au mieux par excès de simplicité, au pire par prosélytisme ; elle comporte évidemment de nombreux aspects³³, parmi lesquels ne comptent pas nécessairement, voire pas du tout, l'évolution des prix à la consommation finale payés par les ménages consommateurs.

Nonobstant, l'inflation a focalisé une grande partie des récentes interrogations sur la « compétitivité » des entreprises luxembourgeoises. C'est sur cette relation entre « compétitivité » et inflation que ce quatrième chapitre se penchera à présent, en cherchant à déterminer dans quelle mesure le différentiel d'inflation défavorable au Luxembourg a pu peser sur la performance de l'économie luxembourgeoise et de ses entreprises.

1. Indice des prix à la consommation et « compétitivité-coût »

Il est tentant d'affirmer que, dans un pays connaissant une inflation plus forte que ses pays partenaires, les entreprises de ce même pays subissent des augmentations de coûts plus fortes que leurs concurrentes étrangères.

Affirmer cela, c'est d'abord perdre de vue que l'inflation mesure l'évolution des prix à la consommation des ménages ; l'indice des prix à la consommation mesure en effet la seule évolution des prix des produits consommés par les ménages et non par les entreprises.

³³ Qu'il s'agisse par exemple de l'innovation, de la qualité ou de la fiabilité, du service au client, de l'organisation, la « compétitivité » des entreprises revêt en toute évidence de multiples formes, bien au-delà des seules questions, sur lesquels se focalise toute l'attention, à savoir la « compétitivité-coût » (sous-entendu salaires, abstraction faite des nombreux autres coûts de production) ou « -prix », auquel cas il devrait plutôt s'agir, pour la seconde, de la compétitivité-prix à l'exportation (et non à la consommation). Rappelons une nouvelle fois que s'il est fait recours à l'inflation, ce n'est pas en raison de la supposée pertinence de l'indicateur à cerner la question de la compétitivité-prix du Luxembourg, mais bien par suite d'une disponibilité rapide des données, indépendamment du fait qu'elles apportent ou pas un éclairage sur la problématique.

En passant en revue l'analyse détaillée de l'inflation au Luxembourg entre 2000 et 2010 (cf. chapitre 1 et 2), le lecteur aura déjà pu se rendre compte que la plupart des produits consommés par les ménages, dont l'inflation rend compte de l'évolution des prix, ne concernent en rien les biens ou services consommés par les entreprises. Le tableau ci-dessous reprend le schéma de pondération des biens et services qui entrent dans le calcul de l'IPCNI (l'Indice des Prix à la Consommation Nationale).

Pondérations 2011 en pourcentage

cp00 Ensemble IPCNI	100,0
cp01 Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	11,2
cp02 Boissons alcoolisées, tabac	3,5
cp03 Articles d'habillement et articles chaussants	4,8
cp04 Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	13,9
cp041 Loyers d'habitation réels	5,1
cp043 Entretien et réparations courantes du logement	1,8
cp044 Adduction d'eau et autres services relatifs au logement	2,3
cp045 Électricité, gaz et autres combustibles	4,7
cp05 Ameublement, équipement ménager et entretien courant du logement	8,0
cp06 Santé	2,4
cp07 Transports	21,7
cp071 Achats de véhicules	11,5
cp072 Utilisation de véhicules personnels	8,9
cp073 Services de transport	1,2
cp08 Communications	2,5
cp09 Loisirs et culture	8,5
cp10 Enseignement	1,1
cp11 Hôtels, cafés et restaurants	7,3
cp12 Autres biens et services	15,1
cp121 Soins personnels	3,5
cp123 Effets personnels n.d.a.	1,4
cp124 Protection sociale	6,0
cp125 Assurances	1,9
cp126 Services financiers n.d.a.	1,4
cp127 Autres services n.d.a.	0,8

Il n'est nul besoin d'être un fin spécialiste en économie pour s'apercevoir que les dépenses de consommation que prend en compte l'IPCNI ne correspondent nullement aux dépenses de consommations intermédiaires ou d'investissements que pourraient engager les entreprises dans le processus de production.

Qu'il s'agisse par exemple de l'alimentation, de l'habillement, des loisirs ou encore de l'enseignement, on perçoit immédiatement qu'il s'agit de biens et services qui n'entrent pas dans le cadre de l'activité productive des entreprises. Si les entreprises se meublent, elles ne recourent bien évidemment pas au même type de mobilier qu'un ménage et, de plus, ne s'adressent le plus souvent pas aux mêmes fournisseurs.

S'il arrive que certains produits soient communs, comme pour l'électricité³⁴ ou les communications, ce ne sont alors bien souvent pas les mêmes tarifs qui sont appliqués aux entreprises.

Qui dit inflation, ne dit donc pas forcément augmentation de coûts pour les entreprises, ces dernières ayant non seulement une structure de consommation totalement différente de celle des ménages, mais, en outre, même pour les biens ou services consommés en commun, ce sont très fréquemment des tarifs différents qui sont appliqués aux particuliers et aux entreprises.

Reste que l'objection traditionnellement soulevée est que l'inflation passerait dans les salaires par le truchement du mécanisme de l'indexation, « auto-alimentant » le phénomène d'inflation au Luxembourg. Le Grand-Duché subirait ainsi une inflation de « second tour », les entreprises devant intégrer les augmentations salariales dans leurs prix, provoquant ainsi une potentielle surinflation. Cette assertion semble pour le moins guidée par une méconnaissance de la réalité de l'économie luxembourgeoise.

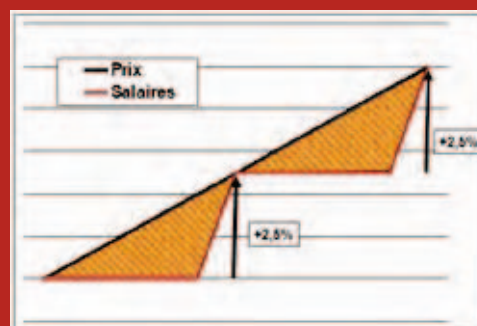
Lorsqu'une entreprise réalise un chiffre d'affaires de 100 et que ses coûts salariaux (abstraction faite ici des autres coûts de production, cf. note 43) s'élèvent à 40, elle réalise une marge sur salaires de 60. Lors d'une indexation des salaires de 2,5% faisant suite à l'augmentation générale des prix, les salaires passant à 41, l'entreprise réalise dorénavant une marge de 59.

Si l'entrepreneur souhaite restaurer sa marge, il lui est loisible d'augmenter son prix de 100 à 101, soit de 1%, c'est-à-dire de l'équivalent de $2,5\% \times 40\%$ (part des salaires dans le chiffre d'affaires). L'augmentation de prix alors utile à la couverture d'une tranche indiciaire est donc égale au produit de la revalorisation salariale liée à une tranche indiciaire (2,5%) et de la part des salaires dans le chiffre d'affaires (40%).

Par cette méthode, on peut donc estimer l'augmentation des prix éventuellement utile pour couvrir l'effet d'une tranche indiciaire. Il s'agit bien entendu d'une valeur limite maximale. À noter que,

- d'une part, il n'est pas tenu compte des effets de volume. En effet, par la seule croissance en volume, le chiffre d'affaires aura pu augmenter de 1% avant même l'application de la tranche indiciaire. Rappelons que le Luxembourg a ainsi connu une croissance du PIB en volume de 3,4% par an depuis 2000.
- d'autre part, il convient de ne pas oublier que lorsque la tranche indiciaire est appliquée, c'est bel et bien avec retard sur l'augmentation des prix (comme l'illustre le schéma ci-contre). L'indexation salariale est par conséquent un rattrapage qui se produit une fois que les prix ont été préalablement augmentés par les entreprises.

Ainsi, avant même que ne vienne à « coûter » aux entreprises l'application d'une tranche indiciaire, ces mêmes entreprises ont encaissé le résultat des augmentations de prix, qui amènent in fine l'application de ladite tranche (zones hachurées). Aussi, la question qui devrait être posée en réalité n'est pas combien « coûte » une tranche indiciaire aux entreprises, mais combien les augmentations de prix qui amènent cette tranche indiciaire rapportent à celles-ci.



³⁴ Voir à ce sujet l'Econews de la CSL n° 3/2006, « Prix de l'électricité, les petits consommateurs défavorisés ».

Au total, et pour l'ensemble des dépenses de consommation des ménages, un report intégral d'une tranche indiciaire sur le chiffre d'affaires des entreprises de production de biens de consommation, de commerces et de services amènerait une inflation maximale potentielle de 0,3 point selon les calculs effectués par la Chambre des employés privés (cf. le Dialogue analyse de février 2008 sur l'inflation au Luxembourg), sans par ailleurs aucune équivalence systématique sur les prix à l'exportation.

Cette estimation permet de confirmer que l'indexation des salaires ne peut guère justifier à elle seule le quelconque différentiel d'inflation avec les pays voisins.

Ces résultats ont pourtant été obtenus avec des hypothèses très restrictives :

- nous avons en effet retenu, d'une part, que 8,7% des dépenses totales de consommation, soit presque un cinquième des biens (hors énergie pour l'habitat et prix administrés) consommés au Luxembourg étaient de production locale, alors qu'il est probable que ce soit moins ;
- d'autre part, nous avons considéré, une transmission intégrale des augmentations de salaires dans les prix, c'est-à-dire l'inflation, alors même que rappelons-le une nouvelle fois, lorsqu'une cote d'échéance est déclenchée, les entreprises et commerces ont déjà engrangé les fruits de leurs augmentations de prix.

Rappelons qu'il s'agit d'estimations reposant sur les informations disponibles. Cependant, au total, ce résultat même approximatif remet en cause l'hypothèse d'une spirale « salaires - inflation » au Luxembourg. Non seulement, l'essentiel des biens étant importés, la transmission intersectorielle des prix semble peu probable, mais surtout, l'incidence sur le taux d'inflation de 0,3 point est trop faible pour justifier à elle seule un différentiel d'inflation.

N'oublions pas que, lorsque une tranche indiciaire est déclenchée, même avec un report intégral sur les prix, cet impact de 0,3 point ne serait que la suite d'une augmentation des prix déjà bien supérieure, puisque de 2,5%. Or, comme le Dialogue analyse de février 2008 sur l'inflation l'avait montré, des augmentations de prix de 2,5% rapportent aux entreprises bien plus que ne leur « coûte » une tranche indiciaire.

L'application d'une tranche indiciaire représente donc un rattrapage a posteriori de l'inflation. Autrement dit, les salaires augmentent automatiquement seulement après que les entreprises ont procédé à l'augmentation de leurs prix, et donc leurs recettes. Ainsi, même en cas d'éventuelle répercussion des coûts que susciterait une tranche indiciaire, l'indexation des salaires n'entraînerait finalement qu'un bien faible impact sur l'inflation, insuffisant pour expliquer tout différentiel avec la zone euro et les voisins.

En tout état de cause, concernant l'aspect « coûts », il semble difficile d'affirmer que l'inflation engendre une augmentation de ceux-ci pour les entreprises - ou, inversement, que l'indexation des salaires engendre de l'inflation.

2. Indice des prix à la consommation et « compétitivité-prix »

Un autre aspect de la relation « compétitivité » – inflation est essentiel, puisque c'est cette dernière qui est utilisée lorsque l'on évoque la soi-disant relation « compétitivité-prix ». Toutefois, la relation prix à la consommation – « compétitivité » est sans doute moins systématique que l'on veut bien l'entendre généralement, pour ne pas dire inexistante dans le cas du Luxembourg (l'hypothèse d'une convergence théorique entre prix à la consommation et prix à la production y étant bien aléatoire ; cf. supra) et vouloir assimiler la « compétitivité-prix » à l'indice des prix à la consommation (plutôt qu'à l'exportation) constitue, en outre, un raccourci intellectuel qui, dans le cas du Luxembourg tout au moins, peut amener à des interprétations erronées.

2.1. Une relation « compétitivité-prix » à la consommation inexistante ou à l'exportation complexe et à relativiser

Dans la relation prix à la consommation – « compétitivité » que l'on tente de créer, on assimile systématiquement une hausse de prix à une perte de « compétitivité ». Toutefois, la relation entre ces deux variables, si elle ne devait pas être inexistante, sera alors plus complexe que ne le laissent sous-entendre certains acteurs ou observateurs du monde économique.

En effet, en schématisant, une augmentation des prix peut avoir deux origines :

- soit les prix à la consommation (ou à l'exportation, selon le marché visé) augmentent en raison d'une augmentation des coûts de production ou de distribution (poussée par le bas, les salaires n'étant d'ailleurs pas la seule source de coûts³⁵). Il s'agit d'un argument fréquemment évoqué pour remettre en cause l'indexation automatique des salaires, selon lequel, « l'inflation passerait dans les salaires via le mécanisme d'indexation, les salaires passant à leur tour dans les prix, favorisant un effet d'auto-allumage de l'inflation » ;
- soit les prix augmentent par choix des producteurs, profitant d'une hausse des prix internationaux, ou, alors, les producteurs(-exportateurs) étant « price maker » décident de profiter de leur position dominante pour augmenter leur marge (aspiration par le haut).

C'est toujours le premier argument qui avancé dans le cas du Luxembourg, avec son hypothétique boucle « salaires – inflation » que provoquerait l'indexation des salaires. Pourtant, étant donné que les biens de consommation sont essentiellement importés, cette spirale « salaires - prix » ne pourrait principalement se matérialiser que par le secteur du commerce, l'effet ne pouvant toutefois être jugé « responsable » de l'inflation qu'à hauteur de 0,14 point selon la publication de la CEP•L précitée. Concernant les services, leur poids modeste dans l'indice des prix ne pourrait être jugé « coupable » que d'une incidence sur l'inflation de 0,11 point. Ainsi, au total, un report intégral hypothétique d'une cote d'échéance sur les prix à la consommation ne provoquerait qu'un impact de 0,3 point, sans aucune équivalence systématique sur les prix à l'exportation, par ailleurs.

De plus, pour que cet enchaînement se traduise par une quelconque perte de « compétitivité », encore faudrait-il que ces augmentations de prix utiles à la couverture de l'augmentation des salaires (elle-même engendrée

³⁵ Rappelons que les coûts de production ne se limitent pas aux seuls salaires. Les consommations intermédiaires, dont la part dans la valeur de la production a fortement augmenté ces dernières années, représentent pour l'ensemble de l'économie plus de quatre fois le montant des salaires.

par une augmentation de prix à la consommation préalable !) se traduisent par des pertes de part de marché national (ou à l'international), et donc de volumes d'activité, ou encore que la pression des coûts ne puisse être totalement compensée par la hausse de prix, ce qui pourrait se traduire par une réduction des marges et, éventuellement, leur insuffisance en vue de financer les investissements, de rémunérer les détenteurs du capital selon leurs exigences (parfois exorbitantes) ou de continuer à développer l'activité.

Or, ces dernières années, les résultats économiques en termes de croissance de l'ensemble des secteurs d'activité du Luxembourg invalident cette thèse de perte de « compétitivité » par les hausses de prix à la consommation elles-mêmes induites par des augmentations salariales. En effet, les volumes d'activité n'ont cessé de croître ces dernières années et les marges après rémunération des salariés (excédents bruts d'exploitation) sont au Luxembourg parmi les plus fortes d'Europe.

Comme le suggèrent en outre les performances en matière de commerce extérieur de l'économie luxembourgeoise (cf. infra), la relation prix (à la consommation et, au-delà, à l'exportation) – « compétitivité » est bel et bien plus complexe que veut le laisser penser l'habituel raccourci intellectuel qui voit dans des augmentations de prix une perte indubitable de « compétitivité ». Il apparaît donc que ce n'est pas ce premier aspect qui prédomine dans les augmentations de prix luxembourgeoises et qu'il convient certainement de recourir à la seconde hypothèse,

Le second type d'augmentations de prix, non pas contraint par les coûts cette fois, mais permis par certaines opportunités (position de price maker, marchés dynamiques...) est d'ailleurs mis en avant par la Banque centrale du Luxembourg (BCL) pour relativiser l'utilisation du taux d'inflation comme indicateur de « compétitivité-prix » dans le calcul du taux de change effectif réel en indiquant que les évolutions de prix peuvent « refléter des stratégies d'adaptation des prix aux marchés »³⁶, évoluant ainsi en fonction des opportunités ou des contraintes subies par les entreprises.

Et c'est bien ce que semble confirmer l'évolution du commerce extérieur luxembourgeois : entre 2000 et 2010, bien qu'il s'agisse plutôt d'une période de ralentissement de la croissance pour le Luxembourg et que les prix à l'exportation luxembourgeois (exprimés par le déflateur des exportations) aient connu parmi les plus fortes hausses de l'UE-15, le Luxembourg a également été parmi les pays ayant connu la plus forte progression des exportations en volume. Entre 2000 et 2010, le Luxembourg est le pays qui a dès lors enregistré la plus forte croissance des exportations de biens et services en valeur au sein de l'UE-15.

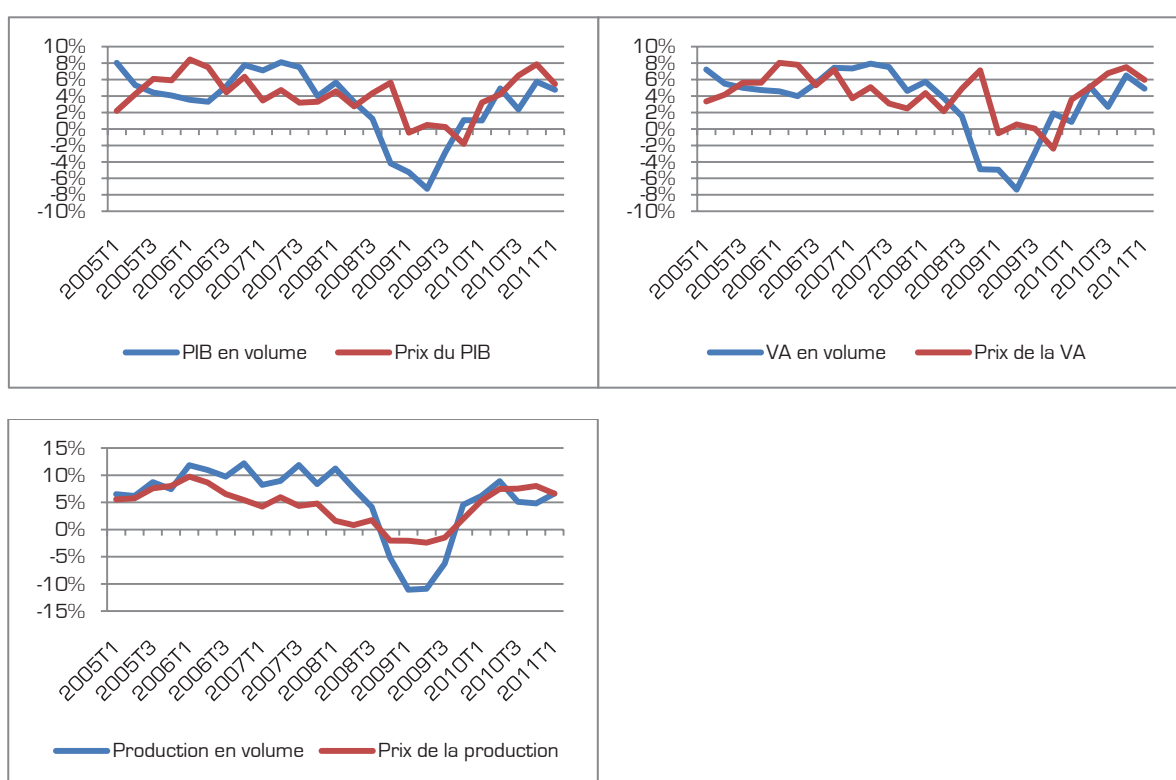
L'usage commun voudrait pourtant que l'on associe à une hausse de prix une immanquable perte de « compétitivité » ou, inversement, à une baisse de prix le signe d'un regain de « compétitivité ». Ainsi, aux phases d'accélération des prix devraient correspondre des phases de perte de « compétitivité » et de ralentissement de la croissance.

En réalité, pour le Luxembourg, il semblerait plutôt que les prix évoluent de concert avec la croissance économique. Le lien entre la croissance en volume du PIB et le prix du PIB peut sembler décalé par moments. Toutefois, lorsque l'on compare la progression de la valeur ajoutée en volume et le prix de la valeur ajoutée (afin d'éliminer l'effet des impôts indirects additionnés aux valeurs ajoutées pour former le PIB³⁷),

³⁶ Bulletin de la BCL 2003/3, p. 88.

³⁷ Ainsi, en 2000, le PIB a augmenté de 8,4%, mais la valeur ajoutée de seulement 7,5%, près d'un point de moins en raison des impôts moins subventions sur les produits qui ont augmenté en volume de 14,5%. Inversement, en 2001, alors que le PIB augmentait en volume de 2,5%, la valeur ajoutée augmentait, elle, de 3,3%, corollaire d'une baisse du montant des impôts sur les produits de 4%.

la relation entre croissance en volume, d'une part, et évolution des prix, d'autre part, devient plus étroite, pour devenir véritablement patente à la comparaison de la valeur de la production avec l'évolution de son prix (qui permet de neutraliser les effets de volume et de prix des consommations intermédiaires³⁸).



Source : Statec, calculs CSL

En observant les évolutions de la production en volume et le prix de ce même agrégat, le parallélisme entre les courbes est manifeste. En effet, lors des phases d'accélération de l'activité (production en volume), on assiste parallèlement à des phases d'accélération de la progression du prix de la production et inversement. Ainsi donc, au lieu de suggérer, comme le veut la vision commune, que lorsque les prix augmentent, le pays perd en « compétitivité », il semblerait plutôt que la relation soit inverse et que lors des phases d'accélération de la croissance, les prix progressent plus rapidement ou, à l'inverse, que lors des phases de ralentissement, la progression des prix ait tendance à ralentir également.

Cette observation semble donc bien confirmer que, si la relation prix à la consommation – « compétitivité » est vide de sens, même celle entre le prix à l'exportation et la « compétitivité » n'est pas aussi mécanique que l'affirment certains et qu'elle est à relativiser grandement. Cette observation n'est d'ailleurs pas valable que pour le Luxembourg.

³⁸ Ainsi, en 2010, pendant que le PIB augmentait en volume de 3,5%, la valeur ajoutée augmentait elle de 3,8% et la production de 6,21%.

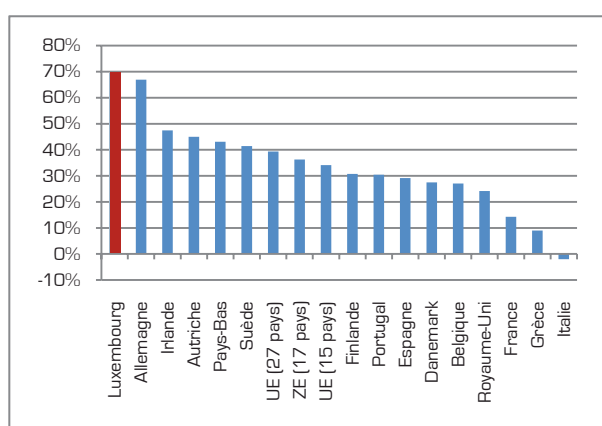
Par exemple, pour la France et concernant les exportations, l'institut COE-Rexecode³⁹ soulignait la même évolution paradoxale, mais en sens inverse du Luxembourg : des prix à l'exportation qui diminuent relativement aux pays partenaires, une « compétitivité-prix » qui s'améliorerait donc, mais des parts de marché qui baissent pourtant.

Selon COE-Rexecode, « **les paramètres de coûts et de prix peuvent contribuer à expliquer la compétitivité globale, mais ils ne constituent pas par eux-mêmes des indices de compétitivité.** Dans un monde de concurrence imparfaite, un pays qui exporterait des produits haut de gamme ou qui tiendrait des positions dominantes, et parviendrait à augmenter ses prix sans pénaliser le volume de ses ventes est un pays qui gagne en compétitivité. Ses parts de marchés augmentent et son revenu moyen relatif s'améliore ».⁴⁰

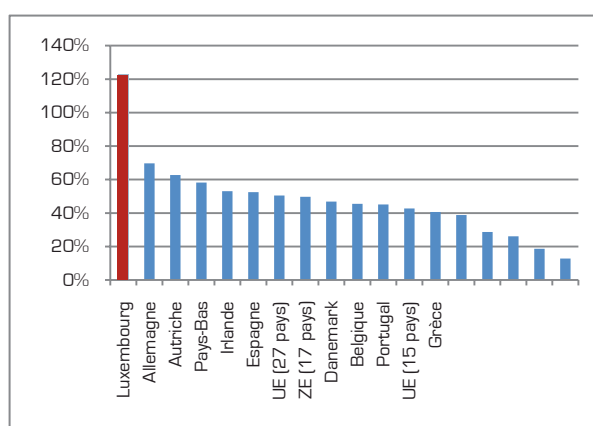
Comme le montrent les graphiques ci-dessous, le Luxembourg se trouve parmi les pays dont les prix des exportations de biens et services ont le plus progressé entre 2000 et 2010. Cela n'a néanmoins pas empêché le Luxembourg de figurer parmi les pays qui ont connu les plus fortes progressions de leurs exportations en volume, devançant l'Allemagne dont on vante tant les performances en matière de commerce extérieur, faisant du Luxembourg le pays ayant enregistré la plus forte progression des exportations en valeur.

Inversement, le Royaume-Uni, malgré un prix de l'exportation stable, n'a que très faiblement progressé tant en valeur qu'en volume et est le pays de l'UE-15 qui aura vu ses exportations en valeur progresser le plus faiblement.

Évolution des exportations en volume – biens et services 2000/2010



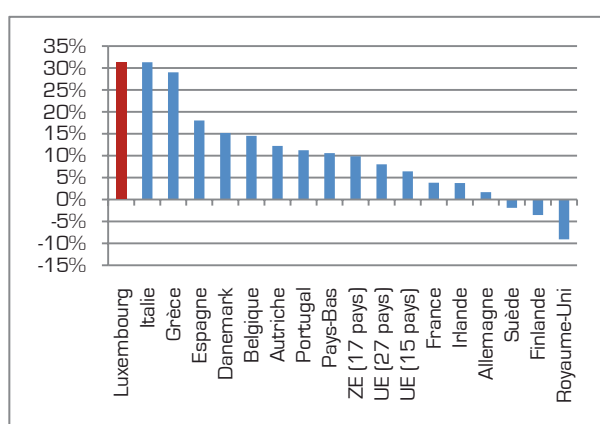
Évolution des exportations en valeur – biens et services 2000/2010



39 COE-Rexecode, « La compétitivité française en 2006 », décembre 2006. COE-Rexecode est né de la fusion de Rexecode, institut privé de recherche économique, et de la cellule d'analyse économique de la Chambre de Commerce de Paris.

40 Id. p. 48.

Évolution du prix des exportations – biens et services
2000/2010



Source : Statec, calculs CSL

Ces performances apparemment contradictoires montrent à quel point même la relation prix à l'exportation – « compétitivité » doit être relativisée et considérée avec circonspection. À des hausses de prix peuvent très bien ne pas correspondre des pertes de « compétitivité » et, inversement, une baisse de prix ne signifie pas par conséquent un gain direct de « compétitivité », comme viennent de l'illustrer ces exemples.

En effet, des entreprises peuvent très bien être positionnées sur des marchés à produits plus concurrencés et dont les prix sont orientés à la baisse, sans qu'elles ne puissent dès lors en rien gagner en compétitivité par une baisse des prix, avec pour conséquence de devoir accomplir toujours plus d'efforts de productivité pour compenser les baisses de prix. Inversement, des entreprises au contraire plutôt positionnées sur des marchés porteurs, à forte demande, et où les prix seraient plus orientés à la hausse seraient plus « compétitives ». Au regard d'un indicateur de « compétitivité-prix », la première situation indiquerait une situation a priori plus favorable que la seconde, qui se révèle en réalité bien plus confortable.

Ainsi, malgré des augmentations de prix à l'exportation relativement plus fortes que les autres pays de l'UE, le Luxembourg n'en a pas moins connu de forte progression en volume (pour les services comme pour les biens). Ne s'agit-il pas du meilleur signe de compétitivité des entreprises que cette capacité à augmenter les prix à l'exportation tout en augmentant les volumes exportés ?

On le voit, la relation « prix » – « compétitivité » n'est guère aussi vivace et systématique que certains veulent le laisser entendre ; en effet, ce n'est pas parce que les prix d'un pays augmentent de x points de plus que ceux d'un autre pays que le premier aura perdu autant de points de compétitivité. Ce raisonnement est a fortiori encore plus caduc lorsque l'on évoque la « compétitivité-prix » à travers l'inflation. L'inflation mesure l'évolution des prix à la consommation, et l'assimilation des prix à la consommation à la « compétitivité-prix » de et pour l'économie luxembourgeoise se heurte à de nombreuses limites méthodologiques, qui induisent une erreur probable de diagnostic.

2.2. « Compétitivité-prix » à la consommation : un raccourci méthodologique de surcroît empreint de limites

Si la comparaison des niveaux de prix entre quelques entreprises ou lieux de vente est relativement aisée à établir, au niveau macroéconomique, c'est-à-dire au niveau de l'ensemble des unités productives d'un pays, la comparaison des niveaux de prix est plus difficile à réaliser. Il s'agit en effet de disposer d'un indicateur d'évolution des prix suffisamment global pour couvrir le mieux possible l'ensemble des activités économiques. Le plus souvent, comme dans l'établissement de l'indicateur phare qu'est le taux de change effectif réel, l'indicateur de prix choisi est celui des prix à la consommation.

Toutefois, il convient de garder à l'esprit que celui-ci n'est choisi que par défaut. À propos du calcul des taux de change effectifs réels, la BCL souligne d'ailleurs elle-même que : « *les indices des prix à la consommation sont les plus utilisés [comme déflateur de prix] car ils présentent le double avantage d'être à la fois rapidement disponibles et de présenter des définitions relativement homogènes d'un pays à l'autre. [...]* »⁴¹.

Derrière cette convenance pratique se cachent toutefois plusieurs limites méthodologiques d'importance également soulignées par la BCL : « Toutefois, ils ne sont pas idéaux car ils se limitent aux biens de consommation finale à l'exclusion des biens intermédiaires ou des biens d'équipement qui sont souvent l'objet d'échanges internationaux »⁴². Ainsi, les prix à la consommation (IPCN) ne mesurent que les prix des biens et services de consommation, à l'exclusion des biens intermédiaires et d'investissements, comme le souligne la BCL, mais également à l'exclusion des services aux entreprises, domaine dans lequel la spécialisation du Luxembourg est de plus en plus forte (les services ont représenté 82,7% des exportations totales du Luxembourg en 2010 contre 62% en 1995). **En d'autres termes, les prix à la consommation ne mesurent donc qu'une faible partie de la production luxembourgeoise.**

Autre limite d'importance mise en exergue par la BCL : « *ces indices comprennent aussi une part significative de biens ne faisant pas l'objet d'un échange international comme par exemple les services aux consommateurs* »⁴³. Ainsi, **parmi l'ensemble des prix entrant dans la composition de l'IPCN, de nombreux prix concernent des biens, ou en l'occurrence des services, qui ne font pas l'objet d'échanges internationaux et ne sont donc pas soumis à la concurrence internationale.**

Ces deux limites peuvent se résumer en deux points : d'une part, de nombreux biens ou services consommés par les ménages et entrant dans la composition de l'IPCN ne sont pas soumis à concurrence internationale et, d'autre part, les biens et services consommés par les ménages ne sont pas représentatifs de l'ensemble des activités productives du Grand-Duché. Penchons-nous à présent sur ces deux limites qui, plus particulièrement dans le cas du Luxembourg, sont éminemment fondamentales.

41 Bulletin de la BCL 2003/3, p. 88.

42 Idem.

43 Ibidem.

2.2.1. De nombreux biens de consommation sont non soumis à la concurrence internationale

Selon la BCL, de nombreux biens ou services ne font pas l'objet d'échanges internationaux et ne sont à ce titre pas soumis à la concurrence internationale.

La liste ci-dessous, établie par la CSL, dresse un inventaire non exhaustif des biens et services non soumis à la concurrence internationale.

Dépenses soumises ou non à la concurrence étrangère et pondérations 2011 en pourcentage

Ensemble des biens et services	100,0	Caractère concurrentiel
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES	11,2	
01.1. PRODUITS ALIMENTAIRES	10,0	C
01.2. BOISSONS NON ALCOOLISÉES	1,2	C
02. BOISSONS ALCOOLISÉES ET TABAC	3,5	
02.1. BOISSONS ALCOOLISÉES	2,1	C
02.2. TABAC	1,4	C
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	4,8	
03.1. ARTICLES D'HABILLEMENT	3,5	C
03.2. ARTICLES CHAUSSANTS	1,3	C
04. LOGEMENT, EAU, ÉLECTRICITÉ ET COMBUSTIBLES	13,9	
04.1. LOYERS D'HABITATION RÉELS	5,1	NC
04.3. TRAVAUX COURANTS D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DU LOGEMENT	1,8	NC
04.4. AUTRES SERVICES RELATIFS AU LOGEMENT		
04.5. ÉLECTRICITÉ, GAZ, ET AUTRES COMBUSTIBLES	2,3	NC
	4,7	NC
05. AMEUBLEMENT, ÉQUIPEMENT DE MÉNAGE ET ENTRETIEN	8,0	
05.1. MEUBLES, ARTICLES D'AMEUBLEMENT ETC., TAPIS ETC.	2,8	C
05.2. ARTICLES DE MÉNAGE EN TEXTILE	0,6	C
05.3. APPAREILS DE CUISINE ET DE MÉNAGE	1,1	C
05.4. VERRERIE, VAISSELLE ET USTENSILES DE MÉNAGE	0,1	C
05.5. OUTILLAGE POUR LA MAISON ET LE JARDIN	0,4	C
05.6. BIENS ET SERVICES POUR L'ENTRETIEN DE L'HABITATION	3,0	
05.6.1. <i>Articles de ménage non durables</i>	0,8	C
05.6.2. <i>Services domestiques et services pour l'habitation</i>	2,3	
06. SANTÉ	2,4	NC
07. TRANSPORTS	21,7	
07.1. ACHAT DE VÉHICULES	11,5	C
07.2. UTILISATION DES VÉHICULES PERSONNELS	8,9	

Ensemble des biens et services	100,0	Caractère concurrentiel
07.2.1. Pièces détachées et accessoires	1,4	C
07.2.2. Carburants et lubrifiants	4,7	C
07.2.3. Entretien et réparations	2,3	C
07.2.4. Autres services liés aux véhicules personnels	0,5	NC
07.3. SERVICES DE TRANSPORT	1,2	NC
08. COMMUNICATIONS	2,5	
08.1. SERVICES POSTAUX	0,0	NC
08.2. ÉQUIPEMENT DE TÉLÉPHONIE ET TÉLÉCOPIE	0,2	C
08.3. SERVICES DE TÉLÉPHONIE ET TÉLÉCOPIE	2,3	NC
09. LOISIRS, SPECTACLES ET CULTURE	8,5	
09.1. ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS, PHOTOGRAPHIQUES ET INFORMATIQUES	1,2	
09.1.1. Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	0,4	C
09.1.2. Équipement photographique et cinématographique; instruments d'optique	0,1	C
09.1.3. Équipement informatique	0,5	C
09.1.4. Supports d'enregistrement pour l'image et le son	0,1	C
09.1.5. Réparation des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	0,1	NC
09.2. AUTRES BIENS DURABLES À FONCTION RÉCRÉATIVE ET CULTURELLE	0,2	
09.2.1. Biens durables pour loisirs de plein air	0,1	C
09.2.2. Instruments de musique et biens durables liés aux loisirs d'intérieur	0,1	C
09.2.3. Réparation des autres biens durables pour loisirs	0,0	NC
09.3. AUTRES ARTICLES ET ÉQUIPEMENTS LIÉS AUX LOISIRS	2,2	
09.3.1. Jeux, jouets et passe-temps	0,3	C
09.3.2. Articles de sport, de camping et de loisirs de plein air	0,1	C
09.3.3. Horticulture	1,3	NC
09.3.4. Animaux de compagnie	0,4	C
09.3.5. Services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie	0,1	NC
09.4. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS	1,4	NC
09.5. PRESSE, LIBRAIRIE ET PAPETERIE	0,8	
09.5.1. Livres	0,4	C
09.5.2. Quotidiens et périodiques	0,3	NC
09.5.3. Imprimés divers	0,0	C
09.5.4. Articles de papeterie et de dessin	0,2	C
09.6. VOYAGES À FORFAIT	2,7	C
10. ENSEIGNEMENT	1,1	NC
11. HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS	7,3	NC

Ensemble des biens et services	100,0	Caractère concurrentiel
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	15,1	
12.1. SOINS CORPORELS	3,5	
12.1.1. Salons de coiffure et esthétique corporelle	1,9	NC
12.1.2. Appareils électriques pour soins corporels	0,1	C
12.1.3. Autres appareils, articles et produits pour soins corporels	1,4	C
12.3. EFFETS PERSONNELS	1,4	NC
12.4. PROTECTION SOCIALE	6,0	NC
12.5. ASSURANCE	1,9	NC
12.6. SERVICES FINANCIERS	1,4	NC
12.7. AUTRES SERVICES N.D.A.	0,8	NC
TOTAL NC	40,5	

Globalement, les biens de consommation ont été considérés comme soumis à concurrence internationale à la différence des services, avec toutefois des exceptions.

Pour les trois premières catégories de consommation (les produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac ainsi que les articles d'habillement) ainsi que la cinquième (ameublement, équipement des ménages et entretien), tous les biens ont été considérés comme soumis à la concurrence à l'exception des services domestiques et services pour l'habitation.

C'est une définition très étroite des biens et services non soumis à concurrence que nous avons volontairement retenue. Ainsi, dans les biens alimentaires, même si la taille du Grand-Duché permet de se rendre facilement dans un pays voisin pour s'approvisionner, de nombreux biens ne peuvent à eux seuls justifier de se rendre « à l'étranger » pour s'y approvisionner et ne semblent que très lointainement confrontés à la concurrence internationale. C'est notamment le cas des petits achats comme le pain (1% des dépenses de consommation).

De même, certains services compris dans ces catégories de consommation ont également été classés dans les services ouverts à concurrence internationale comme l'entretien et la réparation de vêtements et chaussures (1,3% des dépenses de consommation). En outre, les boissons alcoolisées et le tabac ont été classés dans le secteur concurrentiel, bien que leurs niveaux de prix soient parfaitement « compétitifs » si l'on en juge à la consommation transfrontalière de ces biens et services.

L'ensemble de la division « logement » a été classé dans le secteur non concurrentiel. Qu'il s'agisse des loyers, de l'entretien et la réparation du logement, des autres services relatifs au logement (eau, ordures ménagères, frais de copropriété, de gardiennage ou de jardinage,...) ou encore a fortiori des dépenses énergétiques, ces dépenses sont par définition réalisées sur le lieu d'habitation et sont donc non soumises à la concurrence internationale. Il semble en effet difficile à un résident de payer son loyer, sa facture d'électricité ou d'eau (de même que l'ensemble des services associés au logement) dans un pays voisin.

Dans la rubrique « ameublement », l'essentiel a été classé dans le secteur concurrentiel, s'agissant principalement de biens de consommation. Les services domestiques (personnel de maison, services pour l'habitation) ont toutefois été considérés comme non concurrentiel pour les mêmes raisons que les services rattachés au logement.

La division « santé » a été totalement intégrée dans les biens et services non concurrentiels. Il s'agit pour l'essentiel de prix administrés dont les évolutions dépendent de choix des pouvoirs publics.

Dans la division « transports », là encore, l'essentiel a été intégré aux biens soumis à concurrence. Toutefois, on relève dans cette catégorie les services liés aux véhicules personnels ainsi que les services de transport dont l'essentiel est constitué de prix administrés (frais de stationnement, contrôle technique, leçon de conduite, voyages, transport par bus, chemin de fer...). La CSL souhaite insister sur la manière prudente avec laquelle elle a établi la classification des biens et services. Ainsi, l'entretien et la réparation automobile sont-ils classés dans les services soumis à concurrence, bien que la proximité joue dans ce service un rôle non négligeable, car il est difficile d'imaginer se rendre à plusieurs dizaines de kilomètres de son domicile ou lieu de travail pour faire réparer son véhicule. Notons en outre que les carburants sont, comme le tabac, classés dans le secteur concurrentiel, malgré un niveau de prix particulièrement compétitif, pour des raisons fiscales.

Les dépenses de communication ont été considérées comme non soumises à la concurrence internationale, à l'exception des équipements de téléphonie. Qu'il s'agisse des dépenses de poste ou de communication, elles sont par définition réalisées dans le pays de résidence et ne sont pas soumises à la concurrence des pays voisins. Même les équipements de téléphonie auraient sans doute pu être classés dans cette catégorie, les équipements de téléphonie mobile, les plus vendus, sont le plus souvent associés à des forfaits téléphoniques pris dans le pays de résidence.

Dans la division « loisirs et culture », l'ensemble des biens durables et semi-durables ont été considérés comme concurrencés par les pays voisins. Les services de réparation, mais aussi sportifs et culturels ont pour leur part été classés comme non concurrencés par les pays voisins, de même qu'un certain nombre de biens non durables. C'est le cas des fleurs et plantes ainsi que des quotidiens et périodiques dont la dimension locale est certaine.

L'enseignement a été inscrit comme non concurrentiel tout comme l'hôtellerie et la restauration qui sont pour une large part non soumise à la concurrence de la Grande Région, dans la mesure où l'essentiel de la consommation est contrainte géographiquement : il est en effet difficile d'imaginer de se rendre dans un pays voisin pour y prendre un verre ou déjeuner. Si concurrence il y a, elle ne porte que sur une partie de la clientèle de loisirs et porte moins sur les prix que sur l'attractivité générale des lieux de loisirs et de vie nocturne.

Du côté des biens et services divers, les salons de coiffure et d'esthétique ont été considérés comme non soumis à la concurrence des pays voisins, s'agissant de services de proximité (domicile - travail), de même que la protection sociale (maisons de retraites, crèches) et les assurances, services financiers ou divers, ce type de services étant généralement contracté dans le pays de résidence.

Au total, ce sont près de 40% des biens et services composant l'indice des prix à la consommation qui ne sont pas soumis à la concurrence internationale et ne font pas l'objet d'échanges internationaux. Cette liste est évidemment loin d'être exhaustive. Comme déjà mentionné, une démarche prudentielle a volontairement été adoptée ; selon toute vraisemblance, ce sont bien plus de 40% des dépenses de consommation qui échappent à la concurrence à l'échelle de la Grande Région.

Il aurait en effet été possible d'ajouter aux biens et services ne subissant pas la concurrence grande-régionale les tabacs et carburants ou encore les alcools qui représentent ensemble 8,3% de l'IPCN et dont les prix semblent particulièrement concurrentiels, puisque ce sont en réalité les non-résidents qui viennent s'approvisionner au Luxembourg et non l'inverse. De même, de nombreux achats de biens non durables ont pour la plupart été considérés comme soumis à la concurrence des pays voisins. Il est toutefois évident que, pour de nombreux biens non durables, la concurrence par les pays voisins demeure limitée ; c'est notamment le cas des biens alimentaires. Si l'on peut aisément imaginer un résident franchir les frontières pour s'approvisionner dans un pays voisin, cette démarche peut difficilement être systématique, c'est-à-dire pour tous les biens et à chaque fois qu'il fait ses provisions.

Ainsi, près de la moitié de l'IPCN, au bas mot, n'est pas livrée à la concurrence internationale. Dès lors, assimiler inflation et « compétitivité » semble un raccourci pour le moins hâtif et sujet à caution, pour éviter des erreurs de jugement, d'autant plus que certaines divisions présentes dans la catégorie des « biens et services non soumis à la concurrence » pèsent lourdement sur l'inflation. C'est le cas de la totalité de la division « logement », qui représentait en 2011 13,9% de l'IPCN (troisième poste derrière les transports avec 21,7% et biens et services divers avec 15,1%), et qui est également la division qui a connu la plus forte hausse des prix moyenne annuelle avec ses + 3,3% (2,2 pour l'IPCN). Pesant fortement sur l'inflation, les prix des dépenses de logement ne sont pas soumis à la concurrence internationale et pèsent également lourdement dans le budget des ménages.

2.2.2. Les prix à la consommation ne représentent qu'une infime partie de ce qui est produit au Luxembourg

Lorsque l'on compare l'inflation luxembourgeoise avec celle des pays voisins et que l'on en essaye d'en tirer des conclusions sur la « compétitivité-prix », on fait implicitement l'hypothèse que les prix à la consommation reflètent la compétitivité des entreprises. Pour cela, il faudrait que la structure de ce qui est consommé par les ménages au Luxembourg soit à l'image de ce que produisent les entreprises luxembourgeoises. Si cette condition n'est pas remplie, cela revient à rapprocher la « compétitivité-prix » d'entreprises qui produisent certains types de biens et de services (la production) avec les prix d'autres types de biens ou de services (la consommation des ménages résidents).

Or, on le sait, le Luxembourg est très spécialisé. Rappelons que selon l'indicateur de diversification de l'économie calculé par l'ODC, le Luxembourg est de toutes les économies de l'UE-27 l'économie la moins diversifiée.⁴⁴ Avec une telle spécialisation, il y a bien peu de chances que la structure de consommation des ménages soit représentative de la structure de la production de l'économie luxembourgeoise.

L'utilisation de l'inflation, et donc des prix à la consommation, comme indicateur de la compétitivité des entreprises suppose que les prix à la consommation et les prix à la production convergent, ce qui est possible dans une grande économie diversifiée, quoique de façon de plus en plus marginale compte tenu de la spécialisation croissante des économies. Ceci n'est toutefois absolument pas le cas dans une économie hyperspécialisée comme l'est le Luxembourg.

On peut en effet penser que, dans une grande économie diversifiée, les activités productives peuvent se répartir sur l'ensemble de la chaîne de production, des matières premières aux biens de consommation en passant

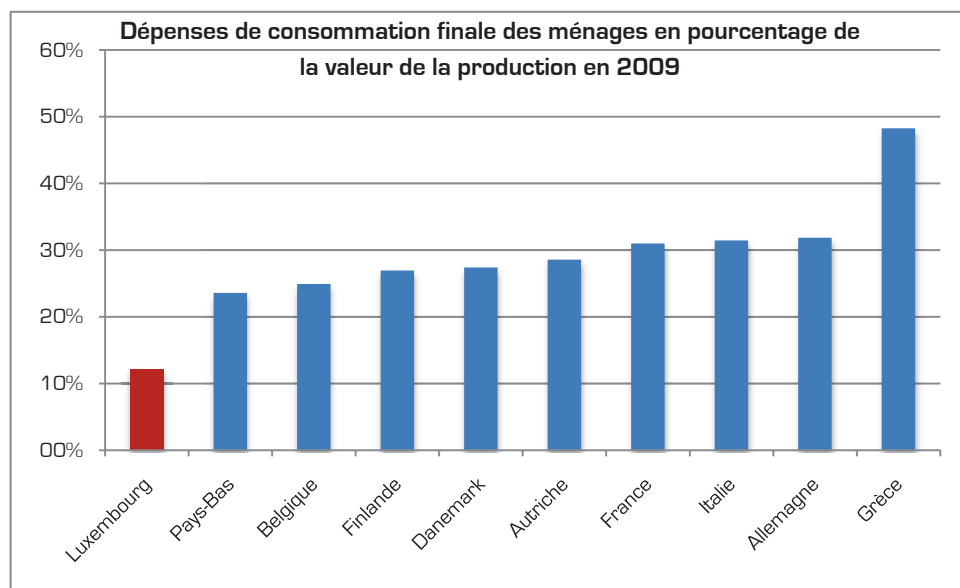
⁴⁴ ODC, Bilan Compétitivité 2007.

par les biens d'équipement et biens intermédiaires, selon une répartition entre secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Dans ces conditions, on peut en effet estimer que, à long terme, prix à la consommation et prix à la production peuvent converger, les augmentations de prix de certains secteurs pouvant se propager vers les autres secteurs de l'économie, faisant ainsi converger les différents prix.

Cependant, dans le cas du Luxembourg, économie particulièrement spécialisée, très peu présente dans le secteur des biens de consommation, qui représentent 18% du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière, et qui ne possède nullement le degré de diversification d'une grande économie, les chances sont minces pour que l'ensemble des prix convergent, même à long terme.

Un simple rapprochement suffit à s'en convaincre. De tous les pays de l'UE-27 pour lesquels les données sont disponibles, le Luxembourg est le pays pour lequel la consommation des ménages rapportée à l'ensemble de la production du pays représente la plus faible part. En 2009, alors que les ménages résidents dépensaient quelque 12,2 milliards d'euros sur le territoire national, la valeur de la production réalisée sur ce même territoire national atteignait le montant de 100,7 milliards.

Avec un rapport de 12,1%, le Luxembourg est de loin le pays où le décalage entre la valeur de ce qui est consommé et la valeur de ce qui y est produit est le plus grand.

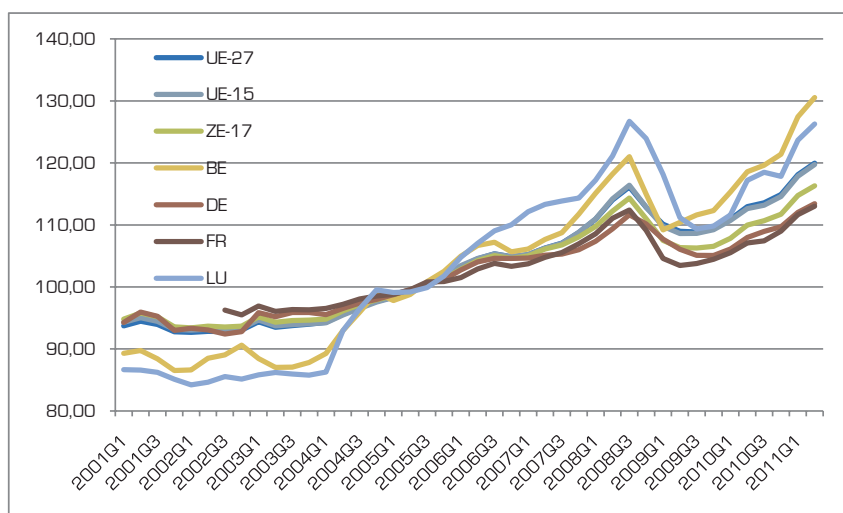


Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

De plus, à la différence d'un pays comme la Grèce qui est économiquement bien moins ouvert que le Luxembourg (les exportations et importations grecques ont représenté respectivement 21% et 29,4% du PIB en 2010, contre respectivement 176,7% et 141,5% pour le Luxembourg) et pour lequel les activités tournant autour de la consommation des ménages est sans doute bien plus importante qu'au Luxembourg, il existe également ici un plus fort décalage entre la structure de la production et celle de la consommation des ménages.

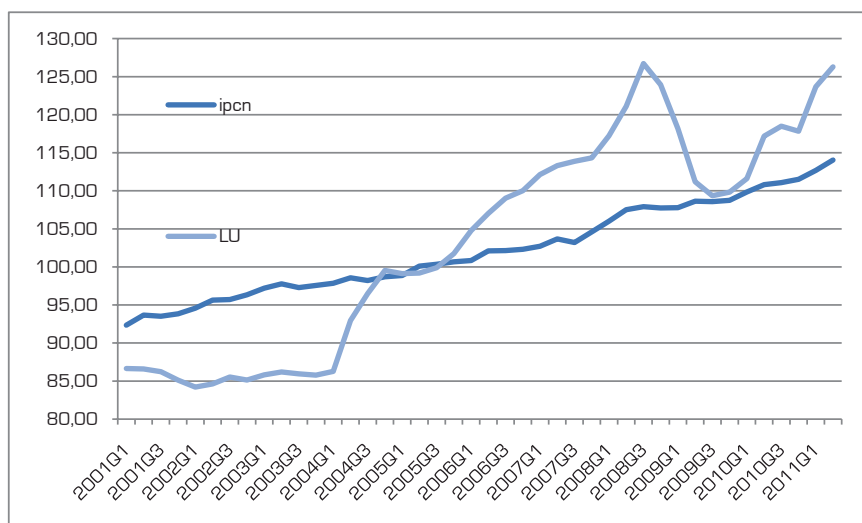
Avec une importance aussi faible des dépenses de consommation dans les activités productives du Grand-Duché, il est permis de douter largement de la représentativité de l'IPCn en tant que reflet de la « compétitivité-prix » de l'ensemble de l'économie luxembourgeoise, d'autant plus que les prix à la consommation semblent loin d'évoluer de pair avec les prix de la production.

Prix à la production trimestriels (2005=100)



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Prix à la production et IPCN trimestriels (2005=100)



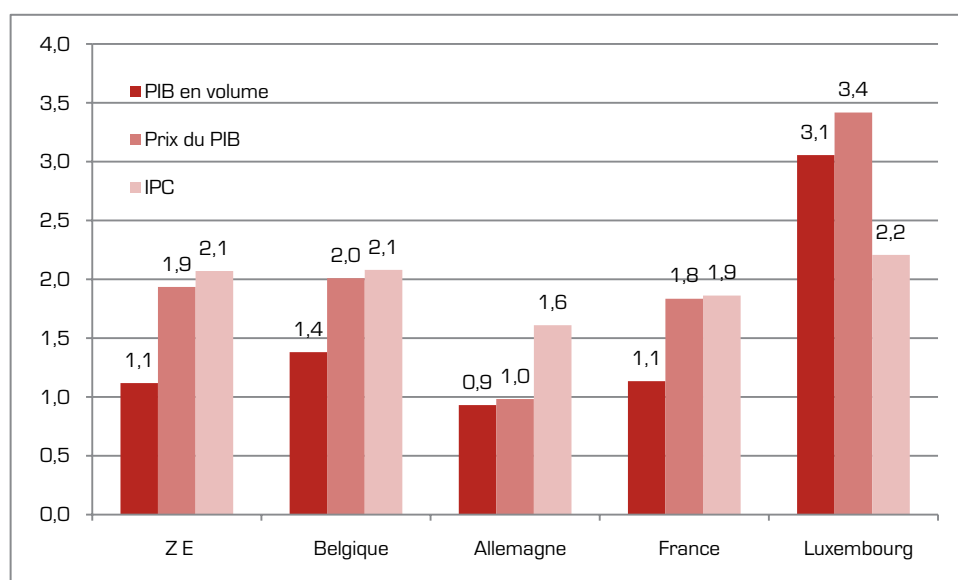
Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

2.2.3. Au Luxembourg, les évolutions de prix à la consommation sont sans relation avec les prix du PIB (déflateur)

Comme variation aux prix à la consommation en tant qu'indicateur de « compétitivité-prix », certains auteurs utilisent le déflateur de PIB ou de valeur ajoutée, lorsqu'il s'agit d'analyses plus sectorielles (industrie – services par exemple). L'absence de données concernant la production et les consommations intermédiaires en volume publiées par Eurostat contraint l'analyste à comparer les déflateurs de PIB, bien que les limites dont il fait également preuve appellent à un usage très prudent de cet indicateur.

Le déflateur de PIB, ou prix du PIB, correspond en fait à l'indice de prix du PIB. L'avantage principal qu'il comporte, par rapport aux prix à la consommation, est une meilleure couverture sectorielle. Nous avons vu précédemment que l'inconvénient des prix à la consommation était leur faible représentativité de l'ensemble des activités économiques, la structure de la consommation des ménages étant fort différente de celle de la production pour les entreprises, particulièrement dans le cas du Luxembourg.

Entre 2000 et 2010, si le Luxembourg a connu un léger différentiel d'inflation avec les pays voisins, que dire du prix du PIB (graphique ci-dessous) ? Si le différentiel d'inflation fut de 0,1 point avec la zone euro, le prix du PIB a augmenté, quant à lui, 0,6 point plus rapidement par an.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

On observe également que, dans la zone euro ainsi qu'en Belgique ou en France, les évolutions du prix du PIB et des prix à la consommation sont relativement similaires, alors qu'en Allemagne, le prix du PIB a progressé bien moins rapidement que les prix à la consommation, à la différence du Luxembourg qui se retrouve dans une position inverse à l'Allemagne.

Une partie de l'explication se trouve certainement dans le différentiel de croissance. Alors que **l'Allemagne** connaît depuis plus de dix ans une **croissance économique relativement morose** (la plus faible de l'OCDE après le Japon et l'Italie), il est probable que les **producteurs allemands aient été limités dans l'augmentation de leurs prix, car, du fait de volumes progressant peu, il est plus difficile pour ceux-ci d'y parvenir**. Cette contrainte a sans doute pesé davantage sur les biens exportés que sur le marché domestique du fait d'une moindre pression concurrentielle, sans oublier que l'Allemagne, tout comme les autres pays ont subi de la même manière l'augmentation des prix énergétique. Ceux-ci ont donc certainement pesé sur les prix à la consommation, sans qu'il soit possible pour les producteurs allemands de répercuter l'ensemble de ces hausses sur les prix à la production, car, avec des volumes n'augmentant que très peu, des hausses de prix trop fortes auraient pu amener une baisse des volumes d'activité.

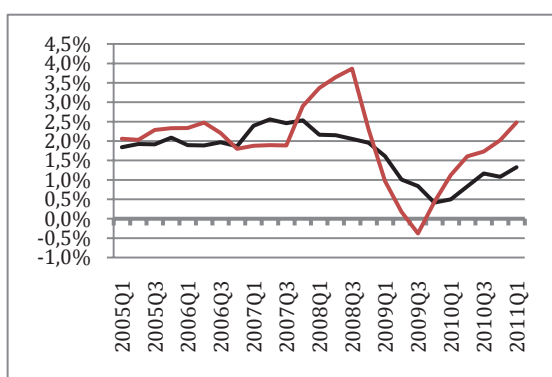
La situation luxembourgeoise est de son côté totalement inversée, avec un prix du PIB qui grimpe bien plus rapidement que les prix à la consommation et qui a également connu une croissance largement plus rapide qu'ailleurs. Le **dynamisme de l'économie luxembourgeoise (et sa structure davantage axée sur les services) pourrait expliquer en partie ce phénomène, car avec des volumes augmentant à un rythme rapide, il est beaucoup plus aisé pour les producteurs d'augmenter leurs prix car ils ne sont pas soumis aux mêmes contraintes de débouchés que dans un contexte de plus faible croissance**.

Pourtant, au regard du prix de la production, le Luxembourg devrait donc perdre davantage de compétitivité par rapport à ses voisins, puisque celui-ci évolue encore plus vite que l'inflation. Ceci peut néanmoins sembler particulièrement paradoxal si l'on observe les différences de performances en matière de croissance économique.

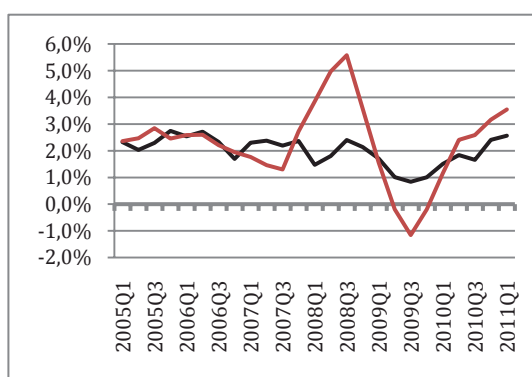
Les graphiques suivants présentent, pour la zone euro ainsi que pour les trois pays voisins et le Luxembourg, l'évolution du prix du PIB et des prix à la consommation. Si, pour l'ensemble des pays, on note une certaine concordance entre les deux indices de prix (même si l'Allemagne connaît un certain nombre de décalages), pour le Luxembourg, on remarque immédiatement la totale dissonance entre les deux indices de prix.

**Progression des données trimestrielles en glissement annuel
(déflateurs du PIB en noir ; prix à la consommation en rouge)**

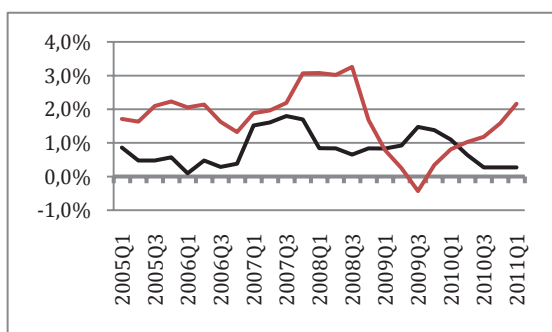
Zone Euro



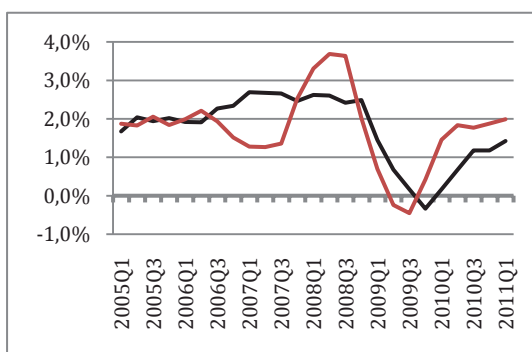
Belgique



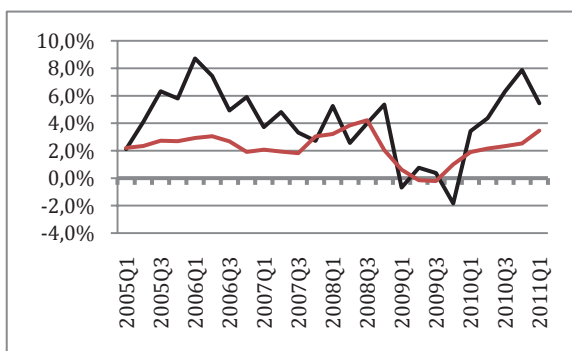
Allemagne



France



Luxembourg



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

Alors que les prix à la consommation évoluent de manière relativement coordonnée avec le prix du PIB dans les autres pays, au Luxembourg, il est rigoureusement impossible de déterminer la moindre relation entre ces deux indicateurs.

Ceci montre que non seulement les prix à la consommation luxembourgeois sont totalement déconnectés de l'ensemble des activités économiques luxembourgeoises, mais qu'en outre, la structure économique du Luxembourg est totalement déconnectée de celle de ses pays voisins. Dans le cas contraire, on se demande comment le Luxembourg, petit pays coincé entre ses trois grands voisins pourrait assumer des politiques tarifaires totalement indépendantes de celles de ses principaux partenaires. De fait, cette observation suggérerait plutôt que nos principaux partenaires, plus que concurrents, sont complémentaires à l'économie luxembourgeoise.

3. En résumé : incongruité de l'inflation comme indicateur de compétitivité pour le Luxembourg

On le voit, de nombreuses limites méthodologiques entachent la pertinence des prix à la consommation en tant qu'indicateur de « compétitivité-prix » pour le Luxembourg et rendent insignifiante leur portée.

Ainsi, nous avons pu voir que la trajectoire des prix à la consommation n'indique en rien une possible augmentation des coûts plus rapide et pénalisante pour la « compétitivité » des entreprises luxembourgeoises.

En outre, l'essentiel de la relation entre « compétitivité » et inflation se cristallisant dans la « compétitivité-prix », celle-ci a été auscultée plus avant.

En effet, les observateurs de l'économie luxembourgeoise ont souvent pointé cette inflation luxembourgeoise légèrement supérieure à celle de la zone euro et des pays voisins. Ce surcroît d'inflation, bien que relativement minime, a souvent été utilisé pour arguer de la perte de « compétitivité » des entreprises luxembourgeoises. Pourtant, il est nécessaire de constater que de nombreux biens et services (prix administrés, services de proximité, etc.), qui représentent environ 40% des produits et entrent dans la composition de l'indice des prix à la consommation, ne sont en réalité pas soumis à la concurrence internationale. Or, ce sont précisément des biens et services qui ont fortement pesé sur l'inflation, notamment par l'intermédiaire des prix administrés.

De même, nous avons pu observer que la consommation des ménages, qui sert de base au calcul de l'inflation, est très peu représentative des activités productives luxembourgeoises. Non seulement, la structure de la production est très éloignée de la structure de la consommation, mais, en outre, avec simplement quelque 12 milliards d'euros en 2009, la consommation des ménages est sans commune mesure avec la valeur de ce que le Luxembourg a produit la même année (100 milliards d'euros de valeur totale de production luxembourgeoise). On perçoit donc très bien les difficultés qui existent à vouloir réduire la « compétitivité » de 100 milliards d'euros d'activités productives à 12 milliards de dépenses de consommation, lesquelles échappent à hauteur d'environ 40% (minimum) à la concurrence internationale et possèdent de plus une structure telle que les prix auxquels elles sont effectuées ne peuvent représenter de manière réaliste la « compétitivité-prix » des activités productives du Luxembourg.

Dès lors, il n'est en rien étonnant de voir que les prix à la consommation, qui sont plus ou moins coordonnés avec les prix des PIB dans les pays voisins ainsi que dans l'ensemble de la zone euro, ne le sont pas au Luxembourg. Ceci reflète sans doute des prix à la consommation moins représentatifs de l'ensemble de l'activité économique que dans les pays voisins, ce qui n'a a priori rien d'étonnant compte tenu de la taille et du degré d'ouverture de l'économie luxembourgeoise.

Au total, **les prix à la consommation échappent en grande partie à la concurrence internationale et ils représentent en sus très mal l'ensemble des activités productives du Luxembourg.** En outre, **la relation prix (hors consommation) - « compétitivité » n'est absolument pas établie dans le cas du Luxembourg** et suggérerait même **une relation inverse à la relation souhaitée entre perte de « compétitivité » et augmentations de prix.**

Il convient de garder à l'esprit que l'indice des prix à la consommation est une mesure de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages et que c'est sur la base de leurs consommations qu'il est calculé. L'assimiler à la « compétitivité-prix » du Luxembourg constitue un raccourci pour le moins maladroit et empreint de nombreuses limites ne permettant qu'un diagnostic erroné de la situation. Il ne s'agit en effet que d'une approximation méthodologique inconsistante utilisée essentiellement par facilité (disponibilité et homogénéité des données) ou par intérêt, justifications somme toute très légères face aux répercussions sociales que peuvent avoir des politiques correctrices de la trajectoire compétitive de l'économie, laquelle trajectoire dépendrait prétendument de l'indexation automatique des salaires.

« Il est donc nécessaire lors de l'analyse de garder à l'esprit les avantages et inconvénients de chaque indice pour ne pas tirer de conclusion trop catégorique lors de l'interprétation de l'évolution des indicateurs de compétitivité prix et coûts », souligne la BCL⁴⁵, de concert avec l'institut COE-Rexecode : « Il ne faut donc jamais perdre de vue que les mesures de compétitivité-prix et coût sont apparentes. Leur signification n'est pas univoque. Ces mesures doivent donc être interprétées avec une extrême précaution. Si elles apparaissent bonnes, cela ne signifie pas forcément qu'elles assurent au pays concerné les conditions de succès dans la mondialisation ».⁴⁶

Tel fut l'objectif de la CSL dans les développements précédents : montrer que l'IPCN n'est guère une mesure fiable de la « compétitivité » du Luxembourg, laquelle semble d'ailleurs ne pas répondre au schéma classique de perte de « compétitivité-prix » (hors consommation) du fait d'augmentations caractéristiques de prix plus rapides que dans les pays partenaires/concurrents, la croissance de l'activité allant tout de même, contre la théorie économique, plutôt de pair avec l'augmentation des prix.

La CSL tient à rappeler avec force que les prix à la consommation mesurent les prix payés par les consommateurs des biens par eux consommés. À ce titre, l'inflation constitue bien un des éléments du calcul du pouvoir d'achat des ménages (avec le revenu disponible). Son utilisation répétée en tant qu'indicateur de « compétitivité » reste donc soumise aux contraintes méthodologiques que nous avons soulignées et relève de la manipulation. Lorsque l'inflation progresse, on peut affirmer que le pouvoir d'achat des ménages est menacé, mais affirmer péremptoirement que la « compétitivité » du pays l'est tout autant constitue une conclusion hasardeuse aux répercussions politiques et économiques possiblement néfastes, dont il faut préserver le tissu social.

⁴⁵ BCL, Bulletin 2003/3, p. 88.

⁴⁶ COE-Rexecode, p. 41.

Annexes

Les divisions des biens
et services de consommation

Documents disponibles sur www.csl.lu/publications-csl

Nos publications

CSL COLLECTION*

Droit du Travail

- Le congé parental, le congé pour raisons familiales, l'allocation d'éducation et l'allocation de naissance
- Les congés légaux des salariés sans textes légaux
- Les congés légaux des salariés
- Une approche pratique sous forme de questions-réponses
- L'application pratique sous forme de modèles-types

Droit de la sécurité sociale

- Réforme de l'assurance accident
- La coordination des règles de sécurité sociale dans l'Union européenne

La CSL vous informe...

- Violence et harcèlement moral au travail : Agir pour prévenir. Un guide pratique.
- Le nouveau contrat d'initiation à l'emploi – expérience pratique (CIE-EP)
- Les mesures d'ordre familial dans le système de retraite luxembourgeois

Dialogue ANALYSE*

- Panorama social 2011
- Oui à l'indexation automatique et intégrale des salariés
- Pauvreté monétaire, inégalités et conditions de vie au Luxembourg

Dialogue THÉMATIQUE*

- Les risques pour la santé des travailleurs liés à l'organisation du travail : leur origine, leurs effets, leur prévention

Autres publications

- La politique du logement écologique et sociale – Les conditions générales, les instruments et les approches en vue de la stimulation de la construction de logements à caractère durable et d'une rénovation durable des logements existants au Luxembourg (Résumé)
- Guide pratique du délégué à la sécurité : Agir au quotidien, aux côtés des salariés
- Mes droits et obligations d'apprenti
- Consultation d'un médecin et hospitalisation à l'étranger – Que va rembourser la caisse de maladie et comment ?
- Rétrospective économique et législative

Retrouvez et téléchargez toutes les publications parues sur notre site www.csl.lu .

* disponibles en librairie

INFLATION, MODULATIONS DE L'INDEX ET COMPÉTITIVITÉ

Le système luxembourgeois d'indexation automatique des salaires et traitements connaît des années difficiles. Depuis 2006, ses adversaires de tous bords, y compris au niveau européen, appellent, à intervalle de plus en plus rapproché, à une réforme structurelle profonde, quand ce n'est pas tout bonnement à sa disparition, et s'acharnent déjà à le dénaturer par d'incessantes modulations.

La raison invoquée de cette surprenante animosité à l'égard de l'indexation comme on la connaît actuellement se retrouve dans le discours bien rôdé d'une « perte de compétitivité » continue découlant d'un excès d'inflation par rapport aux pays voisins et de l'indexation des salaires qui exercerait, par un « effet de second tour », une pression à la hausse supplémentaire sur les prix à la consommation, affaiblissant davantage la position compétitive du Luxembourg.

Après s'être attaché dans un précédent Dialogue analyse (2/2010 : « Oui à l'indexation automatique et intégrale des salaires ») à recadrer les discussions irrationnelles de l'époque sur l'indexation automatique qui se traduisaient par des idées sans relation aucune avec la vocation du mécanisme visé, la Chambre des salariés (CSL) se propose de revenir sur ces questions qui ne manqueront pas de ressurgir au cours des prochains mois.

Le présent Dialogue :

- analyse, dans une comparaison internationale, la trajectoire tout à fait normale de l'augmentation des prix à la consommation des ménages luxembourgeois, autrement dit de l'inflation, et épluche le comportement des différentes catégories de produits ;
- remonte aux sources de l'inflation luxembourgeoise et met en évidence les éléments qui ont façonné cette trajectoire au cours des dix dernières années ;
- évalue les effets des modulations de l'indexation automatique passées et potentiellement futures ;
- démontre une fois encore l'inanité du discours idéologique contre l'indexation des salaires qui lie inflation (prix à la consommation des ménages) et « compétitivité » des entreprises luxembourgeoises et dont l'objectif, loin d'être vertueux, n'est pas de vouloir renforcer le positionnement des exportateurs, mais, plus prosaïquement, de transférer du pouvoir d'achat des ménages vers les marges bénéficiaires des entreprises.

Toute manipulation du système d'indexation automatique affecte le pouvoir d'achat, voire le niveau de vie des ménages salariés en faveur des détenteurs des capitaux des entreprises. Il ne revient nullement aux salariés de payer, par la perte ou la modulation de l'indexation automatique de leurs revenus, ni pour la crise, ni pour des augmentations endogènes de prix à la consommation souvent allègrement discrétionnaires.

Diffusée par :

Librairie Um Fieldgen
3, rue Glesener - L-1631 Luxembourg
info@libuf.lu

Éditée par :



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg
T +352 27 494 200 F +352 27 494 250
csl@csl.lu www.csl.lu

PRIX : 4€

ISSN : 5 453000 200362

